This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 483142

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
801
.C7
S8

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

TOME DIXIÈME

COMPIÈGNE

IMPRIMERIE HENRY LEFEBVRE

31, RUE DE SOLFERINO, 31

1901

Dunning
Nijhoff
12-15-27
16252

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉCRET

de reconnaissance d'utilité publique

Le Président de la République Française,

Sur le rapport du Ministre du l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,

Vu la demande formée par la Société Historique de Compiègne, à l'effet d'être reconnue établissement d'utilité publique,

Vu les Statuts de cette Société,

Vu la notice rédigée sur ladite Société,

Vu l'extrait du procès-verbal de la séance tenue le 21 décembre 1893, par l'Assemblée générale de la Société Historique de Compiègne,

Vu l'état de la situation financière ;

Ensemble les autres pièces à l'appui,

La Section de l'Intérieur, des Cultes, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, du Conseil d'État entendue,

DÉCRÈTE :

Article premier.

La Société Historique de Compiègne, fondée en 1868, est reconnue comme établissement d'utilité publique.

ARTICLE 2.

Les Statuts sont approuvés tels qu'ils sont ci-annexés. Aucune modification ne pourra y être apportée sans l'autorisation du Gouvernement.

ARTICLE 3.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 15 mars 1895.

Signé, FÉLIX FAURE.

Par le Président de la République,

Le Ministre de l'Instruction publique,
des Beaux-Arts et des Cultes,

Signé, R. POINCARÉ.

Pour ampliation,

Pour le Directeur du Secrétariat et de la Comptabilité,
Le Chef de Bureau,

Signé, SAINT-ARROMAN.

Société Historique de Compiègne

STATUTS

I. — But et composition de la Société

ARTICLE PREMIER.

L'Association dite : *Société historique de Compiègne*, fondée en 1868, a pour but l'étude de l'histoire, des antiquités et des arts ; mais elle embrasse plus spécialement, dans le cadre de ses recherches, tout ce qui se rapporte à Compiègne et à la région environnante.

Elle a son siège à Compiègne (Oise).

ARTICLE 2.

Les moyens d'action de la Société sont :

1° La publication d'un bulletin, de mémoires et de documents divers, ainsi que la reproduction de monuments iconographiques ;

2° Les conférences et excursions scientifiques ;

3° Les recherches et fouilles, et la réunion de collections historiques et archéologiques ;

4° Les concours et prix ;

5° Les expositions d'objets rentrant dans le cadre des études de la Société.

ARTICLE 3.

La Société se compose :

1° De membres titulaires en nombre illimité ;

2° De membres honoraires, au nombre de vingt-cinq au maximum ;

3° De membres correspondants en nombre illimité.

Pour être membre titulaire, il faut :

a. Être présenté par deux membres titulaires de la Société, et agréé par la Société dans la séance où a lieu la présentation. Toutefois, sur la demande de deux membres au moins, la nomination pourra être renvoyée à la séance suivante.

b. Payer une cotisation annuelle dont le minimum est fixé à 10 francs.

Si le membre n'a été admis comme titulaire qu'après la séance de juillet, il ne devra de cotisation que pour l'année suivante, mais il aura à acquitter le droit de diplôme ci-après.

Il ne pourra réclamer les publications parues avant son admission.

c. Payer un droit de diplôme fixé à 5 francs.

La cotisation peut être rachetée en versant une somme fixe égale à quinze fois le montant de la cotisation annuelle.

Pour être membre honoraire, il faut être connu dans la science par ses travaux ou avoir rendu à la Société des services signalés.

Les membres honoraires ne paient aucune cotisation.

Le Préfet du département et l'Évêque du diocèse sont de droit membres honoraires.

Les membres honoraires et les membres correspondants sont nommés dans la même forme que les membres titulaires. Ils ne paient ni cotisation ni diplôme, mais n'ont droit à aucune des publications de la Société.

Article 4.

La qualité de membre de la Société se perd :

1° Par la démission ;

2° Par la radiation prononcée, pour motifs graves, par le Conseil d'administration ; le membre intéressé ayant été préalablement appelé à fournir ses explications, sauf recours à l'Assemblée générale.

II. — Administration et fonctionnement

Article 5.

La Société est administrée par un conseil composé de douze membres, élus pour deux ans, par l'Assemblée générale.

En cas de vacance, le Conseil pourvoit au remplacement de ses membres, sauf ratification par la plus prochaine Assemblée générale.

Le renouvellement du Conseil a lieu tous les deux ans.

Les membres sortants sont rééligibles.

Le Conseil élit parmi ses membres un bureau composé d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire, d'un Secrétaire-Adjoint, d'un Trésorier et d'un Archiviste.

Et deux commissions de publication et de finances, composées chacune de trois membres.

Le Président et le Vice-Président, élus pour deux ans, sont rééligibles pour deux autres années, mais à la fin de ces dernières, leurs fonctions cessent et ils ne pourront y être appelées de nouveau qu'après un intervalle d'un an.

Article 6.

Le Conseil se réunit une fois par mois et chaque fois qu'il est convoqué par son président ou sur la demande du quart de ses membres.

La présence du tiers des membres du Conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations.

Il est tenu procès-verbal des séances.

Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire.

Article 7.

Toutes les fonctions de membre du Conseil d'administration et du Bureau sont gratuites.

Article 8.

L'Assemblée générale des membres titulaires et honoraires de la Société se réunit une fois par an, au mois de décembre, et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'administration ou sur la demande du quart au moins de ses membres.

Son ordre du jour est réglé par le Conseil d'administration.

Son Bureau est celui du Conseil.

Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil d'administration, sur la situation morale et financière de la Société.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour, et pourvoit au renouvellement des membres du Conseil d'administration.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés, chaque année, à tous les Membres, au Préfet du département, et au Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts.

Article 9.

Les dépenses sont ordonnancées par le Président.

La Société est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par le Trésorier.

Article 10.

Les délibérations du Conseil d'administration relatives aux acquisitions, échanges et aliénations d'immeubles, aliénations de valeurs dépendant du fonds de réserve, prêts hypothécaires, emprunts, constitution d'hypothèques et baux excédant neuf années, ne sont valables qu'après l'approbation de l'Assemblée générale.

Article 11.

Les délibérations du Conseil d'administration relatives *à l'acceptation des dons et legs*, les délibérations de l'As-

semblée générale relatives aux acquisitions et échanges d'immeubles, aliénations de valeurs dépendant du fonds de réserve et prêts hypothécaires, ne sont valables qu'après l'approbation du Gouvernement.

III. — Ressources annuelles et fonds de réserve.

Article 12.

Les ressources annuelles de la Société se composent :

1° Des cotisations et souscriptions des membres ;

2° Des subventions qui pourront lui être accordées ;

3° Du produit des ressources créées à titre exceptionnel et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente ;

4° Enfin, du revenu de ses biens et valeurs de toute nature.

Article 13.

Le fond de réserve comprend :

1° La dotation ;

2° Le dixième au moins de l'excédent des ressources annuelles ;

3° Les sommes versées pour le rachat des cotisations ;

4° Les produit des libéralités autorisées sans affectation spéciale.

Article 14.

Le fonds de réserve est placé en rentes nominatives 3 p. 100 sur l'État, ou en obligations nominatives de chemins de fer dont le minimum d'intérêt est garanti par l'État.

Il peut également être employé en acquisition d'immeubles, pourvu que ces immeubles soient nécessaires au fonctionnement de la Société, ou en prêts hypothécaires, pourvu que le montant de ces prêts réuni aux sommes garanties par les autres inscriptions ou privilèges qui grèvent l'immeuble, ne dépasse pas les deux tiers de sa valeur estimative.

IV. — Modifications des Statuts et dissolution.

Article 15.

Les Statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Conseil ou du dixième des Membres titulaires, soumise au Bureau au moins un mois avant la séance.

L'Assemblée extraordinaire, spécialement convoquée à cet effet, ne peut modifier les Statuts qu'à la majorité des deux tiers des Membres présents.

L'Assemblée doit se composer du quart, au moins, des Membres en exercice.

Article 16.

L'Assemblée générale, appelée à se prononcer sur la dissolution de la Société et convoquée spécialement à cet effet, doit comprendre au moins la moitié plus un des Membres en exercice. La dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des Membres présents.

Article 17.

En cas de dissolution ou en cas de retrait de la reconnaissance de la Société comme établissement d'utilité publique, l'Assemblée générale désigne un ou plusieurs Commissaires chargés de la liquidation des biens de la Société. Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements analogues, publics ou reconnus d'utilité publique.

Ces délibérations sont adressées sans délai au Ministre de l'Instruction publique.

Dans le cas où l'Assemblée générale, n'ayant pas pris les mesures indiquées, un décret interviendrait pour y pourvoir, les détenteurs des fonds, titres, livres et archives appartenant à la Société s'en dessaisiront valablement entre les mains du Commissaire liquidateur désigné par ledit décret.

V. — Règlement intérieur et surveillance.

Article 18.

Les délibérations de l'Assemblée générale, prévues aux articles 15, 16 et 17, ne sont valables qu'après l'approbation du Gouvernement.

Article 19.

Un règlement, adopté par l'Assemblée générale et approuvé par le Ministre de l'Intérieur, après avis du Ministre de l'Instruction publique, arrête les conditions de détail propres à assurer l'exécution des présents Statuts. Il peut toujours être modifié dans la même forme.

Article 20.

Le Ministre de l'Instruction publique aura le droit de faire visiter par ses délégués les établissements fondés par la Société et de se faire rendre compte de leur fonctionnement.

Liste des Présidents et Vices-Présidents

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

	Présidents :	Vices-Présidents :
1868.	Du Lac (Jules).	Woillez (Emmanuel).
1869.	—	—
1870-71.	Woillez (Emmanuel).	De Roucy (Albert).
1872.	De Roucy (Albert), ✻, ✪, I. ✠.	Du Lac (Jules).
1873.	De Bicquilley (le Baron).	Leveaux (Alphonse), ✪.
1874.	Sorel (Alexandre), ✻, ✪, I. ✠.	Meresse (Charles).
1875.	Meresse (Charles).	Peyrecave.
1876.	Aubrelicque, ✻.	Bottier (Hyppolyte).
1877.	Bottier (Hyppolyte).	L'Abbé Lecot.
1878.	L'Abbé Lecot.	De Roucy (Alb.), ✻, ✪, I. ✠.
1879.	De Roucy (Albert), ✻, ✪, I. ✠.	L'Abbé Gordière.
1880.	Du Lac (Jules).	Boitel de Dienval, ✻.
1881.	Sorel (Alexandre), ✻, ✪, I. ✠.	Lesguillons (Dr).
1882.	Lesguillons (Dr).	L'Abbé Morel, ✪, ✠.
1883.	Meresse (Charles).	Rendu (Zacharie).
	M. Meresse n'ayant pas accepté, remplacé par M. Rendu (Zacharie)	L'Abbé Gordière.
1884.	L'Abbé Lecot.	Du Lac (Jules).
1885.	Du Lac (Jules).	Souhart (Roger), ✻.
1886.	Souhart (Roger), ✻.	De Roucy (Alb.), ✻, ✪, I. ✠.
1887.	De Roucy (Albert), ✻, ✪, I. ✠.	L'Abbé Gordière.
1888.	L'Abbé Gordière.	Coudret.
1889.	Sorel (Alexandre), ✻, ✪, I. ✠.	Boitel de Dienval, ✻
1890.	De Lambertye (Comte).	Plessier.
1891.	De Bonnault d'Houet (le Baron Xavier).	Chevallier (Raymond).
1892.	De Roucy (Albert), ✻, ✪, I. ✠.	Du Lac (Jules).
1893.	Sorel (Alexandre), ✻, ✪, I. ✠.	De Seroux (Baron Henry).
1894-95.	— Période de transitions, à raison de la modification des statuts et de l'instance introduite à l'effet d'obtenir pour la Société le bénéfice de la reconnaissance d'utilité publique.	
1896 97.	Sorel (Alexandre), ✻, ✪, I. ✠.	L'Abbé Morel, ✪, ✠.
1898-99.	De Bonnault d'Houet (le Baron Xavier).	L'Abbé Vattier.
1900-01.	Sorel (Alexandre), ✻, ✪, I. ✠.	Cauchemé (Victor), ✪.

ÉTAT DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

AU 1er MAI 1901

Bureau de la Société pour les années 1900 et 1901

Président	MM.	Sorel (Alexandre), ✻, I. ✪, ✠.
Vice-Président		Cauchemé (Victor), ✪.
Secrétaire		le baron de Bonnault d'Houet.
Secrétaire-adjoint . .		Dervillé (J.-B.), ✪.
Trésorier.		Flamant (Victorien).
Trésorier honoraire .		Dehesdin (Octave).
Archiviste		Benaut (L.-A.), ✪.

Commission de Publication

MM. Plessier; Jules du Lac et l'abbé Morel ✪.

Commission des Finances

MM. le comte de Lambertye; Bazin (Arthur) ✪ ; l'abbé Vattier.

Commission d'excursions

MM. le Dr Chevallier, Chevallier (Raymond), Plessier.

Conseil d'administration pour 1900 et 1901

MM. Bazin (Arthur) ✪.
Benaut (L.-A.), ✪.
Baron de Bonnault d'Houet.
Cauchemé (Victor), ✪.
Dervillé, ✪.
Flamant.
J. du Lac.
Comte de Lambertye.
l'abbé Morel, ✪, ✠.
Plessier.
Sorel (Alexandre), ✻, I. ✪, ✠.
l'abbé Vattier.

Membres titulaires (1).

MM.

Balny d'Avricourt (le comte Fernand) O. ✻, ✿, ministre plénipotentiaire de la Principauté de Monaco, au château d'Avricourt (Oise), et à Paris, 11 *ter*, rue de la Faisanderie (1881).

Batz (André de), rédacteur en chef du *Progrès de l'Oise*, 36, rue Vivenel (1901).

Bazin (Arthur), ancien percepteur, 11, rue Hurtebise (1891).

Béjot (Paul), lieutenant d'infanterie au 72e d'infanterie, à Amiens (1887).

Benaut (L.-A.), ✿, archiviste de la Société, rue Hurtebise, 12 (1885).

Bénard Émile, ✻, architecte du Palais à Compiègne, rue de l'Arquebuse, 1, et à Paris, boulevard Pereire, 29 (1899).

Bernard (Henri), ✿, architecte, ancien élève de l'École des Beaux-Arts, inspecteur des travaux des Monuments historiques, rue des Cordeliers, 23 (1885).

Bertier de Sauvigny (le comte A. de), à Cœuvres (1890).

Béthune (le comte Max de), à Paris, 49, rue Saint-Dominique et à Rimberlieu, par Coudun (1898).

Blondel, receveur des finances, rue de Paris, 53 (1901).

Blu (Jules), ✿, professeur de dessin au Collège et à l'École municipale, conservateur du Musée Vivenel, place de l'Hôtel-de-Ville, 14 (1884).

Bonnault d'Houët (le baron Xavier de), archiviste-paléographe, inspecteur divisionnaire de la Société française d'Archéologie, place du Palais, 3 (1878).

Boudousquié (Lucien), ✿, ancien secrétaire général de préfecture, 225, boulevard Saint-Germain (1890).

Bourson (G.), imprimeur, directeur de la *Gazette de l'Oise*, rue Eugène-Floquet, 15 (1893).

Bréda (le comte Jacques de), ✻, rue d'Alger, 7 (1873).

Bréda (le comte Maurice de), au Plessis-Brion (1869).

Bréda (le comte Robert de), rue François-Premier, n° 19, à Paris (1881).

1. Le chiffre qui termine la mention concernant chaque membre titulaire correspond à l'année de son admission dans la Société.

Breuil (Mme du), rue des Fossés, 3 (1895).

Briatte (Jules), O. ✻, président de chambre honoraire à la Cour des Comptes, et à Paris, rue Bellechasse, 68 (1896).

Brulé (Georges), rue des Domeliers, 39 (1889).

Caplain (Albert), docteur en droit, avoué, rue des Minimes, 14 (1887).

Cauchemé (Victor), ✿, inspecteur des bâtiments du Palais, 1, rue de l'Arquebuse (1869).

Cazin, président honoraire du tribunal civil, rue des Cordeliers, 5 (1879).

Champlieux (H. de), à Paris, 3, rue de l'Université (1893).

Chevallier (Paul), médecin légiste, rue de la Sous-Préfecture, 7 (1868).

Chevallier (Raymond), au Bois-de-Lihus, par Estrées-Saint-Denis (1875).

Choisy (Auguste), industriel, à Chevrières (Oise) et à Paris, 14, rue des Jeûneurs (1900).

Chouquet, adjoint au maire, rue Saint-Corneille, 23 et 25 (1901).

Chovet (Alphonse), O. ✻, ✿, sénateur et conseiller général de l'Oise, maire de Compiègne, rue Mounier, 8 et à Paris, boulevard Saint-Germain, 82 (1895).

Colin (Auguste), rue du Petit-Château, 8 (1895).

Coudret (Albert), ancien notaire, à Paris, avenue Victor-Hugo, 72 (1877).

Couttelenc, inspecteur-adjoint des forêts, rue Carnot, 6 (1901).

Creuzé de Lesser (le baron), 12, rue Volney, à Paris (1893).

Creuzé de Lesser (la baronne), née de Laborde, 12, rue Volney, à Paris (1894).

D'Archiac (le comte), ✻, à Villers-Saint-Paul, par Nogent-les-Vierges (1887).

D'Arrentières, au château de Neufvy-sur-Aronde, par Gournay, et, 25, rue d'Amiens à Compiègne (1899).

Daussy, entrepreneur de plomberie, rue des Boucheries, 7 (1893).

D'Argentré (le comte Fernand du Plessis), rue de Pierrefonds, 20 (1890).

Decelle E., libraire-éditeur, place de l'Hôtel-de-Ville, 17 (1899).

Deciry, ancien notaire, place de l'Hôpital, 5, pendant l'hiver et à Trosly-Breuil pendant l'été (1901).

Dehesdin (Octave), juge suppléant au tribunal civil, rue Mounier, 4 (1872).

Demorlaine, garde général des Eaux et Forêts, rue du Petit-Château, 1 (1900).

Demouy (l'abbé), curé de Francières, par Estrées-St-Denis (1889).

Denis (Madame), à Giraumont (Oise), et à Paris, 69, rue de Bretagne (1894).

Derôme, ✻, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, rue d'Alger, 17 (1890).

Dervillé (J.-B.), ✿, économe du Collège, rue Hippolyte-Bottier, 33 (1886).

Devise (Albert de), chef d'escadrons de l'armée territoriale, à Salency.

Donau, lieutenant-colonel du 54e de ligne, rue de l'Eglise Saint-Germain, 10 (1901).

Doria (le comte), à Orrouy (1877).

Draye (l'abbé), vicaire de Saint-Jacques, rue Hertebise, 18 (1899).

Dubloc (Édouard), docteur en droit, rue de Pierrefonds, 18 (1882).

Dubois (Henri), entrepreneur de maçonnerie, rue de Pierrefonds, 25.

Dumez, bijoutier, rue de Solferino, 29 (1893).

Dutilleul (E.), G. O. ✻, ancien ministre des Finances, ancien député de l'Oise, à Élincourt-Sainte-Marguerite (1874).

Duvauchel (Léon), I. ✿, membre de la Société des Gens de Lettres, à Saint-Jean-aux-Bois, et à Paris, 4, cité Martignac (1893).

Espivent de La Villesboisnet, ✻, ancien capitaine d'état-major, rue des Domeliers, 9 (1895).

Fabre, conservateur du Palais de Compiègne, au Palais (1901).

Failly (le comte Maurice de), rue des Domeliers, 30 (1885).

Fessart (Paul), ✻, ancien sous-inspecteur des Forêts, chef de bataillon de l'armée territoriale, rue de la Sous-Préfecture, 25 (1873).

Firino (Roger), ancien député, conseiller général de l'Aisne, maire de Fontenoy (Aisne), par Vic-sur-Aisne (1890).

Flamant (Victorien), notaire, rue d'Alger, 11 et 13 (1892).

Fleuret, directeur des eaux de la Ville, rue de Clamart, 56 *bis* (1898).

Foubert-Cazé (D.), ancien juge au Tribunal de Commerce, administrateur de la succursale de la Banque de France, rue de Pierrefonds, 23 (1893).

Fournier-Sarlovèze, rue d'Alger, 5 (1901).

Foy (le comte Fernand), membre de la Société des Bibliophiles français, boulevard, Gambetta, 90 (1880).

France (le vicomte de), G. O. ✻, I. ✠., général de division, en retraite, à Croutoy, par Cuise-la-Motte, et. 1, avenue de Tourville (1893).

Franquet (Jules), notaire, à Ressons-sur-Matz (1893).

Gaget (Jules), manufacturier, juge au Tribunal de Commerce, place aux Fourrages, 2 (1895).

Gallois (l'abbé), curé d'Élincourt-Sainte-Marguerite (1896).

Garand, ✠ I., conservateur honoraire du Palais, rue Napoléon, 1 (1893).

Guesnet (Louis), à Carlepont (1890).

Guillouzic (Adrien), avoué honoraire, rue Saint-Louis, 2 (1880).

Harlé d'Ophove, ancien conseiller général de l'Oise, à Chevrières, et à Paris, 34, rue de Grenelle (1870).

Hennet de Bernoville (Paul), à Venette (1890).

Humbert (l'abbé), curé de Saint-Germain, à Compiègne (1897).

Jourdain (Émile), notaire, rue Pierre-Sauvage, 47 (1894).

Labate (Victor), rue de Paris, 80 (1882).

Lac (Jules du), ancien magistrat, rue des Minimes, 10 (1868).

Lac (René du), à Versailles, impasse Montbauron (1875).

L'Aigle (le comte Louis de), avenue Marigny, à Compiègne (1890).

L'Aigle (le marquis de), ancien député, conseiller général de l'Oise, au Francport, par Choisy-au-Bac (1893).

LAMBERTYE (le comte Gaston DE), rue d'Alger, 2 (1868).

LA MOTHE-HOUDANCOURT (le duc de), au château du Fayel, par Canly, et à Paris, 18, avenue de Tourville (1899).

LA MOTTE (le baron de), O. ✻, inspecteur général des Haras en retraite, rue des Domeliers, 17 (1895).

LANGLOIS (Anatole), ancien auditeur au Conseil d'État, conseiller général de l'Oise, au Quesnoy-Chevrières (Oise), et à Paris, 55, rue de Vaugirard (1884).

LA PERCHE (Paul), à Paris, 7, rue de la Baume, et Avenue Thiers, 14, à Compiègne (1886).

LARA, ✻, capitaine de cavalerie en retraite, à Paris, rue de la Planche, 2, rue des Fossés, 9 (1893).

LAZE (L.), ✿, ingénieur-chimiste, rue d'Amiens, 5 (1893).

LE COUTEULX DE CAUMONT (Louis), sous-directeur des Haras, avenue Victor-Hugo (1896).

LEDUC, rue de l'Aigle, *Villa des Sorbiers* (1896).

LEFEBVRE (Henry), I. ✿, imprimeur, directeur de la *Dépêche de l'Oise*, conseiller municipal, ancien président du Tribunal de Commerce, rue de Solferino, 31 (1876).

LE FÉRON d'ETERPIGNY (Madame), à Margny-lès-Compiègne (1895).

LEMAIRE, docteur en médecine, rue de Pierrefonds, 6 (1901).

LEQUEUX-REUCHIN, pharmacien, place du Change, 15 (1901).

LHEUREUX, percepteur des contributions directes, rue des Fossés, 25 (1895).

LIÉNART, ✿, ancien commissaire-priseur, à Élincourt-Sainte-Marguerite (1889).

LUPPÉ (marquis de), au château de Beaurepaire, par Pont Sainte-Maxence (1900).

MAGNIENVILLE (Roger de), rue Saint-Lazare, 15 (1874).

MAINDREVILLE (Léon DOÉ de), à Aramont-Verberie (1895).

MAINTENANT (Félix de), président du tribunal civil, rue des Minimes, 3 (1874).

MAREUSE (Edgar), I. ✿, secrétaire de la Commission des Inscriptions parisiennes, 81, boulevard Haussmann, à Paris (1893).

MARTIN (l'abbé), curé de Villers-Saint-Paul, par Nogent-les-Vierges (1893).

MARTINET (Charles), juge d'instruction, r. de Paris, 47 (1891).

MAUROY (le comte de), au château de Thivet, par Nogent (Haute-Marne) (1898).

MAZERAN (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Saint-Antoine, rue Hersan, 2 (1899).

MENNECHET DE BARIVAL (Alphonse), à Chiry-Ourscamp (1877).

MENNECIER (A.), imprimeur, directeur-gérant du *Progrès de l'Oise*, conseiller municipal, rue Pierre-Sauvage, 17 (1893).

MEUNIER, ✪, sous-préfet de l'arrondissement, rue de la Sous-Préfecture, 21 (1895).

MEURAINE (Louis), rue Saint-Lazare, 30 *bis* (1895).

MEYER (Henri), ingénieur des Arts et Manufactures, 23, rue Le Verrier, à Paris, et à Compiègne, rue Biscuit, 7 (1879).

MORAL (Félix), à Chiry-Ourscamp (1890).

MOREAU, ✻, inspecteur adjoint des forêts en retraite, rue Fosse-Moyenne, 13 (1901).

MOREL (l'abbé Émile), ✪, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, curé de Chevrières (1875).

MURE (Henri), ✻, ancien secrétaire d'ambassade, rue des Domeliers, 13 (1891).

NARBONNE (le duc de), à Ribécourt (1893).

PALAT (le lieutenant-colonel), ✻, rue Monsieur, 21, Paris (1894).

PARINGAUX, notaire, rue des Minimes, 18 (1887).

PEIFFER (Albert), inspecteur des Eaux et Forêts, rue Vivenel, 30 (1900).

PHILIPPET (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre, curé de Saint-Jacques, rue Mounier, 14 (1889).

PIHAN (l'abbé), chanoine prébendé, curé-doyen d'Estrées-Saint-Denis (1898).

PILLON (Alphonse), maire de Roye-sur-Matz, et 10, boulevard Raspail, à Paris (1881).

PION (Maurice), directeur de la succursale de la Banque de France, rue Napoléon, 3 (1901).

PLESSIER (Léon), conducteur des ponts-et-chaussées en retraite, rue de Lancry, 9 (1889).

POILANE, avoué, rue d'Alger, 4 (1901).

POISSONNIER (Charles), notaire, rue Saint-Antoine, 7 (1879).

Poul (Madame de), rue de la Sous-Préfecture, 4 (1895).
Puget (le vicomte Raymond du), avenue Thiers, 22 (1868).
Rochefort, ✠, docteur en médecine, à Lassigny.
Romiszowski (de), receveur de l'Enregistrement, rue des Boucheries, 13 (1896).
Roucy (Francis de), à Clairoix et place du Palais, 6 (1872).
Roy (l'abbé), curé de Tricot (1895).
Sabatier (Gabriel), officier supérieur en retraite, place du Palais, 2 (1901).
Semelaigne, juge suppléant au Tribunal civil, rue des Fossés, 37 (1896).
Seré (Madame Florimond), rue Le Féron, 16 (1896).
Séron, rue de l'Étoile, 3 (1901).
Seroux (Gérard de), à Béthisy-Saint-Martin (1876).
Seroux (le baron Henri de), ancien capitaine d'infanterie, rue Hurtebise, 13 (1881).
Soleau (Robert), ✻, conseiller à la Cour d'appel, 78, rue de Rennes, à Paris (1893).
Sorel (Alexandre), ✻, ✠ I., ✠, président honoraire du Tribunal civil, rue des Boucheries, 21 (1871).
Souhart (Roger), ✻, ancien capitaine d'état-major, à Remy (1876).
Théret, notaire, boulevard Saint-Denis, 24, à Paris (1901).
Théry (le docteur), rue Joseph-Leprince, 16 (1895).
Thuisy (le marquis de), ✻, ancien secrétaire d'ambassade, conseiller général de l'Oise, à Baugy (1868).
Trémisot (Maurice de), place Palais, 10 (1875).
Varanval (Fernand), à Varanval près Jaux, par Le Meux (1898).
Vattier (l'abbé), chanoine honoraire de Nazareth et de Tibériade, aumônier des dames de Saint-Joseph, boulevard Gambetta, 30 (195).
Veysseyre (Antoine), commissaire-priseur, rue de Féron, 14 (1901).
Vignon (Arthur), ancien suppléant de la justice de paix, à Ribécourt (1879).
Villemont (Charles), administrateur de la succursale de la Banque de France, rue de Paris, 82 (1873).
Vimont (Amédée), rue du Château, 3 (1869).

Vitry (Alexis), publiciste, rue du Château, 4 (1901).
Vorges (A. Domet de), avenue Thiers, 4 (1873).
Wilhélem (Georges), notaire, rue des Minimes, 24 (1896).
Wurtz (Louis), ✠, docteur en médecine, conseiller d'arrondissement, rue Sainte-Marie, 3 (1882).

Membres honoraires

Le Préfet de l'Oise.
Sa Grandeur l'Évêque de Beauvais.
Lasteyrie (le comte Robert de), ✠, ✠, I. membre de l'Institut, ancien député, professeur à l'Ecole des Chartes, à Paris.
Lecot (S. E. Mgr), cardinal-archevêque de Bordeaux, ancien président de la Société.

Membres correspondants

MM.

Barthélémy (Anatole de), ✠, membre de l'Institut, à Paris, 9, rue d'Anjou (1868).
Basseville (A.), ancien président de la Société historique de l'Orléanais, à Orléans (1894).
Beaucourt (le marquis de), président de la Société bibliographique, à Paris (1868).
Behault de Dornon (Armand de) à Bruxelles (1893).
Benard (Pierre), architecte à Saint-Quentin (1894).
Bernhardt (Frédéric de), ancien chef de bureau au *Foreign Office*, 23, Blenheim Crescent W., à Londres (1878).
Blomme (A.), ✠, président du tribunal civil, à Termonde (Belgique) (1878).
Broussillon (le comte Bertrand de), ✠, au Mans (1894).
Caix de Saint-Aymour (le vicomte Amédée de), membre de la Commission des Monuments historiques, 112, boulevard de Courcelles, à Paris (1881).
Calonne (le boron Albéric de), à Amiens (1888).
Capellini (le commandeur), O. ✠, professeur à l'Université de Bologne (Italie) (1875).
Cartailhac (Emile), ✠, à Toulouse (1875).
Chantre (Ernest), ✠, ✠ I., sous-directeur du Muséum de Lyon (1878).

Charencey (le comte H. de), membre de la Société asiatique, à Paris (1875).

Charvet, ✪, président de la Société académique de l'Oise, à Beauvais (1888).

Chevalier (le chanoine Ulysse), ✻, correspondant de l'Institut, à Romans (Drôme) (1880).

Constans (Louis), ✪ I., professeur à la Faculté des lettres d'Aix (1876).

Corneaux (l'abbé), ✪, curé de Longpont (Aisne) (1884).

Couard, ✪ I., archiviste de Seine-et-Oise, à Versailles. (1881).

Delignières (E.), ✻, ✪ I., président de la Société d'Émulation d'Abbeville (1878).

Depoin (Joseph), ✪, secrétaire de la Société historique de Pontoise et du Vexin, à Pontoise (1897).

Desjardins (Gustave), ✻, chargé de cours à l'École des Chartes, à Paris (1869).

Desnoyers (Mgr), ✻, directeur des Musées historiques d'Orléans (1898).

Devillers (Léopold), ✪, ancien archiviste de l'État, à Mons.

Dognée (Eugène), ✻, à Liège (1869).

Donnet (Fernand), administrateur de l'Académie royale des Beaux-arts, à Anvers (1898).

Dufour (Auguste), ✪ I., bibliothécaire de la ville, à Corbeil (1888).

Dupont (E.), O. ✻, directeur du Musée d'histoire naturelle, à Bruxelles (1875).

Dupuis (Ernest), ✻, conseiller général de l'Oise, président du comité archéologique de Senlis, à Pontarmé (Oise) (1875).

Francart (Adolphe), avocat, à Mons (Belgique) (1880).

Frohner, ✻, ancien conservateur au Musée du Louvre, à Paris (1869).

Garrigou (le docteur), chargé de cours à l'École de médecine, à Toulouse (1883).

Germain de Maidy (Léon), I. ✪, secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy (1880).

Gillet (Auguste), à Arras (1880).

Grandmaison (Ch. Loyseau de), ✻, correspondant de l'Institut, à Tours (1888).

Guimet (Émile), O. ✻, directeur du Musée Guimet, à Paris (1878).

Hagemans (Gustave), ancien membre de la Chambre des représentants, à Bruxelles (1875).

Hamard (l'abbé I.-B.), curé de Hermes (Oise) (1882).

Hymans (Henry), membre de l'Académie royale des Beaux-Arts, correspondant de l'Institut, à Bruxelles (1892).

Julliot (G.), I. ✪, membre de la Société archéologique de Sens (1878).

Laffolye (Paul), architecte, 34, rue Condorcet à Paris (1898).

Lagerberg (le chevalier M.), chambellan du roi de Suède, à Gothembourg (Suède) (1872).

Lair (le comte Charles), ✪, au château de Blou (Maine-et-Loire) (1873).

Langhorne (le révérend W. H.), M. A. Camb., recteur de Worton, près Oxford (Angleterre) (1888).

Latteux (Ludovic), au Mesnil-Saint-Firmin (Oise) (1873).

Laugardière (le vicomte de), ancien magistrat, à Bourges (1878).

Le Cornu (le colonel Ph.-C.), *C. M. A.*, président de la Société jersiaise d'histoire, à Jersey (1883).

Ledouble (le chanoine), secrétaire de l'Évêché, à Soissons (1884).

Lefèvre-Pontalis (Eugène), I. ✪, archiviste paléographe, à Paris, 13, rue de Phalsbourg (1888).

Lefranc (Abel), I. ✪, secrétaire du Collège de France, à Paris (1875).

Lèques (Léopold), O. ✻, à Neuilly (Seine), 107, rue Perronet (1888).

Lœrsch (le docteur Hugo), professeur à l'Université de Bonn (1869).

Lucas (Charles), I. ✪, architecte à Paris, 23, rue de Dunkerque (1869).

Luçay (le comte de), ✻, correspondant de l'Institut, à Paris, 90, rue de Varennes (1878).

Macqueron (Henri), membre de la Société d'Émulation d'Abbeville (1888).

Marsaux (l'abbé), chanoine honoraire, directeur de l'archiconfrérie de Saint-Joseph, à Beauvais.

Meyer (Henri), à Paris, ingénieur civil, 24, avenue Hoche (1888).

Michaux (Alexandre), imprimeur à Soissons (1883).

Monclar (le marquis de), ✻, ministre plénipotentiaire, à Paris, 18, rue de l'Arcade (1868).

Muller (l'abbé Eug.), ✠, chanoine honoraire, curé de Saint-Leu-d'Esserent (1892).

Paisant (Alfred), ✻, président du Tribunal civil de Versailles (1874).

Pécoul (Auguste) archiviste-paléographe, à Paris (1874).

Petit (Ernest), ✻, président de la Société des Sciences de l'Yonne, à Paris, 8, rue du Bellay (1897).

Planté (Adrien), ancien député, maire d'Orthez (Basses-Pyrénées) (1894).

Poissonnier père, ancien notaire, à Chauny (1879).

Ponteaumont (Léonce de), à Cherbourg (1875).

Pottier (chanoine), président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne (1900).

Prarond (Ernest), ✻, président d'honneur de la Société d'émulation d'Abbeville (1869).

Rendu (Armand), député et conseiller général de l'Oise, à Maignelay (1869).

Rey (Emmanuel), ✻, membre de la Société des Antiquaires de France, à Paris (1869).

Richard (J.-M.), ✠, archiviste-paléographe, à Laval (1874).

Roussel (Ernest), archiviste de l'Oise, à Beauvais (1896).

Ruppert (le docteur), O. ✻, conseiller, secrétaire général du gouvernement Grand-Ducal, à Luxembourg (1878).

Saintenoy (Paul), ✠, architecte, professeur à l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles, 116, rue de l'Arbre-Bénit (1893).

Saint-Paul (Anthyme), ✠, à Paris, 6, rue des Chartreux (1884).

Salembier (l'abbé), docteur en théologie, à Lille (1888).

Schmidt (le professeur Waldemar), ✻, à Copenhague (1872).

Senneville (G. de), conseiller référendaire à la Cour des Comptes, à Paris (1869).

Soil (J.-Eugène), I. ✠, juge d'instruction, conservateur du Musée, à Tournai (1896).

TRANCHANT (Charles), O. ✻, ancien conseiller d'État, à Paris (1872).

TRAVERS (Émile), ancien conseiller de Préfecture à Caen (1868).

VAN DEN GHEYN (le chanoine G.), directeur de l'Institut Saint-Liévin, à Gand (1896).

VATIN (Eugène) juge de paix, membre du Comité archéologique, à Senlis (1874).

VAYSON (Janin), ✻, à Abbeville (1888).

VINCK DE WINNEZÉELE (le baron DE), secrétaire perpétuel de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à Anvers (1892).

VIOLLET (Paul), ✻, membre de l'Institut, bibliothécaire de la Faculté de droit, à Paris (1872).

WAUWERMANS (lieutenant-général A.), président de la Société Royale de Géographie, 128, rue de la Limite, à Bruxelles (1878).

Sociétés savantes et Établissements publics

En relation de Correspondance avec la Société Historique

ABBEVILLE. — Société d'Émulation.
AMIENS. — Société des Antiquaires de Picardie.
AMIENS. — Académie des Sciences et Arts.
ANGOULÊEE. — Société archéologique et historique de la Charente.
ARRAS. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
BEAUVAIS. — Société académique de l'Oise.
BESANÇON. — Société d'Émulation du Doubs.
BOURGES. — Société des Antiquaires du Centre.
BRUXELLES. — Académie de Belgique.
CAEN. — Société française d'Archéologie.
CAEN. — Académie nationale des Belles-Lettres.
CHATEAU-THIERRY. — Société archéologique.
CHAUNY. — Société académique.
CHERBOURG. — Société académique.
CORBEIL. — Société historique et archéologique.
DIJON. — Commission départementale des Antiquités de la Côte-d'Or.
DOUAI. — Société d'Agriculture, sciences et arts.
EPINAL. — Société d'Émulation des Vosges.
FONTAINEBLEAU. — Société historique du Gatinais.
GAP. — Société d'Études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. — Académie delphinale.
LAON. — Société académique.
LE MANS. — Société historique du Mans.
MONTAUBAN. — Société d'Archéologie de Tarn-et-Garonne.
MONTBRISON. — Société archéologique de la *Diana*.
NANCY. — Société d'Archéologie lorraine.
NOYON. — Comité archéologique.
ORLÉANS. — Société historique et archéologique de l'Orléanais.

PARIS. — Société nationale des Antiquaires de France.
PARIS. — Société centrale des Architectes.
PARIS. — Société bibliographique.
PARIS. — Société des Études historiques.
PARIS. — Société de Géographie.
PARIS. — Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.
PARIS. — Musée ethnographique du Trocadéro.
PARIS. — Musée Guimet.
POITIERS. — Société des Antiquaires de l'Ouest.
PONTOISE. — Société historique de Pontoise et du Vexin.
PORTUGAL. — Association des Architectes et Archéologues portugais.
RAMBOUILLET. — Société archéologique.
REIMS. — Académie nationale.
ROMANS. — Comité diocésain d'Histoire et d'Archéologie.
ROUEN. — Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure.
SAINT-QUENTIN. — Société académique.
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. — Musée des Antiquités nationales.
SAINT-OMER. — Société des Antiquaires de la Morinie.
SOISSONS. — Société archéologique.
SENLIS. — Comité archéologique.
SENS. — Société archéologique.
TOULOUSE. — Société archéologique du Midi de la France.
VALENCE. — Société archéologique de la Drôme.
VERSAILLES. — Société des Sciences morales de Seine-et-Oise.

Publications de la Société Historique de Compiègne

Bulletin de la Société.

Tome I, 1869-1873, grand in-8°, 358 pages et 18 planches.
Tome II, 1874-1875, 415 pages et 11 planches.
Tome III, 1876, 325 pages et 4 planches.
Tome IV, 1878, 320 pages et 6 planches.
Tome V, 1882, 326 pages et 6 planches.
Tome VI, 1884, 320 pages et 12 planches.
Tome VII, 1888, 328 pages et 21 planches.
Tome VIII, 1895, XXXII — 326 pages et 13 planches.
Tome IX, 1899, XXX — 260 pages et 4 planches.
Tome X, 1900, LVI — 198 pages et 1 planche.

Procès-verbaux, rapports et communications diverses.

Procès-verbaux de 1888 à 1891, in-8°, 188 pages.
Tome I, 1892, in-8°, 120 pages.
Tome II, 1893, 196 pages.
Tome III, 1894, 124 pages.
Tome IV, 1895, 142 pages.
Tome V, 1896, 126 pages.
Tome VI, 1897, 121 pages.
Tome VII, 1898, 97 pages.
Tome VIII, 1899, 101 pages.
Tome IX, 1900, 121 pages.

Excursions archéologiques dans les environs de Compiègne, première partie, 1869-1874, grand in-8°, 1875, 87 pages. — Deuxième partie, 1875-1899, grand in-8°, 1901, 295 pages.

Pièces rares relatives à l'histoire de Compiègne. — I. *Le Séjour royal de Compiègne*, par A. Charpentier (1647), grand in-8°, 1890, 62 pages. — II. *Almanach historique de Compiègne en 1789*, 1891, 96 pages. — *Le camp de Compiègne en 1739*, suivi d'un menu royal par Scellier, grand in-8°, 1897, 67 pages avec planches.

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne, publié par M. l'abbé E. Morel, in-quarto, trois fascicules déjà parus avec planches.

Le Maréchal d'Humières et le gouvernement de Compiègne, par M. Roger de Magnienville, grand in-8°, 1881, 250 pages et 5 planches.

Le Château du Fayel et ses seigneurs, par M. l'abbé E. Morel, grand in-8°, 1895, 128 pages et 4 planches.

Plan de la ville de Compiègne en 1734, levé par Chandellier, reproduction fac-similé en chromo-lithographie ,exécutée par Monrocq, une feuille grand-aigle.

Plan de la ville de Compiègne en 1734, par Chandellier. — Planches complémentaires lithographiées (faubourgs Saint-Lazare et Saint-Germain), 2 feuilles grand aigle.

Plan de la ville de Compiègne, gravé par Jollain, vers 1657, reproduction fac-similé une feuille double in-folio.

L'alimentation à Compiègne. — *Les Pâtissiers et les Bouchers*, par MM. A. Bazin et E. Mauprivez, grand in-8° 1896, 118 pages.

Les Francs-Archers de Compiègne (1448-1524), par le baron de Bonnault d'Houet, ancien élève de l'Ecole des Chartes, grand in-8°, 1897.

Compiègne pendant l'Invasion espagnole, par M. A. Bazin, grand in-8°, 1896, 88 pages.

L'Instruction publique à Compiègne en 1789, par B. A. Dervillé, Économe du Collège de Compiègne, in-8° 1896, 44 pages.

Description des Fouilles archéologiques exécutées dans la Forêt de Compiègne sous la direction du président de Roucy, par Victor Cauchemé, inspecteur des bâtiments du Palais de Compiègne. — Première partie, *Fouilles du Mont-Berny*, in-4°, 57 pages et 15 planches gravées.

UNIV. OF MICH.

COMTE DE MARSY

LE COMTE DE MARSY

SA MORT, SES FUNÉRAILLES

Le 29 mai 1900, a été doublement un jour de deuil pour la Ville et pour la Société historique de Compiègne.

En effet, le matin, chacun apprenait avec une profonde tristesse la mort de François de Bonnault d'Hoüet, fils de notre honorable ancien président qui, aujourd'hui, a bien voulu, par dévouement pour la Société, devenir notre Secrétaire général. C'était un jeune homme ayant toutes les qualités du cœur et de l'esprit et sur lequel se fondaient les plus belles espérances. Il venait, à l'exemple de son père, de conquérir d'une façon très brillante, le titre d'élève de l'*École des Chartes*.

Quelques heures plus tard, une autre mort répandait à son tour la consternation : celle du comte Arthur de Marsy, qui jouissait de l'estime et de la sympathie de tous ceux qui, de près ou de loin, s'étaient trouvés en relations avec lui.

Distingué également par le titre d'*archiviste paléographe*, il avait suivi, avec un intérêt des plus affectueux les débuts du jeune de Bonnault, applaudissant mieux que personne à ses succès. Or, c'est en allant mêler ses larmes à celles d'une famille éplorée que, ne pouvant surmonter la douleur que lui faisait ressentir une perte si prématurée, il est tombé lui-même au seuil de la maison amie et a ressenti les premières atteintes du mal foudroyant qui l'a emporté peu de temps après.

Prochainement, un de ses meilleurs amis, à qui il a confié l'exécution de ses dernières volontés, retracera en détail la vie aussi bonne que laborieuse de notre regretté secrétaire

et consacrera un travail *bibliographique* aux nombreuses publications auxquelles il a attaché son nom, travail qui exige encore une foule de recherches. En ce qui nous concerne, nous nous bornons donc aujourd'hui à relater le récit des touchantes funérailles de celui qui, comme chacun l'a répété, a été, pendant plus de trente ans, l'âme de notre *Société historique*, et qui, partout où il a passé, a laissé derrière lui un vide qui n'est pas près d'être comblé.

Voici en quels termes la *Dépêche de l'Oise* du 3 juin 1900 a rendu compte de cette douloureuse cérémonie :

Samedi 2 juin, à onze heures du matin, ont été célébrées les obsèques du comte de Marsy. Cette cérémonie funèbre a été, par le nombre et la distinction des assistants, une imposante manifestation autour de l'homme éminemment bon et du savant de mérite que fut le défunt.

Dans la cour de son hôtel de la rue de la Sous-Préfecture, une chapelle ardente avait été édifiée, ornée de tentures noires lamées d'argent, de plantes vertes et de flambeaux. Sur le fronton de la porte, les armes du comte et l'initiale M.

A l'heure des obsèques, la cour s'est remplie d'une foule attristée et recueillie dans laquelle nous remarquons :

(Suivent les noms d'un très grand nombre de personnes.)

Le deuil était conduit par MM. Octave et Paul Diey, François Billecoq, ses cousins, ainsi que par MM. Travers, de Caen et baron de Bonnault d'Houët, amis intimes et exécuteurs testamentaires du comte de de Marsy.

La levée du corps est faite par M. l'archiprêtre de Saint-Jacques. Mgr Douais, évêque de Beauvais, était venu présider la cérémonie et donner l'absoute.

Après l'office, le cortège se mit en route pour le cimetière du Nord.

Deux couronnes avaient été placées sur le cercueil, l'une au nom de la *Société française d'archéologie*, l'autre au nom de la *Société historique de Compiègne*. Aucune autre fleur, la famille ayant exprimé le désir que l'on n'en apportât point.

Un employé des pompes funèbres portait, sur un coussin, les décorations et insignes du défunt[1].

Les cordons du poële étaient tenus par MM. :

Chovet, maire, sénateur de l'Oise ;

Héron de Villefosse, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;

Alexandre Sorel, président de la Société Historique, président honoraire du Tribunal civil ;

Jules Guiffrey, membre de l'Institut, président de la Société de l'Ecole des Chartes, administrateur de la manufacture des Gobelins ;

Jules Lair, de la Société française d'Archéologie, ancien président de la Société de l'Ecole des Chartes ;

Le comte de Lambertye, membre du Conseil de fabrique de Saint-Jacques ;

De Fréchencourt, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie ;

Blomme, président du tribunal civil de Termonde (Belgique) ;

Eugène Soil, juge au tribunal civil de Tournai (Belgique) ;

Au cimetière, l'assistance était encore aussi nombreuse qu'au départ. Le défunt était suivi d'amis fidèles qui ont tenu à se trouver au prononcé très impressionnant des discours. Il y en eut cinq, résumant la vie du défunt et de plus, exprimant tous, en une belle forme, des pensées élevées et d'affectueux regrets.

L'assistance les a écoutés avec émotion, approuvant avec tristesse les hommages rendus à une chère mémoire.

1. Le comte de Marsy était :

Chevalier du Saint-Sépulcre de Jérusalem, — de Saint-Stanislas de Russie, — de l'Ordre de Léopold de Belgique, — de la Conception du Portugal et du Nithan-Iftihar ;

Officier de Charles III (Espagne), — de Saint-Olaf (Norwège), — de Saint-Grégoire le Grand (Rome), — d'Isabelle la Catholique ;

Commandeur du Christ (Portugal), — de Saint-Marin (Espagne), — de Bolivar et de Vénézuela ;

Officier d'Académie et de l'Instruction publique ;

Le titre de *Comte romain* lui avait été conféré par un bref pontifical en 1876.

Discours de M. le Président Sorel

Président de la Société Historique.

Tout à l'heure, la voix amie d'un ancien élève de l'Ecole des Chartes, vous retracera, au nom de la *Société Française d'Archéologie*, la vie si laborieuse de celui dont nous déplorons la mort foudroyante. Quant à moi, si je n'écoutais que mes propres impressions, je me recueillerais dans un religieux silence, pour ne songer qu'au néant des choses humaines ; mais je considère comme un devoir impérieux de venir, au nom de la *Société Historique* de Compiègne, et au nom des *Œuvres locales*, auxquelles il a pris part, dire un dernier adieu à celui qui n'est plus.

C'est au 14 août 1868, que remonte la création de notre Société Historique. Arthur de Marsy, âgé seulement de vingt-cinq ans, compta parmi ses fondateurs, et depuis lors, il n'a pas cessé d'en être l'inspirateur. Tout l'indiquait pour être, à plusieurs reprises, notre président ; mais la rigueur des statuts s'opposait à ce que la réélection du titulaire s'effectuât avant l'expiration d'un certain délai ; dès lors il n'aurait pu continuer l'exercice de ses fonctions. Aussi, préféra-t-il un rôle, relativement plus modeste, celui de secrétaire, rôle qu'il a rempli pendant plus de trente ans avec un dévouement sans égal. Tout se concentrait en lui : présentations, ordres du jour, procès-verbaux, impressions et publications, organisation d'excursions archéologiques, il faisait face à tout, mettant au profit de chacun de nous, sa merveilleuse mémoire, ses notions en toutes choses et son inépuisable complaisance.

Dès qu'il apprenait que quelqu'un s'intéressait à n'importe quel sujet, il fouillait dans sa bibliothèque, évoquait ses propres souvenirs, et, véritable répertoire vivant, il lui indiquait les sources où il devait puiser et les erreurs qu'il devait éviter. Sous ce rapport, il était loin de ressembler à ces égoïstes qui se font un malin plaisir de dissimuler les

documents qu'ils possèdent, absolument comme l'avare qui cache son trésor.

Dans de telles conditions, nos séances offraient un intérêt spécial. Toujours prêt à prendre la parole, notre regretté secrétaire soutenait certaines propositions, en combattait d'autres et imprimait à nos discussions pacifiques, l'esprit et l'entrain qui lui étaient familiers.

Mais, ce n'est pas tout : grâce à son titre de membre associé d'un grand nombre d'autres sociétés françaises ou étrangères ; grâce aux relations sympathiques qu'ils s'était ménagées dans tout le pays, et qui lui valurent tant de distinctions honorifiques, il a enrichi notre Société de correspondants illustres qui lui ont fait assigner, dans le monde des savants, un des rangs les plus honorables.

En dehors de l'enceinte archéologique, Arthur de Marsy, apportait le même zèle et le même dévouement dans les deux Commissions de la *Bibliothèque municipale* et du *Musée Vivenel* dont il faisait partie, et auxquels il a laissé des témoignages de sympathie.

Sa profonde érudition en toutes choses le mettait à même de faire profiter la Ville d'une infinité d'occasions que lui facilitaient ses rapports, pour ainsi dire quotidiens, avec le monde de la librairie parisienne.

Enfin, le Comité Compiégnois de la Société de Secours aux Blessés militaires (*Croix rouge française*), que j'ai également l'honneur de présider, se félicitait de l'avoir pour secrétaire général ; quant à lui, il s'estimait, heureux et fier, de pouvoir, comme nous, donner ainsi une preuve de haute estime à notre vaillante armée.

Aussi, sa mort constitue-t-elle, pour chacune de ces institutions, une perte des plus sensibles, en même temps qu'un vide bien difficile à combler ; mais, à tout le moins, son souvenir et les enseignements qui s'en dégagent, resteront pour guider ses successeurs.

Adieu donc, cher Marsy ! votre estime et votre attachement pour la Société historique, viennent de se révéler une fois de plus, par la pieuse mission que vous lui avez confiée de veiller à l'entretien de votre sépulture. Je connais assez les sentiments qui animent vos anciens collègues pour vous

assurer que ce legs sacré sera religieusement exécuté. Reposez donc en paix dans la terre bénite où votre corps va trouver un dernier asile, et, si quelque chose peut atténuer pour votre famille, et pour vos nombreux amis, la douleur profonde que votre mort a fait naître, ce sont les hommages rendus à votre mémoire par les pesonnages les plus haut placés et les regrets unamines qui de toutes parts se sont manifestés ; adieu !

Discours de M. Jules Guiffrey

Président de la Société de l'École des Chartes.

Au nom et comme Président de la Société de l'École des Chartes, à laquelle le comte de Marsy appartenait depuis trente-cinq ans, je viens rendre au confrère qui nous quitte l'hommage suprême de nos sincères et profonds regrets.

L'École des Chartes lui avait indiqué la carrière qui convenait le mieux à ses aptitudes et à ses goûts. Sa situation de fortune lui permettait de se donner tout entier à l'étude des anciens monuments de l'histoire et de l'art sans préoccupation des nécessités matérielles. L'indépendance de son caractère se fût mal accommodée d'une position qui eût coûté quelque chose à sa liberté. Il ne voulut être qu'un savant libre et sans attaches officielles ; il a été mieux que cela, car il a su rendre de signalés services à la science en dirigeant comme il l'a fait pendant de longues années la *Société française d'archéologie.*

Nommé archiviste paléographe en 1865, il commença de suite la série de ces innombrables publications sur les sujets les plus variés qui prouvent à la fois la curiosité toujours en éveil de son esprit, et la sûreté de son érudition. Membre de nombreuses Sociétés savantes, directeur du *Bulletin monumental*, et, en dernier lieu, Président de la Société française d'archéologie, après la retraite de Léon Palustre, il a su rendre à la vieille Association scientifique fondée par

M. de Caumont, la prospérité et le prestige qu'elle avait autrefois connus.

Par l'affabilité de son caractère, par la courtoisie de ses manières, par son soin scrupuleux à ménager toutes les susceptibilités, de Marsy avait conquis les sympathies, je puis dire l'affection d'un public nombreux de confrères, d'amis, de travailleurs de tout âge, qui le suivait chaque année avec le plus vif plaisir dans ses instructives excursions à travers nos vieilles cités françaises. Mais aussi, avec quelle sollicitude, toutes choses étaient d'avance étudiées sur place et préparées! Les collaborateurs qu'il avait su s'attacher savent seuls les correspondances, les démarches, les voyages que nécessitaient ces tournées archéologiques. Et jamais un mot qui trahît la fatigue ou l'impatience chez celui sur qui retombait toute la responsabilité de l'organisation. Il lui suffisait d'avoir mené à bien cette délicate entreprise de loger, de nourrir, de transporter un nombre considérable de voyageurs au cours de ces pélerinages de la science, dans les localités qui semblaient offrir le moins de ressources, pour être pleinement satisfait. Le succès, la satisfaction de ses compagnons, étaient sa meilleure récompense. Il n'en demanda jamais d'autre. Il lui suffisait d'être l'âme de la Société à laquelle il consacrait la meilleure partie de son temps et de son activité.

Sans doute, il aurait pu laisser dans des ouvrages de longue haleine, la preuve de son savoir et de sa critique. Les nombreux articles publiés dans divers recueils témoignent assez de l'abondance et de la sûreté de son érudition. Ce n'est pas ici le droit d'en dresser la liste; un de ses amis se chargera de ce soin en rendant au travailleur, à l'archéologue, la justice qui lui est due. Mais n'eût-il fait que répandre, comme Président de la Société française d'archéologie, le goût et l'étude des monuments anciens de notre histoire, cette tâche qu'il a remplie avec tant de dévouement et d'abnégation suffit bien à lui mériter notre gratitude. Il a accompli une œuvre utile; il a servi la science avec un désintéressement absolu; tous ses loisirs ont été consacrés à une noble cause. Qu'il n'ait pas obtenu la récompense bien méritée de ses peines, peu importe. Il laisse

un nom grandement honoré de tous ceux qui l'ont connu et la Société de l'École des Chartes gardera le souvenir d'Arthur de Marsy, comme celui d'un homme bon, loyal, sympathique à tous, ayant rempli jusqu'à son dernier jour la mission généreuse qu'il avait librement acceptée.

Discours de M. de Villefosse

Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Messieurs,

L'ami que nous pleurons, celui qui vient de nous être ravi d'une façon si soudaine, et auquel nous rendons un suprême et douloureux hommage, était de ceux qu'on ne peut oublier une fois qu'on a été admis dans leur intimité. Nous tous qui l'avons vu à l'œuvre, nous pouvons parler de ses qualités exquises, de sa bienveillance et de sa courtoisie ; nous pouvons dire aujourd'hui tout haut ce que nous avons pensé si souvent, en admirant son entrain et sa belle humeur au milieu de l'action, particulièrement dans des circonstances difficiles. Il avait toutes les qualités de l'esprit qui charment et qui attirent ; il possédait toutes celles du cœur qui fixent l'amitié, qui font naître la confiance et croître l'affection.

D'autres vous ont parlé de ses mérites scientifiques et de ses travaux. On vient de vous rappeler les éminents services qu'il a rendus aux nombreuses Sociétés dont il s'occupait : il leur prodiguait les marques d'un attachement qui ne s'est jamais lassé. Pour elles, il a été, comme pour ses amis, rempli de bontés, de prévenances et de délicatesses. Partout où il a passé, sa mort laisse un vide qui sera difficilement comblé.

Permettez-moi de dire un mot du rôle très important qu'il a joué dans les Congrès archéologiques de France, dont il a été le directeur depuis plusieurs années, dont on peut dire, qu'il était devenu véritablement l'âme, et auxquels

son nom demeurera attaché. Il fallait le voir à l'œuvre pour comprendre le dévoûment et les qualités d'organisanisation nécessaires dans la direction de ces Congrès ! Son tact, sa connaissance des hommes, sa décision, la vivacité et la justesse de son jugement servies par une admirable mémoire, la variété de son érudition, le rendaient plus apte que personne à conduire ces Assemblées scientifiques. Chaque année, il les réunissait dans une ville différente : des hommes de tempéraments divers, d'opinions contraires, de caractères opposés y accouraient des divers points de la France et de l'étranger, se rendant avec empressement à son appel. Il était à l'aise au milieu d'eux, les connaissant, les appréciant tous, s'ingéniant surtout à trouver le moyen de mettre en lumière leurs travaux, s'effaçant pour faire valoir les qualités de chacun. Si parfois un nuage s'élevait, il lui suffisait d'un geste pour le dissiper ; un mot dit amicalement et à propos remettait chacun à sa place. Et il les entraînait comme un capitaine qui connaît bien ses hommes et qui sait ce qu'il peut attendre d'eux ! Par sa finesse et par sa bonhomie, il savait concilier tout le monde, sans jamais blesser personne.

Aussi, les Congrès qu'il a présidés comptent-ils parmi les plus féconds et les plus utiles. Il les préparait avec un zèle qui a porté tous ses fruits ; il était dans la vraie tradition de leur illustre fondateur. On a pu dire de lui qu'il était le continuateur véritable de l'œuvre d'Arcisse de Caumont.

Les services qu'il rendait ainsi à notre archéologie nationale avec un désintéressement si louable et un zèle infatigable, avaient frappé le Comité des Travaux histoririques. A diverses reprises, la Section d'archéologie présenta à M. le Ministre de l'Instruction publique le nom d'Arthur de Marsy parmi ceux qu'elle jugeait les plus dignes d'obtenir la croix de la Légion d'honneur. Son vœu malheureusement n'a pas été exaucé. A la fin de l'année dernière, l'Académie des Inscriptions l'avait inscrit sur la liste des candidats proposés pour le titre envié de *Correspondant* national. Le nombre de voix que Marsy avait obtenus faisait espérer à ses amis qu'ils goûteraient cette année la

satisfaction de pouvoir le féliciter d'une récompense décernée d'une façon si honorable. La mort leur enlève cette espérance. Il ne leur reste plus que le souvenir de celui dont ils ont éprouvé si souvent la sincère amitié. Ce souvenir, ils le conserveront au fond du cœur comme un des plus doux de leur vie. Quand un sentiment est véritable, la mort, loin de l'affaiblir, le ravive et en fait mieux sentir toute la profondeur.

Adieu, mon cher Marsy, ou plutôt au revoir. Votre mémoire nous restera toujours chère; elle vivra au milieu de nous! Vous étiez le meilleur des amis; nous tâcherons de vous prendre pour modèle. Maintenant que nous vous avons perdu, nous sentons plus cruellement tout ce qui va nous manquer et nous apprécierons mieux encore vos rares qualités. Au nom de tous vos amis, présents ou absents, adieu.

Discours de M. Blomme

Président du Tribunal de Termonde.

C'est au nom de l'*Académie royale d'Archéologie de Belgique,* que je dépose au pied de cette tombe, l'expression des regrets unanimes de notre Compagnie.

Pendant de longues années, le comte de Marsy prit à nos travaux, une part aussi active que brillante. Malgré les distances, il assistait à nos séances solennelles, avec une assiduité exemplaire; ses intéressants articles enrichirent nos Annales. La plus haute distinction réservée aux étrangers, le titre de membre honoraire, lui échut en 1891.

La perte aussi imprévue que cruelle, de notre Confrère, laisse parmi nous un vide immense; avec un soin pieux, nous conserverons le souvenir de son précieux concours.

En Belgique, l'*Académie royale d'Archéologie*, n'était pas le seul corps des savants qui s'honorât de compter de Marsy au nombre de ses membres; la plupart des sociétés locales avaient été heureuses de s'assurer sa collaboration. En ma qualité de président du *Cercle de Termonde*, j'apporte un té-

moignage tout spécial de haute estime et de reconnaissance. Tous les ans, il participait aux réunions de la *Fédération des Sociétés archéologiques;* le zèle qu'il y déploya, se communications sur les sujets les plus variés, les sympathies qu'il sut acquérir contribuèrent puissamment au maintien de cette utile institution, et des excellentes relations que nous eûmes toujours avec nos voisins du Sud.

Il ne peut suffire à mon cœur de prononcer l'éloge officiel du comte de Marsy, de vous entretenir du savant et de glorifier ses écrits; je dois parler de l'homme qui me voua une amitié immuable dès 1867. Nous étions au printemps de la vie; nous faisions nos premières armes sous les auspices du vénérable Arcisse de Caumont, l'éminent fondateur de la *Société Française d'Archéologie,* cette Société fameuse que le comte de Marsy devait présider plus tard avec une incontestable autorité. De longs voyages entrepris en commun, l'intimité de nos rapports, me dévoilèrent le noble cas ractère de mon compagnon et les ressources de son esprit, les trésors de sa bienveillance, son art suprême de plaire, son exquise urbanité, ses qualités natives d'élégance et de distinction. Jamais je n'ai rencontré l'occasion de parler la langue de l'éloge avec une conviction plus profonde, un sentiment plus impérieux.

Le temps s'envola à tire d'ailes, et de Marsy ne cessa de travailler; les produits de son labeur vinrent s'accumuler sur les rayons des bibliothèques et attester sa profonde érudition. Hier encore, ma main tremblante feuilletait les volumes de sa correspondance, où, d'une plume facile et spirituelle, il mêlait les mots affectueux aux nouvelles archéologiques. Je ravivais le passé, les espérances et les succès d'une carrière, hélas! brisée trop tôt.

Le monde savant, mon cher Marsy, gardera la mémoire de ton œuvre; tes amis n'oublieront ni ta bonté, ni tes vertus; ils vivent de l'espoir d'une éternelle communion. Adieu, cher Confrère, adieu le meilleur des amis.

Discours de M. Jules Lair

Membre de la Société Française d'Archéologie.

La Société Française d'Archéologie m'a fait l'honneur de me déléguer, pour porter la parole, aux obsèques de notre regretté confrère et ami. Mais, est-il possible de parler en présence de cette mort tombée comme la foudre? La veille, le matin même du jour funeste, Arthur de Marsy ne songeait qu'à l'avenir, à ce prochain Congrès de Chartres, qu'il avait préparé avec son soin habituel, et qui promettait d'être brillant. Une minute d'émotion, de pitié profonde, et c'en est fait de cette noble existence. L'homme, le savant succombe à un âge où l'on espérait encore de lui de nombreux travaux et plusieurs années d'un concours précieux pour l'archéologie.

Arthur de Marsy était né à Doullens, le 4 septembre 1843. C'est surtout à Abbeville qu'il passa sa jeunesse. A l'ouverture du Congrès de 1893, il nous a raconté, en termes attendris, cette première partie de sa vie, au sein d'une famille aimée, dans cette petite cité féconde en artistes, en collectionneurs et en antiquaires. Il y grandit dans une atmosphère d'étude et de respect pour le passé !

Cette éducation le conduisit tout droit à l'Ecole des Chartes, où il entra en 1862. Plusieurs de ses camarades se rappellent encore son arrivée dans l'ancien hôtel Clisson. Elégant et séduisant de sa personne, il unissait au charme de l'adolescence, une parfaite bonne grâce, un caractère aimable, et les qualités plus hautes d'un esprit studieux et ouvert, chercheur infatigable. Dès cette époque, il adressait à divers recueils, à diverses sociétés, les communications les plus intéressantes et les plus variées. On en dressera la liste et le lecteur restera émerveillé de la masse de connaissances, de la somme de travail représentées par ces publications. Réunies, elles formeraient plusieurs gros volumes.

Il avait montré tant d'aptitude pour les travaux d'érudition, que ses camarades le choisirent comme secrétaire-

adjoint de leur Société, celle qui publie le recueil connu sous le nom de *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes.*

Marsy conserva toujours une grande reconnaissance de l'instruction qu'il avait reçue dans cette école. Il s'efforça d'en faire passer la méthode dans les études archéologiques qui devaient être le principal emploi de sa vie laborieuse.

Comment ce jeune érudit qui aurait pu tout aussi bien être archiviste ou historien, se trouva-t-il voué spécialement à l'archéologie ? Cela se produisit tout naturellement.

Il avait formé avec plusieurs de ses camarades d'école des amitiés précieuses, solides, inaltérables, fortifiées par le temps ; pour lesquelles la première douleur se fait sentir en ce jour de séparation. Une de ces affections l'appelait souvent à Caen, dans une famille où l'hospitalité cordiale est de tradition comme l'intelligence et le savoir. Caen, c'était Abbeville en grand, avec le même esprit conservateur ; Caen c'était la patrie d'Arcisse de Caumont.

Ainsi tout s'enchaîne dans la vie. Les Normands avaient accueilli Arthur de Marsy, ils lui avaient donné droit de cité et Marsy en retour se constitua le continuateur infatigable et passionné d'une des plus grandes œuvres qui aient été fondées en Normandie, pour de là étendre son utile action sur la France entière.

Arcisse de Caumont a particulièrement connu Arthur de Marsy. Il l'a apprécié et estimé, comme s'il devinait en lui un successeur.

Loin de nous, la mesquine pensée de louer un ami aux dépens d'un autre, d'opposer Marsy à Palustre, dont nous regrettons encore la perte, dont nous honorions le savoir et le caractère. La vérité, c'est que, à la Société Française d'Archéologie, qui ne publie pas seulement des mémoires, mais qui agit, visite, étudie sur place et chaque année dans une zône étendue, c'est qu'à cette Société il faut un chef doué de qualités d'administration et de commandement.

Marsy fut un directeur idéal.

Ceux qui y ont pris part n'oublieront jamais ces réunions, si attrayantes, si instructives de Nantes, de Soissons, de Brive, de Dôle, de Bourges, mais, parmi les sociétaires qui en recueillaient les fruits, combien peu se doutaient de

la peine prise par le directeur pour leur assurer ces belles journées. Négociations préalables avec les Sociétés savantes de la contrée, Marsy les connaissait toutes, et savait s'y assurer des concours indispensables au succès. Même diplomatie, même tact avec les autorités. Puis venait la reconnaissance du terrain. Il fallait obtenir l'entrée des châteaux, des collections particulières. La réputation établie du comte de Marsy, ses grandes relations lui ouvraient les portes les plus fermées et, à sa suite, le Congrès passait.

Une fois tout en marche, il ne prenait la parole que pour exposer les questions, et la cédait aussitôt aux orateurs désignés par leurs études spéciales. S'il intervenait, c'était seulement pour maintenir la discussion dans de justes limites. Toutes ces discussions, assurément, n'avaient pas la même portée ; mais il ne s'est pas passé de Congrès où il ne s'en soit présenté d'importantes.

Où de Marsy excellait, c'était dans la visite des monuments et des musées. Comme il avait beaucoup voyagé, parcouru l'Europe entière, il avait beaucoup vu, et, grâce à son excellente mémoire, il indiquait les plus utiles comparaisons.

Notre éminent directeur a, pendant plus de quinze ans, maintenu, fortifié l'œuvre d'Arcisse de Caumont et de Palustre, contribué à sauver nombre d'antiquités précieuses. Un tel labeur ne vaut-il pas autant que plusieurs volumes?

On voudrait citer ici toutes les Sociétés françaises et étrangères qui avaient tenu à compter Arthur de Marsy parmi leurs membres.

La Société des Antiquaires de Normandie se l'était associé depuis longtemps et s'honore de l'avoir eu pour directeur. C'était un plaisir pour lui d'assister à sa réunion annuelle, où il pouvait se croire encore au milieu de sa chère Société française d'archéologie.

Toutes les sociétés de la Picardie le réclamaient comme un compatriote, et, par le fait, sa famille était originaire d'Amiens.

Marsy avait été élu membre de la Société des Antiquaires de France, où les sièges sont aussi limités que recherchés.

Il était encore correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, membre du Comité des beaux-arts pour les départements. Enfin, ses amis ne désespéraient pas de le voir nommer un jour membre correspondant de l'Institut.

Quant à ce qu'Arthur de Marsy a fait pour la bibliothèque de Compiègne et pour la Société historique de cette ville, M. le président Sorel vous l'a dit en termes excellents, mieux que je n'aurais su le faire.

La réputation d'Arthur de Marsy avait dépassé nos frontières. Nous l'avons bien vu à l'accueil flatteur dont il était l'objet en Belgique, en Suisse, en Espagne, en Angleterre. Aussi, avait-il reçu en retour de nombreux services rendus aux archéologues étrangers des distinctions méritées, au milieu desquelles on regrettait de ne pas voir l'ordre de son propre pays et cette croix qui n'aurait jamais été placée sur un cœur plus français.

J'ai montré, dans la mesure de mes forces, le savant, indiqué sommairement son œuvre si multiple. Arrêtons-nous un instant encore devant l'homme.

Nous avons vu Marsy pendant les séances des congrès. Rappelons-nous le aussi pendant les heures de détente, gai, affable, la courtoisie en personne, s'occupant de tous. Tel un bon officier qui, après une journée de marche, veille au campement et au bien-être de ses hommes. Il était plein d'attentions délicates pour les dames et se servait de leur présence pour maintenir dans les réunions la réserve, la bienséance et les bonnes façons de la politesse nationale. C'est dans ce groupe reconnaissant qu'il sera bien vivement et très sincèrement regretté et pleuré.

S'ils devaient choisir entre tant de qualités que possédait Marsy, ceux qui l'ont connu désigneraient la bonté. Il se montra bon jusqu'à sa dernière heure.

Mon cher Bonnault, vous qui, à peine rentré des obsèques d'un fils, revenez courageusement assister aux funérailles d'un ami, pardonnez-moi de rappeler ce cruel moment.

Marsy aimait tendrement François de Bonnault, jeune homme accompli, admis récemment à l'École des Chartes,

où l'on concevait de lui les plus belles espérances. Mardi matin, il apprend que le pauvre enfant vient de rendre le dernier soupir. Il veut courir chez les parents; mais, en route, les forces l'abandonnent; il tombe au seuil de cette maison désolée et la mort, deux fois inexorable, emporte, presque en même temps, et le conscrit et son ancien.

Inclinons-nous devant ces arrêts de la Providence.

Pour ceux qui partagent la foi que Marsy professa sans affectation, mais avec fermeté, durant toute sa vie ; pour ceux qui redoutent cette heure du jugement, les circonstances qui ont accompagné ce décès trop subit ne sont-ils pas un gage rassurant.

Marsy, on le sait, avait toujours vécu en chrétien. Il n'en est pas moins consolant de penser que la dernière action de notre ami a été une œuvre de bonté, d'amitié, une œuvre de miséricorde, et que c'est porté par elle qu'il s'est présenté devant le Dieu infiniment bon et miséricordieux.

Le 4 juillet suivant, le corps de M. le comte de Marsy, déposé dans un caveau provisoire, a été, d'après ses intentions, transféré dans une sépulture définitive au cimetière du Nord, ainsi que les restes de son père, M. de Marsy, décédé, procureur impérial à Compiègne, de sa mère et de sa grand'mère.

Le cérémonie a eu lieu après la célébration d'une messe en l'église Saint-Jacques.

Après les dernières prières, dites par M. l'abbé Morel, curé de Chevrières, ancien vice-président de la Société Historique, les deux allocutions suivantes ont été prononcées :

Allocution de M. le comte Lair.

Messieurs et Amis,

Il y a un mois déjà, des voix plus autorisées ont rendu un éloquent hommage aux qualités et aux mérites inappréciables de notre regretté Directeur.

Vous permettrez aujourd'hui à un intime ami de donner encore un témoignage d'estime et d'affection à la mémoire de celui que nous pleurons tous et dont la tombe va se refermer pour toujours.

Arthur de Marsy a été, avant tout, l'homme du devoir, l'homme du bon conseil. Que ce fût dans sa vie de chaque jour, que ce fût dans ses actes administratifs, nous pouvions le suivre, c'était un guide le plus sûr et le plus éclairé. Privé de bonne heure de la vigilante affection et de la sage direction d'un père, il sut travailler seul, sans avoir besoin d'être stimulé par l'émulation de camarades.

Dès son enfance, se révélait chez lui cette passion pour l'étude et cette ardeur au travail qui devait faire de lui, jeune encore, le licencié en droit, l'archiviste-paléographe

et bientôt l'archéologue accompli ; en un mot, le savant à l'érudition profonde, prêt à répondre sur toutes les questions concernant l'histoire ou l'archéologie.

La Société Historique de Compiègne, la Bibliothèque et le Musée de la Ville, le Conseil de Fabrique absorbaient tous les instants qu'il pouvait soustraire au temps consacré à de fréquents voyages, aux recherches scientifiques et à publication de nombreux articles sur l'histoire locale et l'archéologie.

La préparation des Congrès, l'examen des mémoires et des documents qui devaient être communiqués à ces savantes assemblées, occupaient une large part dans ses travaux de chaque jour.

Nous, Messieurs et amis, qui depuis quinze années avez suivi assidûment ces assises scientifiques, dont il fut l'organisateur prévoyant et dévoué, vous avez tous pu juger des difficultés vaincues et des bonnes volontés gagnées par son caractère conciliant et si habile à mettre en relief les mérites de chacun.

Par la fidélité de ses relations, par sa discrétion absolue, par son affabilité extrême, par le charme séduisant de sa correspondance, de Marsy sut attacher à la Société Française d'Archéologie et attirer à ses Congrès, un grand nombre de savants étrangers, et des plus considérés.

Aussi, l'éminent archéologue français, s'était-il acquis parmi les hommes de science de toute nationalité, une réputation aussi honorable que justifiée.

Pendant la guerre néfaste de 1870, choisi comme un des administrateurs de la cité, il fit preuve, lors de l'occupation étrangère, du patriotisme le plus pur, et du dévouement le plus désintéressé.

Notre présence ici, Messieurs et amis, au lendemain du Congrès, attristé par la perte de son président, n'est-elle pas la meilleure preuve, de l'estime et de l'affection, que veulent lui témoigner, encore une fois, ceux qui l'ont connu, c'est-à-dire aimé.

Marsy a tenu à ce que les importantes collections qu'il avait amassées pussent lui survivre : Bibliothèques, musées et Sociétés savantes, ont éprouvé ses intelligentes libéralités.

Ses amis surtout ont été, de sa part, l'objet de touchantes marques de souvenir.

Ses vieux et fidèles serviteurs qui, une fois attachés à son service, n'ont plus songé à le quitter et qui, par un dévouement de longues années se sont, en quelque sorte, créé des liens de famille, sont là pour vous répéter avec moi que tous ces dons de l'esprit et du cœur, tous ces mérites inoubliables, chez celui que nous pleurons, disparaissaient devant la qualité dominante de son caractère : je veux dire la bonté.

C'est donc à l'ami affectueux et bienveillant ainsi qu'au croyant animé d'une foi profonde que nous, chrétiens, nous venons redire, non pas adieu, mais au revoir, mon cher de Marsy, au revoir.

Allocution de M. Eugène Soil

C'est aujourd'hui le jour des amis, celui de l'intimité, c'est pourquoi permettez à une autre voix d'ami de se faire entendre. Aux regrets qui viennent d'être exprimés pour la très grande perte qu'a faite la Société française d'archéologie, en la personne de son éminent directeur, le comte de Marsy, permettez-moi de joindre ceux que sa mort a causés en Belgique où il comptait tant de cordiales relations.

Organe de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, de la Société archéologique de Bruxelles, de la Société historique et archéologique de Tournai et de nombreuses Sociétés savantes du Royaume qui s'honorent de compter M. de Marsy au nombre de leurs membres, je viens payer à sa mémoire le juste tribut d'hommage et de regrets qu'elle mérite.

Ceux de mes compatriotes, chaque année plus nombreux, qui assistent aux Congrès archéologiques français, se souviendront toujours avec émotion et avec reconnaissance de l'accueil plein de cordialité et des aimables prévenances qu'il avait pour eux dans ces réunions qu'il présidait avec tant de talent.

Ceux, plus nombreux encore, qui l'ont vu à maintes

reprises, et plus particulièrement dans ces quinze dernières années, assister à nos Congrès annuels, à nos séances solennelles, à nos jubilés, à nos manifestations archéologiques, lui ont voué une vive reconnaissance pour le concours empressé qu'il ne leur a jamais marchandé, pour l'éclat et l'autorité qu'il ajoutait par sa présence à nos Congrès et à nos séances.

Et certes, parmi les nombreux amis et collègues français qui honorent nos travaux de leur concours, il n'en était pas de plus sympathique et de plus considéré que celui dont nous pleurons la perte.

Tant de liens l'attachèrent à nous, liens de confraternité scientifique, liens d'amitié, que nous avions fini par le considérer comme l'un des nôtres, et qu'en toute circonstance il avait, au milieu de nous, sa place marquée.

C'était l'hôte toujours attendu, toujours bienvenu, et j'ajouterai toujours nécessaire pour que la fête soit complète.

Vous rappellerai-je, à vous, Messieurs, qui beaucoup mieux que nous l'avez connu, les qualités éminentes de l'esprit, du savoir et du cœur qui le faisaient chérir de tous? Non, certes, mais je puis cependant affirmer qu'elles étaient au moins aussi appréciées chez nous que chez vous et qu'en lui nous aimions le savant et l'homme, et la nation qu'il représentait et personnifiait avec tant d'affabilité et d'autorité.

Le comte de Marsy a traité, en de nombreuses occasions, des sujets intéressant notre pays; il a collaboré à nos publications, il a publié des comptes rendus de nos congrès ; une étude très complète sur les musées belges ; de nombreux travaux dans des revues françaises ou belges, parmi lesquels je me contenterai de citer : *Un Directeur des fortifications à Ypres, — la Société Historique de Compiègne en Belgique*, — *les Arbalétriers tournaisiens au siège de Pontoise en 1441*, — *le Centenaire de la Société d'émulation de Liège*, — *la Tour bleue d'Anvers*, — *en Belgique*, — *le Cinquantenaire de l'Académie d'archéologie*, — *la Noblesse de Belgique*, — *Tournai et Compiègne*, — *un voyageur Français à Anvers*, etc., etc.

Nous lui gardons un souvenir particulièrement reconnaissant de sa présence au Congrès archéologique de 1895 à Tournai, où il évoquait avec tant d'éloquence et de charme le souvenir du Congrès français de 1845 et de 1880 tenus en notre ville, et où nous nous sommes efforcés de lui ménager l'accueil le plus cordial en remercîment de celui que, chaque année, nos compatriotes reçoivent chez vous !

De même que de nombreux Gouvernements étrangers, notre Souverain l'avait décoré de la croix de son ordre, et j'ajoute, avec un regret bien vif, que nous attendions bientôt pour lui une nouvelle marque de la faveur royale, quand la mort nous l'a ravi !

Dieu veuille lui donner la couronne éternelle !

Sa mémoire restera vivante dans le souvenir de ses nombreux confrères et amis de Belgique.

L'intérêt que le comte de Marsy portait à tout ce qui contribuait au développement de l'archéologie et des beaux-arts, s'est manifesté surtout par les dispositions testamentaires qu'il a faites, en faveur des divers établissements ou sociétés qu'il affectionnait particulièrement et qui se résument ainsi :

1° Société Historique de Compiègne.

Don d'une somme d'argent à charge par elle de remplir une obligation déterminée.

2° Société française d'archéologie.

Don des dessins, gravures sur bois, clichés, publications, qui devront être déposés à Caen, siège de la Société Le testateur étant directeur de cette Societé depuis 1885.

3° Musée du Louvre.

Gemellion en cuivre émaillé.

Buste de Charles XII, par Zhendre.

La Mise au Tombeau, très beau groupe de bois sculpté de l'Ecole d'Anvers.

4° Musée de Picardie.

Portrait de Cousin de Granville, évêque constitutionnel d'Amiens.

Portrait du duc de Vermandois, provenant de l'ancienne collection municipale d'Amiens.

Monnaies des Évêques, des Innocents et des Fous.

Médaille donnée par l'Académie d'Amiens à son grand-père, M. Galhault.

Une collection de plaques, décorations et insignes dans leurs cadres et toutes ses décorations personnelles.

5° Musée Vivenel de Compiègne.

Portrait de M. de Marsy, au pastel, par Bazin.

Portrait du maréchal d'Humières.

Portrait de magistrat en rouge.

Portrait de magistrat en noir.

Une nature morte : les Poissons.

Un exemplaire de tous les types de soldats en bois, y compris les voitures et cavaliers, ainsi que les modèles d'artillerie.

Deux portraits du capitaine Delorme, l'un à l'huile par Gardanne, l'autre au crayon par Luna, ainsi qu'un dessin original d'Aubry le Comte, représentant Méhémet-Ali.

6° Bibliothèque municipale de Compiègne.

Toutes les brochures comprises dans des cartons ou paquets et relatives aux départements de l'Oise, de la Somme, de l'Aisne, de Seine-et-Oise, du Pas-de-Calais et du Nord.

Toutes les autres brochures archéologiques à l'exception de celles qui feraient double emploi.

Toute la partie de la bibliothèque relative à la Belgique.

7° Bibliothèque de la ville d'Amiens.

Tous les manuscrits qu'il possède, ainsi que le cartulaire d'Arrouaise, ses chartes originales et celles qui viennent de Ferdinand Le Proux.

Ses manuscrits personnels et ceux de M. de Marsy, son père.

8° Musée Condé à Chantilly.

Un dessin à la gouache représentant *Une chasse du duc d'Orléans*, par Bellangé père.

Dans le cas où cette gouache ne serait pas acceptée, elle reviendrait au musée Vivenel.

9° Musée d'Abbeville.

Les matrices originales des sceaux de Long et de Noyelles.

Toutes les autres matrices abbevilloises que M. de Marsy possédait et dont on trouvera la source dans le manuscrit de son père sur Abbeville.

10° Bibliothèque Nationale.

(CABINET D'ESTAMPES.)

Dessin à la pierre noire du portrait de Mabillon.

COMPIÈGNE EN 1814

PAR

Le Lieutenant-Colonel PALAT

MEMBRE TITULAIRE

CHAPITRE PREMIER

1813. Premiers jours de 1814.

Napoléon avait, pour la dernière fois, habité le palais de Compiègne durant tout le mois de septembre 1811. L'année 1812 suivit, avec son tragique cortège d'immenses préparatifs de guerre, de lointains bruits de victoires, de longs silences pleins d'angoisse, puis de nouvelles désastreuses qui semblaient ne devoir plus finir. Le 17 janvier 1813, une circulaire du préfet de l'Oise arrivait à Compiègne, bien faite à elle seule pour révéler l'étendue de nos pertes. Elle invitait les communes du département à s'unir pour offrir à l'Empereur le nombre de cavaliers montés, équipés et habillés qu'il leur serait possible d'atteindre. Le Conseil municipal fut convoqué d'urgence.

Le maire, M. de Lancry, rappela les exemples de dévouement donnés jadis par les habitants de la ville à leurs sou-

verains, aux époques désastreuses de notre histoire[1]. S'associant à ces sentiments patriotiques, le Conseil arrêtait sur le champ qu'il serait offert à l'Empereur deux cavaliers avec leurs montures, leur harnachement et tout leur équipement. On pourvoierait à cette dépense par une souscription volontaire ou, à défaut, par une répartition au marc le franc d'après le rôle des contributions directes. En outre, une commission rédigea l'adresse suivante, qui fut adoptée et envoyée sans plus tarder :

Sire, votre ville de Compiègne, en partageant l'indignation de votre bonne ville de Paris, pour la trahison du général d'un de vos alliés, partage aussi son dévouement à votre service. Cette capitale ne doit qu'à la proximité de votre trône le bonheur de vous avoir fait, la première, une offre proportionnée à son opulence. Si Votre Majesté se fût trouvée parmi nous à l'arrivée de la fatale nouvelle, certes nous eussions eu l'initiative d'un zèle qui sera commun à tous les Français. Nous vous offrons, Sire, deux cavaliers équipés et montés : nous leur donnerons pour mot d'ordre l'antique devise de notre cité : *Regi et Regno fidelissima*. Sire, c'est le denier de la veuve : notre ville l'est toujours quand elle ne possède pas Votre Majesté[2].

1. Jacques-Charles-François de Lancry, ancien officier de cavalerie, appartenait à une des meilleures familles de Compiègne. Le 27 août 1793, il avait été arrêté comme frère d'émigré et conduit le 23 septembre au château de Chantilly, converti en lieu de détention pendant la Terreur, puis transféré le 6 thermidor an II au château de Liancourt qui avait reçu la même destination. Mis en liberté quelques jours après, il revint à Compiègne dans sa famille.

Le 28 avril 1805, il fut nommé, par décret impérial, adjoint, puis, par autre décret du 15 septembre 1811, maire de la ville de Compiègne, fonctions qu'il exerça jusqu'au 23 août 1830 et dans lesquelles il fit preuve d'un dévouement sans bornes.

Rentré dans la vie privée, il mourut en 1838.

2. *Archives municipales* de Compiègne, registre des délibérations du Conseil municipal, séance du 17 janvier 1813, folio 42, reproduit dans l'*Histoire de Compiègne*, par Escuyer, mss. de la bibl. de Compiègne, 7e vol., p. 112 et ff. Nous en avons publié de longs extraits, relatifs à 1813 et à 1814, dans le *Carnet de la Sabretache*, septembre à décembre 1898. La trahison signalée est celle du général prussien York. La Commission qui rédigea cette adresse était composée de MM. Scellier Devaisnes et Le Roux.

Tous les maires du canton de Compiègne furent ensuite réunis dans le même but. Aucune difficulté ne se présenta. A défaut d'une souscription volontaire, qui paraît n'avoir pas donné de résultat, des rôles de répartition furent établis dans les communes pour une somme de 16.662 fr. 33. Quand le receveur municipal rendit compte des recettes et dépenses faites à cette occasion, il se trouva un excédent de 600 francs environ, qui fut versé dans la caisse du bureau de bienfaisance[1].

Cependant, l'Empereur concentrait de nouvelles armées en Allemagne. Il partait pour Mayence, accompagné de Marie-Louise, qui ne dépassait pas cette ville et rentrait ensuite à Paris. Au retour, elle prenait quelques heures de

1. Le texte d'Escuyer semble indiquer que ces 16.662 francs devaient être uniquement consacrés à l'achat de 32 chevaux ; mais, en réalité, ils suffirent à divers genres de dépenses, comme le montre le registre des délibérations du Conseil municipal. (*Arch. municip.*, folio 42 et 53, séances des 7 avril et 30 octobre 1813).

Le 7 avril, il avait été dépensé :

3.650	francs	pour les chevaux requis;
3.418	—	pour l'habillement, l'équipement, le harnachement;
2.600	—	à compte pour le fournisseur de chevaux ;
144	—	faux-frais ;
600	—	frais d'enrôlement de cavaliers;
Total : 10,412	francs.	

Il restait dû au fournisseur de chevaux Lafond :	600 francs.
Au receveur municipal pour frais :	300 —
Total :	900 francs.

Le compte final, arrêté le 30 octobre 1813, se chiffra par 16.662 fr. 33 de recettes et 16.084 fr. 25 de dépenses. Il comprenait toutes les dépenses entraînées par le don de cavaliers montés et par trois réquisitions successives de chevaux, faites en 1813. Les archives municipales ne contiennent, que nous sachions, aucun détail relatif à ces réquisitions.

Ajoutons que, tandis que Compiègne offrait deux cavaliers, Amsterdam en offrait 100 ; Hambourg, 100 ; Rotterdam, 50 ; La Haye, 40 ; Dusseldorf, 12. On engagea 16.000 cavaliers à prix d'argent et les fonds donnés dans tout l'Empire, permirent d'acheter 22,000 chevaux et 22,000 équipements. (Thiers, *Le Consulat et l'Empire*, XVI, 246 ; Taine, *Le Régime moderne*, 387, note 3.)

repos au Palais de Compiègne, et en sortait pour n'y jamais plus revenir. Escuyer la peint, peut-être avec exagération, « enfoncée dans sa voiture, abîmée dans sa douleur, ne voulant ni être vue, ni voir personne, et ne faisant nulle attention aux acclamations qui faisaient retentir l'air sur son passage[1]. »

Le 12 octobre, Compiègne eut encore une fois l'occasion d'affirmer son attachement à la dynastie impériale. Marie-Louise avait émis, dans une séance solennelle du Sénat, des sentiments qui éveillèrent un long écho. Le Conseil municipal décida de s'y associer par une députation, chargée de porter aux pieds de la régente « l'expression du respect et du dévouement sans bornes de ses fidèles sujets de Compiègne. » Le sous-préfet, M. Dalmas[2], le maire, M. de Lancry, et le président du tribunal civil, M. Poulletier, furent chargés de cette mission[3]. Mais, malgré leurs efforts, ils ne purent obtenir une audience de l'Impératrice, et le Conseil dut se borner à lui envoyer une adresse conçue, elle aussi, dans les termes les plus chaleureux :

Madame,

Si notre adresse ne parvient pas une des premières au pied du trône, c'est que nous nous étions flattés de la présenter nous-mêmes par une députation prise dans notre sein, et que nous attendions l'ordre de notre admission.

Nous avons lu que beaucoup de villes se dévouaient aux plus grands sacrifices pour le soutien de l'honneur et de la dignité de l'Empire. Certes, aucune cité ne l'emportera jamais, en sentiments patriotiques et en amour pour ses Augustes Maîtres, sur celle de Compiègne, qui, sans être une des bonnes villes de l'Empire, n'en

1. Escuyer, *loc. cit.* D'après M. Thiers, Napoléon partit le 15 avril pour Mayence et y arriva le 17.

2. M. Dalmas François-Jacques, ancien officier d'infanterie, avait été maire de Compiègne depuis le 28 juillet 1805 ; un décret impérial en date du 15 septembre 1811, l'appela aux fonctions de sous-préfet de l'arrondissement.

3. *Arch. munic.*, Registre des délibérations, séance du 12 octobre 1813, folio 52. M. Poulletier était à la tête du Tribunal de Compiègne depuis le 12 messidor an 8 (1er juillet 1800) et y resta jusqu'au 13 juin 1827, époque où il prit sa retraite à l'âge de 89 ans.

est pas moins une ville impériale et une des résidences de la Cour.

Votre Majesté, Madame, peut donc compter sur l'entier dévouement des Compiègnois. Les plus grandes privations peuvent-elles leur coûter, quand ils supportent, sans se plaindre, celle de ses heureux voyages auxquels vos bontés les avaient accoutumés. Ah ! Madame, les sacrifices du cœur sont les seuls incalculables !

Nous sommes avec respect, soumission et fidélité, de Votre Majesté impériale et royale,

Madame,

Les très obéissants et très humbles sujets[1].

Cette adresse était signée le 23 octobre, cinq jours après la bataille de Leipzig. Déjà, les mauvaises nouvelles affluaient de nouveau. Malgré les palliatifs dont les journaux les coloraient, il devenait évident que nous avions subi d'autres désastres en Allemagne. L'inquiétude croissait chaque jour. L'arrivée soudaine du roi de Westphalie, le prince Jérôme, le 14 novembre, à 8 heures du matin, apprit à Compiègne que son royaume était envahi. « Il n'avait avec lui que deux voitures qui suivaient son carrosse. Toute sa Cour, ses ministres, ses principaux officiers, arrivèrent successivement le reste du jour et les jours suivants. C'était tout ce qui lui restait » de son éphémère royauté. Par un caprice du sort, il habita au Palais, jusqu'au 15 janvier 1814, « l'appartement des princes » où avait logé de juin à octobre 1808, le roi Charles IV d'Espagne. Une autre Majesté croûlante, le roi Joseph, celui-là même qui avait remplacé Charles IV à Madrid, vint voir Jérôme de son château de Mortefontaine, près de Survilliers[2].

1. *Arch. munic.*, registre des délibérations, séance du 23 octobre 1813, folios 52 et 53.

2. Escuyer, *loc. cit.* D'après M. Pellassy de l'Ousle, *Histoire du palais de Compiègne, chroniques du séjour des souverains dans ce Palais, écrite d'après les ordres de l'Empereur*, Paris, *Imprimerie impériale*, 1862, p. 258, et ff., le séjour du roi Jérôme au palais aurait duré du 15 novembre 1813 au 15 janvier 1814.

Après l'entrée des Alliés en France, le roi de Westphalie partit de Compiègne, le vendredi 14 janvier, à 5 heures du matin, et la reine le même jour, à 11 heures, pour aller s'établir au château de Stains. Pendant les mois de janvier et de février, Compiègne, dit Escuyer, « ne cessa de voir défiler tous les jours, et souvent pendant les nuits, d'abord de longs convois de prisonniers, qu'il fallait se hâter d'envoyer dans l'intérieur, et des barques chargées de malades, de mourants et même de morts, qu'on ne pouvait conduire par terre. L'humanité exigeait qu'on leur donnât des secours, et la prudence qu'on les éloignât au plus vite ; car ils portaient la peste. Une infection fétide se répandait sur leur passage ; le moindre séjour dans la ville y aurait infailliblement répandu la contagion. Il y eut peu de ces malheureux convois qui ne laissassent à Compiègne un certain nombre de morts.

« Au passage des prisonniers succéda celui des débris de nos troupes de toutes armes... les tristes et déplorables restes des superbes armées que les éléments avaient dévorées en Russies et les victimes des dernières batailles qui s'étaient livrées au delà du Rhin. C'étaient de longues files de chariots chargés de blessés, dont les plaies n'étaient et ne pouvaient être pansées, des soldats éclopés pouvant à peine porter leurs armes, des chevaux estropiés, et de temps en temps une faible escorte... cuirassiers, dragons et chasseurs de tout uniforme, accompagnant de nombreux convois de voitures chargées d'effets militaires ou de canons... Quelle affreuse image de la guerre ! Les rigueurs de la saison se joignaient à cet appareil désolant. Toutes les voies publiques étaient couvertes de frimas et de glace brisée ; la neige tombait souvent à grands flots et l'on marchait de nuit comme de jour...

« Combien de fois, à cette vue, les cœurs des Compiègnois furent navrés de douleur... On s'empressait d'accueillir ces débris infortunés ; on leur prodiguait les secours que réclamaient leurs besoins. Plusieurs habitants, outre les militaires qu'ils logeaient à leur domicile, en avaient d'autres à leur compte dans les auberges. Ceux qui partaient étaient le même jour remplacés... et ces passages continuels épui-

saient chez plusieurs citoyens, non la volonté de secourir, mais la faculté de le faire[1]».

« Notre ville ressemble à un camp. Nous voyons sans cesse passer des troupes que nos habitants se font un plaisir de recevoir; elles sont pleines d'ardeur et brûlent de rencontrer l'ennemi...[2] »

Ces passages de troupes devinrent plus fréquents à la fin de janvier 1814. Le 22, arrivait de Reims à Compiègne la première colonne des débris du corps d'armée polonais, le 8e, assemblage hétéroclite de détachements de toutes armes, dont les uns ne firent que traverser la ville et les autres y logèrent un temps plus ou moins long[3]. Le séjour de ces étrangers au service de la France n'allait pas sans des inconvénients sérieux.

Fort injustement, l'Empereur témoignait de certains doutes à l'égard de leur fidélité. L'exemple des Saxons, des Bavarois et de tant d'autres de nos alliés expliquait ces craintes, si elle ne les justifiait pas. Mais elles existaient réellement.

1. Escuyer, *loc. cit.* Le boucher Frossard, entrepreneur de fourniture de viande fraîche à Compiègne, délivra 17,056 rations et demie en janvier et 22.634 en février, au total 39.690 rations et demie, valant 7.511 francs 68. (Voir le relevé aux *Archives municipales de Compiègne*, H. 3, Aff. mil. 1815).

2. Correspondance de Compiègne, 25 janvier, *Moniteur Universel* du 1er février 1814.

3. Les corps polonais, dont l'existence est signalée par les relevés du boucher Frossard, sont les 1er et 2e régiments de lanciers, le régiment de la Vistule, les gardes d'honneur, les sapeurs, le régiment des éclaireurs, l'artillerie à pied. Ils perçurent en tout, du 24 janvier au 17 février, 26.514 rations de viande, dont 493 pour le régiment de la Vistule, du 24 au 26, et 6.858 pour le même corps, du 25 au 31. Du 1er au 17 février, les Polonais perçurent 17.532 rations pour un nombre de jours variable.

L'arrivée de la 1re colonne polonaise (les officiers de la garde d'honneur allant de Soissons à Clermont) est annoncée à la date du 22 janvier 1814, par un ordre du général de Saint-Germain au maire (*Archives de Compiègne*, H. 3, aff. mil. 1814).

4. « Si les évènements devenaient pressants, il faudrait envoyer demander si l'on peut compter sur les Polonais qui sont à Reims; alors

Le 26 janvier, le chevalier de Pommereul, sous-préfet de Clermont, signalait au ministre de la guerre l'arrivée, à la date du 23, de 820 officiers polonais et de 1044 chevaux, dont deux compagnies de gardes d'honneur et le reste officiers à la suite du 8e corps. Cette troupe devait rester à Clermont jusqu'à nouvel ordre. « Tous, ajoutait M. de Pommereul, sont sans aucun moyen de subsistance. Ce corps n'est pas soldé et il est impossible qu'il reste ici : j'ai pris le parti de les faire, ainsi que leurs domestiques et les chevaux, nourrir par les habitants, mais ce régime ne peut durer. »

De même, aucune mesure n'était prise pour assurer la subsistance de cinq dépôts d'infanterie et de plusieurs détachements de troupes françaises stationnés à Clermont. Tous ne recevaient de l'État ni solde, ni nourriture sous aucune forme. Pour une ville de 2000 habitants, leur présence constituait la plus lourde charge, encore aggravée par les « passages énormes » de prisonniers anglais, espagnols et portugais, auxquels succédaient maintenant les cohortes de la garde nationale[1].

on les ferait venir à Châlons. » (*Correspondance militaire de Napoléon Ier*, t. IX, p. 135, 19 janvier).

1. Lettre du sous-préfet de Clermont au ministre de la guerre (*Archives historiques du ministère*, Grande Armée, campagne de France, 26 janvier 1814). Ces dépôts étaient ceux des 4e, 61e, 85e et 139e de ligne, 37e léger; il y avait encore à Clermont un détachement de conscrits du 137e de ligne et un autre de réfractaires. Les dépôts des 4e et 139e de ligne devaient se rendre à Evreux, les trois autres à Beauvais (Voir la lettre ci-dessus, celles du major du 4e de ligne et du général Berruyer, commandant d'armes à Soissons, 26 janvier 1814, *ibid.*).

Une lettre du Conseil d'administration du 20e chasseurs au ministre, 30 janvier, montre que le dépôt de ce corps a été dirigé de Mézières sur Clermont, et une autre lettre du commandant du dépôt du 76e de ligne au ministre, 4 février, que ce dépôt était à Clermont à cette date.

Une lettre de M. de La Rochefoucauld-Liancourt au ministre, 29 janvier, signale la présence à Liancourt et dans trois autres communes voisines de 400 officiers polonais et de 1100 chevaux qui coûtent plus de 2000 francs par jour à ces quatre malheureux villages.

Au corps polonais se joignaient d'autres détachements, destinés à séjourner plus ou moins longuement dans l'Oise. Ainsi, il y avait à Compiègne les dépôts des 25e léger et 12e de ligne, le dépôt général de la cavalerie et des remontes, tous refluant d'Allemagne ou de nos départements envahis, devant la marée montante de l'invasion. De même que la majeure partie du corps polonais, ils allaient gagner, sous bref délai, une région moins exposée[1].

D'autres troupes traversaient Compiègne pour marcher à l'ennemi. A la date du 21 janvier, le sous-préfet de la ville, ancien officier d'infanterie comme il l'indique dans sa correspondance officielle, M. Dalmas, rend compte au ministre de la guerre du passage de troupes allant en poste de Clermont vers Soissons. Par suite de retards, elles sont arrivées le 31 à six heures du matin, au lieu du 30 à midi. Les relais ont bivouaqué toute la nuit en les attendant. M. Dalmas ajoute que les soldats paraissaient très fatigués, ce qu'on admettra sans peine[2]. Tel qu'il ressort de sa correspondance, ce sous-préfet paraît d'abord l'une des figures intéressantes du Compiègne de 1814. Il ne perd aucune occasion d'informer le ministère de la guerre de ce qui se passe aux environs, même dans un rayon

1. *Arch. hist.*, *loc. cit.* Lettres du général de Saint-Germain, 26 janvier 1814, au sujet du départ de Compiègne du dépôt général de la cavalerie qui ne pourra avoir lieu que le 28 ; du général Berruyer, même date, citée plus haut; du ministre au général Laroche, commandant le dépôt général des remontes à Compiègne, 28 janvier, portant ordre de le transférer à Versailles, sauf à diriger tous les cavaliers montés disponibles sur Châlons ; du général Laroche, 29 janvier, annonçant le départ du dépôt général des remontes de Compiègne pour Versailles, exception faite des détachements du 2e corps de cavalerie ; du général de division comte de Pac, 31 janvier, portant qu'il vient de donner ordre aux dépôts de cavalerie polonaise de quitter Compiègne pour Versailles.

2. *Archives historiques*, *loc. cit.*, 31 janvier. Les passages de blessés et de malades, évacués d'ordinaire par eau, continuent. Le 2 février, on signale à Creil le passage d'un de leurs convois : « Toutes les maisons, tous les bâtiments en furent remplis ; c'était à qui en logerait le plus. Toutes sortes de provisions leur furent fournies... » (*Moniteur Universel* du 12 février, lettre de Beauvais du 8).

assez étendu. Aucun de ses collègues ne met autant de zèle au service de la défense du pays[1]. Mais ces apparences ne se maintiendront pas.

1. Voir aux *Archives historiques* ses lettres des 6, 7, 8, 13, 14, 16, 17, 25 février 1814 et les réponses du ministre des 10, 12, 19 février, etc.

CHAPITRE II

Approche des Alliés.

Vers la fin de janvier, on sut à Compiègne les premiers succès de l'Empereur à Saint-Dizier ; puis, au commencement de février, la translation du quartier-général à Troyes et ensuite à Nogent-sur-Seine. Le 6, le bruit se répandit que Châlons était pris et brûlé, que l'ennemi s'était emparé de Reims et qu'il s'avançait vers Soissons. Ces nouvelles, encore que prématurées, jetèrent l'émoi dans la ville. On ne fut rassuré qu'en apprenant le combat de Champaubert (10 février), celui de Montmirail (11 février), ainsi que la défaite de Sacken et de Blücher, que l'Empereur et le duc de Tarente, Macdonald, avaient poursuivi jusqu'au delà de Château-Thierry [1].

Dans l'intervalle, la situation de Compiègne et des environs s'aggravait par les raisons déjà énumérées. Le ministre de la guerre répondait, il est vrai, à M. de La Rochefoucauld-Liancourt, 1er février, que des ordres avaient été donnés pour assurer la subsistance des Polonais. Mais, le 2, le Préfet de l'Oise lui transmettait à son tour les plaintes du maire de Crépy et du sous-préfet de Senlis : la troupe, alléguant qu'elle n'a pas reçu de solde depuis trois mois, exige, même les officiers, avec menaces, d'être nourrie par la population ; les dépôts de cavalerie, « assez indiscipli-

1. Escuyer, *loc. cit.* Le général Berruyer, commandant la place de Soissons, annonçait, le 7, l'évacuation de Reims à la date du 6 février (*Arch. hist.*, *loc. cit.*)

nés » se permettent, contre le gouvernement, des propos « capables d'inspirer de mauvais sentiments aux habitants » [1].

Quant aux dépôts, ils continuent de refluer vers le centre de la France. Le 2 février, le sous-préfet de Clermont est invité à diriger sur Versailles, où se concentrent tous les dépôts de cavalerie, celui du 20e chasseurs. Le 5, c'est le général de Saint-Germain, commandant le 2e corps de cavalerie, qui rend compte de son départ de Compiègne, pour Meaux, où il sera le 7, avec 264 cavaliers montés des 12e chasseurs, 5e et 8e cuirassiers [2]. Le même jour, le général Dombrowski, commandant le corps polonais, demande l'autorisation de transférer son dépôt de Compiègne à Senlis, au centre des garnisons qu'il occupe, Versailles, Compiègne, Clermont et Noyon. Cette demande reçoit un accueil favorable (8 février) [3].

Même le sous-préfet de Compiègne, faisant acte d'initiative intelligente, prend sur lui de diriger sur Versailles plusieurs dépôts, avec des magasins assez considérables, arrivés récemment dans la ville (6 et 8 février). Le 7, il

1. *Arch. hist.*, *loc. cit.* Le 1er février, la situation de la 1re division militaire fait figurer à Compiègne le 27e de ligne, 5e bataillon, 14 officiers, 155 hommes; le régiment de la Vistule, 1er et 2e bataillon, 45 officiers, 916 hommes, 26 chevaux; à Noyon, le régiment d'éclaireurs, 6 escadrons, 72 officiers, 934 hommes, 484 chevaux; à Nampcel, à Attichy et (*illisible*), l'artillerie à pied, 4 compagnies, 20 officiers, 493 hommes, 48 chevaux; à Attichy, l'artillerie à cheval, 1re compagnie, 5 officiers, 119 hommes, 58 chevaux; à Bienville, la compagnie de sapeurs, 4 officiers, 60 hommes, 10 chevaux; à Compiègne, le dépôt général du corps, 16 officiers, 447 hommes, 42 chevaux; à Liancourt, 387 officiers à la suite; à Clermont, les gardes d'honneur, 1re et 2e compagnie, 199 officiers, 366 chevaux (*Arch. hist.*) Nous avons constaté que ces situations ne sont pas complètes, ni exactes.

2. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettre du ministre au sous-préfet de Clermont, 2 février; lettre du général de Saint-Germain au ministre, 5 février.

3. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettre du général Drombrowski et réponse du ministre, 5 et 8 février. Le nom de Dombrowski est également orthographié Dabrowski, Dobrowski ou Dombrowsky dans la correspondance officielle. Sa signature, qui est celle d'un illettré, se lit *Dabrowski*.

s'agit d'un détachement, provenant du 4e régiment d'artillerie de marine et de divers corps, qui est logé depuis la veille à Monchy. Sur 200 hommes environ, 30 au plus peuvent porter les armes. M. Dalmas demande ce qu'il faut en faire et le ministre dirige le tout sur Paris[1]. Un peu plus tard, il donne son entière approbation à l'évacuation des dépôts prescrite par le sous-préfet, à la condition que Compiègne restera occupé par des forces suffisantes.

Le 7 février, nouvelle lettre du sous-préfet au ministre de la guerre. Le capitaine régisseur du Palais et l'inspecteur forestier de la capitainerie de Compiègne viennent de recevoir de l'administrateur général des forêts de la Couronne des ordres leur enjoignant de diriger sans retard sur Claye les gardes forestiers dont ils pourraient disposer. Ceux-ci sont en petit nombre, deux brigades de cinq hommes chacune, le brigadier compris, sous le commandement d'un garde à cheval. Mais, dans la nuit du 6 au 7 février, 81 condamnés aux galères s'évadent de la prison de Gournay-sur-Aronde et se répandent dans les bois des environs. Il faut, sur l'heure, utiliser les forestiers à leur recherche qui ne donne d'abord aucun résultat. Le sous-préfet de Compiègne demande l'autorisation de les garder à sa disposition jusqu'à réintégration des condamnés.

Quoique onze hommes soient un appoint insignifiant pour la défense nationale, cette demande n'est pas sans soulever des difficultés. Napoléon en est déjà réduit à grouper en un corps d'infanterie les gardes champêtres de cinq départements du Nord, dans lesquels l'Oise n'est pas comprise (décret du 5 février). On arrive ainsi à lever péniblement 90 hommes dans tout le département de la Seine-Inférieure[2]. Le ministre de la guerre décide que les gardes forestiers de la Couronne resteront à Compiègne ; ceux de la

1. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettres du sous-préfet de Compiègne, 6, 7 et 8 février; lettre du ministre au général Hulin, commandant la 1re division militaire et la place de Paris, 9 février; lettre au sous-préfet, 10 février et au général Hulin, même date.

2. Lettre du préfet de la Seine-Inférieure au ministre, 4 mars (*Arch. hist.*).

conservation forestière se rendront seuls à Claye (12 février)[1].

Ce nouvel ordre n'est pas mieux exécuté que le précédent. Le 19, c'est le directeur général des forêts qui entre à son tour en scène. Dans une lettre au ministre de la guerre, il soulève de multiples objections contre l'envoi à Claye des forestiers de l'Oise et de l'Aisne, rappelant l'évasion de « près de 100 » forçats des prisons de Gournay. Grâce au personnel des forêts, on en a déjà arrêté un grand nombre. « Dans tous les points de ma conservation, écrit le conservateur du 26e arrondissement forestier, notamment dans le département de l'Aisne, les bois et forêts sont remplis de gardes nationaux, de conscrits réfractaires, de déserteurs et de brigands que tous les jours les gardes arrêtent. Or, qu'on les ôte, je laisse à votre pensée à en calculer le résultat... Bientôt également le nombre et l'audace des délinquants, déjà augmenté par les circonstances, s'accroîtront encore, et les forêts ne présenteront plus que des traces de délits et de dévastation. » En conséquence, le conservateur demande qu'on réunisse les forestiers à Compiègne plutôt qu'à Claye[2].

Devant ces nouvelles objections, le ministre de la guerre modifie encore une fois ses ordres ; le 25 février, il autorise le comte Bergon, directeur général de l'administration forestière, à laisser autour de Compiègne les gardes de Senlis et de Noyon ; ceux de Clermont et de Beauvais se rendront seuls à Claye.

Dès le 6 février, nous l'avons dit plus haut, le bruit court à Compiègne que Soissons est menacé par l'ennemi. En même temps que le danger s'accroît, les moyens de

1. *Arch. hist., loc. cit.*, lettres du sous-préfet de Compiègne au ministre de la guerre, 7 et 8 février; rapport à l'Empereur du 12 février et lettre du ministre de la guerre au maréchal duc de Conegliano, premier inspecteur de la gendarmerie, 12 février; lettre du ministre au sous-préfet, 12 février. — Jusqu'au 26 février, la gendarmerie de l'Oise arrêta 57 déserteurs, traînards ou fuyards et 95 déserteurs des gardes nationales (Lettre du duc de Conegliano au ministre, 1er mars).

2. *Arch. hist., loc. cit.*, Lettre du directeur général des forêts au ministre, 19 février 1814.

défense diminuent. Le 9, le régiment d'éclaireurs et l'artillerie à cheval du corps polonais partent pour Versailles ; le lendemain, c'est le dépôt du même corps qui se rend à Senlis. Toute la journée du 8 a été troublée par des alertes ; les habitants voyaient partout l'ennemi, quoique des patrouilles de cavalerie polonaise jetées vers Fismes, Soissons et Laon n'eussent rien signalé. En quittant Compiègne, le général Dombrowski y laisse le régiment d'infanterie de la Vistule, l'artillerie à pied et les sapeurs sous les ordres du général de division Sokolnicki. Mais l'infanterie est sans cartouches. A Clermont, un autre général de division, Woyczuski, commande les gardes d'honneur et les officiers surnuméraires. A en croire Dombrowski, la discipline de ces détachements est bonne ; il n'a reçu aucune plainte. Il est possible néanmoins que les deux régiments de lanciers partis pour Versailles aient réclamé des habitants plus qu'il ne leur était dû, « attendu qu'ils ne sont ni payés, ni habillés, pieds nus, pour ainsi dire sans chemise et ne recevant aucun liquide pour leur santé[1]. »

Ces appréciations indulgentes ne semblent pas avoir été celles de tous. On allait quelquefois, comme Napoléon lui-même[2] jusqu'à suspecter l'attitude de ces étrangers au service de la France, que de retentissantes défections auraient pu inciter à prendre le même parti. Dans une lettre au général Hulin, 9 février, le chevalier de Bouchard, qui commandait la subdivision de l'Aisne, dépeignait les Polonais sous des couleurs fâcheuses : « Sans paie depuis longtemps, sans armes régulières, sans habits, ne pouvant être utilisés comme troupes, pouvant beaucoup comme pillards ». Il finissait par accuser d'espionnage deux officiers d'éclaireurs venus de Noyon à Laon en reconnaissance. Bien qu'elle ne fût appuyée sur aucun fait précis, cette accusation parut

1. *Arch. hist., loc. cit.*, Lettre du général Dombrowski au ministre, 9 février. M. le lieutenant Montagnon, dans sa *Défense de Compiègne en 1814*, écrit, p. 8 : « A la fin de janvier, la légion polonaise quitta Compiègne pour Soissons ». Ce terme, *légion polonaise*, ne figure pas dans la correspondance officielle que nous avons eue entre les mains. En outre, la date indiquée est inexacte.

2. Voir *suprà*, p. 7.

assez sérieuse pour que le ministre de la guerre réclamât des explications au général Dombrowski (15 février)[1].

Cet incident allait disparaître devant des évènements plus graves. L'Empereur avait établi à Soissons, sous les ordres du général Rusca, un camp destiné à recevoir 14.000 hommes de garde nationale. Le 9 février, Rusca rend compte au ministre qu'il a dirigé sur Compiègne les deux bataillons de l'Aisne. Les autorités civiles l'ont prévenu « qu'au premier coup de fusil » il ne devait plus compter sur ce corps, qui déserterait tout entier[2].

Le 16, nouvelle lettre au ministre, celle-ci du maire de Compiègne, M. de Lancry. Pour la défense de la ville, on ne peut compter que sur le régiment de la Vistule, mais pas du tout sur la légion des gardes nationales de l'Aisne ou sur les débris des autres bataillons venus dans l'intervalle de Soissons. « Ce sont des bouches inutiles qui ne font que nous affaiblir et qui, en cas d'événement, ne feraient qu'accroître le désordre et la confusion ». M. de Lancry demande que « toute cette garde nationale » soit renvoyée « sur les derrières de Beauvais ou de Rouen ». Finalement, après un rapport à l'Empereur, les deux bataillons suspects seront dirigés sur Paris le 18 février[3].

1. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettre de l'adjudant-commandant chevalier de Bouchard au général Hulin, 9 février; lettre du ministre au général Dombrowski, 15 février. Le général Hulin commandait la place et la division militaire de Paris.

2. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettre du général Rusca au ministre, 9 février. D'après le relevé du boucher Frossard (*Archives de Compiègne*, H. 2 aff. mil., 1814), la garde nationale de l'Aisne toucha de la viande les 8 et 9 février pour 600 et 1200 hommes. L'établissement d'un camp Soissons pour une division de 14.000 gardes nationaux, avec un général de division et deux généraux de brigade, est décidé par Napoléon dès le 18 janvier. (*Correspondance*, XXVII, 61, notes). Mais il fallut en rabattre. Le 14 février, il n'y avait que 4,000 gardes nationaux. (*Ibid.*, 192, lettre au duc de Trévise).

3. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettre du maire de Compiègne au ministre, 16 février; rapport à l'Empereur, 17 février; lettre du ministre au maréchal Berthier, 17 février, portant exécution d'un ordre de l'Empereur en date du 13.

Dans l'intervalle, les alliés occupent Laon, que nous avons évacué le soir du 11 février, sur une démonstration de 40 Cosaques. Le maire, M. de Collezy, a tout fait, dit-on, pour empêcher la défense, jusqu'à maltraiter un habitant qui manifestait des intentions opposées. Quant à la garde nationale, elle ne veut même pas faire mine de se défendre[1].

Le soir du dimanche 13 février, jour même où survient la nouvelle de la victoire de Montmirail, on apprend que Soissons est vivement attaqué par l'ennemi et qu'on entend des hauteurs le bruit d'une forte canonnade. Le général Sokolnicki, qui commande encore à Compiègne, annonce que les Alliés sont partout signalés dans le nord du département de l'Aisne, à Laon, Vervins, La Capelle, Guise. Il réclame des cartouches, qu'il n'a pas reçues, malgré de pressantes instances, et dont il ne possède aucune ; il demande aussi le paiement de la solde, arriérée depuis de longs mois[2].

Entre Soissons et Compiègne, à Attichy, est un détachement d'artillerie légère polonaise, avec le capitaine Svienücki. Il reçoit du commandant de Soissons, général Berruyer, l'ordre de faire refluer sur Compiègne tous les bacs de l'Aisne ; quant à sa troupe elle passera d'Attichy à Jaulzy, au sud de la rivière. Le sous-préfet, M. Dalmas, continue à s'occuper activement de la défense. Le 13, il rend compte au ministre du départ par eau, dans la matinée, du matériel de quatre dépôts encore à Compiègne, ainsi que des hommes hors d'état de marcher. Il s'empresse de faire couler les bacs et les bâteaux qui n'ont pu être ramenés dans la ville ; il barricade le pont du Francport, sur l'Aisne, au moyen de troncs d'arbres et en faisant enlever quelques madriers[3].

1. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettre du chevalier de Bouchard au général Hulin, 12 février ; lettre du chef d'escadron Boutan, commandant le 7e bataillon *bis* du train d'artillerie, au ministre, datée par erreur du 10 février, en réalité du 12.

2. Lettre du général Rusca au ministre, 13 février ; lettre du général Sokolnicki au général Dombrowski, même date ; bulletin sur la situation de la place de La Fère, même date.

3. Escuyer, *loc. cit.* ; *Arch. hist.*, lettre du capitaine Svienücki au général Berruyer et réponse du général, 13 février ; lettres du sous-

Dans la journée du 14 et durant la nuit suivante, les fuyards affluent de Soissons. Bientôt on apprend d'une façon sûre que cette ville a été attaquée par l'avant-garde du corps russe de Winzingerode; les gardes nationales ont jeté leurs armes après un court combat et, se laissant couler le long des brèches du rempart, se sont dispersées de tous côtés; le peu de troupes régulières occupant la place n'a pu longtemps résister; le général Rusca a été tué et Soissons est aux mains de l'ennemi[1].

Aussitôt « la terreur se répand » dans Compiègne. Le bruit court que 500 à 600 cavaliers ennemis sont à Trosly, à deux lieues vers Soissons A sept heures du soir, la générale bat dans tous les quartiers de la ville. « Les habitants, effrayés, s'empressent de cacher et d'enfouir ce qu'ils ont de plus précieux ». Ceux qui ont des armes se réunissent sur la place d'armes, c'est-à-dire la place du Château actuelle, ou devant l'hôtel de ville. On fait sortir des reconnaissances du côté de Soissons, mais elles ne peuvent s'aventurer bien loin, faute de cavalerie. Toute la nuit se passe ainsi dans les alarmes, la municipalité étant en permanence à la mairie et des patrouilles de bourgeois armés parcourant les rues. A tout moment, on croit voir entrer l'ennemi. Enfin, à cinq heures du matin, le régiment de la Vistule va prendre position au carrefour d'Aumont, à une lieue de Compiègne sur la route de Soissons, en poussant des postes au loin[2].

préfet de Compiègne, 13 et 14 février. A la date du 13, il restait encore à Compiègne le dépôt du 136e et les deux bataillons de l'Aisne, outre les fractions du corps polonais. M. Montagnon, p. 11, écrit à tort que l'évacuation des dépôts de Compiègne eut lieu le 12.

1. L'avant-garde commandée par Tchernitcheff compte 4200 hommes seulement (19e et 44 régiments de chasseurs, régiment de chasseurs à cheval de Niéjinsk, uhlans de Wolkynie, 4 régiments de cosaques et 8 pièces) (Lettre de Winzingerode à Alexandre, 14 février; Hennet, *la garde nationale mobile de Seine-et-Oise en 1814*, cités par le commandant Weil, *La Cavalerie des armées alliées en 1814*, I, 254).

2. Escuyer, *loc. cit.* Le décret du 17 décembre 1813, sur la création de milices urbaines, n'a été exécuté que fort tardivement et mal (Caillette de L'Hervilliers, p. 40).

Les généraux Berruyer et Danloup-Verdun, échappés de Soissons avec quelques gendarmes et une pièce d'artillerie, ont fait une piteuse entrée dans Compiègne. En chemin, la panique a gagné leur escorte : « Les gendarmes, dit le général Sokolnicki, cherchèrent... leur courage dans les jambes de leurs chevaux, et eux-mêmes, c'est-à-dire les deux généraux, m'assurèrent de ne devoir leur salut qu'à la vélocité des leurs et au costume dont ils étaient revêtus, qui ne permit pas à l'ennemi de les reconnaître.

« D'après ces dispositions, il était positif que l'ennemi était aux portes de Compiègne. On le faisait (*sic*) à Francport, à Trosly, et même au Vieux-Moulin ; en un mot, maître de la grande route... J'ai tâché de rassurer les esprits et je ne me suis pas trompé, lorsque je crus d'envisager en tout cela les effets d'une imagination échauffée. J'ai envoyé des officiers à tous mes avant-postes... Ils m'ont rapporté qu'on n'avait (*sic*) vu quelques patrouilles s'approcher d'eux, mais qu'elles avaient pris la fuite à la contenance que nos gens leur opposaient, quoiqu'ils n'eussent pas encore reçu des cartouches... Tous les débouchés de la forêt sont gardés. Je suis parfaitement tranquille. J'ai fait rentrer la troupe qui était sous les armes, avec ordre de s'y rassembler à la pointe du jour...[1] »

En effet, Compiègne se remet bientôt de cette alerte. Dans la matinée du 15 février, on apprend que les cavaliers ennemis venus à Trosly ont passé la nuit à Jaulzy, y ont requis des vivres et du fourrage, et sont ensuite repartis pour Soissons. Le calme se rétablit et la nuit est tranquille.

« On savait, dit Escuyer, que le duc de Tarente, avec

1. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, Rapport du général Sokolnicki au général Dombrowski 14 février, transmis par celui-ci au ministre, 15 février ; Rapport du général Danloup-Verdun au général Sokolnicki, 14 février. Rapport du général Danloup-Verdun, 15 février ; nouveau rapport du même au général Sokolnicki, 21 février. Le général Longchamps fut pris avec une partie de la garnison de Soissons, en marchant sur Compiègne. L'Empereur écrivit le 21 février au ministre de la guerre : « Je vous ai mandé de faire faire une enquête sur la conduite du général Berruyer et du général Verdun qui paraissent s'être sauvés. » (*Correspondance*, XXVII, 288).

son corps d'armée, et l'Empereur lui-même devaient se porter sur Soissons, pour recouvrer ce poste ; mais les nouvelles reçues du côté de Nogent les avaient obligés de se rapprocher de la Seine. Le canon qu'on entendit le même jour, sur le midi, fit croire d'abord que nos troupes y arrivaient ; mais on fut détrompé le lendemain 16, au matin, par les fuyards de nos gardes nationales, qui arrivaient ou qu'on ramenait de tous côtés, assurant que le canon qu'on avait entendu n'avait d'autre but, de la part des ennemis, que de rendre les derniers devoirs et les honneurs militaires au général français Rusca, commandant de Soissons, tué à son poste en défendant la ville[1]. »

La veille, 14 février, le ministre de la police avait adressé au maire de Compiègne une lettre qui n'est pas sans intérêt, même au point de vue de l'ensemble de la guerre. Elle prouve, en effet, que l'Empereur ignorait les forces exactes du corps refoulé sur Soissons, et qu'il attachait une haute importance à les connaître. Elle montre aussi qu'il recourait volontiers aux autorités civiles pour l'organisation de son service de renseignements.

POLICE GÉNÉRALE

1re DIVISION — Paris, le 14 février 1814.

Monsieur, le corps ennemi mis en déroute à Château-Thierry s'est retiré sur Soissons. D'après ce que m'ont rapporté des gens qui l'ont vu passer, il est très maltraité et hors d'état de rien entreprendre de quelque tems (*sic*). Cependant, comme l'Empereur s'est reporté sur la Seine, il est important de faire observer avec soin ce qui pourra se passer vers Soissons. J'ai pensé, Monsieur le Maire, que, placé à peu de distance de cette ville, vous pourriez y envoyer une personne sûre et intelligente qui, par elle-même ou par des personnes de l'endroit, se procurerait des

1. Escuyer, *loc. cit.*, laisse en blanc le nom de cet officier général, qui commandait le camp et non la place de Soissons ; il fut tué, en effet, le 14 février. Voir au sujet de ses obsèques une lettre du général Danloup-Verdun au ministre, 16 février (*Arch. hist.*) et l'ouvrage de M. le commandant Weil, I, 255. L'avant-garde de Winzingerode marchait le 15 sur Epernay, le gros sur Reims (Weil, *ibid.*).

documents exacts et circonstanciés sur le nombre des troupes ennemies qui peuvent être à Soissons ou dans les environs ; la nature de ces forces, la nation à laquelle elles appartiennent, les endroits qu'elles occupent, les dispositions qu'elles peuvent faire, l'état de leur artillerie et de leurs équipages, etc., le moindre mouvement qu'elles seraient dans le cas de faire, leur direction. On m'assure que M. *Le Juré, compteur des rivières d'Oise et d'Aisne supérieures,* est à même, tant par lui que par ses relations, de se procurer ces différents renseignements. Je sais qu'il a votre confiance, qu'il est actif et vous est dévoué ; je vous invite à l'appeler de suite près de vous, et à lui faire connaître la mission dont vous vous proposez de le charger. Si, comme je le présume, il est disposé à accepter cette mission, vous le ferez partir à l'instant pour Soissons ; il y prendra, par lui-même, les premières informations ; il vous en fera connaître, sans retard, le résultat, que vous me transmettrez de suite. Il se portera ensuite ou il enverra dans les environs et sur tous les points pour avoir des documens (*sic*) sur ce qui s'y passera ; il conviendra qu'il reste sur les lieux, à moins qu'il n'y trouve des personnes sûres qu'il puisse charger de continuer les observations, et de lui faire passer des renseignements exacts sur les troupes ennemies qui arriveront, et sur les mouvements et les dispositions qui se prépareraient ou s'exécuteraient. On pourra, pour être plus sûr, prendre au bureau des vivres et du logement la situation des troupes, en ne confondant point les domestiques qui paraissent être très nombreux. Vous m'enverrez tous les jours une estafette de Compiègne, pour m'apporter ces renseignements qui vous seront apportés par des exprès. Je vous enverrai les journaux que vous ferez jeter à Soissons.

Dans le cas où la ville de Soissons ne serait pas occupée ou cesserait d'être occupée par l'ennemi, vous m'en informerez, et je chargerai M. le Maire de cette ville, de faire prendre les mêmes informations sur les points où l'ennemi se sera retiré, et de me les envoyer directement, afin d'éviter les retards qu'exige le détour à faire par votre ville.

Je vous prie, Monsieur, d'apporter la plus grande attention à ces informations ; vous jugez qu'il importe qu'on ne puisse être instruit de l'objet de vos communications avec moi ; qu'on ignore absolument les motifs de voyage de celui que vous chargerez de les prendre et les personnes qu'il pourra employer.

Je vous prie de me faire connaître par quel moyen je dois vous faire passer 1.000 francs, destinés aux premiers frais que

cet objet exigera. Si vous n'avez pas une voie particulière plus prompte, je vous les ferai passer par les voies ordinaires de la Trésorerie.

Vous établirez un compte sommaire pour ces dépenses, et vous me l'adresserez quand cet objet sera terminé.

Je compte particulièrement sur votre zèle et vos soins, pour que vous ne négligiez aucun moyen de m'informer et de vous instruire vous-même.

Agréez, etc.

Signé : (Illisible).

A M. de Lancry, maire de Compiègne,
à lui seul[1].

Il ne semble pas que cette lettre pressante ait reçu satisfaction. Du moins, nous n'avons trouvé aucune trace des renseignements qui auraient été recueillis d'après les instructions qu'elle contenait. Leur importance eût pu être capitale dans la crise suprême où se débattait alors notre pays.

1. *Archives municipales* de Compiègne, H. 2, 1814. D'après Caillette de l'Hervilliers (*Le major Otenin et Compiègne en 1814*, Beauvais, in 8°, 1866, p. 37) le général Dombrowski envoya le 15, à Soissons, M. Vaillant, officier des cohortes de l'Aisne. Le 16 au soir, il revint à Compiègne, après s'être introduit dans Soissons, sous un déguisement, et en rapportant divers renseignements.

CHAPITRE III

Préparatifs de défense à Compiègne.

La chute de Soissons fait craindre, à bref délai, une attaque contre Compiègne, doublement désigné aux entreprises de l'ennemi par son château impérial et par son pont sur l'Oise, à l'embranchement de plusieurs routes importantes. On voit, dès lors, cette préoccupation percer dans un grand nombre de documents officiels. Dès le 9 février, l'Empereur écrit au roi Joseph : « Envoyez à Compiègne un bataillon de la Garde de deux à trois cents hommes, qui se complètera à cinq cents, avec deux pièces de canon pour défendre le palais et la ville contre les incursions de partis ennemis... L'officier, que vous enverrez pour commander sur ce point, organisera la garde nationale de la ville pour qu'elle concoure avec eux à la garde du Palais, ce que cette ville fera volontiers, puisque ce palais est presque sa propriété. Dites à Demazis d'enlever de Compiègne l'argenterie et tout ce qui pourrait être trophée. Il y a à Compiègne les portraits de tous mes ministres et des personnes de ma famille. Il faut qu'il fasse cette opération sans esclandre et sans bruit[1]. » Le 10, le roi Joseph répond : « Le général Ornano doit envoyer un bataillon à Compiègne... J'ai donné les ordres nécessaires pour le palais de Compiègne au duc de Cadore[2]. » En réalité, si les ordres ont été donnés, ils ne

1. *Correspondance*, XXVII, 170 ; *Mémoires et Correspondance du roi Joseph*, tome X, p. 72-73, cité par Caillette de l'Hervilliers, p. 34.
2. *Ibid.*, p. 86-87.

sont pas exécutés sans retard. C'est que tout fait défaut à la fois, les hommes et l'argent : « L'argent manque pour la paye des troupes, écrit le roi Joseph à l'Empereur (11 février). Aussi commettent-elles beaucoup de désordres qui aigrissent tellement les habitants (et je puis parler plus particulièrement de ceux de... Compiègne...) qu'il n'est pas extraordinaire d'entendre dire publiquement : « Les ennemis ne feront pas pis[1]. » Le 15 février seulement, le ministre de la guerre adresse au général Dombrowski, le commandant du corps polonais, des instructions détaillées concernant la défense de Compiègne :

Général, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire aujourd'hui 15 février, en me transmettant un rapport du général Sokolnicki sur l'arrivée de différents corps ou détachements ennemis à Laon et dans les environs de cette ville. Vous exposez à ce sujet qu'il serait nécessaire que des cartouches fussent envoyées promptement aux corps polonais qui se trouvent réunis sous votre commandement à Compiègne, Noyon et Senlis, afin qu'ils soient en mesure de repousser les partis ennemis qui se présenteraient sur ces différents points.

J'ai l'honneur de vous prévenir, Général, que j'ai donné des ordres pour que 50.000 cartouches soient envoyées à Compiègne, pour le service de la garde impériale et des troupes polonaises. Dans le cas cependant, où ces munitions ne seraient pas déjà rendues à Compiègne, je vous autorise à profiter du passage du convoi de cartouches venant de La Fère et qui doit passer par Compiègne pour se rendre à Paris, pour faire prendre la quantité de cartouches que vous aurez jugée nécessaire pour compléter l'armement des troupes polonaises.

Indépendamment du bataillon de la garde impériale qui a été envoyé à Compiègne avec deux pièces d'artillerie pour veiller à la garde du Palais, je donne des ordres pour que d'autres troupes soient envoyées du côté de Compiègne, pour en défendre les approches, de concert avec les troupes polonaises.

Je vous prie en conséquence, Général, de faire sur le champ toutes les dispositions nécessaires pour faire occuper les principaux débouchés par où l'ennemi pourrait arriver, soit entre l'Aisne et l'Oise, soit par la route de Soissons sur la rive

1. *Ibid.*, p. 90.

gauche de l'Aisne, afin de le repousser sur tous les points où il chercherait à se présenter.

Je ne dois pas vous laisser ignorer que M. le maréchal duc de Trévise est à la poursuite, du côté de Soissons, des débris des armées ennemies qui ont été défaites à Château-Thierry et à Montmirail et qu'il importe, par conséquent, que vous [vous] teniez constamment en mesure avec les troupes polonaises de repousser tous les partis ennemis qui chercheraient à se répandre du côté de Compiègne, Verberie, Senlis et Dammartin.

Il est donc nécessaire que vous fassiez établir des éclaireurs sur les principaux débouchés en avant de ces points, pour observer les divers mouvements de l'ennemi.

Je vous prie, Général, de me faire connaître, chaque jour, le résultat de vos opérations, afin de me mettre à portée d'en rendre compte à l'Empereur.

Recevez, etc.[1].

A cette lettre, sont jointes des « Instructions pour les troupes polonaises stationnées à Compiègne, Clermont et Senlis », portant la même date du 15 février :

L'ennemi étant entré dans Soissons, il est possible qu'il tente de s'emparer de Compiègne.

Cette ville doit être défendue pour elle-même et pour le château de l'Empereur.

Ce château doit être gardé par un bataillon de la garde impériale et deux pièces de canon. C'est un noyau autour duquel les troupes polonaises peuvent manœuvrer avec confiance et avec succès.

Il n'est pas vraisemblable que l'ennemi se présente par la rive droite de l'Aisne, puisqu'il serait obligé de passer l'Oise. Au surplus, la défense, dans ce cas, se réduisant à la défense d'un pont sur une rivière qui n'est point guéable, c'est une opération dont le résultat ne saurait être douteux.

Si, au contraire, l'ennemi, comme il est vraisemblable, vient par la route de Soissons à Compiègne, c'est-à-dire par la rive gauche, il ne faut pas perdre de vue que, dans aucun cas, la retraite ne doit se faire sur la rive droite de l'Oise ; ce serait lais-

1. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettre du ministre au général Dombrowski, 15 février.

ser l'ennemi en possession du pays entre Oise et Marne et lui abandonner la route de Paris.

Il faut d'abord défendre Compiègne autant que possible ; mais si trop de disproportion entre nos forces et celles de l'ennemi oblige à la retraite, la hauteur de Verberie offre une très bonne position qu'on doit occuper. La gauche paraît être la meilleure partie de cette position parce qu'elle s'appuie à l'Oise. On peut, en raison de cela, se prolonger sur la droite, prendre Crépy pour le centre de la position, en arrière du ruisseau d'Authonne et appuyer la droite aux bois d'Ormoy ou de Chavres, afin de couvrir la route de Soissons à Paris.

Si l'ennemi nous force à quitter cette position, il en est une autre en arrière, un peu moins étendue et qui occupe encore les deux routes de Compiègne et de Soissons à Paris ; c'est celle qui est en arrière de la petite rivière ditte (*sic*) la Nonette, appuyant la gauche à Senlis et la droite à Nanteuil-le-Haudoin.

Si, malgré une résistance opiniâtre, cette position cessait aussi d'être tenable, il faudrait alors venir en prendre une autre à Dammartin et y tenir, car, en l'abandonnant, on compromettrait évidemment la sûreté de Paris de ce côté.

Les troupes stationnées à Clermont s'y garderont avec soin et défendront convenablement cette position, qui est très bonne[1].

Bien que ces deux documents fassent mention d'un bataillon de la garde impériale à diriger sur Compiègne, et que, dès le 9 février, Napoléon en ait donné l'ordre au roi Joseph, le ministre demande le même jour au général Hulin quelles troupes il pourra envoyer dans cette ville, « pour y être employées conjointement avec les Polonais, à la défense de ce point important. Il est surtout essentiel de confier le commandement des troupes que vous dirigerez sur Compiègne à un officier supérieur intelligent, auquel vous donnerez les instructions nécessaires ». Une autre lettre du ministre adressée au général de division comte Ornano, commandant la garde impériale à Paris, porte que le grand maréchal du Palais lui a adressé, au nom de l'Em-

1. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, Instructions du ministre au général Dombrowski, 15 février 1814. M. Montagnon, p. 7, cite le texte d'autres instructions conçues dans le même esprit, qui auraient été données au corps polonais vers la fin de janvier. Il y a sans doute là une erreur.

pereur, « l'ordre d'envoyer dans chacun des palais de Compiègne et de Fontainebleau, un bataillon de la garde impériale et deux pièces, pour les mettre à l'abri des entreprises des partis ennemis ». Le général Ornano est prié de faire connaître si cet ordre a été exécuté en ce qui touche Compiègne, plus directement menacé [1].

En attendant l'arrivée de ce bataillon, la ville reste occupée par le régiment de la Vistule, 200 canonniers avec une vingtaine d'éclaireurs, le dépôt du 136e et un cadre de bataillon. D'autres troupes venues de Soissons et comprenant surtout de la garde nationale y figurent également. Mais les Polonais manquent encore de cartouches le 15 février, malgré d'incessantes réclamations, et les gardes nationaux de l'Eure, de la Seine-Inférieure, de l'Oise et de Seine-et-Oise sont des « bouches inutiles », suivant l'expression de M. de Lancry [2].

D'ailleurs cette garnison, plus forte en apparence qu'en réalité, va se réduire sensiblement. Le 17 février le régiment de la Vistule est mis à la disposition du duc de Trévise ; le 18, le 2e bataillon du 88e de ligne part pour Paris ; le 19, les 200 canonniers Polonais quittent la ville ; le 23, les gardes nationaux venus de Soissons en partent à leur tour. C'est, d'ailleurs, une force de valeur plus que douteuse : un tiers environ sont armés ; il leur manque 1.000 capotes, 1.000 chemises, 1.000 paires de souliers, 600 shakos, 600 havresacs et 4.000 paquets de cartouches, pour un

1. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettres du ministre au général Hulin et au général comte Ornano, 15 février ; *Correspondance*, XXVII, 170.

2. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettres du général Dombrowski au ministre, 15 février ; du maire de Compiègne au ministre, 16 février. Le 15, d'après une note du général de brigade Axamitowski, le dépôt du corps polonais à Senlis compte environ 300 non combattants ; il y a à Clermont 400 officiers surnuméraires et 200 gardes d'honneur environ. Une lettre du ministre au ministre directeur de l'administration de la guerre, 17 février, annonce le départ de Compiègne pour Paris, le 18 février, du 2e bataillon du 88e de ligne, environ 450 hommes. Caillette de l'Hervilliers, p. 37, reproduit un extrait d'une lettre du sous-préfet de Compiègne, en date du 18 février, en l'attribuant à M. Robinet. Or, ce dernier ne remplaça M. Dalmas que dans le courant de mars, comme nous le verrons.

effectif total de 32 officiers et 1.510 hommes. Plus de cent sont hors d'état de servir[1].

Heureusement, on apprend à Compiègne, le 17, l'évacuation de Soissons par les Russes, qui a eu lieu la veille à six heures du soir. L'ennemi s'est retiré vers Laon et Reims, en laissant quelques postes seulement aux abords de la ville, notamment à Crouy. Déjà les hussards du duc de Trévise poussent, de Villers-Cotterêts, des reconnaissances jusque

1. *Correspondance*, XXVII, 189, lettre au ministre de la guerre, 13 février; *ibid.*, 207, lettre au même, 16 février: il faut mettre à la disposition du duc de Trévise tout ce que le général Dombrowski peut avoir à Compiègne; *ibid.*, 260, lettre au comte Daru, au sujet du départ pour Meaux des gardes nationales de Soissons (21 février). *Arch. hist.*, *loc. cit* : lettres du ministre au général Dombrowski, 17 et 18 février; du ministre au duc de Trévise, 18 février ; du général Danloup-Verdun au général Hulin, 19 février; du ministre au général Danloup-Verdun, 21 février; du général Danloup-Verdun au ministre, 21 février; du ministre au maréchal Berthier, 23 février. D'après cette dernière, les gardes nationaux partis de Compiègne le 23, ont l'effectif ci-après:

Eure	10 officiers	407 gardes
Oise	2 —	304 —
Somme.	11 —	256 —
Seine-et-Oise	3 —	145 —
Seine-Inférieure.	6 —	398 —
Total.	32 officiers	1510 gardes

Le général Danloup Verdun part pour Meaux, le 23 (lettre au ministre, 23 février). Une lettre du ministre de l'administration de la guerre au ministre, 1er mars, annonce l'envoi à Meaux, pour ces gardes nationaux, de 1538 habits, 1538 gilets, 1538 pantalons, 1538 schakos, 1538 gibernes, petites gibernes et bretelles de fusils, 1538 paires de souliers.

Le 20 février, un détachement de 50 chasseurs à cheval de la jeune garde, 187 fusiliers et 429 flanqueurs part de Paris pour Compiègne, avec ordre de rejoindre le duc de Trévise (lettre du général comte Ornano au ministre, 20 février).

Le 19. à trois heures du matin, l'Empereur écrit au roi Joseph : « Il faut également diriger du côté de Compiègne, où est la division du duc de Trévise, tout ce qui appartient aux gardes d'honneur et au 10e hussards, afin de renforcer le corps du duc de Trévise... » (*Correspondance*, XXVII, 228). Aucune suite ne paraît avoir été donnée à cet ordre.

dans Soissons[1]. L'Empereur écrit au roi Joseph, le 17 février, que « l'ennemi a fait rentrer tous les partis qu'il avait détachés du côté de Compiègne ». Le duc de Trévise croit qu'il gagne en toute hâte les Ardennes. En même temps, le bruit se répand d'une nouvelle victoire de l'Empereur. Le soir du 17, on apprend à Compiègne qu'il a battu les Alliés auprès de Nangis, et cette nouvelle est confirmée le lendemain par les « papiers publics ». Le régiment de la Vistule reçoit ordre de se diriger vers Soissons et il part à quatre heures du soir. Ces Polonais sont « pleins de joie », ajoute Escuyer dans son naïf récit, disant qu'ils vont profiter des dépouilles des Cosaques. En effet, deux jours après, on sut, « que trente de leurs cavaliers, allant en reconnaissance à l'entrée de la nuit, avaient surpris une patrouille de sept Cosaques, en répondant en allemand à leur *Qui vive!* les avait enveloppés et faits prisonniers, et qu'ils avaient trouvé sur eux une forte somme en or, qu'ils s'étaient partagée[2]. »

L'arrivée d'un bataillon de tirailleurs de la Jeune Garde coïncide avec le départ des Polonais. Mais à peine le danger s'est-il éloigné vers l'Est, que d'autres forces ennemies sont signalées à Anizy, entre Soissons et Laon, venant du Nord. Cette fois l'on parle de Suédois, et non de Prussiens ou de Russes (19 février). Quelques jours après, le 24, toute la ville est « en mouvement, pour voir passer quelques Cosaques faits prisonniers auprès de La Fère » par des canonniers de cette place. Ils ont été surpris dans une écurie où

1. Escuyer, *loc. cit.*; *Arch. hist.*, *loc. cit* : lettres du sous-préfet de Compiègne et du général Danloup-Verdun au ministre, 17 février; lettre de l'Empereur au roi Joseph, *Mémoires et Correspondance du roi Joseph*, t. X, p. 65 ; *Correspondance*, XXVII, 211, cinq heures du matin, 17 février. D'après le commandant Weil, I, 225, l'évacuation de Soissons aurait eu lieu le soir du 15 février.

2. Escuyer, *loc. cit.* Ce régiment comptait 800 à 900 hommes (Lettre du ministre au duc de Trévise, 18 février). Les combats de Mormant, de Valjouan et de Surville sont du 17 février. D'après Caillette de l'Hervilliers, p. 37, le départ des Polonais aurait eu lieu le 16, pour Villers-Cotterêts. Une lettre de l'Empereur au ministre de la guerre, 13 février, leur donne Meaux comme destination (*Correspondance*, XXVII, 189).

ils ont vainement tenté de se défendre. Cet incident semble confirmer la présence de nouveaux corps ennemis dans le département de l'Aisne et, en effet, le 25, l'infatigable sous-préfet de Compiègne, M. Dalmas, signale au ministre la marche d'une colonne, celle du prince de Suède, dit-on, entre Laon et Soissons, vers Reims[1]. Cette communication sera sans doute accueillie aussi favorablement que les deux précédentes, qui « ont été mises sous les yeux de Sa Majesté » et ont valu à M. Dalmas les félicitations du ministre. Elle n'est pourtant pas tout à fait exacte. En réalité, il s'agit, non du prince de Suède, Bernadotte, mais de Bülow, dont 10,000 hommes ont occupé Laon, Crépy-en-Laonnois et les environs (22 février), en se portant sur Soissons[2].

Le 25, le bruit court à Compiègne que cinq à six cents cavaliers, faisant partie de l'armée de Bernadotte, sont entrés à Roye. Bientôt, on a la certitude qu'un parti de 354 Cosaques, 99 hussards et 58 uhlans saxons, en tout 511 hommes, renforcés de quelques prisonniers anglais et espagnols, délivrés à Doullens ou à Roye, et armés de fusils de chasse, est entré à Noyon, à deux heures du matin, dans la nuit du 25 au 26. Il y délivre deux officiers et plusieurs soldats espagnols, puis désarme la ville. Aussitôt, nouvelle alarme à Compiègne; on ne doute pas de voir arriver l'ennemi, le jour même. A sept heures, le bataillon de tirailleurs de la Garde se rassemble sur la place d'Armes. C'est

1. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettres du général Danloup-Verdun et du sous-préfet de Compiègne au ministre, 19 et 25 février; Escuyer, *loc. cit.*

2. *Arch. hist.*. *loc. cit.*, lettre du baron de Pommereul, directeur général de l'imprimerie et de la librairie, au ministre, 26 février (au nom de son fils malade, qui commande à La Fère, et réponse du ministre, 28 février). En réalité, Bülow comptait 30.000 hommes vers le 1er janvier; à son entrée en France, il était fort de 16.900 hommes (février) (Henry Houssaye, *1814*, p. 59, 60 et 84, d'après le rapport de Barclay de Tolly, 25 décembre 1813, et le tableau de la composition des armées alliées en 1814, *Archives topogr.* de Saint Pétersbourg, nos 46 692, 22.854 et 22.860). Bülow et Winzingerode faisaient partie de l'armée du Nord (prince de Suède). Ces deux corps, forts de 66,000 hommes vers le 1er janvier, en comptait 42.800 à leur entrée en France.

la seule troupe disponible en dehors du dépôt du 136e. On s'empresse de barricader le pont de l'Oise avec des charrettes ; on y place quelques tirailleurs. Heureusement, on apprend que le parti entré à Noyon, qui n'est autre que le corps de partisans du colonel russe von Geismar, est reparti dès huit heures du matin, le jour même, pour Chauny. On n'en continue pas moins des préparatifs de défense ; des arbres coupés dans la bordure de la forêt servent à organiser des palissades et des barrières à toutes les entrées de la ville[1]. Le capitaine de la gendarmerie de l'Oise fait partir un détachement de quinze gendarmes, avec ordre de se porter sur la route de Flandre par Conchy, Gournay, Pont-Sainte-Maxence et Senlis, pour assurer la correspondance entre ces points et Compiègne. Deux postes sont établis à Blincourt et Estrées-Saint-Denis.

Non seulement, le parti du colonel von Geismar a menacé le pont de Compiègne, mais il a poussé des patrouilles vers Pont-Sainte-Maxence, sur la grand'route de Lille à Paris. Il y a à Verberie une compagnie d'artillerie à cheval polonaise, qui assure en quelque sorte la sécurité de l'intervalle entre Compiègne et Pont-Sainte-Maxence ; mais, dès le 27, elle reçoit ordre de se rendre à Versailles, pour être remontée et équipée, car elle manque de tout, comme les autres

2. Escuyer, *loc. cit.*; *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettres du maire de Compiègne, 26 février, et du duc de Conegliano, 28 février ; lettre du général Hulin, 1er mars, transmettant le compte rendu du général Avice. Le colonel von Geismar, parti de Courtray le 15, avait opéré une sorte de *raid* par Bailleul, Doullens, Albert, Roye, Noyon et Chauny. (Montagnon, p. 13). Doullens, enlevé par lui, fut repris le 26 février, par un bataillon de la Garde impériale (Lettre du ministre au maréchal Jourdan, commandant la 15e division militaire, 28 février). D'après le *Tagebuch des Streifcorps unter Befehl des Kaiserlichen russischem Obersten von Geismar wahrend dem Feldzuge 1814* (Archives impériales de Vienne, IV, 178), ce corps de partisans comprend à sa formation le régiment de Cosaques du Don de Tchernibouzoff, 540 chevaux ; un escadron de uhlans, major von Berge, et un escadron de hussards saxons, major von Fabrice, environ 260 chevaux (Weil, II, 439, et Bucher, 264). Les instructions qu'il a reçues du duc de Saxe-Weimar portent qu'il doit gagner la Normandie, où l'on prévoit des mouvements royalistes (*ibid.*, 440.)

troupes de même nationalité. Elle quitte Verberie le 28 février et Senlis le 1er mars[1].

A peine remis de cette nouvelle alerte, les Compiégnois apprennent l'échauffourée survenue le 26 février à Chauny. L'avant-garde de Geismar s'étant imprudemment aventurée dans la ville, une partie des habitants a pris les armes et fermé les portes derrière elle; les Cosaques ont 2 tués, 3 blessés; le reste est fait prisonnier. Mais Geismar accourt, enfonce les portes et sabre tout ce qu'il rencontre. Il oblige ensuite la commune à payer une forte contribution et à rétablir les ponts de l'Aisne. Il pille et saccage la manufacture de glaces, puis s'établit au bivouac à Sinceny où il reste du 26 au 28 février inclus[2].

On sait positivement à Compiègne que Soissons est tranquille, depuis la retraite de l'ennemi vers Laon et

1. Elle compte 5 officiers, 119 soldats et 46 chevaux. (*Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettre du major Otenin, du 136e, au capitaine Radzizewski, 26 février; du préfet de l'Oise au ministre, même date; ordre à la compagnie d'artillerie à cheval polonaise, 27 février; lettres du ministre au général Hulin et au ministre directeur de l'administration de la guerre, au général Dombrowski, au général Préval, inspecteur général du dépôt central de cavalerie à Versailles, 28 février). L'ordre du 27 février est jugé assez urgent pour qu'il soit transmis par estafette extraordinaire (Lettre du ministre au comte de La Valette, directeur général des postes, même date.)

2. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, 11e et dernier rapport sur la situation de la place de La Fère, le 28 février à midi, par le capitaine du génie Eynard, daté de Compiègne, 1er mars; *Tagebuch* du corps Geismar, cité par M. Weil, II, 450. Escuyer, *loc. cit.*, décrit ce petit combat de la façon la plus fantaisiste : A son arrivée à Chauny, le corps du colonel von Geismar s'est «rangé en bataille sur la place. Les habitants avaient établi un corps de garde pour le bon ordre, près le pont construit sur le canal. Un jeune homme, armé d'un fusil à deux coups, poussé par on ne sait quelle frénésie, tire ses deux coups sur un détachement qui s'était porté là et tue deux cavaliers. La troupe furieuse accourt, fond sur cette garde, hache en pièces ceux qui n'ont pas le temps de se dérober par la fuite, et parcourt ensuite la ville, le sabre à la main, en jetant partout la terreur. Elle finit par imposer sur la commune une contribution de 50,000 francs à payer sur-le-champ, et saisit pour otage le maire et ses adjoints. Quelques bons bourgeois du pays réunissent bientôt cette somme dont ils font l'avance, pour renvoyer promptement ces hôtes dangereux».

Reims. On n'y signale que quelques rencontres de patrouilles entre lui et la garnison française. D'un autre côté, le courrier de la malle-poste, arrivant de Saint-Quentin, assure qu'il n'y a pas troupes alliées à Noyon, ni sur le reste de la route. Pourtant, on a entendu, toute la journée du 27, une forte canonnade dans le lointain. On cherche à en deviner l'objet, lorsqu'on apprend, le 28 au soir, non sans quelque étonnement, que La Fère a été vivement attaquée et, après une résistance d'un seul jour, obligée de se rendre[1] : « En effet, le 1er mars, dit Escuyer, on vit passer à Compiègne les canonniers de La Fère, qui avaient capitulé et se rendaient à Paris désarmés, au nombre de 400 hommes, avec douze ou quinze voitures portant leurs équipages. Ils se plaignaient qu'on ne leur eût pas permis de se défendre plus longtemps, qu'ils auraient pu tenir pendant huit jours. Le corps qui s'en était emparé avait montré 15 pièces de canon et paraissait être d'environ 8.000 hommes. Il traînait avec lui des voitures chargées d'échelles pour l'assaut, et la glace qui entourait la ville en facilitait l'usage ; mais, ce qui donnait le plus de regret aux artilleurs français, c'est que le lendemain un dégel soudain les eût rendues inutiles[2] ».

La chute de La Fère présage l'approche de l'ennemi, à

1. Le 28 février, le ministre adressait une lettre pressante à l'adjudant-commandant Bouchard, pour l'inviter à défendre vigoureusement La Fère (*Arch. hist.*, *loc. cit.*). Le 26, Bülow avait chargé le général von Thümen de s'emparer de La Fère avec deux compagnies de fusiliers, deux bataillons de réserve, quatre escadrons de landwehr et une batterie (Weil, II, 412).

2. Escuyer, *loc. cit.* En réalité, la garnison de La Fère était ainsi composée :

Une soixantaine de canonniers pouvant servir les pièces, quoique éclopés ;

60 conscrits de 1815 ;

105 conscrits de la 6e compagnie d'ouvriers d'artillerie ;

200 gardes nationaux (*Arch. hist.*, capitulation de La Fère, 27 février 1814 ; lettre du général Dombrowski au ministre, même date). Un rapport du commandant de place, colonel de Pommereul, au ministre, 2 mars, donne une autre composition :

1 officier et 60 canonniers de la garde ; 2 officiers et 105 hommes de la 6e compagnie d'ouvriers ; 10 hommes de divers corps, convales-

bref délai, par la vallée de l'Oise. Malgré la gravité des circonstances, il ne paraît pas que l'union soit complète dans Compiègne. Du moins la lettre suivante, 26 février, du général Hulin au ministre, semblerait l'indiquer :

Monseigneur,

J'ai été informé que les personnes composant la mairie de Compiègne montraient non seulement peu de zèle pour la chose publique, mais se permettaient encore des propos offensants contre le gouvernement. Une altercation assez vive a eu lieu à ce sujet entre un capitaine d'artillerie de la marine et le sieur Querrol (*sic*), membre de la Légion d'honneur et adjoint du maire. Ce dernier n'a pris aucune part au démêlé et doit être excepté de toute accusation injurieuse.

J'ai cru devoir communiquer ces renseignements à votre Excellence, pour lui faire connaître le mauvais esprit qui règne à Compiègne parmi les personnes attachées au gouvernement.

Veuillez, etc.

P.-S. — Le sieur *Querrol* est un ancien commissaire ordonnateur et montre le plus mauvais esprit[1].

cents ; 2 officiers et 50 conscrits de 1815 ; 150 non combattants, malades, amputés, etc., de l'artillerie de la Garde ; 200 gardes nationaux.

Les troupes venues de La Fère furent consignées dans leurs quartiers à Paris, avec interdiction de communiquer au dehors (Lettre du ministre au général Hulin, 3 mars).

1. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettre du général Hulin au ministre, 26 février, et réponse de celui-ci, 28 février. Le nom Querrol doit être écrit *de Cayrol.*

Sébastien-Guillaume, baron de Cayrol, était le fils aîné d'Antoine de Cayrol, ancien procureur au Parlement de Paris, qui vint habiter en 1791 à Compiègne, où il exerça successivement les fonctions de juge suppléant au tribunal du district, maire de la ville et juge de paix. Il mourut le 28 mai 1816, à Compiègne.

En 1805, Sébastien de Cayrol était commissaire des guerres à la division Dupont, corps du maréchal Mortier. Il mourut à Tours le 22 novembre 1826, commissaire-ordonnateur de la 22e division militaire.

Un décret impérial du 15 septembre 1811 et un autre du 10 avril 1813 l'avaient appelé à être un des adjoints de M. de Lancry, maire de Compiègne. Le 2 octobre 1814, il fut remplacé par M. Esmangart de Saint-Maurice.

A la suite de cette lettre, le duc de Feltre écrit au comte de Montalivet, ministre de l'Intérieur, à peu près dans les mêmes termes :

Monsieur le Comte, le général Hullin me mande qu'il est informé que les fonctionnaires composant la mairie de Compiègne montrent le plus mauvais esprit et se permettent de tenir des propos injurieux contre le gouvernement ; qu'il y eut même, à ce sujet, une altercation assez vive entre un capitaine d'artillerie de la marine et le sieur Querrol, membre de la Légion d'honneur et adjoint au maire. Il paraît que la conduite du sieur Querrol, dans les circonstances présentes, est très répréhensible et doit être examinée.

J'ai cru devoir transmettre ces renseignements à votre Excellence, afin de la mettre à portée de se faire rendre compte de la conduite de M. Querrol, ainsi que de celle des autres fonctionnaires de la municipalité de Compiègne.

Agréez, etc.[1].

Il ne paraît pas que cette plainte ait eu aucun résultat. Il faut bien dire que les souffrances de la population civile sont très grandes. Prise dans le remous de ces grands passages de troupes françaises et étrangères ; atteinte de toutes manières, dans ses intérêts, dans ses affections, dans ses habitudes ; lasse au delà de toute expression de la guerre et de ses conséquences ruineuses, elle ne partage que dans une mesure restreinte les sentiments qui animent une grande partie de l'armée. Les plaintes contre les exigences des troupes, surtout des Polonais, sont constantes. Le 28 février, par exemple, le maire et les adjoints de Chantilly exposent au ministre que, depuis le 7, les dépôts du 4e régiment suisse, du 88e de ligne et un détachement du 96e, au total 500 hommes, sont logés dans la ville, la caserne étant occupée par le 1er régiment de chevaux-légers polonais, lanciers de la garde. Jusqu'alors, cette garnison a été nourrie par l'habitant, mais la population est actuellement sans

1. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, 28 février 1814 Le 2 mars, le ministre écrit néanmoins au maire de Compiègne pour le remercier de sa lettre du 26 février (*ibid.*).

ressources et le soldat ne touche aucune solde[1]. On supplie le ministre de porter remède à cette situation, sans chances sérieuses de l'obtenir.

L'ennemi est toujours plus menaçant. Le 1er mars, le duc de Feltre invite le général Dombrowski à diriger de Clermont sur Compiègne un parti de gardes d'honneur polonais, afin d'accroître les moyens de défense de cette dernière ville, mesure d'autant plus nécessaire que les « débris » de Blücher ont marché par La Ferté-sous-Jouarre sur Lizy-sur-Ourcq, qu'il faut se tenir en garde contre « ce corps ennemi qui paraît errer à l'aventure ». C'est pousser un peu loin l'optimisme, ainsi que vont le montrer les batailles de Craonne et de Laon.

En même temps un orage paraît s'amoncelcr dans une direction opposée. On sait à Compiègne que le corps de Bülow a pris La Fère. « Il est probable que Saint-Quentin est pris et peut-être Ham. Il est également certain que les ennemis sont très en force du côté du nord, qu'indépendamment de l'armée de Bülow, de Wingerode (*sic*) et du prince Woronsof, qu'on fait monter à au moins 60.000 hommes, le prince royal de Suède avance de Cologne avec une armée que les ennemis dans leur proclamation font monter à 80.000 hommes.

« De plus, on assure que la *landsturm* (?, illisible dans le texte) de Prusse a ordre de traverser le Rhin, armée de picques et d'instruments aratoires pour venir renforcer les armées alliées.

« Ces renseignements sont plus ou moins certains, ajoute prudemment le capitaine Eynard, mais il est bon d'y avoir égard[2]. »

L'approche de l'ennemi est le signal de nouveaux mouvements rétrogrades pour les garnisons de l'Oise. Le 2 mars, le ministre informe le général Dombrowski qu'il a été enfin

1. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettre au ministre, 28 février. Le 19, le sous-préfet de Clermont a encore écrit au ministre pour se plaindre de la présence des Polonais, qui consomment tout le fourrage du pays (*Ibid*).

2. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, 11e et dernier rapport sur la situation de la place de La Fère déjà cité.

pourvu aux besoins du corps polonais « sous le rapport de la solde, des remontes, de l'habillement et du harnachement. » En réalité, la garde d'honneur et un grand nombre d'officiers à la suite sont encore à Clermont, où ils épuisent tous les fourrages de l'arrondissement. Beaucoup de ces officiers sans emploi se rendent à Paris, pour solliciter le paiement de leurs appointements, et leur présence y produit un mauvais effet. Ils doivent être avertis qu'il n'est possible de les payer que dans leurs cantonnements. En outre, il y a lieu de tirer d'urgence du corps polonais tout ce qui peut combattre encore[1]. Ces ordres se croisent avec une demande du général Dombrowski ; devant les progrès de l'ennemi, il jugerait prudent de quitter Senlis pour Saint-Germain. Les seules troupes dont il puisse disposer sont deux compagnies d'artillerie à pied et une de sapeurs. « Quant à la garde d'honneur, on ne peut en tirer un grand service, vu que ce sont les officiers surnuméraires dont 30 montés et les (*sic*) reste à pied. » Dombrowski obtient gain de cause. Le dépôt du corps polonais est transféré à Pontoise dès le 3 mars[2].

1. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettre du ministre au général Dombrowski, 2 mars.

2. *Arch. hist. loc. cit.*, lettre du général Falkowski au ministre, lettres du ministre au général Falkowski, au général Dombrowski, au général Hulin, au ministre directeur de l'administration de la guerre, 2 mars. La situation au 1er mars de la 1re division militaire porte à Verberie l'artillerie à pied polonaise (20 officiers, 493 hommes, 48 chevaux) et l'artillerie à cheval (5 officiers, 119 hommes, 53 chevaux) ; à Brevert (?) les sapeurs (3 officiers, 59 hommes, 7 chevaux) ; à Senlis le dépôt général du corps (16 officiers, 486 hommes, 42 chevaux).

CHAPITRE IV

L'ennemi à Noyon et à Soissons.

Le 1er mars, dans la soirée, le bruit court que l'ennemi a reparu à Noyon et qu'il va se présenter devant Compiègne. En effet, le colonel von Geismar est rentré dans Noyon, à quatre heures du soir; on lui attribue un effectif de 2.000 hommes dont il est loin. Le lendemain, dès quatre heures du matin, toute la garnison de Compiègne est sous les armes; les portes sont barricadées. Des coups de feu tirés par la Jeune Garde, sur le grand chemin de Noyon, font croire à une attaque. Une autre alerte est causée par une patrouille revenant de la forêt. Elle rencontre des femmes et des enfants allant chercher du bois mort, qui s'enfuient vers la ville, en criant : *Voilà l'ennemi!*

On court aux armes, pour reconnaître bientôt que cette alerte n'est pas fondée. Dans l'après-midi seulement, un parti de Cosaques venu de Noyon s'avance jusqu'à Janville et éclaire du côté de Clairoix. Le coup de carabine d'un gendarme posté en vedette sur la chaussée le fait se retirer vers Noyon. A la nuit, on voit arriver de Clermont quelques gardes d'honneur polonais. Ils sont bien montés et leur venue est accueillie avec joie, car on manque de cavalerie[1].

Le major Otenin, du 136e de ligne, qui fait fonction de

1. Escuyer, *loc. cit.*; *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettre du maire de Compiègne au ministre, 2 mars. Dans cette lettre, le maire évalue à 2000 hommes, avec de l'infanterie et du canon, le détachement de Noyon. Il ajoute que 8 éclaireurs ennemis ont couché à Rethondes du 1er au 2, avant de partir pour Autrêches. Le corps Geismar resta à Noyon du 1er au 8 mars (*Tagebuch*, cité par M. Weil, II, 452).

commandant d'armes et qui est appelé à attacher brillamment son nom à la défense de Compiègne, écrit le même jour au ministre en lui donnant un aperçu de la situation; elle n'est certes pas brillante :

... Le nommé Cibille, gendarme de la résidence d'Attichy, arrive à l'instant venant de Soissons. Ce militaire était porteur d'une lettre de M. le général Moreau, commandant de Soissons ; je me hâte de l'expédier à votre Excellence, par le retour d'une estafette pour Lille, lequel (*sic*) estafette n'a pu aller plus loin parceque l'ennemi est à Noyon depuis hier vers le soir ; je n'ai aucun renseignement, ni sur sa force, ni sur ses projets. Le même gendarme Cibille m'a déclaré avoir passé à Attichy à neuf heures du soir, et *d'*y avoir vu une dixaine de lanciers ennemis ; les paysans de ce village lui ont dit que ces éclaireurs avaient pris des informations pour savoir si le pont de Francport était libre, pour de là venir à Compiègne.

Vous savez, Monseigneur, que ce pont est celui que Sa Majesté a ordonné de bâtir sur la rivière d'Aisne pour communiquer de la forêt de Compiègne à celle de Laigle. Depuis quatre jours, j'ai ordonné de couper les *jettées* à chaque bout du pont, de l'encombrer de gros arbres et d'y disposer un amas de bois, afin de pouvoir le brûler au besoin... J'ai également fait établir un fort atelier de charpente, pour faire palissader et fermer avec de bonnes barricades les ponts et les faubourgs de Compiègne sur la rive droite de la rivière.

Je crois aussi devoir vous rendre compte, Monseigneur, que le détachement composé des 14e de ligne et 136e qui sont ici, formant ensemble un total de 150 sous-officiers et soldats, n'ont chacun que dix coups à tirer. Le bataillon des éclaireurs de la Jeune Garde, qui est fort de 600 hommes, *ont* quarante coups à tirer. J'ai fait demander de la poudre et des balles au maire de la ville. L'on n'a pu en avoir que cinq livres ; c'est tout ce qu'il restait chez les débitans de Compiègne, on travaille à les confectionner. Cela donnera de 100 à 110 cartouches.

J'ai eu l'honneur de rendre compte à votre Excellence par deux lettres et une troisième à M. le comte Hulin que nous étions sans munitions; le peu que nous avons a été ramassé à droite et à gauche...[1] »

1. *Arch. hist.*, *loc cit.*, lettre du major Otenin au ministre, 2 mars, et réponse du ministre, 6 mars.

Le major Otenin François, de son vrai nom Ostenin, naquit à

Ainsi, la petite garnison de Compiègne manque de munitions. En même temps, les détachements français des environs continuent leur mouvement de retraite vers Paris. Le 3 mars, la compagnie de sapeurs et les deux compagnies d'artillerie à pied du corps polonais restées à Senlis reçoivent l'ordre d'en partir le lendemain pour Paris et Vincennes [1].

Le sous-préfet de Compiègne, d'abord si zélé pour la défense, a abandonné la ville :

Le major Otenin, du 136e de ligne, commandant la place de Compiègne, n'a reçu aucune instruction du sous-préfet Damas

Beauzée, arrondissement de Dijon, le 19 février 1770, d'un père menuisier. Il apprit le métier paternel, tout en faisant des études assez avancées pour l'époque. Enrôlé le 25 août 1791 au 2e bataillon de la Meuse, il passe ensuite au 5e bataillon. Il est caporal le 9 brumaire an II, sergent le 20 ventôse, adjudant le 19 frimaire an IV ; sous-lieutenant à la 108e demi-brigade le 12 germinal an VII, lieutenant le 13 prairial an VIII, adjudant-major le 1er thermidor an XI. Il n'a rang de capitaine que le 26 nivôse an XIII, après avoir fait partie des armées de la Belgique, du Nord, de Sambre-et-Meuse, de Mayence, du Danube, d'Helvétie et du Rhin ; il a été blessé à Muttenthal en 1799 et fait prisonnier en 1800.

Il reste adjudant-major, malgré ces états de services, jusqu'au 23 avril 1809, date où il passe au commandement d'une compagnie comme capitaine de 1re classe. Il prend part à la campagne de l'Escaut la même année.

Le 1er octobre 1811, il est nommé chef de bataillon au 33e de ligne ; le 17 juin 1812 il est chevalier de la Légion d'honneur. Il prend part à la campagne de Russie avec le 2e corps, et reçoit une blessure grave à La Moskowa ; le 21 avril 1813 il est nommé major en second du 136e de ligne et officier de la Légion d'honneur. Le 28 janvier 1814 il arrive à Compiègne avec le dépôt de son régiment (Caillette de L'Hervilliers, *loc. cit.* 1-31, et 124, d'après les *Archives historiques* et les papiers de la famille Otenin).

Les états de services publiés par M. le lieutenant Montagnon, p. 5 et 6, sont inexacts. Otenin ne fit pas « de bonnes études au collège ». Il ne fut pas blessé à Bautzen, mais à La Moskowa, etc.

1. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettres du ministre au général Dombrowski, au général Falkowski, au général Hulin, au ministre de l'administration de la guerre, 3 mars. Les sapeurs comptaient 3 officiers et 59 hommes ; les canonniers 260 hommes.

(*Dalmas*), qui a abandonné son poste pour cause de maladie[1]. Il me rend compte également que l'ennemi s'est présenté le 1er de ce mois, à 11 heures et demie du soir, à la tête du pont de Francport (rivière d'*Ain*) (*sic*). Cette découverte n'était composée que de cinq Cosaques, lesquels annonçaient de nombreux corps de cavalerie. M. le maire de *Chany* (sans doute Choisy-au-Bac) écrit au major que l'ennemi s'est présenté dans le village de Rhetondes (Rethondes), où il a demandé des guides pour se rendre à Francport et à Compiègne. Après s'être assuré de ces différents rapports, M. le major et le commandant de la garde impériale de garde au château de Compiègne ont décidé et fait brûler le pont de Francport. M. le major m'a dit aussi que la ville de Noyon est de nouveau occupée par l'ennemi et que les diligences ont été obligées de rétrograder.

Monsieur le chevalier de Pommereul, sous-préfet de Clermont, écrit à M. le préfet que le chef de l'état-major de division Dombrowski mande au général de division Woyenski (*sic*) à Clermont, qu'il exécute sa retraite sur Saint-Denis, vu que l'ennemi est entré à Crépy et il lui dit d'effectuer la même comme il le jugera à propos. Ce dernier ne commande que 200 officiers, moitié de cavalerie et moitié d'infanterie.

« Le départ des Polonais réduit à peu de chose la défense du département, puisque le 29e d'infanterie légère n'a pas reçu les armes et que les fusils, que je lui ai fait donner, au nombre de 150, sont de différents calibres et ne sont réellement propres qu'à mettre les hommes au port d'armes. Toutes mes recherches de poudre ne m'ont procuré que 3.000 cartouches.

Je vous prie, mon général, d'examiner la position où je me trouve, le département étant pris en tête et en flanc. Envoyez-moi des instructions et je ferai tout ce qui dépendra de moi pour conserver un département qui a donné tant de preuves pour le service de Sa Majesté.

M. le sous-préfet de Clermont réclame des ordres de M. le préfet pour évacuer.

J'ai l'honneur, etc.

P. S. — J'envoye un détachement de cuirassiers du 8e à Cler-

1. D'après son *Journal* manuscrit, Gibert de l'Isle « ne se rappelle pas pour quel motif et pour quelle cause M. Dalmas quitta la sous-préfecture et l'abandonna, livré à lui-même, sans lui donner aucun ordre ni aucun document ». Il faisait fonctions de secrétaire du sous-préfet.

mont, pour m'instruire toutes les 4 heures du mouvement de l'ennemi[1]. »

On voit, par cette lettre du général Avice, quel manque d'initiative, quelle inertie générale paralysent les efforts désespérés de l'Empereur. Partout où sa main puissante fait défaut, les subordonnés, dressés à une obéissance trop souvent mécanique, attendent des instructions pour agir. Leur bonne volonté est parfois très grande, mais elle reste inerte. Du moins, ce ne sera pas le cas du major Otenin, qui, jusqu'à sa mort, ne cessera de donner des preuves d'entrain et d'énergie.

Toute la journée du 3 mars, on entend le canon du côté de Soissons. Des renseignements recueillis par les gardes d'honneur polonais, on déduit que le corps de Bülow, campé sur les hauteurs au nord de cette ville, l'attaque de nouveau, pour permettre aux fractions battues vers la Marne d'y passer l'Aisne[2]. Tel est le cas en effet. Le 4, à minuit, le comte de Montalivet, ministre de l'intérieur, annonce à son collègue de la guerre que le préfet de l'Aisne vient d'arriver de Soissons et qu'il annonce la capitulation de cette ville à la date du 3 : l'incapable général Moreau, a permis ainsi à une grande partie des troupes de Blücher d'échapper à l'étreinte de Napoléon. Le vendredi 4 mars, à quatre heures du matin, on voit arriver

1. *Arch. hist.*, *loc. cit.* Lettre du général Avice (et non Avic, comme l'écrit M. Montagnon, p. 19), commandant le département de l'Oise au général Hulin, 3 mars ; lettre du général Hulin au ministre, même objet, 3 mars.

La date du départ du sous-préfet Dalmas ne peut être indiquée exactement. Les archives historiques contiennent la copie d'une lettre du sous-préfet de *Clermont*, 28 février, signée Dalmas, au sujet de renseignements fournis par un ouvrier sorti de Strasbourg le 29 janvier, avec la mention : l'original à l'Empereur, une copie au roi [Joseph]. Il est probable que c'est d'une lettre du sous-préfet de *Compiègne* qu'il s'agit, puisque le 3 mars, le sous-préfet de Clermont était le chevalier de Pommereul. M. Dalmas aurait quitté Compiègne du 28 février au 3 mars, sans doute le 2 mars, à la nouvelle de l'entrée des Alliés dans Noyon. Le ministre remerciait encore ce fonctionnaire, par lettre du 3 mars, de sa lettre du 25 février.

2. Escuyer, *loc. cit.*

à Compiègne la garnison de Soissons, avec armes et bagages. De ses vingt pièces de canon, elle n'a pu en emmener que six, faute d'attelages, et a encloué le reste [1].

Tandis que ce malencontreux incident, annoncé à Napoléon, provoque chez lui une colère fort explicable, les fractions du corps polonais encore dans l'Oise refluent vers Paris, non sans un certain désarroi.

Le 4, Dombrowski annonce de Saint-Denis au ministre qu'il a dirigé, suivant ses ordres, les sapeurs polonais sur Paris et les canonniers sur Valenciennes[2]. A Senlis et à Pont-Sainte-Maxence, il a laissé des officiers de la garde d'honneur et 150 hommes du régiment de la Vistule qui n'ont pu encore être habillés. Ils observeront les mouvements de l'ennemi.

C'est maintenant au maire de Luzarches et à ses administrés de se plaindre de la présence des Polonais.

1. Escuyer, *loc.*; *cit. Arch. hist.* : Rapport du général Moreau au ministre, daté de Compiègne, 4 mars, dix heures du matin ; H. Houssaye, *1814*, p. 138. Une lettre de Winzingerode au général Moreau, portant acceptation des conditions exigées par ce dernier, stipulait : « Vous vous dirigerez sur le chemin de Compiègne : jusqu'à Compiègne, je vous donnerai une escorte de cinquante chevaux, tant pour votre sûreté que pour m'assurer de la direction que vous aurez prise » (E. Fleury, *Le Département de l'Aisne en 1814*, 228 ; Weil, III, 58, d'après les mémoires du général Waldemar Löwenstein et le rapport du général Remy au prince Wolkonsky, 8 mars).

Cette garnison comprenait, lors de son passage à Compiègne :

1 bataillon du régiment de la Vistule, 700 hommes ;

1 escadron d'éclaireurs de la garde, 80 hommes ;

1 compagnie d'artillerie à pied (vieille garde et canonniers garde-côtes, 140 hommes) ; les canonniers garde-côtes font partie de la 29e batterie du 8e régiment d'artillerie à pied, 62 hommes ;

1 détachement du train d'artillerie.

Il y avait, en outre, 300 gardes nationaux dans la ville.

2. Au lieu de Vincennes. Cette méprise n'est sans doute qu'un *lapsus calami* (*Arch. hist., loc. cit.*, lettre du général Dombrowski au ministre). L'Empereur écrit au roi Joseph le 5 mars :

« Je donne ordre au ministre de la guerre de le faire arrêter (le général Moreau), juger par un conseil de guerre et passer par les armes. Il faut qu'il soit fusillé au milieu de la place de Grève et qu'on donne beaucoup d'éclat à cette exécution » (*Correspondance*, XXVII, 337). Moreau fut condamné à mort, mais non exécuté.

Le 3, dans l'après-midi, 300 de leurs officiers au moins sont arrivés de Clermont ; 50 hommes de la même nationalité ont suivi, avec d'autres détachements, et tout ce monde loge dans la commune, est nourri par l'habitant, resté sans ressource aucune[1], après tant de passages de troupes. Heureusement pour Luzarches, Dombrowski a reçu, sur les entrefaites, la lettre du ministre l'invitant à tirer parti de tous les éléments polonais aptes à combattre. Il annonce (6 mars) l'intention de laisser à Senlis les 150 fantassins du major Malinowski qui y sont déjà. Tous les officiers montés seront répartis entre Crépy, Verberie, Compiègne, Pont-Sainte-Maxence et Creil, pour observer l'ennemi, faire des patrouilles et établir la liaison avec le duc de Trévise, qui opère entre la Marne et l'Aisne et auquel les Polonais ont été rattachés. Quant au reste des gardes d'honneur et des officiers sans emploi, il s'établira de nouveau aux environs de Clermont, en jetant quelques postes de correspondance sur la route de Paris[2].

Avant même que ces dispositions soient exécutées, le ministre décide à donner aux officiers polonais un emploi digne de leurs vieilles traditions. Le 7, il dirige tous ceux de Luzarches sur Versailles, sous les ordres du général Préval qui commande le grand dépôt de la cavalerie et qui prendra une décision à leur égard[3].

1. *Arch. hist.*, *loc. cit.* Lettre du maire de Luzarches au commissaire ordonnateur des guerres de Wahville, 4 mars, envoyée le 5 au ministre. Ces plaintes doivent longtemps être renouvelées, car la situation sommaire de la 1re division militaire au 25 mai 1814 porte : « Les troupes polonaises se comportent on ne peut plus mal dans leurs cantonnements, particulièrement à Houdan et à Breval. Tous les pays qu'elles occupent sont ruinés en fourrages et autres denrées ; il n'existe pour elles aucune discipline ; elles gaspillent tout à plaisir et frappent à outrance les habitants qui osent se plaindre » (*Arch. hist.*).

2. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettre du général Dombrowski au ministre, lui soumettant pour approbation une lettre au général Woyczinski, 6 mars.

3. *Arch. hist*, *loc. cit.*, lettres du ministre au général Dombrowski, aux généraux Hulin et Préval, au roi Joseph, au ministre de l'administration de la guerre, à l'adjudant-commandant Falkowski. Ce dernier reçoit, dans la correspondance officielle, tantôt le titre de général et tantôt celui d'adjudant-commandant.

Le 8 mars, le général Woyczinski est revenu de Creil à Clermont avec les officiers d'infanterie sans emploi. Tout ce qui est monté sera employé à Senlis, avec le major Malinowski, ou à Compiègne où 50 officiers ont été envoyés. « Les compagnies de gardes d'honneur, continue le général, sont composées des officiers des différentes armes et de l'administration, dont une grande partie est hors d'état de servir activement. Les officiers d'infanterie à la suite ne peuvent être employés activement que dans les régiments, et ceux de cavalerie restans (*sic*) à la suite après la réforme des régiments sont constamment employés avec ceux disponibles des gardes d'honneur[1]. »

Quant au dépôt du corps polonais parti de Senlis, le 5 il est arrivé à Pontoise. Quoiqu'il compte au-delà de 600 hommes, la majeure partie sont des non combattants ou des officiers : il n'y a pas plus d'éléments actifs à en tirer que des gardes d'honneur ou des officiers sans emploi qui ont si longuement encombré, bien malgré eux, le Clermont de 1814[2].

A Compiègne, les jours qui suivent la capitulation de Soissons sont constamment inquiétés par l'apparition de patrouilles de Cosaques, tantôt sur la route de Noyon, à la hauteur de Clairoix, d'où ils font se replier les gendarmes en vedettes, « tantôt à la pointe de la plaine de Choisy, entre les deux rivières, voltigeant sur le bord de l'Aisne et remontant vers le Francport où ils cherchaient un passage[3] ».

Un parti de quinze Cosaques passe l'Aisne au Francport, le 6 mars, dans une petite nacelle, les chevaux à la nage. Ils viennent de Noyon par Ourscamps, et sont sur le point d'enlever le commandant du bataillon de la Garde, sorti à cheval de Compiègne avec deux bourgeois. Une patrouille

1. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, extrait d'une lettre du général Woyczinski, datée du 8 mars.

2. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettre du général Hulin au ministre, 8 mars. Ce dépôt compte 601 hommes, dont 90 officiers, et 311 chevaux. Il y a 6 généraux sur ces 90 officiers.

3. Escuyer, *loc. cit.*, p. 127 ; *Arch. hist.*, lettre signée Calabre (un fonctionnaire des forêts) au major général, 12 mars ; rapport du major Otenin, même date.

de Polonais leur fait tourner bride. Une curieuse lettre du maire de Choisy-au-Bac, Dresse, concerne l'une de ces patrouilles, composée de sept hussards de la Mort, avec un guide. Elle montre que cet humble fonctionnaire n'est dépourvu ni de sang-froid, ni de courage : « M. le Maire, lui dit le chef de patrouille, nous sçavons que c'est vous qui avez mis le feu au pont du Francport. Je lui répons avec fermeté que c'est moi qui l'ai brûlé, par l'ordre du ministre de la guerre, transmis à M. le commandant de la place de Compiègne. Il me répliqua en souriant, vous ne voulez donc pas que nous allions voir Compiègne. Je lui répons que je ferai tout ce qui dépendra de moi dans l'exercice de mes fonctions, pour les en empêcher. L'officier, me prenant par la main, me dit : *vous, brave.*[1] »

Les fonctionnaires des environs sont loin de garder tous la même attitude. Outre le sous-préfet Dalmas, qui a abandonné son poste, d'autres, parmi lesquels le receveur de l'enregistrement et le conservateur des hypothèques, quittent Compiègne dans les premiers jours de mars. Ces deux derniers se rendent même à l'Hôtel de Ville (2 mars), pour y déclarer, par écrit, qu'ils partent en raison de l'arrivée prochaine de l'ennemi : tout la leur fait craindre[2]. Pourtant, le bruit court, le 6 mars, que l'Empereur, après avoir battu l'ennemi sur la route de Villers-Cotterêts, l'a poursuivi jusqu'aux portes de Soissons. Le maire de Compiègne écrit, à six heures du soir, au ministre :

Hier, on s'est battu sur Soissons. Nous n'avons encore en ce moment aucune nouvelle positive.

D'après des rapports indirects, l'ennemi a été repoussé dans la ville vers midi. Nos troupes entouraient la place depuis le Mail jusque sur la route de Rheims. Il restait seulement à l'en-

1. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettre du maire de Choisy-au-Bac au commandant de place de Compiègne, 5 mars, 2 heures du soir. Le même jour une reconnaissance de Geismar tua 2 hommes aux avant-postes de la ville et enleva 3 gendarmes (Bucher, 293).

2. *Arch. munic.*, registre des délibérations, folio 53, déclaration de départ de ces deux fonctionnaires, 2 mars « attendu que tout fait craindre l'arrivée prochaine de l'ennemi ».

nemi la porte de Crouy pour retraite. Vers quatre heures du soir (hier), son artillerie filait par cette route.

Ils ont des postes depuis Soissons sur toute la côte, jusque près d'Attichy (rive droite de l'Aisne). On les voit très bien de la montagne de Pontarcher[1]. On voit entre autres, un fort piquet de cavalerie au dessus de Vic-sur-Aisne.

Ils occupent toute la rive droite de l'Aisne jusqu'au confluent de l'Oise; ils sont à Choisy, Rethondes, etc. Les partis qui visitent ces villages viennent d'Autrêches.

Ils occupent toujours Noyon, et poussent des reconnaissances sur la route.

J'ai l'honneur, etc.[2]

Cette lettre fait prévoir la réoccupation de Soissons par nos troupes. En effet, le 8 mars, le conseil municipal de cette ville annonce au ministre que les Alliés l'ont évacuée la veille : de cinq heures à dix heures du soir, leurs colonnes ont défilé à rangs pressés, marchant sur Crouy et Laon[3]. Avec sa prodigieuse activité, l'Empereur ne perd pas une heure avant de reconstituer la défense de cette ville. Le même jour, sur une invitation venue du major général Berthier, à l'Ange Gardien, le ministre prescrit au général Hulin de faire partir sur le champ de Compiègne les troupes venues de Soissons. Les cadres des deux bataillons du 136e de ligne (2e et 4e), présents à Compiègne, se rendront également dans cette place, pour recevoir une partie de la levée en masse de l'Aisne[4].

Le principal théâtre de la guerre va être, pendant quel-

1. Commune d'Ambleny (canton de Vic-sur-Aisne).

2. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettre du maire de Compiègne au ministre, 6 mars, 6 heures du soir; lettre signée Calabre (fonctionnaire des forêts) au major-général, 12 mars, 4 heures du matin. Le 5 mars, Marmont a essayé de reprendre Soissons et a été repoussé (Weil, III, 152).

3. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettre du Conseil municipal de Soissons au ministre, 8 mars.

4. *Correspondance*, XXVII, 343, lettre de l'Empereur au ministre, 6 mars; *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettre du maréchal Berthier au ministre, 8 mars; lettres du ministre au général Hulin, 8 et 9 mars; au commandant de la garnison de Soissons, 9 mars; au ministre de l'intérieur, 9 mars; lettre du général Hulin au ministre, 9 mars, rendant compte de l'exécution; lettre du même, 12 mars; H. Houssaye, *1814*, p. 228.

ques jours, entre l'Aisne et l'Oise, au nord-est de Compiègne. On en profite pour diriger vers le sud les dépôts qui sont encore à Chantilly. Le 10, ceux du 4e régiment suisse et du 88e de ligne, le détachement du 96e ont ordre de partir le 12 pour Orléans et Paris[1]. D'ailleurs la seconde capitulation de Soissons marque l'arrêt des succès de Napoléon. Désormais, il ne parviendra plus à infliger aux Prussiens une véritable défaite. Craonne sera un succès partiel, arraché à force de sang, et Laon un échec complet. Dès le 10 mars, Soissons est de nouveau menacé; son commandant de place, le chef de bataillon Gérard, va se trouver devant une situation des plus délicates. Sa garnison primitive est rentrée de Compiègne le 10 mars; elle représente un millier d'hommes environ, destinés à être renforcés sous peu[2]. Mais, dès le 12, l'Empereur, qui veut, avant tout, constituer aussi fortement que possible ses troupes de campagne, fait passer au corps d'armée du prince de la Moskowa le bataillon de la Vistule et le 7e bataillon du 122e qui sont à Soissons[3]. Nous verrons plus loin qu'ils seront remplacés par d'autres, à portée de Soissons et moins aptes à entrer de suite en campagne. D'ailleurs, que de difficultés pour faire mouvoir ces renforts, dans l'universelle pénurie de cadres, de fusils, d'équipements! La compagnie d'artillerie légère polonaise a reçu ordre de partir le 11 de Paris pour Soissons. Mais elle n'a pas encore perçu « le moindre effet d'habillement... Les hommes sont nus et dépourvus de

1. *Arch. hist.*, *loc. cit.*

2. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettres du général Neigre, directeur général des parcs d'artillerie, au major général; lettre du général Grouvel au même, 10 mars. La retraite de l'armée française sur Soissons est terminée le 11.

3. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettre du ministre au major général, 11 mars, annonçant la rentrée de Compiègne à Soissons du régiment de la Vistule, 800 hommes; des éclaireurs polonais de la garde, 100 hommes; de la 13e compagnie du 3e régiment d'artillerie à pied, 84 hommes; de la 29e compagnie du 8e régiment, 62 hommes. Total 1046 hommes, dont 100 à cheval, avec 6 pièces; ordre de l'Empereur au prince de la Moskowa, 12 mars, 5 heures du soir, daté de Soissons. D'après Escuyer, p. 127, la garnison de Soissons partit de Compiègne le 10 à 8 heures du matin et le détachement du 136e, environ 130 hommes, le 11 mars.

toute chaussure ; ils risquent de geler en route...[1] » Pourtant, le mouvement continue d'une façon constante. Le 14, c'est le 7e bataillon du 29e léger qui part de Beauvais pour rejoindre à Nangis le 2e corps d'armée, celui du général Gérard[2].

Après quelques jours d'éclaircie, les nouvelles redeviennent mauvaises. On annonce le 11 mars, l'entrée de l'ennemi dans Saint-Quentin, qui n'avait pas de garnison et dont la municipalité a consenti une capitulation. De Noyon, viennent des bruits contradictoires. L'ennemi aurait évacué cette ville le 8 ou le 9 à onze heures du matin, sans qu'on connaisse la direction qu'il a suivie. Le 11, dans la matinée, il y serait rentré ; il aurait des forces sérieuses à Chauny[3]. Le 12, c'est la réoccupation de Reims par les Alliés que l'on annonce à Paris. Le bataillon de la Garde Impériale va quitter Compiègne pour Soissons (13 mars)[4]. Il ne restera aux ordres du major Otenin « que les débris du bataillon de dépôt du 14e régiment de ligne, qui se réduisent presque à rien. »

Je ne puis sans un ordre *expresse* de vous, mon général, continue Otenin, demander aux maires des communes l'état exact*e* des hommes disponibles de leurs villages. J'en ai déjà parlé à celui de Compiègne. Il m'a répondu que 420 hommes étaient déjà partis.

L'établissement d'un tambour à la tête du pont sur la rive droite de l'Aisne au faubourg du petit Marinier (Petit-Margny), deman*drait* (*sic*) la démolition d'une assez grande quantité de maisons ; ce travail exigerait beaucoup de *tems*, parceque les ouvriers et les outils manquent, ainsi qu'un employé du génie pour la direction des ouvriers.

1. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettre du chef d'escadron Schwerin au ministre, 11 mars.

2. *Arch hist*, *loc cit.*, lettre du ministre au ministre de l'administration de la guerre, 12 mars.

3. *Arch. hist*, *loc. cit.*, lettre de M. Caise, commandant d'armes de Saint Quentin, au ministre, 11 mars; lettre du général Hulin, 12 mars ; lettre d'un fonctionnaire de l'administration des forêts, Calabre, au major-général, 12 mars, 4 heures du matin.

4. Lettre de l'Empereur au major général, 12 mars, 5 heures du soir (*Correspondance*, XXVII, 360).

Les maisons des particuliers, qui aboutissent à 10 mètres du pont, et qui se prolongent à environ 150 mètres, forment une rue large au devant du pont. On en a fermé l'extrémité par une forte barricade. Je travaille maintenant à faire créneler les murs des maisons.

Des palissades et des fossés ont été faits dans tous les endroits qui présentent un passage facile, et l'on s'occupe journellement et avec activité de renforcer toutes les parties faibles.

Si le fauxbourg de Compiègne, que j'appelle la tête du pont sur la rive droite de l'Oise, venait à être attaqué sérieusement, vous en serez prévenu, mon général, par le coup de canon que nous sommes convenus de faire tirer de la térasse (*sic*) du château. De cette manière, vous *le* serez plutôt informé que par une ordonnance. Tous les matins, à neuf heures, je vous adresserai mon rapport du jour par un gendarme qui le portera jusqu'au premier poste de cavalerie à la Motte-Blin[1].

Un rapport du major Otenin au colonel aide-major-général, daté du même jour, 12 mars, complète sur plusieurs points la lettre qui précède. Outre le bataillon du 9e tirailleurs de la Garde, 580 hommes, commandant Thaillan, qui va partir le lendemain pour Soissons, il reste à Compiègne les 38 hommes du 14e de ligne, 66 gendarmes à cheval et 9 officiers de la Garde d'honneur polonaise. On en est réduit à désigner 50 bourgeois pour aider à la garde des postes. Otenin a fait descendre toutes les barques et nacelles de l'Aisne dans l'Oise ; il vient d'apprendre qu'il en existait encore quelques-unes à hauteur de Rethondes et d'Attichy. Tous les efforts seront tentés pour les faire rentrer également.

Il est arrivé le 11 un convoi de quatorze bouches à feu,

1. *Arch. hist.*, *loc. cit*, lettre du major Otenin, au général Curély, 12 mars, 7 heures 30 du soir ; la lettre signée Calabre, du 12 mars, signale la réquisition de bois pour les palissades et les portes de Compiègne. Il existe aux archives de la ville une réclamation d'un sieur Le Roux, du 10 août 1821, exposant qu'on lui doit 386 francs depuis les mois d'avril et de mai 1814, pour façon de bois coupé en forêt en vue du chauffage des troupes ou de la construction des palissades et barrières. M. Carbon, conseiller municipal, chargé de ces travaux, manquant de fonds, les a fait solder à la caisse du sieur Le Roux, les 20 avril et 20 mai 1814.

avec les munitions nécessaires pour les six pièces déjà renvoyées à Soissons. Le tout est destiné à cette place, mais Otenin demande s'il peut laisser partir ce convoi dans les circonstances présentes[1].

L'Empereur attache une importance particulière à la conservation de Compiègne, pour une double raison. Il lui serait pénible de voir l'ennemi occuper un Palais impérial ; en outre, le pont de l'Oise, sur l'une des grand'routes de la frontière nord, est un passage à défendre énergiquement. Cette pensée ressort nettement d'une lettre du major-général au général Curély, le célèbre cavalier, qui commande à Soissons une brigade hétérogène, tout récemment improvisée, celle des *escadrons réunis* (12 mars, 1 heure 30 du matin). L'Empereur met sous ses ordres la ville et la garnison de Compiègne :

L'intention de l'Empereur, continue le major-général, est que vous preniez des mesures pour lever les gardes nationaux de la levée en masse pour compléter tous les cadres du 2e bataillon du 14e de ligne et du 136e régiment, qui sont à Compiègne, à 140 hommes par compagnie. Donnez vos ordres au major Ottenin (*sic*) du 136e régiment, qui remplit les fonctions de commandant d'armes à Compiègne et faites-vous rendre compte par lui.

1. Escuyer, *loc. cit.*, 130 ; *Arch. hist.*, *loc. cit.*, rapport du major Otenin au colonel aide-major-général, 12 mars. Cet aide-major-général est sans doute le *colonel-général* Belliard, qui se trouvait alors à Soissons. D'après le rapport d'Otenin, le cadre du 2e bataillon et le restant du cadre des 4 compagnies de dépôt du 136e étaient à Compiègne depuis le 28 janvier. Ces 148 hommes sont partis le 11 pour Soissons. La garnison de Compiègne compte 695 hommes, dont les 580 hommes du bataillon de la garde, qui va partir dans la journée du 12 pour Soissons, le détachement du 14e de ligne (3 officiers, 35 hommes) et 2 pièces de 6 attelées. Le bataillon de la garde étant spécialement destiné à garder le palais, l'effectif restant ne permet même pas de placer une sentinelle à chacune des issues.

M. Montagnon écrit à tort, p. 14 : « On peut donc dire d'une façon certaine que la ville de Compiègne eut pour toute garnison, non compris la garde nationale, du 9 au 15 mars, soit pendant six jours, les cadres du dépôt (partie active) du 14e, avec une trentaine d'hommes du même régiment ». Cette assertion est directement contredite par le rapport du major Otenin, 12 mars.

Ayez soin d'organiser des gardes nationales urbaines partout où il sera nécessaire et envoyez-moi le plus tôt possible un état de situation exact des troupes qui sont à Compiègne.

Il paraît qu'il est arrivé à Compiègne un convoi d'artillerie pour l'approvisionnement de Soissons. Ordonnez au major Otenin de le faire partir sur le champ pour Soissons. Il paraît qu'il est arrivé aussi à Compiègne 14 bouches à feu ; il ne faut point les faire partir encore, mais faites-moi connaître ce que c'est que ces 14 bouches à feu, si elles ont les canonniers, les attelages nécessaires, d'où elles viennent et par quel ordre elles se sont rendues à Compiègne. Quand j'aurai reçu ces renseignements, l'Empereur donnera des ordres pour cette artillerie, sur laquelle il sera bon d'en garder quatre pièces pour la défense du côté du pont de Compiègne. Faites-moi donc parvenir le plus tôt possible ces renseignements.

Ordonnez également de faire faire un tambour au pont de Compiègne sur la rive droite[1].

En même temps qu'il prescrit au bataillon de la Garde de se rendre de Compiègne à Soissons, l'Empereur fait diriger de Paris sur Compiègne un nouveau bataillon, également de la Garde (12 mars). Il partira le 13, couchera à Louvres et arrivera le 14 à Compiègne[2].

A la même date, les plaintes soulevées à maintes reprises par les débris du corps polonais, plaintes imputables surtout à la misère et à l'inaction dans lesquelles on les a laissés croupir, motivent de nouveaux ordres. Le général Dom-

1. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, 12 mars. Cette lettre paraît répondre au rapport du major Otenin cité plus haut. La levée en masse était prescrite par les décrets de Fismes (5 mars 1814), parus au Moniteur du 7 mars. Les archives de Compiègne (H. 2, aff. mil. 1814) en contiennent un exemplaire. Une lettre du major général au ministre fait connaître que le général Curély se trouve alors « au village du Châtelet entre Soissons et Compiègne ». Sa brigade se compose des détachements de cavalerie réunis à Soissons et qui appartiennent aux 2e et 5e corps de cavalerie, sous les ordres des ducs de Reggio et de Tarente.

2. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettre du ministre au major-général, 13 mars; lettres du ministre au général Ornano, au général Hulin; rapports à l'Empereur et au roi Joseph, même date ; lettre du général Ornano au ministre, 13 mars, 4 heures du soir, annonçant le départ du 3e bataillon du 6e voltigeurs de la Garde, fort de 535 hommes.

browski est invité à former quatre compagnies de Gardes d'honneur, y compris les deux qui existent déjà, au moyen des officiers polonais à la suite ; on compte ainsi les tirer « d'une oisiveté dangereuse, les rendre à leurs devoirs et faire cesser les plaintes qui se sont élevées contre eux[1]. » Pas plus que les ordres donnés au général Curély, ceux-ci ne seront mis à exécution. De nouveaux faits de guerre forceront l'Empereur à parer au plus pressé, en portant Curély dans une tout autre direction, au risque d'abandonner Compiègne.

Quant à cette ville, elle va être plus menacée que jamais. Avec son corps d'armée, Bülow marche sur Noyon, tandis que le reste de l'armée de Blücher se porte sur Soissons, Pontavert et Berry-au-Bac (13 mars). Il est vrai que, dès le lendemain, en apprenant la reprise de Reims par les troupes impériales, Blücher concentre de nouveau ses forces entre Laon et Corbény, ce qui amène la retraite de Bülow[2].

1. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettre du ministre au général Préval, 13 mars. Le 14, une compagnie polonaise d'artillerie à pied part de Vincennes pour Soissons. L'effectif des officiers à la suite et des gardes d'honneur polonais est alors de 550 (Lettre de l'inspecteur aux revues, chef de la 4e division du ministère, à M. Gérard, chargé de la 3e division, 13 mars). Une lettre du général Hulin au ministre, 13 mars, porte que des fractions du corps polonais continuent a provoquer un grand nombre de réclamations au sous-préfet de Senlis. Une lettre du général Avice (m. d.) est dans le même sens.

2. Henry Houssaye, *1814* 268 ; Weil, III, 280. Une lettre de l'Empereur au major-général, 12 mars, 5 heures du soir, dirige sur Soissons le 13, à la pointe du jour, le général Curély et ses escadrons réunis, qui sont au Châtelet, sur la route de Soissons à Compiègne (*Correspondance*, XXVII, 360). A la date du 17, à 6 heures 30 du soir, l'Empereur croit qu'il y a à Compiègne un général et quelques troupes (*ibid.*, 388, lettre au major-général) ; *ibid.*, 397, nouvelle lettre au ministre de la guerre dans le même sens.

CHAPITRE V

Première attaque de Compiègne.

Le 13 mars, Otenin écrit à son nouveau chef, Curély, pour lui faire part des difficultés de sa position. Il n'a sous ses ordres que vingt-sept recrues qui n'ont jamais tiré un coup de fusil : « Hier, à huit heures du soir, la voiture publique de Compiègne à Noyon a été arrêtée par les hussards ennemis qui sont dans cette dernière. Un des voyageurs a eu la maladresse de leur dire qu'il ne restait que 600 hommes à Compiègne. Si le départ du bataillon de la garde pour Soissons leur était connu, ils pourraient bien entreprendre quelque chose... La garde urbaine fournit des petits postes aux barrières, mais je ne compte pas sur eux[1]. »

1. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettre du major Otenin au général Curély, 13 mars, une heure du soir. Une lettre du général de division Quantin au général Homélie (*sic*), commandant la ligne, en son quartier général à Jausy (Jaulzy), 13 mars, écrite de Choisy-au Bac, « où il est grabataire depuis sept mois », par suite d'une maladie nerveuse, porte que le 3 mars, une patrouille de uhlans prussiens est venue l'arracher de son lit, pour le conduire « à travers champs, monts et vaux », à Tarquier (Tartier). Là, elle l'a abandonné, ne trouvant plus son corps. Il n'existe pas de général Homélie dans la liste chronologique des généraux français qui existe aux Archives historiques. Il y a dû y avoir confusion avec le général Curély qui était alors au Châtelet, près de Jaulzy. — Le même jour, 13 mars, le commandant Gérard fait transporter de Soissons à Compiègne 700 à 800 blessés russes et français, par bâteaux (Caillette de L'Hervilliers, p. 42).

D'ailleurs, la question du commandement n'est pas du tout réglée à Compiègne. Le major Otenin, qui s'y trouve depuis le 28 janvier, a reçu, le 13 février, l'ordre de se rendre à Châlons, pour prendre le commandement des gardes nationaux de la Marne. Mais l'interruption des communications l'a obligé d'y renoncer. Doit-il maintenant rejoindre Châlons, que nos troupes ont réoccupé, Soissons où est un bataillon de son régiment, ou rester à Compiègne? « C'est, écrit le général Hulin, un officier de mérite dont M. le général Avice me fait le plus grand éloge, et qui paraît devoir justifier la confiance de votre Excellence dans quelque poste qu'elle jugera à propos de lui confier[1]. »

Noyon est de nouveau occupé par l'ennemi depuis le 12 mars, à sept heures du soir, ainsi qu'en témoignent deux lettres que le major Otenin envoie au ministre. Il s'agit de 1.000 « hussards de la Mort » prussiens, « que nous avons traités le mieux possible », écrit naïvement le signataire de ces documents[2]. Un détachement était même parti le 13, à sept heures du matin, pour marcher sur Compiègne, assure-t-on. Il a reçu contre ordre en route.

A l'est, on signale d'autres mouvements des Alliés. Un combat a lieu à Crouy, au nord de Soissons[3] (13 mars) et, une grande partie du jour, le bruit du canon retentit jusqu'à Compiègne. Le soir, des voyageurs et des gendarmes annoncent que l'Empereur a pris la route de Reims, que l'on se bat autour de Soissons. Ils apportent les ordres les plus sévères pour faire arrêter et reconduire à l'armée les traînards ou les fuyards. Plusieurs sont saisis aux portes de Compiègne[4].

1. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettre du général Hulin au ministre, 13 mars.

2. *Arch. hist.*, *loc. cit*, lettre du fonctionnaire des forêts Calabre au ministre, 13 mars, 4 heures du soir ; deux copies de lettres de Noyon, 13 mars, signées Sézille-Canongettes, certifiées Otenin.

3. *Arch. hist. loc. cit.*, lettre du commandant de place Gérard au major général, 13 mars soir. Le bataillon de la garde venant de Compiègne est arrivé le soir du 13 à Soissons, où il va être rattaché à la division Charpentier.

4. Escuyer, *loc. cit.*, p. 130-132.

Heureusement pour cette ville, le major Otenin est invité à y rester jusqu'à nouvel ordre, en dépit des prescriptions qui l'envoyaient à Châlons (14 mars)[1]. Il ne va pas tarder à s'y montrer indispensable. L'ennemi est signalé sur plusieurs points vers Noyon et Soissons. Il a 300 chevaux à Fontenoy, 50 à Bitry, vers Soissons. Les paysans disent avoir vu à Ribécourt, entre Noyon et Compiègne, un bataillon, 1500 chevaux et 3 bouches à feu venant de Noyon. On distingue les feux de bivouac d'un bataillon à Autrêches ; de même à Morsain, à Nouvron. L'Aisne est surveillée par des vedettes depuis Pommiers jusqu'à Attichy. En même temps, Napoléon change de nouveau sa ligne d'opérations. Il se reporte au sud-est, contre l'armée de Bohême, et le général Curély doit, dans la nuit du 14 au 15, abandonner son éphémère commandement de Compiègne pour partir avec sa brigade : il va à Fismes, chargé de maintenir les communications entre Reims et Soissons[2].

Otenin est donc abandonné à lui-même, avec moins de cent hommes pour garder Compiègne et le château. Il ne perd pourtant pas confiance, ainsi qu'en témoigne son rapport du même jour :

« Le major commandant d'armes et M. Robinet[3], sous-préfet de l'arrondissement de Compiègne, se sont concertés sur les mesures à employer pour faire fournir des postes le long de la rive gauche de l'Aisne par les gardes nationales des communes entre

1. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettre du ministre au général Hulin, 14 mars. Dans la même lettre, le ministre demande les numéros exacts des cadres des 14e et 136e de ligne qui sont à Compiègne. Le 136e ne doit pas avoir de 4e bataillon, comme le portaient des renseignements antérieurs.

2. *Arch. hist*, *loc. cit.*, Rapport d'un officier envoyé en reconnaissance de Soissons sur Compiègne, 14 mars, au général Belliard ; lettre du général Belliard au major-général, 14 mars, 10 h. 30 du soir.

3. La date d'arrivée de ce nouveau sous préfet ne peut être précisée. Dans son *Journal*, Gibert de l'Isle la porte à la fin de février, ce qui est inexact (Lettre du général Avice au général Hulin, 3 mars, précédemment citée). M. Robinet avait été chargé d'organiser et d'administrer le département des Bouches de Cattaro (*ibid.*).

Soissons et Compiègne et sur les derrières dans les environs de Verbery (Verberie). Ils y mettront toute la fermeté et les égards qu'exige le bien du service.

M. le sous-préfet a fait appel aux habitants de Compiègne par l'organe du maire; à mesure qu'il en arrivera, il en sera formé des compagnies.

La plus grande partie des habitants, notamment les plus aisés, marquent de la mauvaise volonté; j'ai été à même de m'en assurer aujourd'hui.

A une heure et demie après-midi, 20 à 25 housards prussiens du corps qui est à Noyon sont venus à 500 toises du fauxbourg de Compiègne; sans attendre mes ordres, le sergent d'artillerie a tiré trois coups de canon sur cette troupe, qui s'est retirée aussitôt sur Clairoix et Janville; aux coups de canon, plusieurs bourgeois ont reporté leurs fusils à la mairie, disant qu'ils ne savaient pas s'en servir; il y en a beaucoup qui ont quitté le poste où ils étaient de garde. Ils y sont revenus au bout d'une heure, plus ou moins[1].

Tous les renseignements qui nous parviennent des endroits occupés par l'ennemi s'accordent à dire que les soldats et les officiers parlent souvent de Compiègne, et qu'ils doivent venir l'attaquer d'un jour à l'autre. 50 soldats ou sous-officiers de la ligne forment la garnison... Il en faudrait davantage pour relever les postes. La garde urbaine fait assez bien le service du jour; de nuit, il ne serait pas prudent de s'y fier, non plus que pour un coup de main pour repousser une attaque.

A l'instant, il m'arrive un homme de confiance que j'avais envoyé sur la route de Noyon. Cet homme était à Pont-l'Évêque, dans une maison où il a vu défiler 12 à 1500 hommes, peu d'infanterie, 9 à 10 caissons; mais il n'a pu me dire s'il y avait du canon..., il a ajouté avoir entendu dire à plusieurs personnes que l'ennemi en avait.

Il arrive à l'instant un habitant de la campagne, qui assure sur sa tête avoir vu à deux lieues de Compiègne, sur la route de

1. A comparer avec ce passage d'Escuyer (*loc. cit*): On annonce les Cosaques; les habitants, alarmés, s'empressent de fermer portes et fenêtres: « d'autres courent à l'Hôtel de Ville pour demander des armes, tandis que ceux qui étaient de garde abandonnaient presque tous leurs postes, pour aller chez eux rassurer leurs familles. Celui du palais, entre autres, fut si bien déserté, que le chef, Charlet, militaire décoré, resté seul au poste, fut obligé de prendre le fusil du factionnaire. »

Noyon, 12 à 1500 hommes de cavalerie ennemie, un bataillon d'infanterie, 2 pièces de canon et 1 obusier.

Le bataillon de la garde impériale qui avait été annoncé pour Compiègne n'est pas arrivé[1]... »

Il faut donc gagner du temps. « Les avenues du pont ainsi que toutes les issues de la ville sur les rives de l'Oise ont été palissadées et bien fermées à l'avance ». Mais Otenin dispose seulement de 45 fantassins et de 45 gendarmes. Pour interdire à l'ennemi l'accès du pont de l'Oise, il prie le maire, M. de Lancry, d'y faire transporter six cordes de bois, 300 fagots et ce qu'il faut pour entretenir un bûcher inabordable pendant six ou sept heures. Le chef de bataillon Maccart, du 14e de ligne, fait établir trois bûchers sur le pont, de façon qu'on puisse les allumer l'un après l'autre.

A minuit, Otenin se rend au pont et constate que chacun est à son poste, faisant bonne garde. Il a appris que le bataillon, si impatiemment attendu, est à Senlis. Il envoie un courrier au commandant Le Comte pour presser sa marche. A une heure, survient un officier qui annonce son approche. En effet, il arrive vers 2 heures du matin. Ce bataillon, composé en grande partie de Bretons, a fait la vingtaine de lieues qui sépare Paris de Compiègne, sans autre repos que les petites haltes d'usage. Il cantonne aussitôt dans la ville, où il est fort bien reçu. Mais dès 4 heures du matin, tout le monde est sur pied, prêt à accueillir l'ennemi[2].

1. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettre et rapport du major Otenin, 14 mars. Ce dernier document est le premier à notre connaissance faisant mention de M. Robinet comme sous-préfet de Compiègne. Le 14 mars, le ministre de la guerre adresse encore une lettre de remerciement au sous-préfet Dalmas, de Clermont, pour sa lettre du 28 février. Il s'agit évidemment du prédécesseur de M. Robinet, M. Dalmas, sous-préfet de Compiègne.

2. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, rapport du major Otenin au ministre, 16 mars. Ce rapport existe également aux *Archives nationales*, AF IV. I. 670. Le Comte (Charles-François-Gaspard), né le 20 juillet 1774, à Fontenay-le Fleury (canton de Versailles), chef de bataillon au 6e voltigeurs de la garde le 22 janvier 1814, passé au 39e de ligne le 17 avril 1814. Paraît s'être suicidé à la fin de 1816 (Caillette de L'Hervilliers, *loc. cit.*, 92).

Le 15 mars, vers 6 heures et demie du matin, une tête de colonne ennemie paraît sur la route de Noyon, entre Clairoix et Janville. On distingue de l'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie. A un quart de lieue de la ville, elle se forme en bataille, à cheval sur la chaussée ; ses canons prennent position à l'abri de celle-ci, qui est en remblai. Malgré cette circonstance, le feu de nos deux pièces, qui tirent de la terrasse du château, suffit à mettre une des siennes hors de combat. Après un court échange de boulets, un colonel polonais au service de la Prusse se présente en parlementaire, pour sommer de rendre la ville. La réponse « fut que nous n'avions encore rien fait pour la défendre »[1]. Le feu recommence aussitôt. Pendant que nos artilleurs rendent coup pour coup, la gendarmerie et les officiers de la garde d'honneur polonaise « éclairent l'ennemi sur tous les points ».

Voyant la persistance de l'assaillant, Otenin veut l'intimider : « J'ai requis, écrit-il à 10 heures du matin, M. le maire de faire sonner le tocsin ; au son de la cloche, l'ennemi s'est un peu éloigné, mais dans ce moment il fait ses dispositions pour recommencer[2] ». Pourtant le feu cesse de dix heures à une heure 25. A ce moment, « l'on voit de la terrasse du palais plusieurs bataillons d'infanterie qui se dirigent sur Compiègne en débouchant dans l'allée de Clairoye (Clairoix). Plusieurs boulets et obus sont déjà tombés sur le palais ». Malgré toute sa bravoure, le major

1. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, rapport cité du 16 mars; lettre du major Otenin au général Avice, 15 mars (copie jointe à une lettre du général Hulin au ministre, 17 mars). Suivant une lettre du major Otenin au général Belliard, 15 mars, dix heures du matin, il aurait été répondu au parlementaire « qu'on ne pouvait faire aucune réponse à cette demande ». D'après une autre lettre du même au général Belliard, 1 heure 25 soir, cette réponse serait différente : « Nous lui avons répondu qu'elle n'était pas encore attaquée. » Les mots reproduits par Escuyer (*loc. cit.*, p. 133). sont encore autres. On voit combien il est difficile de faire le jour sur certains mots historiques.

2. Le maire résista longtemps aux instances du commandant et du sous-préfet. Il n'y consentit que sur l'assurance de ce dernier qu'il savait par des avis secrets que la force de l'ennemi n'excédait pas 900 hommes (Escuyer, *loc. cit.*).

Otenin paraît effrayé de la responsabilité qui lui incombe. Il écrit au général Belliard (1 heure 25) : « Je prie votre Excellence de me dire ce que je dois faire... » La réponse est très nette : « J'ai écrit au commandant de la place qu'il devait tenir jusqu'à la dernière extrêmité, en lui annonçant les renforts qu'on lui envoye. J'espère qu'il n'en aura pas besoin... »[1]. Mais le brave Otenin n'attend pas ces réconfortants pour faire son devoir.

Vers deux heures, après un nouvel échange de boulets, l'ennemi dépêche au pont un autre parlementaire. « M. Le Comte, chef de bataillon, commandant le 2e bataillon du 6e voltigeurs de la garde, qui se trouvait en ce moment aux avant-postes, répondit que l'intention du commandant était de ne rendre la ville que lorsque Sa Majesté l'Empereur en donnerait l'ordre ». Réponse digne des circonstances, dans laquelle « l'ironie française se joint à la fermeté spartiate[2] », dit M. Henry Houssaye.

« Après cette réponse, continue le major Otenin, la colonne s'est retirée par échelons. A 3 heures elle était hors de vue.

Les jeunes soldats du bataillon de la garde impériale se sont fait remarquer par leur bonne volonté. Le cadre des compagnies de dépôt du 14e de ligne, commandé par M. le chef de bataillon Maccart leur servait de guide pour marcher à l'ennemi. Ce sont de vieux braves qui ne laissent rien à désirer... la gendarmerie, ainsi que MM. les officiers polonais qui sont à Compiègne[3] ont éclairé l'ennemi sur tous les points.

1. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettres du major Otenin au général Belliard, 10 heures du matin et 1 heure 25 ; lettre du général Belliard au major-général, 10 heures du soir. A 1 heure 25, Otenin évalue l'ennemi à trois bataillons et 1200 hommes de cavalerie.

2. *1814*, p. 268; lettre du major Otenin au général Avice, 15 mars, déjà citée ; lettre du major Otenin au ministre, 15 mars, 4 heures du soir. Un rapport d'Otenin au général Hulin, daté de la soirée du 15, a été reproduit par le *Moniteur Universel*, 20 mars 1814, t. 59, p. 314, et par le *Journal de l'Empire*, 19 mars 1814. Le *Moniteur* du 19 mars, t. 59, p. 309, contient également des détails sur ce petit combat, extraits du *Journal de l'Empire*.

3. Les Polonais de Compiègne étaient commandés par le chef de bataillon Curerczalisewicz ; les travaux dirigés par le capitaine du génie polonais Valentin (Lettre de l'aide de camp Pradzynsky au général Dombrowski, 20 mars, *Arch. hist.*, *loc. cit.*).

Je ne dois pas omettre que M. Robinet, sous-préfet de Compiègne, membre de la Légion d'honneur, est resté constamment avec moi depuis trois heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi [1] ; les bons habitants des environs de la ville sont accourus de suite de toutes parts. Ils ont fait la conduite à l'ennemi jusqu'auprès de Janville, en l'assaillissant (*sic*) de coups de fusils du haut des montagnes ; quantité de bourgeois de la ville ont toujours été aux avant-postes avec les tirailleurs [2].

Nous attendons de nouveau l'ennemi demain matin. Nous sommes bien décidés à bien le recevoir. Notre seul regret, c'est le dommage que le feu de l'ennemi a fait et fera sur le palais de Sa Majesté.

L'ennemi a eu plusieurs morts et blessés; au rapport des officiers qui n'ont pas quitté les avant-postes, leur perte s'élèverait à 25 hommes hors de combat. Nous n'avons eu qu'un homme blessé du boulet [3] ».

Outre ce blessé, l'adjudant Leloup du 136e, un gendarme était mortellement atteint par la maladresse d'un tirailleur de la Garde. L'ennemi emmène avec lui trois prisonniers, des bourgeois de Compiègne qui s'étaient aven-

1. M. Montagnon écrit à tort : « Le sous-préfet de Compiègne, M. Dalmas, ancien officier supérieur d'infanterie, avait montré à ses administrés le plus bel exemple... » (p. 18). Escuyer, *loc. cit.*, p. 137, assure, contrairement à ce rapport, que les gendarmes ne prirent aucune part à la défense de la ville.

2. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettre du major Otenin au général Avice, 15 mars, déjà citée. Une lettre du même au général Belliard, 16 mars, porte à plus de 2.000 le nombre des habitants des campagnes accourus à Compiègne depuis dix heures du matin, avec des piques. Des lettres officielles de l'architecte du palais Bertault évaluent ce nombre à 4.000 (Pellassy de l'Ousle, *Histoire du Palais de Compiègne*, 260). De son côté, Escuyer écrit : « Plusieurs villages voisins armés de fusils de tout calibre se répandirent dans les vignes de Margny et se mirent à tirailler du haut des côteaux. »

3. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettre du major Otenin au général Avice, 15 mars, déjà citée. En réalité, le palais n'avait pas été atteint (lettre du général Grouvel au général Belliard, 16 mars). D'après le rapport d'Otenin (16 mars) déjà cité, nos pertes auraient été de deux blessés et celles de l'ennemi de quinze à vingt hommes tués ou blessés, avec plusieurs chevaux Bülow avait 10.000 hommes d'infanterie, 4.000 chevaux et 20 pièces dont 4 obusiers (lettre du général Grouvel datée de Compiègne, 16 mars, au ministre).

turés parmi nos soldats. Il a dirigé sur la ville un grand nombre de boulets et une vingtaine d'obus, qui ont brisé quelques fenêtres ou endommagé des toitures, surtout vers la pompe à feu ou, à l'opposé, à la *Porte la Reine*. La bataillon de la Garde est harassé de sa longue marche de la veille et de sa journée de combat : « Les habitants s'empressent à l'envi de leur porter à manger et surtout de l'eau-de-vie, dont plusieurs sont incommodés[1] ».

A peine remis de cette alerte, les Compiégnois voient leurs inquiétudes renaître. Le bruit court que l'ennemi est en grande force à Noyon, où l'on a compté jusqu'à quinze pièces. Heureusement, les renforts attendus vont arriver. Dès que le général Belliard a appris l'attaque, il a décidé que le général Grouvel se porterait, le 16, à Compiègne. Puis, sur d'autres nouvelles, Grouvel se met en marche le soir même, avec sa cavalerie ; le duc de Trévise fait partir deux bataillons et du canon en soutien[2].

1. Escuyer, *loc. cit.*, 133 ; les trois Compiégnois faits prisonniers se nommaient Desclèves, Lilière et Mulot. Ils parvinrent à s'échapper quelques jours après. Un quatrième, Biscuit, se jeta dans l'Oise pour éviter la captivité (Caillette de l'Hervilliers, *loc. cit.*, 49-52). La porte de la Reine était située vers l'extrémité actuelle de la rue des Domeliers. — Pendant la retraite de l'ennemi, un jeune garçon de quinze ans, Marouy, fils d'un ancien officier de la garde nationale mobile de l'Oise, a été 'embusquer sur le mont Ganelon, au nord de Clairoix ; l'ennemi le fait prisonnier, au moment où une voiture chargée de blessés passe ur la route de Noyon. On ordonne à Marouy de la conduire, avec recommandation expresse d'épargner les secousses aux blessés. Il s'empresse d'obéir, mais en ralentissant la marche de lavoiture, de sorte qu'elle atteint à peine le pont du Matz, lorsque la colonne prussienne entre dans Béthancourt. Arrivé au pont, il conduit la voiture si près de l'extrémité du parapet, qui est fort bas, qu'hommes, chevaux et voiture tombent dans la rivière, alors assez forte. Quant à Marouy, il s'enfuit prestement par le bois de Vaugenlieu et rentre le soir même à Compiègne, où il reçoit, dit-on, pour cet acte de sauvagerie, les félicitations du major Otenin (Caillette de l'Hervilliers, 51-52).

2. *Arch. hist*, *loc. cit.*, lettres du général Belliard au major-général, 5 mars, 5 heures 30 et 10 heures du soir.

Le colonel von Geismar et son corps de partisans sont à Saint-Quentin le 15 (Rapport du commandant d'armes Caise au général Hulin, 15 mars). L'ennemi est entré le 13 dans Ham (Lettre du duc de Conegliano au ministre, 16 mars.)

En effet, dans la nuit, vingt chasseurs et lanciers commandés par un officier se présentent à la Porte Chapelle. C'est l'avant-garde du général Grouvel, qui arrive lui-même le 16, à sept heures du matin, « avec un corps nombreux de cavalerie », 400 lanciers et chasseurs des 10e, 12e et 22e régiments. Il pousse des détachements de découverte dans la direction de Noyon jusqu'à Janville. Ils ne rencontrent plus l'ennemi et rentrent à Compiègne en ramenant l'un des traînards, un Prussien, qui déclare vouloir servir la France.

L'infanterie et l'artillerie du duc de Trévise ont reçu contre ordre avant d'atteindre Compiègne. Quant à la cavalerie de Grouvel, elle y reste une journée « bien reçue et bien traitée par les habitants ». Le jour se passe en réjouissance. Les paysans des environs sont encore sous les armes : « Je dois rendre compte à votre Excellence, écrit Otenin, que, depuis dix heures du matin, plus de 2.000 habitants des campagnes armés de piques sont venus à Compiègne. Dès quatre heures du matin, des groupes de ces braves campagnards couronnaient les montagnes au nord.... Ne s'étant présenté rien de nouveau, à huit heures du matin, ils sont venus à la ville nous offrir leurs services...[2]. »

De Noyon, il vient des bruits tout à fait contradictoires. Otenin annonce que l'ennemi en est parti de grand matin, le 16, pour Chauny et La Fère. Au contraire, un déserteur prussien assure qu'il y a à Noyon cinq divisions d'infanterie

1. *Mémoires du roi Joseph*, t. X., p. 203. Voir également le *Moniteur*, t. 59, p. 337. Napoléon écrit au roi Joseph, 18 mars : « Il paraît que l'ennemi s'est éloigné de Noyon, ce qui dégage Compiègne : on s'est parfaitement comporté dans cette commune » ; et au duc de Rovigo : « Les habitants de Compiègne et environs se sont très bien comportés ; faites-en faire le récit afin que cela serve d'exemple, et faites connaître le succès qu'ils ont eu » (*Correspondance*, XXVII, 391).

2. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettre du major Otenin au général Belliard. 16 mars ; Escuyer, p. 137. « L'esprit des campagnes est excellent ; tous les habitants demandent des armes et des munitions. » (Lettre du général Grouvel au général Belliard, 16 mars). D'après une lettre du général Avice au général Hulin, 17 mars, le général Grouvel amenait à Compiègne 400 cavaliers, que devaient suivre 600 fantassins et 4 pièces.

et une de cavalerie prussieunes, vingt-quatre pièces de gros calibre et trois batteries légères russes. Les habitants portent ces évaluations à 20.000 ou 25.000 hommes, dont 7.000 se seraient dirigés, le 15, sur Roye[1]. Finalement, on apprend que le corps de Bülow, 10.000 hommes d'infanterie, 4.000 chevaux et 20 pièces, a quitté Noyon dès quatre heures du matin, en y laissant une centaine d'hommes. Un autre détachement s'est retiré le long de l'Aisne, jusqu'à Maizy, où il a encore de l'infanterie. Quelques Cosaques rôdent de Vailly à Maizy, entre Fontenoy et Vic-sur-Aisne[2].

La tentative du 15 contre Compiègne fait craindre que l'ennemi ne cherche à forcer plus loin le passage de l'Oise. Le 17, le ministre invite le général Dombrowski à porter sur Verberie, où il y a un pont de pierre, tous les gardes d'honneur de Senlis et des environs, ainsi que les Polonais en état de servir qui seraient à proximité[3].

1. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettre du général Grouvel au général Belliard, 16 mars; lettre du général Belliard au major-général, 16 mars, 5 heures du matin. Une lettre de l'adjoint d'Estrées-Saint-Denis, M. de Beaussier, datée du 16 mars, porte que l'ennemi (dix ou douze mille hommes, non compris deux à trois mille d'infanterie) a pris, le 15 au matin, la route de Compiègne (Caillette de l'Hervilliers, *loc. cit.* 113, d'après les *Archives historiques*).

2. Escuyer, *loc. cit.*, p. 137; *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettres du général Grouvel au ministre, 6 mars; au général Belliard, 16 mars, 8 heures du soir, datées de Compiègne; lettres du major Otenin au général Belliard, 16 mars, 9 heures 30 du soir; lettre du général Belliard au major-général, 16 mars, midi; lettre du duc de Trévise au major-général, 16 mars.

3. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettre du ministre au général Dombrowski, 17 mars.

CHAPITRE VI

Les défenses de Compiègne.

En 1814, Compiègne offre à peu près le même aspect qu'au XVIe siècle. Située sur la rive gauche de l'Oise, à deux kilomètres du confluent de l'Aisne, cette ville est protégée par la première de ces rivières contre une attaque venant de l'ouest, par toutes deux contre une attaque partie du Nord. Dans les autres directions, elle est couverte par une immense forêt, d'une façon très efficace. Les points d'attaque ne peuvent être que vers le faubourg du Petit-Margny, sur la rive droite de l'Oise, ou vers le Palais, sur la rive gauche. Le pont qui relie le Petit-Margny à Compiègne, et qui date de 1734 seulement, est protégé vers l'ouest par d'anciennes fortifications. La terrasse de Beauregard et la tour de Charles-le-Chauve, dite à tort *de Jeanne d'Arc*, commandent la rive gauche en aval, à hauteur de l'ancien pont détruit au XVIIIe siècle. En amont, la promenade du Cours, la terrasse du Château, dite du Bord-de-l'Eau, sont d'autres moyens de défense.

Contre l'ennemi venant de Soissons, la ville est couverte par cette terrasse, par les restes de l'ancienne enceinte compris entre l'Oise et la porte Chapelle, par le Palais lui-même, qui développe vers le parc une construction massive, aux longues lignes droites, précédées d'un large terre plein. Vers le sud, il est prolongé par une série de terrasses et d'anciens remparts marquant l'enceinte du vieux Compiègne : la terrasse des Avenues, la porte de Soissons à

l'emplacement actuel de la Sous-Préfecture, la porte de Pierrefonds, la terrasse des Domeliers. La porte de la Reine et l'ancienne porte de Paris, sur la rue de ce nom, révèlent encore la trace des murailles disparues[1].

C'est dans cet état que le major Otenin trouve Compiègne lors de sa prise de commandement. Il consacre une grande partie du mois de mars à sa mise en état de défense, avec la coopération active de la municipalité[2].

Les portes de la Reine, de Pierrefonds, de Soissons, le débouché de la place d'Armes sont protégés par des barrières formées de chênes bruts solidement reliés entre eux et maintenus par des traverses; au devant, on a creusé de larges fossés. La longue voûte de la porte Chapelle, pratiquée sous la terrasse du Château, est fermée par une porte charretière solidement scellée. Une pièce en batterie sur la terrasse bat la plaine de Choisy et les abords de Margny vers Clairoix. Au bord de l'Oise, le prolongement du Cours a été coupé un peu en amont de la Pompe à feu, au pied de la

1. Caillette de l'Hervilliers, p. 28.

2. Les *Archives de l'Oise* contiennent un *Etat des journées des compagnons charpentiers, serruriers, maçons, terrassiers et hommes employés aux barricades, chevaux de frise, palissades et tranchées nécessaires à la défense de la place de Compiègne,*

« Sous les ordres et conduite de Monsieur Béquerelle, capitaine au corps impérial du génie, membre de la Légion d'honneur,

« Les dites journées commencées le 28 février 1814, jusque compris le 29 mars inclusivement. »

Il ressort de cet état que les défenses de Compiègne absorbèrent :

804	journées	de charpentier	à 2 fr.
131	—	de bûcheron	à 1 fr. 50
76	—	de serrurier	à 2 fr.
759	—	de terrassier	à 1 fr.
72	—	de maçon	à 1 fr. 50
29	—	de maître	à 3 fr. 50.

Au total, 2,923 francs. Les renseignements qui précèdent sont dus à l'obligeance de M. Langlois, premier commis aux Archives de l'Oise.

Le transport des bois destinés à la défense exigea cinq jours et une dépense de 87 francs, suivant le mémoire présenté par la veuve Magnan, du faubourg Saint-Lazare (E. Dervillé, *Éphémérides Compiégnoises contemporaines*, 1er mars 1814).

terrasse, par une tranchée qui met en communication la rivière avec l'étang appelé le Grand et le Petit canal.

Sur la rive opposée de l'Oise, les travaux sont plus considérables. A l'extrémité nord du pont s'élève une forte barricade de deux mètres d'épaisseur au sommet. La terre est maintenue par deux rangées de palissades jointives, reliées par de solides tirants. Au milieu, une embrasure pour une pièce ; de chaque côté des banquettes de tirailleurs. A vingt-quatre mètres en avant, la route est coupée par une tranchée précédée d'un glacis. Sur le pont même, des piles de matériaux inflammables sont prêtes à flamber. La même précaution a été prise sur le petit pont du chemin de Venette[1]. Des abatis étendus couvrent les routes de Noyon et d'Amiens. En outre, la petite rivière de l'Aronde a été barrée au pont de Clairoix et la plaine de Margny est inondée au nord de la route de Noyon[2].

Deux batteries construites sur la rive opposée de l'Oise, à côté du pont, permettent de battre les routes de Noyon et de Clermont. Plus tard, on coupe la rue qui relie le pont au village de Margny, par une forte palissade placée à l'extrémité nord du faubourg du Petit-Margny ; des créneaux y sont pratiqués ainsi que dans les maisons voisines. De la Pompe à feu au confluent de l'Aisne, on a creusé de distance en distance. sur la rive gauche de l'Oise, des trous de tirailleurs pour un ou deux hommes chacun. Un bachot rempli de pierres, coulé au milieu de cette rivière, au gué de la Baraque-Blanche, près du confluent, doit le rendre impraticable à la cavalerie[3].

Outre ces mesures défensives, Otenin a recours à des stratagèmes qui indiquent un esprit inventif. Il a fait dresser sur les rempart de la ville, ou du moins sur le peu qui en reste vers le nord-est, des roues de voitures assemblées par des pièces de charpentes, des brouettes, des moyeux.

1. Ce petit pont traversait une ancienne dérivation de l'Oise, utilisée lors de la construction du pont actuel et aujourd'hui disparue.

2. D'après le *Journal* inédit de Gibert de l'Isle, c'est un entrepreneur des ponts et chaussées, nommé Biscuit, qui exécute ce travail.

3. Caillette de l'Hervilliers, 31-33 ; Escuyer, *loc. cit.*, 139.

De loin, ces objets imitent un matériel d'artillerie qui fait défaut. On allume des feux de bivouac, pendant le jour et surtout la nuit. Les tambours du dépôt du 14e ligne battent fréquemment, de façon à faire croire à une nombreuse garnison. Enfin, le commandant envoie à Soissons Charlemagne Poulain, ancien officier de la garde nationale mobile de l'Oise, avec une lettre représentant Compiègne comme renfermant des moyens formidables de défense et déguisant ses points les plus faibles. Le tout tombe aux mains de l'ennemi, ainsi que le voulait Otenin[1].

Il continue à s'inquiéter des ressources en munitions, qui sont faibles. « Sur les 80.000 cartouches d'infanterie, y compris celles adressées à M. le maire de la ville de Compiègne, qui ont été reçues ici, 45,000 ont été délivrées. Les 600 hommes qui se trouvent ici en ont reçu chacun 60. Il en reste en magasin 35.000 », quantité insuffisante pour les besoins d'un combat de quatre heures. Otenin demande donc au ministre un nouvel envoi, avec l'autorisation d'en distribuer aux gardes nationaux. L'ennemi est encore à Noyon et il faut prévoir une seconde attaque[2].

Les supérieurs du brave major savent apprécier son zèle et son énergie. Le 17 mars, le général Avice écrit au général Hulin : « M. le major Otenin, que je vous prie de distinguer au ministre de la guerre, mérite vos bontés. On lui doit en grande partie les travaux de défense, plus l'enthousiasme qui a régné à Compiègne »[3]. Cet enthousiasme, si réel qu'il soit, surtout de la part des gens des environs,

1. Montagnon, 8, 9 ; Caillette de l'Hervilliers, 31, 32, 63, 81. D'après M. Montagnon, cet émissaire aurait été envoyé peu après la prise de Soissons ; d'après M. de l'Hervilliers (p. 81), l'envoi en aurait eu lieu le 30 mars. Nous avons retrouvé aux Archives de Compiègne le texte de cette lettre joint à une pétition de M. Marouy André, de La Chapelle-en-Serval. Elle fut rédigée par le père de ce dernier, le capitaine de la garde nationale Marouy, et par Charlemagne Poulain. Elle porte la date du 22 mars.

2. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettre du major Otenin au ministre, 17 mars.

3. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, 17 mars. A cette date, Napoléon écrit au roi Joseph : « J'ai mandé au ministre de la guerre d'envoyer un général à Compiègne... Envoyez un officier à Compiègne » (*Mémoires et Correspondance du roi Joseph*, t. X., p. 202).

n'est pas sans contradictions. Le 19 mars, en vertu d'un décret impérial, daté de Soissons le 12, on affiche à Compiègne un état de répartition de 1.000 hommes de levée en masse, à prendre dans l'arrondissement, pour la défense du pont et du Palais. On annonce, en même temps, qu'ils seront incorporés dans les cadres des 14e et 136e de ligne. La ville ne doit fournir que 71 hommes et l'on croit d'abord les réunir sans peine. Mais la perspective d'une incorporation dans l'armée, avec toutes les conséquences que l'on peut attendre du passé, décourage les bonnes volontés naissantes. La levée en masse donne peu ou point de résultats, tout en accroissant le nombre des réfractaires qui se réfugient dans les forêts et les bois [1].

Depuis le départ du général Grouvel, dans la soirée du 16 mars, toutes les nouvelles confirment la présence de l'ennemi à Noyon. On croit même, tout d'abord (18 mars), qu'il y a 21.000 hommes, sur lesquels il a poussé un parti de 2.000 hommes entre Janville et Clairvoye (Clairoix) ; son gros serait à Longueil et menacerait de brûler ce village, ainsi que Blainville (Bienville) et Clairvoye (Clairoix). Il a mis des contributions sur Biermont, Labertin, Essincourt[2].

En réalité, le danger est moins proche. Il n'y a, à Noyon (18 mars), que 1.800 à 2.000 hommes, dont moitié de cavalerie, avec 12 pièces établies sur la place du Marché-aux-Grains. « On doit en placer sur la porte de Compiègne. L'ennemi se fortifie à Noyon ; déjà des portes neuves sont placées ; les avant-postes sont au Mont-Reneau (Renaud), ci-devant abbaye, sur la hauteur, à une lieue de Noyon et à cinq lieues de Compiègne, dans un petit bosquet. Ce poste est d'environ 40 cavaliers », avec un piquet sur la route. Un poste d'infanterie, 50 hommes environ, est à Pont-l'Evêque. L'ennemi fait des réquisitions énormes dans les environs. Presque chaque jour, il part de Noyon pour La Fère et Laon quantité de voitures chargées de fourrages et de

1. Escuyer, *loc. cit.*, 139-140 ; Caillette de L'Hervilliers, 40-41.

2. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettres du général Belliard au major-général, 17 mars, sept heures du matin ; du général Avice au général Hulin, 18 mars ; du major Otenin au ministre, 18 mars.

grains. Le 17, il y avait un escadron seulement à Chauny. Vic-sur-Aisne est évacué depuis la nuit du 17 au 18. « La garnison de Compiègne prend toujours les armes à 4 heures du matin et ne rentre que vers 7 heures et demie. La solde n'est pas alignée, quoiqu'il y ait des ordres contraires ; M. le maire fait distribuer les vivres de campagne, parce que, selon ses paroles, les soldats doivent vivre. » Et le major Otenin demande la régularisation de cette mesure, pourtant si naturelle, en même temps que l'envoi de 30.000 cartouches et de 2.500 pierres à feu, à raison d'une par cinq cartouches, proportion règlementaire. Ces pierres ont été oubliées dans le précédent envoi [1].

« Le lendemain dimanche 20 mars, on apprit... que les troupes repoussées de Compiègne s'étaient portées de Noyon à Montdidier le samedi au matin, jour de marché, et que les habitants effrayés avaient abandonnés leurs grains et autres denrées dont les ennemis s'étaient emparés; que de là ils avaient été attaquer Clermont, mais qu'ils y avaient été repoussés ». Dès lors, on craint une nouvelle tentative contre Compiègne, cette fois par les hauteurs de Margny-Venette, le point le plus vulnérable. On décide de couper la chaussée de Margny, pour étendre l'inondation dans la plaine de Venette, de faire des retranchements sur la chaussée qui la traverse et même d'établir un ouvrage avec du canon sur la « montagne » de Margny. Tous ces travaux sont immédiatement mis en train, sauf le dernier pour lequel les ressources manquent[2]. De nouveau, les patrouilles ennemies se montrent autour de Compiègne. Le 19, le major Otenin écrit au ministre que, la veille, sept coureurs ennemis sont venus de Noyon; quatre habitants de Margny, embusqués en avant de Clairoix, les ont éloignés à coups de fusil. Ce minuscule incident fait l'objet de toute une correspondance : finalement, le ministre demande au général Dombrowski (20 mars) le nom des « trois braves habitants

1. *Arch.*, *hist.*, *loc. cit.*, rapport du major Otenin au ministre, 18 mars; lettre du général Avice au général Hulin, 19 mars.

2. Escuyer, *loc. cit.*, 140 ; Ephémérides du *Propagateur picard*, 19 mars 1900.

de Compiègne ou des environs », qui sont parvenus deux fois à repousser les hussards prussiens venus au nombre de huit[1]. Ainsi prennent corps les légendes.

En même temps, Otenin signale au ministre des faits plus saillants. Les habitants des campagnes, écrit-il le 19 mars, « viennent journellement me demander des munitions... pour se défendre, en cas que l'ennemi se présenterait chez eux. N'en ayant pas à leur fournir, je suis obligé de leur refuser ce qu'ils demandent. Si votre Excellence juge que cette demande soit faite à propos, je la prie de m'expédier un supplément de cartouches, lorsqu'il en sera fait un envoi à la garnison... »

Celle-ci est ainsi composée, à la même date du 19 :

136e de ligne :	
1 officier, 1 sous-officier	2
Artillerie à pied de la garde impériale :	
1 sous-officier, 2 caporaux, 21 canonniers. . . .	24
2e bataillon du 6e voltigeurs de la garde :	
1 chef de bataillon, 2 adjudants-majors, 1 capitaine, 5 sous-lieutenants, 1 adjudant, 1 tambour-maître, 5 sergents-majors, 8 sergents, 4 fourriers, 23 caporaux, 16 tambours, 434 voltigeurs, 5 subsistants.	506
14e de ligne (5e bataillon) :	
1 chef de bataillon, 1 adjudant-major, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant, 1 sergent-major, 8 sergents, 1 fourrier, 11 caporaux, 27 fusiliers, 8 tambours, 2 subsistants.	62
Train d'artillerie de la garde :	
1 brigadier, 10 soldats, 21 chevaux	11
Gendarmerie impériale :	
1 lieutenant, 3 maréchaux des logis, 3 brigadiers, 33 gendarmes	40
Total.	645

1. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettres du major Otenin au ministre, 19 mars ; de l'aide de camp Pradzynsky au général Dombrowski, 20 mars ; du ministre au général Dombrowski, 20 mars.

Le matériel de la place consiste en 2 pièces de 6, avec 3 caissons, 250 coups de canon et 35.000 cartouches[1].

On s'occupe de renforcer cette petite garnison. Sur un ordre de l'Empereur daté du 18 mars, le ministre prescrit aux 1er et 2e bataillons des gardes nationales de la Loire-Inférieure, environ 860 hommes, de partir de Paris le 20, pour être à Compiègne le lendemain[2].

Il en prévient Otenin, ajoutant : « Je vous recommande de vous entendre avec le sous-préfet de Compiègne, pour accélérer, par tous les moyens possibles, la réunion des 1000 hommes de la levée en masse, ordonnée dans cet arrondissement, par décret du 12 mars, et que le cadre du 14e de ligne, présent à Compiègne, est destiné à recevoir. Vous vous occuperez, sans relâche, de l'instruction de ces hommes, afin d'en tirer, pour la défense de cette place, tout le parti qu'on peut espérer du bon esprit dont ils paraissent animés dans cet arrondissement[3] ». De même, un étranger, témoin oculaire, écrit le 20 mars : « Nos officiers ne peuvent donner assez d'éloges aux Compiégnois, ainsi qu'aux habitants des environs ; leur bonne conduite et leur zèle pour le service de Sa Majesté sont au-dessus de tout éloge[4] ».

Les Polonais sont partis de Compiègne et de Senlis pour Verberie, où se réunissent 225 hommes d'infanterie et 13 gardes d'honneur. La garde de ce dernier point est à peu près assurée, mais Creil et Pont-Sainte-Maxence, que les

1. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettre du major Otenin au ministre, 19 mars. D'après Escuyer, 140, et Caillette de L'Hervilliers, 73, il arriva le 20 mars quatre nouvelles pièces ; en outre, la ville fit remettre en état deux couleuvrines offertes aux Compiégnois par Henri III, en reconnaissance de leur bravoure au siège de Senlis en mai 1589. Dans sa situation au 19 mars, p. 19, M. Montagnon mentionne un obusier, contrairement au rapport d'Otenin.

2. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettres du ministre au major-général, 19 mars ; au major Otenin, 20 mars. Cette dernière, qui est envoyée par une estafette extraordinaire des postes, sur réquisition spéciale, porte l'effectif de ces gardes nationaux à 880 hommes ; lettre du général Hulin au ministre, 20 mars, rendant compte de l'exécution.

3. *Arch. hist.*, *loc. cit*, lettre du ministre au major Otenin, 20 mars.

4. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettre de l'aide de camp Pradzynsky au général Dombrowski, 20 mars.

Polonais gardaient précédemment, ont dû être évacués[1]. Ainsi, les débris de nos armées s'épuisent à garnir les brèches faites aux frontières nationales. Pour fermer l'une d'elles, il faut élargir les autres.

Le ministre vient d'inviter le général Avice, qui commande à Beauvais, à quitter quelquefois cette résidence pour s'opposer aux progrès de l'ennemi dans l'Oise. A ce moment même, le centre du département est menacé. L'insaissable détachement du colonel von Geismar (800 hommes et une pièce) est à Saint-Just le 20 mars. Il pousse des coureurs vers Clermont; cinq d'entre eux viennent même sommer cette petite ville de livrer passage au détachement qui va les suivre (20 mars, une heure après-midi). Aussitôt, le tocsin sonne à Clermont, dans les villages voisins. On court aux armes, et les cavaliers ennemis se replient sur Saint-Just. Ce n'est pas le seul exemple d'énergie donné par les habitants de l'Oise. A Verberie, le même jour, on signale la réunion de 180 hommes de la « garde bourgeoise » volontaire. « Les habitants des campagnes demandent sans cesse des munitions ; ils sont bien décidés de tout entreprendre, pour se défendre de l'ennemi à quelque prix que ce soit[2] ».

1. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettre de l'aide de camp Pradzynsky, déjà citée, et lettre du ministre au général Dombrowski, 20 mars. Le pont de Pont-Sainte-Maxence a été détruit. Une lettre du général Hulin au ministre, 20 mars, précise deux points relatifs à la garnison de Compiègne : le cadre du 14e de ligne, qui en fait partie, est celui du 5e bataillon ; le 136e a eu d'abord 5 bataillons, puis 4. Le 5e bataillon (dépôt de 4 compagnies) a pris alors le n° 4 ; après le passage du Rhin, une nouvelle réduction a eu lieu, à 3 bataillons ; mais le nouveau 3e bataillon a conservé le n° 4 ; c'est lui qui est envoyé à Compiègne, puis à Soissons, tout en laissant au château de Sedan les officiers et sous-officiers nécessaires pour former 2 compagnies. En réalité, le 136e a donc 3 bataillons seulement en mars 1814 : 1er, 2e, 4e.

2. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettres du ministre au général Hulin, 20 mars ; du général Hulin au ministre, 21 mars ; du général Avice au général Hulin, 21 mars ; du major Otenin au ministre, 21 mars, transmettant un rapport du maire de Moivillé (Moyvillers), d'après Mme Boullenger du Tranoy (Tranloy), et un autre rapport de Thiolois (Tilloloy). Ces deux rapports sont du 20 mars, dix heures du matin et cinq heures du soir. Voir également Weil, III, 538, d'après le *Tagebuch* du corps Geismar. Il porte le coup de main sur Saint-Just au 19 mars ; le *Moniteur uni-*

Malgré cette attitude énergique, les Polonais restés à Clermont en partent le 21, à quatre heures du matin, sans doute pour obéir aux ordres qui les concentrent à Verberie. Ce départ imprévu fait « un mauvais effet sur la population qui se levait en masse ». L'ennemi ne s'en retire pas moins de Saint-Just sur Montdidier, en entendant les tambours des Polonais battre l'assemblée avant leur mise en route [1].

Le même jour, 21 mars, la garnison de Compiègne reçoit un nouvel et sérieux renfort, les deux bataillons de garde nationale de la Loire-Inférieure « bien armés et bien équipés ». Ils sont sous les ordres de deux officiers supérieurs, le major Guillemin et le chef de bataillon Baudry, du 26e de ligne[2]. Déjà, ils ont eu l'occasion de paraître devant l'ennemi, aux environs de Montargis, et ils se sont honorablement comportés. L'avenir ne démentira pas ce passé[3].

Le 17 mars, l'Empeur a donné au roi Joseph l'ordre d'envoyer un officier à Compiègne. Cet envoi a lieu le 19 et, le 22, Joseph écrit au ministre de la guerre :

versel du 25, à la nuit du 19 mars (Correspondance de Beauvais, 22 mars et citation du *Journal de l'Oise*). Voir aussi, au numéro du 26 mars, une circulaire du comte de Gronan, préfet de l'Oise, au sujet de l'attaque du 15 à Compiègne et de l'occupation de Saint-Just-en-Chaussée, extraite du *Mémorial de l'Oise*.

1. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettre du général Avice au général Hulin, 21 mars. D'après le *Tagebuch* du corps Geismar, le retour à Montdidier a lieu le 20 mars (Weil, III, 539).

2. Escuyer, *loc. cit.*; *Moniteur universel* du 27 mars, Correspondance de Compiègne datée du 23 ; Caillette de l'Hervilliers, 55. Le major Guillemin (Antoine-Aimé), né à Vesoul le 14 mars 1766 ; entré au service le 22 avril 1783, mort subitement le 5 mai 1814 ; le chef de bataillon Baudry, soldat à la légion nantaise, puis chirurgien à l'armée de Sambre-et-Meuse, à la légion du Cap ; chef de bataillon du 15 août 1813 (Caillette de l'Hervilliers, 88). Cet auteur porte ces deux officiers comme faisant partie du cadre du 26e de ligne ; mais ce fait ne paraît exact que pour le premier.

3. Extrait d'une lettre de M. Baudry, chef du 1er bataillon, au préfet de la Loire-Inférieure, 20 février 1814; lettre de M. Le Baron, maire d'Orléans, au major Guillemin, même date (*Moniteur universel*, 6 mars 1814).

Monsieur le Duc,

L'officier que j'ai envoyé à Compiègne, et qui est arrivé à l'instant, me rend compte que les habitants de l'Oise sont animés d'un bon esprit et disposés à se défendre, mais ils manquent de poudre. Il serait important d'en envoyer au commandant de Compiègne et de le charger d'en surveiller la distribution aux habitants armés. Les troupes qui sont à Compiègne réclament les vivres de campagne[1].

De son côté, le duc de Feltre sait reconnaître l'activité du major Otenin. A la même date, il lui écrit, au sujet de l'attaque du 15 :

Je ne puis, Monsieur, que vous témoigner ma satisfaction sur les dispositions que vous avez faites dans cette circonstance pour défendre vigoureusement la ville de Compiègne. J'applaudis également à la bonne conduite de la garnison et des habitants de la ville. Je vous préviens, Monsieur, que j'ai mis votre rapport sous les yeux de Sa Majesté[2].

Le lendemain, 23 mars, il annonce au roi Joseph, en réponse à la lettre précédente, qu'il fait partir le jour même 100.000 cartouches d'infanterie pour Compiègne, « afin d'en fournir aux habitants de cet arrondissement qui sont animés d'un bon esprit ». Quant à la question des vivres de campagne, elle est soumise au comte Daru, ministre de l'administration de la guerre[3]. Il ne paraît pas qu'elle ait reçu une solution, tant est grande notre détresse financière. « A Paris, c'était alors la misère pour le grand nombre, la gêne pour les plus favorisés ». On ne perçoit ni loyers, ni fermages ; il n'y a plus de travail, les commerçants vendent à perte pour vivre. Depuis le 17 novembre 1813, pensions et traitements civils subissent une retenue de 25 p. 100 ; ils sont payés en retard et par à-comptes. En janvier et février, les contributions directes donnent à Paris 70.000 francs par

1. *Mémoires et Correspondance du roi Joseph*, t. X, p. 208-209. Nous n'avons pu trouver le nom de cette officier.

2. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, 22 mars.

3. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, 23 mars, lettres du ministre au roi Joseph et au comte Daru.

jour ; en mars, moins de 1.000 francs. Un impôt extraordinaire de 750.000 francs, voté le 8 mars par le Conseil municipal, ne rapporte rien ou presque rien[1].

Dès lors, il n'y a pas à s'étonner si la petite garnison de Compiègne, qui ne reçoit de l'État ni vivres, ni argent, adresse au major de nombreuses réclamations. Celui-ci répond par des promesses qu'il n'est pas toujours sûr de réaliser. Néanmoins, il ne se produit aucun désordre[2]. Les préparatifs de défense sont toujours activement poursuivis. On consolide les palissades existantes avec des traverses boulonnées ; on en établit de nouvelles aux points dangereux ; on creuse des fossés en avant d'elles. A l'angle des routes de Noyon et de Margny, on ouvre deux tranchées qui les coupent et on élève des retranchements. Chacun d'eux pourra recevoir une pièce tirant à barbette, encadrée par des tirailleurs placés sur des banquettes. Un redan est construit à hauteur de la Brasserie, en face de la tour dite à tort de Jeanne-d'Arc ; une pièce placée au saillant enfile la route de Venette[3].

1. H. Houssaye, *1814*, 432 et ff., d'après les *Arch. nat.* A. F. IV. 99 et A.F. IV. 1534, A.F. IV. 906 ; F. 9. 754 ; *Correspondance de Napoléon*, XXI, 194 ; *Mémoires et Correspondance du roi Joseph*, X, 150.

2. Caillette de l'Hervilliers, 55. Le 22 mars, le ministre prévient Otenin qu'il est maintenu dans le commandement de Compiègne, comme commandant d'armes de 4e classe (*Arch. hist.*, *loc. cit.*, 22 mars).

3. Caillette de l'Hervilliers, 56-57.

CHAPITRE VII

Incendie de Venette et de Margny.

Le 21 mars, il arrive de Soissons à Compiègne, par bateaux, 200 blessés russes et prussiens que l'on fait repartir pour Pont-Sainte-Maxence. Le lendemain, dans la matinée, on entend le canon retentir vers Soissons. Au nord, l'ennemi occupe encore Noyon et Montdidier, sans changement dans sa position et ses forces[1]. Au nord-est, le général Grouvel est encore à Villers-Cotterêts, avec 400 chevaux seulement; il signale des postes ennemis sur l'Aisne, à Fontenoy et aux environs[2].

Le lendemain, 23 mars, dès six heures du matin, le canon retentit encore violemment vers la direction de Soissons. « Tout le monde fuit et se cache, la terreur est à son comble », écrit de Villers-Cotterêts le général Grouvel. C'est Bülow qui attaque Soissons, tandis que Blücher et Schwartzenberg marchent sur Paris par Fère Champenoise.

1. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettre du major Otenin au ministre, 22 mars, cinq heures du soir. Bülow a commencé le bombardement de Soissons (Weil, III, 534) et poussé ses coureurs jusqu'à Montgobert. D'après Bernhardi, *Denkwürdigkeiten aus d. Leben des K. russ. generals v. d. Infanterie C. F. Grafen v. der Toll*, V, 303, le chef d'état-major de Blücher, Gneisenau, n'aurait chargé Bülow de l'opération contre Soissons et Compiègne que pour se débarrasser de lui (Weil, III, 538).

2. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettre du général Grouvel au ministre, 22 mars, neuf heures du soir.

A Noyon, il y aurait, assure Otenin, 900 cavaliers, 1.000 fantassins, 4 canons et 2 obusiers, avec 100 cavaliers à Pont-l'Evêque, 50 au pont d'Ourscamp ; à Chauny, 400 fantassins ; de Noyon à Montdidier, 1.200 cavaliers ; à Montdidier, 770 cavaliers russes, prussiens, saxons, avec 1 pièce de 4, les mêmes qui ont ravagé une partie de la Somme, du Pas-de-Calais, et enlevé la citadelle de Doullens, les partisans du colonel von Geismar[1].

A Paris, on rapporte qu'un parti de 500 à 600 hommes, avec un canon et un obusier, s'est porté la veille, 22 mars, sur Pont-Sainte-Maxence. On ne sait encore s'il y est entré, s'il veut marcher sur Compiègne ou Senlis. « Le général Avice m'annonce, écrit le général Hulin, que deux paysans de Montdidier, envoyés par l'ennemi, l'un à Saint-Just, l'autre à Clermont, étaient porteurs de réquisitions *effroyables,* faites au nom de Bülow et signées Geismar. Ces deux hommes ont été arrêtés et mis en prison à Beauvais : on les croit des espions[2] ».

Auprès de Compiègne, un détachement de 20 hommes, de la compagnie d'éclaireurs volontaires de la ville, commandée par Beauvais fils, maître de poste, s'est embusqué dans un bois près de Janville, pendant la nuit du 22 au 23 mars. Il surprend ainsi une patrouille de sept hussards prussiens, auxquels il tue un homme et deux chevaux. Il en blesse un second qu'on ramène à Compiègne. A l'en croire, trois escadrons du 1er hussards prussien, partis de Groningue, sont arrivés, il y a quatre jours, à Noyon, en passant par Bruxelles et Laon. Il y a à Noyon de 1800 à 2000 hommes d'infanterie et de cavalerie, quatre pièces et un obusier. « On blâma assez généralement, cette petite expédition, écrit naïvement Escuyer, dans la crainte des représailles pour la ville et surtout pour les habitants de

1. *Arch. hist., loc. cit.*, lettre du général Grouvel au ministre, 23 mars ; rapport du major Otenin au ministre, 23 mars, cinq heures du soir. Le 23, Bülow tente une attaque contre la porte de Reims, à Soissons. Il est repoussé et prépare un siège en règle (Weil, III, 528).

2. *Arch. hist., loc. cit.*, lettre du général Hulin au ministre, 23 mars.

Janville[1] ». En donnant cette nouvelle au duc de Feltre, Otenin risque une demande qu'il a déjà faite inutilement : « Oserai-je, Monseigneur, me permettre de distribuer des cartouches aux paysans des environs qui sont disposés à se défendre de l'ennemi ?...[2] ». Nous avons vu la réponse anticipée qu'avait faite le ministre à cette demande si timide.

Le 24 mars, va avoir lieu une entreprise plus sérieuse. Montdidier est encore occupé par le colonel von Geismar. Cédant aux injonctions répétées du ministre, le général Avice se décide à quitter Beauvais pour l'attaquer. Mais, il ne s'aventure pas seul. Il s'entend avec le major Otenin et avec le général d'Aigremont, qui commande le département de la Somme, pour tenter une attaque enveloppante contre les Alliés. « Ce sont les mêmes, écrit-il à d'Aigremont, qui ont pris le fort de Doullens au nombre de 1000 à 1100. Ils se sont tenus longtemps à Noyon et ont menacé Compiègne. Grâce à un officier énergique, qui commande cette place, ils ont changé leur tentative. Ils sont dans ce moment plus sur la Somme que sur l'Oise, puisque leur force principale est à Mondidier (*sic*). Je profite de l'élan que montre mon département pour marcher à eux. Je partirai donc demain de cette place (Beauvais) à cinq heures du matin et vraisemblablement dans l'après-midi, je serai en présence. Il serait essentiel que tu combines un mouvement sur le point de Roye et Mondidier. Avec mes forces réunies, il n'y a point de doute qu'il n'abandonne nos départements et que nous puissions donner le repos. Je t'engage donc à prendre tes mesures et me faire connaître tes dispositions par Saint-Just où je serai demain de bonne heure. Je désire recevoir promptement de tes nouvelles. Je dois te prévenir aussi que

1. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, rapport du major Otenin au ministre (copie certifiée Fririon), sans date, mais présumé du 24 mars ; *Moniteur universel*, 27 mars 1814 ; Caillette de l'Hervilliers, 59 et 60, d'après un témoignage oculaire. Ce dernier document semblerait indiquer que l'embuscade de Janville eut lieu le matin du 23 et que le rapport d'Otenin, qui est du même jour d'après son texte même, doit être aussi daté du 23. M. Caillette de l'Hervilliers, p. 116-118, le date au contraire du 24, à cinq heures du soir.

2. Rapport cité.

j'écris en ce moment au commandant de Compiègne qui se mettra en route aussi avec des troupes, pour faire sa jonction avec nous à Roye ou à Montdidier[1] ».

Cette entreprise si laborieusement concertée n'aboutit qu'à un résultat partiel. Un détachement de 300 hommes parti de Compiègne dans la soirée du 23, se borne à aller prendre position à Cuvilly, sur la route de Montdidier. Il y reste jusqu'au lendemain soir, en capturant sept voitures de grains et d'avoine destinées à l'ennemi[2]. Quant à la colonne partie d'Amiens, elle arrive trop tôt devant Montdidier et se retire vers trois heures sur Marcuil, après un petit combat sans résultat positif[3].

De son côté, le général Avice part de Beauvais le 24 à trois heures du matin, avec 250 fantassins et 40 cuirassiers, auxquels se joignent la garde urbaine, la levée en masse, le préfet et le maire, ainsi que beaucoup de notables du pays. A Saint-Just, ils sont renforcés, assure le préfet de l'Oise, par 10.000 ou 12,000 paysans armés de fusils, de piques ou de fourches. « Avec cette masse animée de la meilleure volonté, le général s'est dirigé sur Montdidier (Somme). L'ennemi a voulu résister en avant de cette ville; mais il a été chargé aux cris de *Vive l'Empereur!* et s'est vu obligé de se retirer précipitamment à Noyon, d'où il était sorti ». Nous n'avons que deux hommes légèrement blessés et un cuirassier fait prisonnier. L'ennemi a perdu deux tués et un grand nombre de blessés.

1. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettre du général Avice au général d'Aigremont, 23 mars, copie certifiée du maréchal Jourdan, commandant supérieur de la 18e division militaire ; rapport du major Otenin présumé du 24 mars déjà cité ; *Moniteur universel* du 28 mars, correspondance de Compiègne datée du 25. D'après M. Weil, III, 530, cette attaque de Montdidier aurait eu lieu le 23. M. Weil attribue le commandement de la colonne d'Amiens au général Avice avec 200 lanciers, 550 fantassins et 2.000 à 3.000 paysans armés.

2. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, rapport du major Otenin présumé du 24 mars ; Escuyer, *loc. cit.*

3. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, rapport du major Letermellier, du 5e chevau-légers, au général d'Aigremont, 25 mars ; lettre du général d'Aigremont au maréchal Jourdan, 26 mars (copie); *Tagebuch* du corps Geismar (Weil, III, 530).

« Il est impossible, dit le général Avice, de peindre l'enthousiasme des habitants de Montdidier lors de notre entrée. La ville fut spontanément illuminée aux cris mille fois répétés de : *Vive l'Empereur!* Il y avait six jours qu'ils étaient renfermés sans aucune communication et recevaient les vexations les plus atroces.

« Les habitants prenaient à l'envi les soldats pour les traiter et leur faire oublier les fatigues d'une marche aussi longue... »[1].

Cet épisode n'est pas sans importance, car il montre combien les populations de l'Oise sont prêtes à la guerre nationale, à la guerre populaire. Plus tard, en septembre 1870, elles donneront le même exemple autour de Clermont, de Liancourt. Mais l'attaque de Montdidier n'a abouti qu'à des résultats insufisants : le général Avice, qui y entre à 7 heures et demie du soir, en repart dès 6 heures du matin, sans y laisser personne. Le duc de Feltre accuse son manque de vigueur et d'activité ; il recommande une fois de plus au général Hulin « de réchauffer le zèle » de son subordonné[2]. Il désigne le général Vinot pour commander les for-

1. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, rapport du général Avice au général Hulin, 25 mars, deux heures du matin, copie certifiée Fririon ; lettre du préfet de l'Oise au ministre, 25 mars ; *Moniteur universel*, 28 et 30 mars 1814, 345, 353. Le numéro du 30 mars, correspondance de Saint-Just en date du 26 mars, porte à 15.000 hommes le nombre des paysans en armes. Le rapport du général Avice a été reproduit dans le *Moniteur* du 28 mars, p. 345, et par Caillette de l'Hervilliers, p. 118. Ce dernier écrit à tort *Avysse* et M. Montagnon *Avic*. Le corps Geismar arrive le 25 au matin à Roye au milieu d'une insurrection générale (*Tagebuch* du corps Geismar cité par M. Weil, III, 539). — D'après une situation de la 1re division militaire au 15 mars (*Arch. hist.*), il y a à Beauvais : le petit dépôt du 22e de ligne, 3 officiers et 4 hommes ; le 5e bataillon et le dépôt du 61e, 9 officiers, 52 hommes ; le 5e bataillon et le dépôt du 76e, 7 officiers, 134 hommes ; le 5e bataillon et le dépôt du 85e, 12 officiers, 57 hommes ; le petit dépôt du 9e léger, 4 officiers et 6 hommes ; le 5e bataillon et le dépôt du 28e léger, 13 officiers, 159 hommes ; le 5e bataillon et le dépôt du 37e léger, 25 officiers, 141 hommes ; le 8e cuirassiers (4e, 5e compagnies et dépôt), 26 officiers, 232 hommes, 212 chevaux.

2. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettre du 29 mars, dont il existe deux minutes des 28 et 29.

ces mobiles de l'Oise, Avice gardant le commandement du territoire. Quant au général d'Aigremont, qui a également manqué d'énergie dans cette circonstance et en d'autres, il est purement et simplement remplacé par le général Tarayre[1]. Mais le tour que vont prendre les événements rendra inutiles ces changements *in extremis*. Dès le 27 mars, le colonel von Geismar est rentré à Montdidier.

A Paris, le roi Joseph et le duc de Feltre manifestent des inquiétudes croissantes. L'Empereur a entrepris son mouvement si risqué vers nos places de l'Est, et les armées des coalisés, enfin libres de leurs pas, marchent de nouveau sur la capitale. Les Polonais disséminés dans l'Oise se sont concentrés à Verberie, en découvrant la route de Paris à Lille. « ... Comme l'ennemi pourrait tourner cette position, en s'emparant de Pont-Sainte-Maxence et de Creil, écrit le ministre au sujet de Verberie..., je vous invite, général, à donner les ordres nécessaires pour que ces deux points soient gardés »[2].

Le même jour, autre lettre du ministre au roi Joseph :

Je vais envoyer un officier général à Senlis pour y activer la levée en masse et mettre la place à l'abri d'un coup de main, ainsi que pour veiller à la défense des ponts de Creil et de Pont-Sainte-Maxence et des hauteurs de Verberie occupées déjà par des Polonais.

Il y a aussi à Pontoise des Polonais sous les ordres du général Dombrowski, et qui peuvent être chargés de la garde du pont de cette ville[3].

En effet, quelques mesures sont prises.

Général, écrit le ministre à Hulin, S. M. le roi Joseph me mande que l'apparition de l'ennemi et sa marche sur l'Oise paraissent nécessiter des mesures promptes...

Comme l'esprit des habitants de ces contrées paraît bon et

1. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettre du ministre au général Grouvel, 28 mars ; deux lettres du duc de Feltre au général Hulin, 29 mars.

2. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettre du ministre au général Hulin, 24 mars, minute et original.

3. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettre du ministre au roi Joseph, 24 mars (minute).

qu'il ne s'agit que de le diriger utilement, S. M. pense qu'il faut à Senlis un officier général qui pourra requérir les gardes nationales ou la levée en masse et qui sera chargé :

1° De faire mettre à l'abri d'un coup de main et de défendre cette ville, susceptible, au moyen de quelques travaux, d'une forte résistance;

2° De faire occuper et défendre les ponts de Creil et de Pont-Sainte-Maxence, ainsi que les hauteurs de Verberie.

Le roi pense, en outre, qu'il serait fort utile de mettre quelques détachements de troupes de ligne à ces quatre points pour marcher à la tête des gardes nationales et des habitants armées; et qu'il importe également d'avoir à Pontoise un officier supérieur pour commander cette place, requérir les gardes nationales ou la levée en masse et défendre le pont.

Je vais désigner un officier général pour Senlis et ordonner les mesures nécessaires pour mettre cette place à l'abri d'un coup de main, ainsi que les autres points indiqués par le roi.

Que fait le général Avice à Beauvais? Il n'en bouge pas. Il faut le remuer. Qu'il monte à cheval et voie, par lui-même, tout ce qu'il y a à faire dans son département... Écrivez-lui dans ce sens...

Il y a des Polonais à Verberie... Il y en a aussi à Pontoise...

Tâchez d'envoyer tout ce que vous pourrez en détachements d'infanterie pour appuyer et guider les gardes nationales et les levées en masse sur les points indiqués, ainsi qu'à Clermont (Oise).

Voyez avec le général Fririon si l'on ne pourrait pas d'ici à demain compléter le 1er bataillon du 88e de ligne, qui a déjà un bon fonds, de manière à le faire partir dans la journée de demain pour Clermont.

Je crois aussi que, vu l'urgence, il serait convenable de disposer de quelques-uns des cadres désignés pour la 3e division de réserve, afin de faciliter la levée en masse et en tirer un bon parti dans les cantons où l'esprit des habitants paraît être le meilleur, comme à Creil, à Chantilly, à Luzarches, à Clermont[1]....

En exécution de ces ordres, le général Hulin désigne le major des Boulards pour commander à Pontoise ; il fait partir le 1er bataillon du 88e (25 mars) pour Clermont. D'ac-

1. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettre du ministre au général Hulin, 21 mars, minute et original ; copie de la lettre du roi Joseph au ministre, 24 mars, certifiée Fririon.

cord avec le général Fririon, il envoie des cadres à Luzarches, à Chantilly, à Creil, à Clermont, dans la pensée d'y faciliter la levée en masse. Toute l'infanterie disponible va suivre. En attendant, les généraux Dombrowski et Avice ont ordre de faire garder Creil et Pont-Sainte-Maxence.

Hulin trouve avec raison qu'on commet une faute en éparpillant dans l'Oise quantité de petits détachements. A vouloir être fort partout, on ne le sera nulle part. Il serait préférable d'organiser une colonne mobile de 2.000 à 3.000 hommes de bonne infanterie, 500 à 600 chevaux et une batterie. Elle se porterait successivement sur les points menacés et, de façon à soutenir les habitants. Cette solution est aussitôt adoptée[1]. Le 25 mars, le duc de Feltre annonce au général Hulin le départ de Paris, le 26, pour chacun des points de Verberie, Pont-Sainte-Maxence, Creil, Senlis et Pontoise, de deux pièces et 200 coups de 4, 1.500 livres de poudre à cartouches, 20 canonniers de la 8e compagnie *bis* du 3e régiment d'artillerie à pied. La poudre est destinée aux habitants armés[2].

Les officiers du génie manquent pour organiser la défense de Senlis et des ponts de l'Oise. Le duc de Feltre invite le ministre de l'Intérieur, comte de Montalivet, à mettre à sa disposition les ingénieurs des ponts et chaussées de la région[3]. Les cadres annoncés partent le 26, avec les convois d'artillerie destinés à Pont-Sainte-Maxence, Creil, Senlis et Chantilly. En outre, le général Hulin continue de penser que 500 à 600 chevaux seraient très utiles dans l'Oise. Il propose au roi Joseph d'y envoyer le 11e régiment de cavalerie de marche, 500 chevaux, qui arrivent le 26 à

1. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettre du général Hulin au ministre, 24 mars ; lettre du ministre au roi Joseph, 25 mars, minute ; lettre du ministre au général Hulin, 25 mars, minute et original.

2. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettre du ministre au général Hulin, 25 mars, minute et original ; lettre du général de brigade, chef de la 6e division du ministère de la guerre à M. Gérard, chef de la 3e, 25 mars ; lettre du ministre au major Otenin, 26 mars, minute.

3. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettre du ministre au roi Joseph, 26 mars, minute.

Paris, et de désigner un bon officier général pour le commandement de toutes les forces de l'Oise [1]. Nous avons vu que cette dernière demande reçoit aussitôt satisfaction. La précédente trouve le même accueil auprès du roi Joseph et la colonne mobile de l'Oise est définitivement constituée le 28 mars, trop tard pour qu'elle puisse intervenir dans les évènements qui se préparent [2].

La levée en masse continue de rencontrer une résistance passive qu'il est impossible de vaincre. Si, dans l'Oise, on est disposé à combattre énergiquement l'envahisseur, on ne se soucie nullement d'une incorporation plus ou moins déguisée dans l'armée active. Napoléon et, malheureusement, la France elle aussi, paient tant d'excès commis dans la perception de cet impôt du sang, porté par lui à un degré inouï jusqu'à ce jour.

Le 16 mars, le duc de Feltre a prié le ministre de l'Intérieur de hâter l'exécution du décret du 12, au sujet de la levée en masse dans l'arrondissement de Compiègne. Le 24 seulement, le comte de Montalivet se borne à répondre qu'il a transmis le 15, au préfet de l'Oise, le décret en question, avec invitation d'en accélérer l'exécution [3]. Visiblement la machine gouvernementale se détraque ; la fin est proche.

Ce n'est pas aux gens des campagnes que manque la bonne volonté de combattre. Tout le démontre. On écrit le 24 au ministre que, trois jours auparavant, 1.500 à 2.000

1. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettre du général Hulin au ministre, 26 mars, original.

2. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettre du ministre au général Hulin, 27 mars, minute ; lettre du général Hulin au ministre, 28 mars. — Composition de la colonne mobile de l'Oise au 26 mars : 2e bataillon du 6e léger, 18 officiers, 64 hommes, Creil ; 6e bataillon du 82e de ligne, 9 officiers, 74 hommes, Pont-Sainte-Maxence ; 1er bataillon du 88e de ligne, 18 officiers, 333 hommes, Clermont ; 1er et 2e bataillon du 152e de ligne, 22 officiers, 43 hommes, Chantilly ; 1er et 2e bataillons du 154e de ligne, 28 officiers, 65 hommes, Senlis ; 8e compagnie du 3e régiment d'artillerie à pied, 3 officiers, 100 hommes, répartis entre Pont-Sainte-Maxence, Pontoise, Creil, Senlis et Verberie ; le 11e de marche de cavalerie, 26 officiers, 508 hommes, Chantilly et Creil.

3. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettre du comte de Montalivet au duc de Feltre, 24 mars, original.

paysans s'étaient rassemblés à Clermont pour attaquer l'ennemi à Saint-Just. Ils ont été renvoyés par les autorités locales. « La ville de Creil est déterminée à se défendre ; on a muré le pont de l'Oise, mais les habitants demandent des munitions et deux pièces de canon ; les communes de Chantilly, Luzarches et autres ont promis de soutenir celles de Creil. Le moment n'est donc pas encore venu où on sonnera le tocsin dans toute la France, où trente millions de Français écraseront 200 000 barbares ! [1] »

Une lettre du duc de Rovigo, le trop célèbre ministre de la police, au duc de Feltre, donne un aperçu très exact des dispositions réelles de cette région : « ..... Je reçois les renseignements les plus favorables sur la disposition d'esprit des habitants de l'Oise et sur leurs résolutions de prendre les armes pour repousser les partis ennemis... Mais, on m'annonce en même temps, que ces habitants ont beaucoup d'éloignement pour être renfermés dans les cadres des 34e (14e) et 136e régiments dont ils doivent, dit-on, faire partie... Tous ces hommes, dont la plupart sont propriétaires, veulent bien s'armer pour défendre le territoire et mettre à l'abri leurs biens... Mais, le nom de soldat leur fait peur et entraîne avec lui, non seulement la crainte d'un engagement qu'ils ne veulent point contracter, mais encore celle d'être employés bientôt à un autre service que celui qu'ils veulent faire, rester sur leur terrain pour se défendre. On ajoute à cela qu'il se trouve parmi ces hommes un grand nombre d'anciens officiers... », qui répugnent à être incorposés comme soldats. Finalement, le duc de Rovigo propose de placer la levée en masse sous les ordres d'anciens militaires, bien connus dans le pays, le colonel Delamarre, et un ex-aide de camp du roi de Naples, Gobert[2].

1. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettre du sieur Albert, de Paris, au ministre, 24 mars, original.

2. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettre du duc de Rovigo au ministre de la guerre, 25 mars, original. — Une lettre du duc de Feltre au ministre de la police, 26 mars (minute), fait remarquer que, dans le compte rendu du combat du 15 à Compiègne, on omet de signaler la part prise à la défense par un détachement de canonniers de la garde qui, avec 2 pièces de 6, a démonté 2 pièces à l'ennemi.

Le duc de Feltre, ce qui est à son honneur, croit devoir la vérité à l'Empereur. Le 26 mars, il lui adresse copie de la lettre du ministre de la police, en généralisant ses conclusions. Dans tous les départements, on observe les mêmes faits. Un cadre du 5e voltigeurs de la Garde, qui avait déjà reçu plus de 1800 hommes, n'en a pu conserver plus de 200 lors de l'évacuation de Reims par nos troupes (18 mars)[1].

Pendant que les ministres de l'Empereur et son frère Joseph se débattent ainsi, au milieu des exigences d'une situation qu'ils se voient incapables d'améliorer, les alertes sont constantes à Compiègne. Le 24 mars, un détachement venu de Noyon pousse jusqu'à Janville, pour fouiller le bois où a eu lieu l'embuscade de la veille. Après des recherches inutiles, ces 300 hommes se retirent, non sans avoir maltraité plusieurs habitants.

Le 25, nouvelles alarmes. Quelques coups de feu tirés près de Clairoix font croire à une attaque prochaine. Des sentinelles placées sur la route de Noyon voient de loin une troupe qui s'approche en suivant le grand chemin de Soissons. Aussitôt, on bat la générale ; toutes les troupes prennent les armes. Mais on est bientôt détrompé : il s'agit d'une quarantaine de terrassiers chargés de pelles et de pioches pour les travaux de la ville.

Dans l'après-midi, un parti ennemi se montre à Gournay-sur-Aronde. Le tocsin y sonne, ainsi qu'à Estrées-Saint-Denis, à Jonquières, à Canly, au Meux, à Jaux et à Venette. De ces divers points, on voit arriver environ 1200 paysans, armés de toute sorte d'instruments tranchants, de piques, de fusils de tout calibre. Ils viennent offrir leurs services au commandant Otenin, qui n'en a que faire et les remercie. On apprend ensuite que l'ennemi a mis en mouvement de Noyon sur Compiègne 800 cavaliers, un bataillon d'infanterie avec quatre pièces. Une avant-garde de 30 à 40 hommes, venue jusqu'à Clairoix, a donné lieu à l'alerte du matin. Le reste de la cavalerie n'a pas dépassé Janville et l'infanterie Thourotte, après quoi toute la colonne a fait

1. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettre du ministre à l'Empereur, 26 mars, minute; lettre du ministre au duc de Rovigo, 26 mars, minute.

demi tour. La prise d'armes des communes voisines n'est sans doute pas étrangère à ce résultat[1]. Le bruit court même le lendemain que l'ennemi, à Noyon, a fait murer la porte de Compiègne, par crainte d'une surprise[2].

La discipline s'affaiblit comme le sens du devoir dans les malheureux débris de nos armées. Le même jour 25, le chef de bataillon Macquart, du 14e de ligne, quitte Compiègne pour se rendre au dépôt de son régiment, à Versailles, avec son tambour-maître, sans en prévenir Otenin. Un maréchal des logis et quatre gendarmes partent de même, sur l'ordre d'un lieutenant de gendarmerie qui est à Villers-Cotterêts[3].

Heureusement, Otenin est énergiquement soutenu par ses supérieurs. Le 27 mars, le duc de Feltre l'autorise à distribuer des cartouches aux paysans, comme il le demandait. On a mis sous les yeux de l'Empereur « la belle conduite d'un détachement de 20 hommes de la compagnie des éclaireurs volontaires de la ville de Compiègne qui, dans une embuscade à une lieue et demie de Beauvais, a culbuté trois hussards d'une patrouille ennemie, en a fait un prisonnier et a tué quatre chevaux. « Je vous prie, Monsieur, ajoute le duc de Feltre, de témoigner ma satisfaction au nom de S. M. à ce brave détachement[4]. » Ainsi, cette insignifiante escarmouche sert de texte à des amplifications ridicules. Sommes-nous tombés si bas qu'on mette sous les yeux de l'Empereur et Roi la rencontre de 20 fantassins et

1. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, rapport du major Otenin au ministre, copie certifiée Fririon, reproduite par Caillette de l'Hervilliers, p. 120. Les auteurs et M. Montagnon écrivent *Tourot* au lieu de Thourotte; *Moniteur universel*, 28 mars 1814, correspondance de Compiègne, datée du 25.

2. *Moniteur universel* du 30 mars, correspondance de Saint-Just, datée du 26.

3. *Archiv. hist.*, *loc. cit.*, lettre du major Otenin du ministre, 26 mars; lettres du ministre au général Doullembourg, commandant le département de Seine-et-Oise; au duc de Conegliano, 29 mars.

4. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettre du ministre au major Otenin, 27 mars, minute. Cette lettre répond à une autre, sans date, d'Otenin (lettre présumée du 24, mais qui paraît être du 23 ; voir *suprà*, p. 81). Le scribe du ministère prend le maître de poste Beauvais, 74, pour la ville de ce nom.

de 7 hussards ? En réalité, on veut voir dans cet incident un nouvel indice de guerre nationale.

Le général Grouvel est encore à Villers-Cotterêts le 26, avec 150 fantassins et 500 cavaliers, malgré le voisinage de Bülow qui investit Soissons. Il manque de tout, même de cartouches. Devant ses demandes instantes de renfort, on songe d'abord à lui envoyer des munitions, un bataillon et deux pièces. Mais il faut bientôt y renoncer pour des soins plus pressants. L'ennemi va attaquer Paris et Grouvel reçoit ordre de se replier, s'il y est forcé, de Villers-Cotterêts par Nanteuil-le-Haudouin sur Dammartin.

Malgré tout, il semble qu'on ne veuille pas désespérer encore. A la même date, quand on est réduit à tous les expédients pour organiser tardivement la défense de Paris, le duc de Feltre juge à propos de faire inviter le général Avice, « avec les masses qu'il a à sa disposition », à reprendre Saint-Quentin sans aucun délai[2]. Il n'en sera rien, naturellement.

Le dimanche 27 mars, on voit rentrer dans Compiègne les trois bourgeois que les Alliés ont faits prisonniers le 15. Ils ont pu s'échapper avant d'arriver à Bruxelles et rapportent que, le 15, en suivant la route de Noyon, ils l'ont trouvée couverte de troupes, parmi lesquelles beaucoup d'artillerie. On en conclut que l'attaque était sérieuse et qu'elle eût été poussée à fond, si Blücher n'avait concentré son armée autour de Laon, sous la menace de Napoléon[3]. Cette supposition est très fondée.

Le lendemain 28, on entend vers Soissons, dans l'après-midi, une forte canonnade. Le bruit court même à Compiègne que l'ennemi y est rentré, ce qui est tout à fait inexact. Une sortie énergique de la garnison a permis de

1. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettre du duc de Conegliano au ministre, 26 mars, original ; lettres du ministre au général Hulin et au général Grouvel, 28 mars ; lettre du ministre au général Grouvelle (*sic*), 28 mars (minutes).

2. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettre du ministre au général Hulin, 28 mars, minutes et original ; lettre du général Hulin au ministre, 29 mars, original.

3. Escuyer, *loc. cit.*

bouleverser les travaux de Bülow ; mais il les a réparés dès la nuit suivante et même les a poussés plus avant[1]. De Noyon, un détachement ennemi a déjà fait, le 25, une tentative pour reconnaître le gué de la Baraque blanche, en amont de Compiègne. Le 28, une nouvelle reconnaissance est dirigée en aval, sur un gué situé à hauteur du Moulin de Coquerel, en face de Venette. Elle est aisément repoussée par quelques éclaireurs volontaires de Compiègne, sous les ordres de leur capitaine Beauvais[2].

Le 29 mars, dès le matin, on apprend que l'ennemi se porte de Monchy-Humières, où il est venu faire des réquisitions, sur Compiègne, par Venette. On craint un bombardement du haut de la « montagne » de Margny ; aussitôt Otenin fait publier l'ordre de déblayer les greniers de matières combustibles, et de placer des tonneaux pleins d'eau devant les portes des maisons.

En effet, Geismar, parti de Montdidier, a poussé jusqu'à Cuvilly, à la croisée des routes menant à Pont-Sainte-Maxence et Compiègne. Informé par ses émissaires que des renforts, 2.000 hommes de troupes polonaises, sont attendus dans cette ville, il décide de tenter un coup de main contre elle. Il marche rapidement, en se dissimulant sur des chemins de traverse. Mais quand il arrive près de Corbeaulieu, son approche a été signalée ; la garnison de Compiègne est sous les armes ; le tocsin sonne à Venette, à Margny, dans la ville. Des habitants de Venette, au nombre de 70, entraînés par un hussard du 5e régiment, en convalescence dans ce village et nommé Fixon Louis, se portent même au devant de lui, vers Corbeaulieu. Ils ne tardent pas à être débordés par un escadron de uhlans et rejetés sur les vignes

1. Weil, *La Campagne de 1814*, *Journal des sciences militaires*, 1895, LVII, 434. Soissons, défendue par le commandant Gérard, n'ouvrit ses portes que le 15 avril, sur l'ordre du Gouvernement français. (*Arch. hist.*, *loc. cit.*, rapport du commandant Gérard et *Arch. de Soissons*, mss de Périn et Brayer, cités par H. Houssaye, *1814*, 259).

2. Escuyer, *loc. cit.* ; *Moniteur universel*, 1814, n° 86, 345 ; Caillette de L'Hervilliers, 63-65. Escuyer ne mentionne pas ce dernier incident.

de Margny, puis sur Petit-Margny[1]. Il est onze heures environ. L'ennemi, après avoir aisément refoulé les éclaireurs de Compiègne, est maître de la montagne de Margny. Il jette cinquante cavaliers qui pillent et saccagent le village de Venette, ainsi que le château, en massacrant tout ce qu'ils rencontrent, vieillards, hommes et enfants. Puis ils suivent les rues au galop, des bottes de paille enflammées au bout de leurs lances, laissant derrière eux de longues traînées de flammes :

« Le vent, écrit un témoin oculaire, Escuyer, portait les tourbillons d'une fumée épaisse, noire et infecte sur notre ville, qui en fut couverte comme d'un crêpe. Du haut de la tour de l'hôtel commun (*sic*), on comptait les maisons du village par les flots de flammes qui s'élevaient de chacune d'elles. Les chaumes, dont presque toutes étaient couvertes, voltigeaient embrasées de l'une à l'autre, emportés par le vent et s'élevant jusqu'aux nues. Les villages d'alentour, qui s'étaient levés en masse quelques jours auparavant, effrayés eux-mêmes et frappés de terreur, n'osaient rien tenter en faveur de leurs voisins, et le commandant de la ville, qui craignait sans doute que cette fausse attaque n'en masquât une véritable, n'osait dégarnir la ville de troupes. »

En même temps un autre détachement essaie de brûler Margny ; quelques maisons seulement sont détruites. A une heure seulement, le major Otenin fait sortir ses gendarmes et de l'infanterie qui forcent aussitôt l'ennemi à la retraite. Son chef « chargea un voiturier qu'il rencontra de dire au commandant de Compiègne que, chaque fois qu'il ferait sonner le tocsin, il en coûterait quelques villages à la France. On résolut dès lors, ajoute naïvement Escuyer, de laisser les militaires se faire la guerre entre eux... »

1. Weil, *loc. cit.*, 434-435 ; Caillette de l'Hervilliers, 66-69. La version de M. Weil est surtout basée sur le *Tagebuch* du corps Geismar (K.K. Kriegs-Archiv, Vienne, IV, 178) ; Bucher, 305 et suiv., prétend que Geismar fit sommer deux fois de se retirer les « insurgés » de Venette. Ne pouvant les y obliger, il fit mettre le feu au village, pensant qu'ils se hâteraient de courir à leurs maisons.

Nous avons capturé un homme qui servait de guide et d'espion à l'ennemi. D'après ses aveux, il y aurait eu sur la montagne de Margny 800 cavaliers, 600 fantassins et 5 bouches à feu[1].

Trente-quatre habitants de Venette ont été massacrés ou brûlés, dont dix-sept femmes ou fillettes, un vieillard de 70 ans, Louis-Michel Lacherez, une enfant de trois mois, une autre de 9 ans, Florine Hennique ; 60 maisons ont été brûlées ; le montant approché des pertes est de 330.200 francs.

Le colonel von Geismar a pu se rendre compte qu'il est impossible de rien tenter contre Compiègne sans une quantité suffisante d'infanterie. Il se décide à retourner au bivouac de Cuvilly, où il restera le 30 mars. Avant de s'éloigner de Compiègne, il rend compte de la situation à Bülow, en lui demandant de faire soutenir par une de ses brigades l'attaque qu'il compte tenter le 31[3].

1. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettres d'Otenin au ministre, sans date, et de l'adjoint au maire de Compiègne, de Cayrol, au ministre, originaux, 29 mars ; Caillette de l'Hervilliers, 66-69, d'après des lettres de M. Alfred de Seroux, maire de Venette, 26 mars 1865, et de M. Bouton, maire de Margny, 20 mars 1865 ; Escuyer, *loc. cit.* En réalité, le colonel v. Geismar avait 1 pièce de 6 prussienne (Bucher, 305).

2. Caillette de l'Hervilliers, état nominatif et relevé approximatif, 122-123. D'après Otenin, cinq maisons de Margny ont été brûlées. M. de Cayrol écrit quinze à seize (*loc. cit.*). L'ennemi ne tira qu'un coup de canon et Compiègne aucun. Escuyer (*loc. cit.*) mentionne une *soixantaine* de morts parmi les habitants de Venette.

3. M. Weil, *loc. cit.*, 435, d'après le *Tagebuch* du corps Geismar, semble porter au 30 l'incendie de Venette, qui eut lieu, en réalité, le 29. D'après le même auteur comme d'après la lettre du major Otenin au ministre, 29 mars (*Arch. hist.*, *loc. cit.*), le nombre des maisons brûlées à Venette aurait été de 60.

CHAPITRE VIII

Combats des 31 mars et 1er avril.

Le jour même de l'incendie de Venette, 20 mars, les souverains coalisés se réunissent au château de Bondy et prennent leurs mesures pour attaquer Paris dès le lendemain. Le chef d'état-major de l'empereur de Russie, Wolkonsky, écrit à Blücher : « Il est de la plus haute importance d'assurer nos lignes de communications avec les Pays-Bas, ce qui ne peut se faire qu'en occupant Compiègne et La Fère. Vous voyez donc la nécessité de s'emparer au plus tôt de Compiègne. » Au prince de Saxe-Weimar, qui commande en Belgique, il écrit de même : « Nous sommes devant Paris et nous espérons nous en emparer demain. Mais il est malgré tout de la plus haute importance, pour assurer nos communications, de tenir libre la route de Compiègne. Le général Bülow en est chargé, mais il est trop faible en hommes. Sa Majesté désire que vous lui envoyiez immédiatement des renforts »[1].

Le 30 mars, un fort parti de cavalerie se montre sur le plateau de Margny, vers Corbeaulieu, et pousse un détachement jusque dans Venette. Le soir, autre apparition de

1. Lettres datées de Bondy, 29 mars, onze heures du soir et 30 mars, une heure du matin (Journal des pièces envoyées, *Arch. top. de Saint-Pétersbourg*), citées par M. Henry Houssaye, *1814*, 481. — Vers la fin de mars, le corps de Bülow, porté à une vingtaine de mille hommes, occupe Laon, La Fère et attaque Soissons, ainsi que Compiègne (*ibid.*, 486, note 1).

50 cavaliers environ sur le grand chemin de Soissons, à l'extrémité du parc. On le prend pour une avant-garde, et la générale est battue de nouveau. Une partie de la garnison se porte sur cette route ou dans la plaine de Choisy; une autre, au-delà du pont, sur les chaussées de Margny et de Clairoix. Les cavaliers ennemis bivouaquent au carrefour d'Aumont, sur la route de Soissons, en pleine forêt. Les tirailleurs de la garde passent également la nuit au bivouac, en face d'eux. Le commandant Otenin a reçu des avis certains, portant que beaucoup de troupes de toutes armes se sont dirigées des environs de Soissons vers Noyon. On suppose que leur projet est de forcer le passage de l'Oise à Compiègne ou à Pont-Sainte-Maxence. Otenin s'attend à être attaqué sur plusieurs points dès le lendemain. Dans la ville, l'inquiétude est extrême. Le sous-préfet provisoire disparaît sans en avertir personne, comme a fait son prédécesseur[1].

En effet, Bülow, laissant une brigade (von Thümen) devant Soissons, a dirigé le colonel von Sydow sur Noyon avec quelques bataillons et de l'artillerie; en même temps il porte la brigade von Krafft sur Compiègne, par la route qui suit la rive gauche de l'Aisne. Dès le 31, la garnison de Soissons a l'agréable surprise de constater que les Prussiens ont désarmé leurs batteries, abandonné leurs tranchées pour se reporter plus en arrière sur les hauteurs. Le 1er avril au matin, Bülow dirige le reste de ses troupes sur Villers-Cotterêts et Nanteuil-le-Haudoin. Sa cavalerie s'empare même de Crépy-en-Valois, après deux combats contre le petit détachement du général Grouvel[2].

Le 31 mars, Geismar s'est porté de grand matin contre Compiègne, comptant trouver devant cette ville l'infanterie prussienne sans laquelle il ne peut rien entreprendre. Mais,

1. Escuyer, *loc. cit.*, *Arch. hist.*, *loc. cit.*, notice du 6 avril 1814, signée Poulletier et Guibout, original.

2. Weil, *loc. cit.*, 435 et 84-85. Voir aux Appendices de la présente étude, la traduction des rapports du colonel von Sydow et du général von Krafft. Ces deux documents inédits, conservés aux Archives de Guerre du Grand état-major de Berlin, nous ont été obligeamment communiqués par M. le major Dorrer, avec la bienveillante autorisation de M. le général comte von Schlieffen, chef d'état-major général.

ce jour-là, le général von Krafft ne peut dépasser Trosly-Breuil et Cuise-Lamotte. Quant au colonel von Sydow, il arrive devant Margny à la fin de la journée, trop tard pour rien entreprendre. En l'attendant, Geismar se borne à tirailler sur la côte de Margny. Dès le matin, la fusillade y est assez vive. Le major Otenin place les deux bataillons de la Loire-Inférieure aux abords du pont de l'Oise, sur les chaussées de Clairoix et de Margny; deux compagnies sont en réserve entre ce pont et le petit pont du chemin de Venette avec le major Guillemin. L'ennemi a mis, dit-on, quatre pièces en batterie au-dessus des carrières de la Folie et de Margny. Jusqu'au soir, elles canonnent les défenses du pont et les chaussées qui y aboutissent. En raison de leur faible calibre, le résultat est à peu près nul et Otenin défend de leur répondre[1].

En même temps, des partis de cavalerie, venus par Venette, descendent dans la plaine, inquiètent les défenseurs du pont de Compiègne et menacent à plusieurs reprises le gué du Moulin de Coquerel. Mais on fait bonne garde et ces tentatives sont repoussées. A l'entrée de la nuit, l'ennemi établit ses bivouacs sur la montagne de Margny qui paraît toute bordée de feux; ses avant-postes s'étendent jusqu'à la chaussée de Venette.

Les cavaliers restés la veille au carrefour d'Aumont ont contourné Compiègne par les bordures de la forêt et engagé une courte fusillade à la porte de la Reine. Ils disparaissent ensuite. Le bataillon de la Jeune Garde bivouaque autour du Palais, et ceux de la Loire-Inférieure au-delà du pont. Dans la ville, toute la nuit se passe au milieu des plus vives inquiétudes, non sans raison. Le général von Krafft

1. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, rapport du major Guillemin, 20 avril; Escuyer, *loc. cit.*; Caillette de L'Hervilliers, 71-88; Weil, *loc. cit.*, 435-436, d'après le *Tagebuch* du corps Geismar et Schreiber, *Geschichte des Infanterie Regiments n^r 21*. — Le rapport du major Guillemin est à la fois incomplet et inexact. Il porte le commencement de l'action à une heure du soir, et Escuyer à six heures du matin. M. Weil et le lieutenant-colonel Bucher ne donnent pas la composition du détachement Sydow (1 bataillon et demi, 1 demi-batterie, 2 régiments de cavalerie).

a résolu d'attaquer les portes d'Ulm et de Pierrefonds, tandis que le colonel von Geismar, renforcé du détachement von Sydow, renouvellera ses tentatives sur la rive droite de l'Oise[1].

Le 1er avril, à la pointe du jour, la cavalerie de Geismar prend position dans la gorge de Venette et dans la vallée de l'Aronde vers Bienville. Ses pièces sont en batterie aux Carrières, près d'un moulin à vent, sur la montagne de Margny. Quant à la colonne von Sydow, elle se rassemble en avant de Clairoix, son artillerie sur la chaussée, à peu près au même point que le 15 mars. La fusillade est déjà très vive.

Durant toute la matinée, les canons de Geismar et de Sydow tirent pour démolir les murs des jardins en avant du pont, tandis qu'un bataillon de chasseurs prussiens, soutenu par quelques pelotons de cavalerie, tiraille contre les défenseurs de la ville. De ce côté, l'attaque ne fait aucun progrès.

Sur la rive opposée de l'Oise, le général von Krafft a prescrit, dès le matin, à deux bataillons du régiment de Colberg de s'avancer par la route de Soissons, de nous rejeter dans la ville en couvrant une batterie russe qui marche avec eux. Vers huit heures, ils débouchent à hauteur du grand parc, leur droite vers la rivière, la gauche dans la forêt. L'artillerie prend position aux Hautes-Bornes, sur la route. Trois autres bataillons, portés plus à gauche, sont chargés d'attaquer vers le sud-est, par la forêt. L'artillerie qui les accompagne se met en batterie sur l'avenue Impériale, dite aujourd'hui des Beaux-Monts, face au Palais[2].

1. Weil, *loc. cit.*, 82, d'après le *Tagebuch* du corps Geismar, le major v. Bagensky, *Geschichte des 9ten Infanterie Regiments, genannt Colbergsches*, Schreiber, *Geschichte des Infanterie Regiments nr 21* et le Rapport du lieutenant-colonel v. Reckow.

2. Cette avenue, qui mesurait alors 2.000 mètres à partir du Palais, a été sensiblement prolongée sous Napoléon III (Caillette de l'Hervilliers, 71). D'après le même auteur, il y a aux Hautes-Bornes, à 600 mètres de la terrasse du bord de l'eau, 12 canons de 13 et 1 obusier ; sur l'avenue Impériale, 18 canons. Escuyer ne mentionne qu'une

Les portes de Pierrefonds et d'Ulm sont défendues par le bataillon de la jeune garde et par le 2e de la Loire-Inférieure ; le 1er est resté aux abords du pont. Dès les premiers coups de feu, Otenin accourt au Palais ; grâce à ses dispositions, l'ennemi est aisément maintenu sur la route de Soissons. Ses cavaliers mettent pied à terre et combattent en tirailleurs avec les deux bataillons du régiment de Colberg. Pendant que notre attention est ainsi retenue, la seconde colonne prussienne pénètre dans le Grand-Parc et vient gagner l'avenue qui longe le jardin fleuriste, en suivant la route de la Croix-du-Saint-Signe[1]. Elle s'y masse, puis, trouvant le petit parc non gardé, y pénètre, par le pont qui donne encore aujourd'hui accès au public, et se forme en colonne d'attaque dans le quinconce de la terrasse du sud, parallèle au jardin fleuriste.

Malgré l'infériorité très grande de nos forces, elles font partout bonne contenance. Nous n'avons que six pièces, dont deux au delà du pont, battant les routes de Clairoix, de Margny et de Venette. Deux canons et deux couleuvrines sont en batterie sur la terrasse du Bord-de-l'Eau. Ces dernières tirent à poudre, pour tromper l'ennemi, faute de projectiles. Deux autres canons sont en réserve derrière les socles des statues qui bordent le sommet de la rampe conduisant au Palais. Le danger étant surtout dans cette direction, il n'y a plus à la tête du pont qu'une compagnie de la garde urbaine ; sur le Cours, quelques voltigeurs de la garde et le petit détachement du 14e de ligne ; dans le Palais, la majeure

batterie de 8 ou 10 pièces, dont 2 obusiers « vis à vis de la grande grille, près de la barrière ». D'après lui, un total de 28 pièces aurait été mis en batterie contre Compiègne ; c'est le chiffre du rapport du major Guillemin. Caillette de L'Hervilliers (p. 72) porte 41 canons que son père « a vus et comptés lui-même ». Enfin, M. le commandant Weil (*loc. cit.*, 82) ne mentionne que la « batterie russe ». En réalité, le général von Krafft dispose d'une batterie de 12 et d'une de 6 (Rapport cité), indépendamment de l'artillerie de Sydow et de Geismar.

1. *Ibidem* ; MM. Montagnon, p. 25, et Weil, p. 82, écrivent la porte d'Houlme ou d'Hulme au lieu de porte d'Ulm (Porte-Chapelle), d'après le rapport du major Guillemin déjà cité. Caillette de l'Hervilliers porte à 8.000 hommes l'effectif de cette colonne seule ; le rapport Guillemin évalue toutes les forces ennemies à ce chiffre.

partie du bataillon de la garde ; deux compagnies, avec des gardes forestiers et des hommes de la garde urbaine garnissent l'espace entre la Porte-Chapelle et la place d'Armes, aujourd'hui place du Palais. Enfin, le 1er bataillon de la Loire-Inférieure occupe les terrasses qui vont du faubourg Hurtebise à la porte de Pierrefonds ; le 2e est en réserve à l'hôtel des Domeliers ou entre la porte de la Reine et la terrasse de Beauregard, près de la tour de Charles-le-Chauve. Le matin, quelques-uns de ces gardes nationaux ont refusé de marcher : le capitaine Pironneau passe son épée au travers du corps de l'un des plus récalcitrants et cet exemple suffit[1].

Pour parer à l'insuffisance de son artillerie, Otenin a jeté douze voltigeurs de la garde, sous les ordres du sergent Delecaille, dans une maison située à deux cents mètres en avant de la terrasse du Bord-de-l'Eau, près de l'île de la Machine[2]. Des créneaux sont pratiqués dans les murs, d'où l'on peut inquiéter les artilleurs ennemis de la route de Clairoix et des Hautes-Bornes.

Toute la matinée, la canonnade continue sans interruption, entretenue de notre part avec une grande vigueur, malgré l'infériorité du nombre. Un seul des groupes d'artillerie ennemis tire sans qu'on lui réponde, celui des Beaux-Monts. Il canonne le Palais et y cause des dégâts relativement faibles, grâce à la solidité du bâtiment. Les boulets, pour la plupart[3], n'atteignent que la terrasse ou la rampe.

Le plan général de cette construction est irrégulier ; elle dessine un triangle dont le grand côté, appuyé sur la ligne des anciens remparts, fait face à la forêt sur une longueur de 193 mètres. Les appartements, de plain-pied avec la ter-

1. Caillette de l'Hervilliers, 71.

2. Ainsi nommée, parce qu'en 1740, Louis XV y fit établir une machine hydraulique destinée à alimenter un réservoir d'eau qu'on allait construire au dessus de la Porte Chapelle. Elle fonctionna jusqu'en 1793 et fut remplacée en 1810 par une pompe à feu située à l'extrémité de la rue de l'Arquebuse (Caillette de l'Hervilliers, 74).

3. 56.526 fr. 54 c. (Caillette de l'Hervilliers, 123, *Arch. nat.*, 0.11546, registre des affaires transmises à la direction des bâtiments de la Couronne, en 1814) ; Pellassy de l'Ousle, 265.

rasse, forment premier étage du côté des cours. Trois ailes d'inégale longueur viennent aboutir à la place d'Armes, où est située la principale entrée.

Aux deux extrémités de la terrasse qui fait face au parc, quelques compagnies prussiennes tentent l'escalade, mais elles y renoncent après deux tentatives vivement repoussées par les voltigeurs et la garde urbaine.

Cependant, la colonne entrée dans le petit parc s'est formée sur la grande pelouse, face au palais. Vers deux heures, deux compagnies de chasseurs et un détachement de fusiliers s'élancent au pas de charge sur la rampe qui conduit à la terrasse. A ce moment, le chef de bataillon Le Comte fait démasquer les deux pièces qui y étaient dissimulées. Elles tirent à mitraille, à demi-portée; en même temps, une vive fusillade part de la façade.

Entassés sur un espace étroit, les Prussiens tourbillonnent sous les balles et les biscaïens; en quelques instants, morts et blessés s'entassent sur la pelouse, formant « une muraille de chair humaine, » assure, peut-être avec exagération, Caillette de L'Hervilliers, d'après son père, témoin oculaire. Les fuyards se précipitent vers la grande grille qui sépare le petit parc du grand, à l'extrémité de la pelouse. Elle est fermée, mais l'irrésistible pression de cette masse humaine l'enfonce et la foule des assaillants éperdus, se disperse en forêt [1].

En même temps, la cavalerie prussienne, déployée dans la plaine de Choisy, cherche à forcer le passage au pied de la terrasse du Bord-de-l'Eau. Mais elle se heurte aux barrières et laisse sur place nombre d'hommes et de chevaux. Les cavaliers, pied à terre, essaient alors d'appuyer l'infanterie dans l'attaque de la porte Chapelle et de l'ancienne porte de Pierrefonds. Ils sont repoussés de même par les voltigeurs et la garde urbaine.

Le major Otenin, durant ces heures critiques, s'est cons-

1. Caillette de L'Hervilliers, 75-76; Escuyer, *oc. cit.*; Montagnon, 26; Weil, *loc. cit.*, 83; le rapport du major Guillemin ne fait pas mention de ce moment du combat. De même pour le rapport du général von Krafft (Voir aux Pièces justificatives).

tamment multiplié pour soutenir tous les courages. Comme un garde national, Caillette de L'Hervilliers, l'engage à ne pas tant s'exposer : « Qui donnera l'exemple si ce n'est moi? » dit-il. Il vient d'assister à la déroute des Prussiens sur la grande pelouse, quand, à deux heures et demie, il se dirige vers la terrasse du Bord-de-l'Eau. Son domestique lui apportait, sous les boulets, une bouteille de vin et du pain. Il le renvoie. L'instant d'après, il voit, un peu au-dessous de la Glacière, un jeune soldat embarrassé de son arme et la manœuvrant avec peine ; il la prend de ses mains et lui montre à l'épauler. A peine a-t-il fini qu'on le voit s'affaisser. Une balle l'a atteint en pleine poitrine. On l'emporte expirant à son domicile, rue Saint-Jacques (aujourd'hui rue Pierre-Sauvage, n° 18), chez Mme veuve Garanger de la Roche, au coin de la rue de la Surveillance[1].

Le long de l'Oise, une autre tentative des Prussiens a lieu. Nous avons dit que 12 voltigeurs de la garde occupent une maison en face de l'Ile-de-la-Machine. A dix heures du matin, une colonne de 300 fantassins se forme pour l'enlever. Le sergent Delecaille la tient quelque temps en respect par des feux de file. Mais les munitions vont manquer et l'attaque devient pressante. Delecaille juge prudent de rentrer dans la ville. Défilé par la maison même, il part au pas de course avec ses hommes et les ramène sains et saufs. Dès qu'il a reçu de nouvelles cartouches, il décide de reprendre la maison. Le détachement du 14e de ligne, une trentaine d'hommes, se joint à lui et tous, sous la conduite d'un capitaine, s'élancent au pas de charge, précédés des tambours de ce régiment, au nombre d'une dizaine dont le bruit annonce une colonne beaucoup plus considérable. La vue des hommes du 14e, habillés de blanc[2], qui ne se sont

1. Caillette de L'Hervilliers, 76-77. Escuyer écrit au contraire qu'Otenin fut atteint au front sur la terrasse du château, près de la statue de Philoctète, (qui a été déplacée depuis). Mais le récit d'Escuyer est visiblement inexact. Un homme atteint d'une balle au front ne tient pas les propos rapportés par divers auteurs (L. de Ballyhier et notamment Caillette de L'Hervilliers).

2. L'habit blanc fut adopté en 1806, pour des raisons d'économies, mais abandonné, en principe, dès 1807 (Capitaine Alombert, *Le*

pas encore montrés, contribue à ébranler l'adversaire. Après une courte lutte, il nous laisse la maison que nous garderons jusqu'à la fin du jour. Le brave Delecaille a été blessé à la cuisse, mais il reste au feu avec ses voltigeurs[1].

La défense du pont n'a pas été moins énergique. Le chef de bataillon Baudry, de la Loire-Inférieure, y commande. Après une longue canonnade sans effet, en raison de la distance des pièces, établies sur la montagne de Margny, l'ennemi veut donner l'assaut au retranchement qui coupe la route conduisant au pont. A ce moment, Baudry prend vivement l'offensive et charge à la baïonnette. Deux fois encore, cette attaque est renouvelée sans plus de succès[2].

Vers quatre heures du soir, les Prussiens sont en retraite sur tous les points, les uns gagnant la montagne de Margny, les autres s'enfonçant dans la forêt. Les habitants s'empressent autour des défenseurs de la ville pour leur apporter des aliments. Ils l'ont fait même pendant le combat: « L'on avait vu de paisibles habitants et beaucoup de femmes timides profiter de quelques moments de relâche pour porter des vivres et de rafraîchissements à leurs soldats; mais les généreux militaires ne voulaient pas y toucher et se hâtaient de les renvoyer, de peur qu'il ne leur arrivât quelque chose[3]. »

Le bruit de la blessure du major Otenin s'est répandu dans la ville. Les habitants se portent en foule rue Saint-Jacques, assiégeant la maison de leur défenseur expirant. Jusqu'au dernier soupir, il garde au cœur le souci de la défense : « Eh bien! mes amis, où en sont nos affaires : l'ennemi est-il entré? — « Non, » lui répondit-on. — « Ah ! j'avais toujours bien dit qu'il n'entrerait pas. » — « Puis il

corps d'armée aux ordres du maréchal Mortier. Le combat de Dürrenstein, p. 33).

1. Caillette de L'Hervilliers, p. 79 ; Escuyer, *loc. cit.* M. Weil, *loc. cit.*, ne mentionne pas ce fait.

2. Caillette de l'Hervilliers, 77 ; Rapport du major Guillemin, 20 avril 1814, déjà cité ; Escuyer, *loc. cit.*

3. Escuyer, *loc. cit.* ; Caillette de L'Hervilliers, 77.

m'appela, continue son domestique, me serra les mains et m'embrassa les larmes aux yeux[1]. »

Comme on lui rappelait vers minuit et demi que Bülow s'était retiré, son visage rayonna de joie et, faisant un effort suprême, il s'écria: « Adieu, mes amis, je meurs content; vivent Dieu, la France et l'Empereur[2]. »

Le brave Otenin meurt quelques instants après (minuit trois quarts). Malgré tout, nos pertes sont relativement faibles. Il ressort des documents de l'état-civil que seize des défenseurs de Compiègne ont succombé avant le 1er avril et quarante-cinq seulement des suites du combat de ce jour, dont trois officiers. Joint aux blessés, le total n'atteint pas cent cinquante hommes. L'ennemi a fait des pertes beaucoup plus sensibles, au delà de 600 hommes, dit-on[3].

Le général von Krafft a dû se résigner à ramener ses troupes à Cuise-Lamotte, et à rappeler les fractions déta-

1. Lettre du sieur Lexpert, domestique d'Otenin, citée par Caillette de L'Hervilliers, 77.

2. Caillette de L'Hervilliers, 78, lettre citée du sieur Lexpert; d'après L. de Ballyhier, il aurait dit au commandant Mallest, du 14e de ligne : « Que sont devenues les barricades? — Elles sont intactes, commandant. — Eh bien! je meurs content » (Montagnon, 26). Il est à croire qu'Otenin s'en tint au cri de « Vive l'Empereur ». Le reste est un enjolivement ajouté après coup. L'acte de décès d'Otenin et ses états de service ont été reproduits par Caillette de L'Hervilliers, 124.

3. Voir dans Caillette de L'Hervilliers, 125-127, le relevé nominatif des militaires de la garnison décédés à la suite des événements de 1814. Il porte quatre officiers, le major Otenin, le capitaine Tartois, du 1er bataillon de la Loire-Inférieure, le lieutenant Dufour, du 2e bataillon, le sous-lieutenant Gaudon, des chasseurs de la garde ; mais ce dernier ne faisait sans doute pas partie de la garnison, qui ne comptait aucune cavalerie.

D'après Escuyer on releva au moins 230 blessés, dont quelques Prussiens ; l'ennemi perdit près 800 hommes.

Le rapport du major Guillemin porte les pertes des Prussiens à cinq cents hommes et Caillette de L'Hervilliers à 2000 environ (p. 91). La brigade Kraft aurait perdu 5 officiers et 159 hommes (*Geschichte des Feldzugs von 1814*, ouvrage anonyme du général von Grolman und von Damitz); en réalité, 9 officiers et 287 hommes, d'après le rapport du général von Krafft. Le corps Geismar eut 1 officier, 6 Cosaques et 2 hussards saxons tués ; le nombre de ses blessés est inconnu (Bucher, 305-311).

chées auprès de Geismar. Quant à celui-ci, il retourne le matin du 2 à Cuvilly. Le répit dont profite Compiègne ne sera pas de longue durée. En effet, dès le 4 avril, un nouveau corps arrivant des Pays-Bas, celui du général von Borstell, atteint Vic-sur-Aisne. Il a mission de remplacer Bülow dans ses opérations contre Soissons et Compiègne[1].

Cette dernière ville est dans une complète ignorance sur la situation de l'ennemi. Il n'y a pas de cavalerie parmi nos troupes, et les gendarmes qui en faisaient partie se sont repliés sur Verberie dès le début du combat[2].

La situation est grave. Il reste à tirer seulement 150 coups de canon et 2500 cartouches. La nuit même, le maire, les adjoints, les conseillers municipaux et les notables se réunissent à l'Hôtel de Ville, pour aviser aux moyens de sauver la ville d'une nouvelle attaque. Le major Guillemin et le chef de bataillon Le Comte, qui commandent les deux corps de la garnison, sont appelés à ce conseil. La discussion est très vive. Le Comte ne veut se prêter à aucune composition. Il entend défendre le Palais tant qu'il lui restera un homme. On cherche vainement à le convaincre de l'impossibilité d'une plus longue résistance. Il persiste dans son refus, avec une opiniâtreté à laquelle Escuyer prête des motifs sans doute inexacts[3].

1. Weil, *loc. cit.*, *Journal des Sciences militaires*, LVIII, 84. Geismar recommença à opérer pour son compte. Il passa l'Oise à Pont-Sainte-Maxence, marcha sur Chantilly, Beaumont-sur-Oise, Pontoise, où il entrait le 5, Poissy, Saint-Germain (7 avril). Le 10, il est à Senlis d'où il marche bientôt sur Saint-Quentin, par Clermont. Du 14 février au 11 avril, il avait livré neuf combats, parcouru près de 800 kilomètres, à travers neuf départements, pris 118 canons, fait de nombreux prisonniers et troublé la vie publique de tout le nord de la France (Weil, *loc. cit.*, 99 ; Bucher, 311 et suiv.).

2. Escuyer, *loc. cit.* A comparer avec ce passage : « Je remarque le mauvais aspect de la gendarmerie. Elle n'est d'aucune utilité sous le rapport de la police civile ou militaire. Les officiers que j'ai appelés refusent tous de se prêter au bien du service. » (Journal du général Vincent, *Arch. hist.*, cité par M. Henry Houssaye, *1814*, 387.)

3. « Malheureusement, échauffé par les combats du jour, il exaltait encore sa résolution par l'usage immodéré de l'eau de vie et ne jouissait peut-être pas, en ce moment, de toute sa raison » (Escuyer, *loc. cit.*). Cette hypothèse est confirmée par une *notice*, signée Poulletier et

Un membre du Conseil, M. Guibout, propose de le laisser dormir, dans la pensée qu'il sera plus facile de lui faire entendre raison après quelques heures. Cet avis est adopté. « C'est alors, écrit Escuyer, que les membres du Conseil, dans le silence de la nuit, élevant leurs regards vers Celui qui règle les destinées des hommes, des villes et des empires, renouvelèrent le vœu de leurs ancêtres dans un semblable péril, et confièrent le sort de Compiègne à Notre-Dame de Bon-Secours ».

Vers trois heures du matin, une députation se rend chez Le Comte qu'elle trouve en effet plus maniable. Après une légère résistance, il consent à l'envoi de parlementaires. On écrit aussitôt une double lettre pour être envoyée, au point du jour, sur la montagne de Margny et au bivouac de la Croix du Saint-Signe, en forêt. Mais c'est avec une extrême surprise qu'on apprend que ces deux points sont déserts. On dépêche des reconnaissances qui confirment la disparition de l'ennemi. Sur la montagne de Margny restent encore quelques approvisionnements de vivres et de fourrages, qu'il n'a pu emporter. On en conclut qu'il est parti subitement, sur un ordre imprévu[1].

Guibout, 6 avril 1814, et destinée au gouvernement provisoire. (*Arch. hist.*, *loc. cit.*, 6 avril) : « ... On croit devoir représenter au Gouvernement que ces jeunes héros (le bataillon de la Jeune Garde), verraient avec un parfait contentement d'être commandés par un chef plus tempéré, non sous le rapport de la bravoure, qu'ils sont loin de lui contester, mais parce que, compromettant journellement sa raison, ce n'est plus elle qui le dirige, et il donne des ordres au moins inconsidérés et qui pourraient devenir funestes. » Le sous-préfet Robinet s'était enfui dès le début de l'attaque du 31 mars-1er avril, sous ce prétexte que la ville allait être assiégée et qu'il ne se souciait pas d'avoir encore affaire aux Alliés, après les difficultés qu'il avait eues avec eux aux Bouches de Cattaro (Gibert de l'Isle, *Journal* inédit).

1. Escuyer, *loc. cit.*; Caillette de l'Hervilliers, 83-84.

CHAPITRE IX

Capitulation de Compiègne.

Le 2 avril est un « jour de repos et de bonheur, après de si cruelles alarmes. On se visitait les uns les autres. On se félicitait d'en être quittes pour quelques dégâts dans les maisons ; il y en avait peu qui n'eussent été atteintes par quelque boulet ou quelque obus ; mais l'on regarda comme une sorte de prodige qu'au milieu de tant de fracas, pas un seul habitant .... n'eût été blessé. Depuis plusieurs jours, on n'avait osé sortir de la ville ; on ne le permettait même que pour les besoins pressants. On commençait enfin à se répandre au dehors, à considérer les positions qu'avaient occupées les ennemis, les ravages qu'ils avaient faits, le sang qu'ils avaient répandu, à recueillir les balles et les biscayens dont les arbres des avenues et des grands chemins étaient criblés....[1] »

Le samedi 3 avril est consacré à rendre les derniers devoirs aux victimes du 31 mars et du 1er avril. La ville entière s'y associe. « Les habitants remplissaient l'église Saint-Jacques et se pressaient autour de la dépouille mortelle du brave Otenin. Sa mort, dit un témoin oculaire, a été pleurée de tous nos concitoyens qui l'estimaient beaucoup

1. Escuyer, *loc. cit.*

et qui avaient en lui la plus grande confiance ; les militaires qu'il commandaient ne le regrettent pas moins. »[1]

Le même jour, le bruit court dans Compiègne qu'on a aperçu de divers côtés des cavaliers ennemis. Vers midi un officier russe se présente en parlementaire, par la route de Clairoix. On le conduit au *Lion d'Argent*, hôtel où loge le major Guillemin[2]. « La foule se précipite vers le pont, pour voir passer cet officier qui était fort jeune, d'une figure intéressante, et monté sur un superbe cheval. On lui avait bandé les yeux, ainsi qu'au trompette... deux cavaliers attendaient sur la route.[3] »

L'ennemi fait connaître au major Guillemin que Paris est au pouvoir des coalisés et le somme de rendre la ville. Comme il le doit, Guillemin répond que le sort de Paris n'a rien de commun avec celui de Compiègne, qu'il ne se rendra qu'après avoir épuisé tous les moyens de défense. Il

1. Lettre de M. Desgrois, greffier de la justice de paix, 6 mai 1814, citée par Caillette de L'Hervilliers, 84. Les droits du service funèbre du major s'élevèrent à 90 francs (*Ibid.*). Le 6 janvier 1858, sur la proposition de M. Arachequesne, maire, le Conseil municipal décida de donner le nom d'Otenin à la rue de Chartres et de placer au cimetière de Clamart une pierre tumulaire en marbre noir.

Celle-ci porte l'inscription suivante qui existe encore sur un des côtés de la chapelle :

A LA MÉMOIRE
DE FRANÇOIS OSTENIN
MAJOR AU 136e RÉGIMENT DE LIGNE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
NÉ A BEAUZÉE (MEUSE) LE 19 FÉVRIER 1770
MORT LE 1er AVRIL 1814
EN DÉFENDANT A LA TÊTE D'UNE TRÈS FAIBLE GARNISON LA PLACE
DE COMPIÈGNE ASSIÉGÉE PAR UN CORPS D'ARMÉE
DE DIX-HUIT MILLE PRUSSIENS

—

LA VILLE DE COMPIÈGNE RECONNAISSANTE

2. Actuellement maison Laroque-Granger, rue des Lombards, 28.

3. Escuyer, *loc. cit.* Son récit est en contradition avec le rapport du major Guillemin, 20 avril 1814, parce qu'il a groupé les détails concernant l'envoi successif de deux parlementaires, les 3 et 4 avril. Le dimanche des Rameaux est d'ailleurs le 4 et non le 3 avril 1814. Voir également Caillette de L'Hervilliers, 90.

demande néanmoins qu'on délivre un sauf-conduit à l'un de ses officiers, chargé d'aller s'assurer des évènements et prendre les ordres des autorités supérieures.

Cette conférence dure près de deux heures. On en attend l'issue avec impatience à l'hôtel de ville, où les notables se sont réunis. Enfin, dit Escuyer, on les voit reparaître sur la place et descendre tous ensemble vers le pont, suivis d'une foule de gens. Arrivés sur la chaussée, le parlementaire et son trompette font un temps de galop pour montrer la vitesse de leurs chevaux. Puis ils reviennent au petit pas et l'on prend congé « fort civilement de part et d'autre. » Le commandant .... envoya son adjudant à la mairie, pour rassurer les citoyens et leur dire : « qu'on avait stipulé tout ce que l'honneur français, les circonstances et l'intérêt des habitants pouvaient exiger. » Cette assurance, aussitôt répandue dans la ville, calme ses inquiétudes. Le soir le bruit vague se répand, bientôt confirmé d'une façon positive, de la capitulation de Paris, qui s'est rendu aux puissances coalisées[1].

Des personnes sûres ont été chargées de se rendre à Paris par des chemins détournées. On reçoit ainsi des nouvelles certaines, qui préviennent de quelques heures seulement le rétablissement des communications régulières. Les journaux, les lettres particulières arrivent comme d'ordinaire à Compiègne. Dans cette même journée du 4, le général prussien Borstell, qui est arrivé la veille à Vic-sur-Aisne, envoie un nouveau parlementaire au major Guillemin, avec mission de lui annoncer que sa demande est agréée. Guillemin n'est plus dans les idées du jour précédent. Il sait ce qui s'est passé à Paris et juge qu'une plus longue résistance est désormais sans objet. Il envoie donc au quartier général prussien le chef de bataillon Baudry, qui conclut la capitulation suivante :[2]

1. Escuyer, *loc. cit.*; Rapport du major Guillemin, déjà cité.

2. Escuyer, *loc. cit.*; Rapport du major Guillemin. D'après une lettre du général au ministre, 10 mars (*Arch. hist.*, *loc. cit.*, copie), le corps de Borstell comprend 30 pièces prussiennes, 8 pièces saxonnes, 2.250 chevaux prussiens, 500 chevaux russes, 700 chevaux saxons, 9.100 fantassins prussiens, 2.800 fantassins saxons.

Capitulation de Compiègne[1].

Son Excellence Monsieur le lieutenant-général de Bortels, commendant d'un corps prussien, chevalier de la Croix de Fer de la première classe, de l'ordre pour le Mérite, de l'ordre de Sainte-Anne première classe, de l'ordre de l'Aigle Rouge troisième classe, commandeur de l'ordre d'Épée Suédoise, etc., etc., d'une part,

Et Monsieur le major du vingt-sixième régiment Guillemin, officier de la Légion d'Honneur, commendant de la place de Compiègne, d'autre part,

Également animés du désir d'éviter des malheurs que pourraient attirer à la garnison de cette place et de ses habitants une plus longue résistance, sont convenus des conditions suivantes :

Savoir:

1° La ville de Compiègne et son château seront remis aux armes de Sa Majesté prussienne le six avril à huit heures du matin. Les troupes prussiennes entreront par la porte d'Ulm ;	1° Accordé ;
2° La garnison sortira avec armes et bagages, tambour battant, mèches allumées, et aménera avec elle ses canons et tout ce qui en dépend ;	2° Les canons seront remis avec tout leur attelage, munitions et tout ce qui leur appartient ; seulement la garnison pourra les amener jusqu'à deux cents pas de la porte [de] Paris pour là les remettre entre les mains des troupes prussiennes, elle emportera toutes ses autres armes sans munitions ;

1. Ce texte est reproduit d'après l'original conservé aux archives de Compiègne. Nous en avons respecté l'orthographe et la disposition.

3° Cette garnison se rendra à Beauvais, auprès du général français qui commande et sera escortée par un détachement du corps que commande son excellence Monsieur le lieutenant-général de Bortels ;

3° La garnison se rendra à Paris au lieu de Beauvais, pour être mise à la disposition du général français reconnu par les armées alliées pour commander dans cette division. La garnison ne s'écartera pas de la grande route de Compiègne à Paris par Creil, et ne suivra aucun ordre d'un général, supérieur français, ou qui que ce soit, contraire au contenu de cet article, qui est approuvé sur entière confiance dans les principes d'honneur de Monsieur le commandant et de ses officiers ;

4° Les vivres lui seront fournies et elle marchera par journées d'étapes ordinaires ; on lui fournira de même tous les moyens nécessaires au transport de ses bagages ;

4° Le commandant de l'escorte aura soin de la nourriture et des moyens de transport ;

5° Les malades seront traités par les médecins prussiens ou ceux de la ville de Compiègne, et sitôt leur guérison, ils seront par le soin de Monsieur le général acheminés eux-mêmes sur la ville de Beauvais ou tout autre au pouvoir des armées françaises ;

5° Approuvé, mais au lieu de Beauvais : Paris ;

6° Les officiers blessés ou malades dans leurs logement, seront libres d'y rester jusqu'à parfait rétablissement, ou de suivre le sort de la garnison dès que l'état de leur santé pourra le permettre ;

6° Approuvé ;

7° Les officiers retraités qui, conjointement avec la garnison, ont fait le service de la place, pourront à leur choix ou suivre le sort de cette garnison, ou rester dans leurs foyers, sans craindre d'y être inquiétés pour cause de service ;	7° Accordé ;
8° La gendarmerie aura les mêmes droits que les officiers dont est parlé cy-dessus;	8° Accordé s'ils veulent rentrer comme simples citoyens;
9° Les habitants de Compiègne seront respectés et ne pourront être inquiétés sous prétexte que lors des sièges ils ont contribué à la défense de la ville ;	9° Accordé ;
10° Il ne sera porté atteinte ni aux propriétés publiques ou particulières ;	10° Approuvé, les propriétés publiques seront à la disposition du gouvernement ;
11° Les munitions existant dans les arsenaux seront emportées par la garnison de même que les effets d'équipement ou tout autres ;	11° Toutes munitions seront remises aux troupes prussiennes, de même que les magasins de vivres, d'équipement, etc., dont l'inventaire sera fait le cinq du courant par les commissaires prussiens nommés à cet effet ;
12° Il est bien entendu que toutes les administrations militaires sont comprises dans la présente capitulation et jouiront des mêmes prérogatives ;	12° Accordé ;
13° Il est encore convenu que si, dans le laps de temps qui s'écoulera depuis la signature de la présente capitulation jusqu'à celle où la garni-	13° Accordé, les troupes prussiennes veilleront jusqu'à la reddition de la ville à sa sûreté, et avertiront la garnison si quelques troupes se

son actuelle doit remettre la ville entre les mains de Monsieur le général de Bortels, il se présente des troupes françaises pour renforcer cette garnison, dès ce moment les portes seront ouvertes aux forces de sa majesté Prussienne et la garnison quittera la ville sur le champ. Du reste, quant aux autres conditions qui pourraient avoir été omis, et qui intéresseraient la garnison, on s'en remet à la loyauté de Monsieur le général pour les obtenir.

Compiègne, le 4e avril 1814.

Pour copie conforme :

Signé Guillemin

Le sceau.

major,
commandant d'armes.

présentaient. Le reste de cet article est approuvé. D'ailleurs tous les articles de la présente capitulation sont acceptés comme une marque de confiance dans la loyauté du gouvernement et dans la persuasion qu'il doit se faire avant peu un rapprochement entre les nations belligérantes, sous les auspices d'une paix prochaine et d'un avenir heureux.

Quartier général Vic-sur-Aisne
Le quatre d'avril 1814.

Pour copie conforme :

Magenhofer

capitaine prussien.

CHAPITRE X

Occupation de Compiègne par les Alliés.

La nouvelle des événements de Paris semble avoir été accueillie à Compiègne avec une satisfaction sans mélange. « On se peindrait difficilement la joie de toute la population... qui avait toujours fait profession d'un attachement particulier pour la famille de Bourbon », écrit Escuyer, d'ailleurs un peu suspect.

Le 4 avril, à midi, le Conseil général de la commune se rassemble sous la présidence du maire de Lancry. Il est convenu, sur le champ et par acclamation, qu'une députation sera envoyée au gouvernement provisoire pour lui présenter l'adresse suivante :

Nosseigneurs,

Les sentiments proclamés par le Sénat et par le Conseil municipal de Paris sont ceux qui animent tous les Français. Il est impossible de passer de la tyrannie la plus odieuse et la plus désordonnée à un gouvernement paternel et désiré de tous, avec plus d'unanimité, de noblesse et de calme. Nous adhérons de cœur et d'âme à tout ce que vous avez fait, et nous attendons avec confiance le résultat des délibérations du Sénat et des intentions nobles et généreuses des souverains alliés[1].

1. *Arch. munic.*, registre des délibérations, 4 avril 1814, fol. 54; Escuyer, *loc. cit.; Moniteur universel* du 8 avril, 387. Le Conseil municipal de Clermont *adhère* le 8 avril, par l'organe du maire Chrestien de Beaumini (*Moniteur* du 11 avril).

Celui de Senlis adhère également (*Moniteur* du 13 avril).

Deux membres du Conseil municipal de Compiègne, MM. Poulletier, président du tribunal civil, et Guibout, ex-président du tribunal de

En marge de cette délibération, on écrit : *Compiègne, le 4 avril 1814, la ville n'étant point encore occupée par les troupes alliées.* En effet, la pression étrangère n'est pour rien dans cette adhésion si soudaine au nouvel état de choses. On paraît oublier entièrement, à Compiègne comme ailleurs, que l'ennemi occupe une grande partie de notre territoire, que la France, si grande depuis les conquêtes de la République et de l'Empire, est à la veille d'un premier démembrement. Ce sentiment est étranger à presque tous, en cette triste époque de 1814[1].

Le même jour, 4 avril, le major Guillemin adresse au maire la lettre suivante, dont le Conseil municipal ordonne l'inscription sur ses registres ainsi que de la réponse de M. de Lancry :

Monsieur le Maire,

Veuillez, je vous prie, être l'organe de ma reconnaissance auprès des habitants de la ville de Compiègne, pour la conduite pleine d'humanité qu'ils ont tenue envers mes soldats. Le soin qu'ils ont pris des blessés, l'empressement qu'ils ont mis à apporter en abondance aux combattants les rafraîchissements dont ils avaient besoin, sont des titres bien puissants aux souvenirs qu'ils doivent avoir d'eux. Les journées du 31 mars et du 1er avril leur rappelleront toujours la reconnaissance qu'ils doivent avoir pour la générosité des braves Compiégnois et pour leurs estimables magistrats.

J'ai l'honneur d'être, etc., GUILLEMIN, major.

commerce, désignés pour porter cette adresse à Paris, partirent en poste le même jour. Il existe aux *Archives historiques* une *notice* signée d'eux, datée du 6 avril et destinée au gouvernement provisoire. Elle a trait à la conservation du palais et au commandement de Compiègne, pour lequel on propose le major Guillemin.

1. Le Conseil général de la Seine avait voté par 13 voix sur 24 la déclaration suivante :

« Le Conseil général du département de la Seine, Conseil municipal de Paris, spontanément réuni,

« Déclare, à l'unanimité de ses membres présents,

« Qu'il renonce formellement à toute obéissance envers Napoléon Bonaparte;

« Exprime le vœu le plus ardent pour que le gouvernement monarchique soit rétabli dans la personne de Louis XVIII et de ses successeurs légitimes... » (Vaulabelle, *Histoire des deux Restaurations*, I, 368.

Le maire répond, le 5 avril :

Monsieur le Major,

Je vous prie d'être auprès de la troupe que vous commandez l'interprète de l'admiration et des sentiments de reconnaissance des habitants de la ville de Compiègne. Les bataillons des gardes nationaux de la Loire-Inférieure et le second bataillon du 6e régiment des voltigeurs de la garde se sont couverts de gloire dans la journée du 1er avril. Des jours plus tranquilles vont succéder à la tourmente qui nous a agités si longtemps; mais, jusqu'au dernier moment, Monsieur le Major, vous avez dignement maintenu l'honneur des armes françaises.

Agréez, etc., LANCRY.

Ces deux lettres font autant d'honneur à Compiègne qu'à sa garnison improvisée. Mais il est fâcheux qu'elles passent sous silence le véritable auteur de la belle résistance du 1er avril, le brave Otenin. Lui seul l'a rendu possible par son activité, son dévouement et son énergie constante pendant de longues semaines. Il a noblement payé d'exemple jusqu'à sa dernière heure.

Le 5 avril à midi, 300 hussards prussiens viennent se ranger en bataille au sommet de la montagne de Margny. Une grande partie des habitants se presse au-devant d'eux, sur cette chaussée encore teinte de sang, dont les arbres et les maisons portent les marques toutes fraîches du combat précédent. Sur l'invitation de la municipalité et du commandant, les cavaliers ennemis descendent la côte, au bruit des trompettes. Plusieurs présentent aux bourgeois des cocardes blanches. Ils cantonnent dans Margny, en attendant le moment de faire leur entrée en ville.

Le 6, à huit heures du matin, toute la garnison en grande tenue est rangée sur la place d'Armes, les canonniers avec deux pièces qu'ils pourront emmener jusqu'à deux cents pas de la porte de Paris, comme le veut la capitulation. Peu après, les Prussiens arrivent par la porte Cha-

1. *Arch. municip.*, registre des délibérations, 4 et 5 avril 1814, fol. 54-55. Ce texte n'est pas conforme à ceux d'Escuyer, de Caillette de L'Hervilliers, 94 et de M. Montagnon, 29.

pelle: en tête des uhlans, « plusieurs pelotons de carabiniers et autres tirailleurs », huit pièces d'artillerie, « plusieurs corps d'infanterie » et une file nombreuse d'équipages. Il y a là environ 4.000 hommes sous les ordres du général von Borstell, qui dit aux curieux, en arrivant sur la place: « *Bonjour les Français, soyez tranquilles, nos gens se conduiront bien* ». Ses troupes s'établissent en face de la garnison. Celle-ci défile quelques instants après et prend la route de Paris, sous l'escorte d'un détachement ennemi. Le soir elle est à Louvres[1].

Malades et blessés français sont embarqués sur l'Oise ou évacués par la route; il reste dans Compiègne 3600 Prussiens venus de Vic-sur-Aisne ou de Monchy. Leur présence ne tarde pas à devenir à charge. « La nécessité de nourrir des hommes trop exigeants, l'absence d'un grand nombre de bourgeois que la peur avait fait sortir de la ville et abandonner leurs maisons, le haut prix de la nourriture en étaient les principales causes; des malheureux qui n'avaient pas de pain pour eux étaient obligés de fournir à leurs soldats le pain, la viande et le vin. Plusieurs désertèrent leurs habitations et allèrent se réfugier dans les bois. On sentit la nécessité de fabriquer du pain de munition et de distribuer de la viande, mais les militaires ne voulaient pas de ce pain; les habitants étaient obligés de le garder pour eux et d'en acheter pour les soldats. » Afin de remédier aux plaintes nombreuses qui ne cessent de s'élever, la municipalité est contrainte d'ordonner l'impression d'un placard portant la claire désignation de ce que les bourgeois doivent

1. *Arch. hist.*, *loc. cit.*, lettre du major Guillemin au ministre, 6 avril, datée de Louvres. L'effectif est alors le suivant :

Garde impériale.	7 officiers,		418 hommes de troupe.	
14e de ligne.	2	—	44	—
6e régiment d'artillerie à pied, 21e compagnie . . .	1	—	55	—
Artillerie de la garde . . .	»	—	39	—
Garde nationale de la Loire-Inférieure	31	—	776	—
	41 officiers, 1.332 hommes de troupe.			

fournir aux soldats étrangers et dont ceux-ci ont à se contenter.

« Le Vendredi-Saint, 8 avril, il y eut une cérémonie religieuse militaire dans la cour du Palais. Un ministre luthérien prêcha la Passion aux troupes prussiennes en grande tenue. Ce service fut précédé et suivi du chant des psaumes, accompagné d'une superbe musique militaire. Une partie de la population de la ville assista à cet acte religieux, après lequel toutes les troupes défilèrent en parade devant leur général...

« On apprit le même jour, l'abdication de Napoléon... et l'appel sur le trône de France de Louis dix-huit, ci-devant Monsieur, frère du roi Louis seize...[1] »

1. Escuyer, *loc. cit.* Ici se terminent les extraits du manuscrit d'Escuyer, que nous avons publiés dans le *Carnet de la Sabretache.*

CHAPITRE XI

Passage de Louis XVIII à Compiègne.

Le jour de Pâques, la mairie fit annoncer un grand concert dans la salle de Creuziat[1]. Les amateurs de la ville, réunis à la musique des corps prussiens, jouaient au bénéfice des incendiés de Venette, en présence du général von Borstell. Ce piquant assemblage eut le don d'attirer la foule et le concert fut aussi brillant que le permettait la situation. Le prix des places n'était pas fixé et la recette n'en fut que plus forte.

Encouragée par ce succès, « la ville donna le lendemain un bal aux officiers, mais l'absence de la plupart de nos dames et le défaut d'habillement et de parures pour celles qui étaient restées privèrent le bal de son plus bel ornement[1]. » Il faut dire que tous les objets et les vêtements de prix étaient encore enfouis dans les cachettes, où l'approche de nos « bons amis les ennemis » les avaient fait resserrer.

On annonçait déjà le passage d'autres troupes prussiennes traversant Compiègne pour aller cantonner dans le nord. Toute la garnison sortit le mardi à sept heures du matin et alla bivouaquer à deux lieues sur la route de Soissons. Aussitôt après, une longue colonn de toutes armes commença de défiler dans la ville, venant de Senlis. Son passage dura tout le jour, et on l'évalua à 30,000 hommes avec une immense quantité d'artillerie et d'équipages,

1. Escuyer, VII, 165. La salle de Creuziat était située rue d'Alger, 13, sur l'emplacement actuel de la maison de M. Flamant, notaire.

ajoute Escuyer dans son naïf récit. La destruction des autres ponts de l'Oise l'obligeait à traverser Compiègne[1].

Le troupes prussiennes, qui étaient celles du général Bülow, cantonnèrent au nord de la ville, sur les routes de Noyon et de Cuvilly. Le même jour, à trois heures, on vit arriver l'un des acteurs les plus saillants du drame où périt la dynastie impériale, le prince de Suède, Bernadotte. Accompagné de deux aides de camp, l'ex-maréchal de l'Empire alla saluer le général Bülow au Palais, qui abritait alors trois états-majors. Puis il partit pour Paris.

Le matin du 13 avril, après le départ des autres troupes, celles qui leur avaient cédé la place vinrent reprendre leur logement. Déjà la satisfaction qui avait salué la fin de la guerre était sensiblement émoussée. On s'accordait à déplorer l'avidité des Prussiens et leurs exigences. « ...Cette pauvre ville se voyait dévorer continuellement sans avoir un seul jour pour respirer. Toutes les denrées commençaient à manquer. Le beurre, qui s'y vendait d'ordinaire 15 sous, s'y était élevé à 50 sous et l'on ne pouvait plus s'en procurer. Tout le reste suivait la même proportion. On crut soulager un peu la ville en faisant partir un bataillon de 600 hommes pour... Grandfresnoy ; mais la commission des logements mit tant de négligence, ou rencontra tant de difficultés dans la distribution des billets de logement le dimanche 17, pour un changement demandé par les Prussiens, et il en résulta un si grand désordre, que des habitants désignés pour loger 4 militaires en reçurent jusqu'à 16 et 20, sans pouvoir rectifier les erreurs au bureau... ni se faire entendre des officiers qui ne voulaient écouter aucune raison, en sorte que, loin d'éprouver quelque soulagement du départ des 600 hommes, une grande partie des habitants se trouva surchargée et rongée jusqu'aux os...[2] »

Le 20 avril, à onze heures du soir, le général russe

1. D'après Escuyer, *loc. cit.*, le pont de Pont-Sainte-Maxence fut détruit le 1er avril, sur la route de Lille ; le même ordre aurait été donné pour celui de Compiègne. Il n'y a aucune trace de ces ordres aux *Archives historiques*.

2. Escuyer, VII, 165-167.

Winzingerode arriva avec une escorte de 60 cavaliers. Il ne repartit que le lendemain. Les passages de troupes étaient continuels à Compiègne, « en sorte qu'on n'y avait presque de repos ni jour ni nuit. » Heureusement, on parlait du départ prochain des Prussiens : la ville épuisée le désirait avec ardeur.

Une autre nouvelle était non moins bien accueillie. On annonçait que Louis XVIII allait traverser Compiègne, en se rendant de Boulogne à Paris. « Les habitants, au milieu de leurs peines, se livraient à la joie la plus vive. Le 25 avril, le général baron *de* Curial *(sic)*, envoyé par Son Altesse royale Monsieur, gouverneur (lieutenant) général du royaume, arriva à Compiègne pour faire disposer les logements. » En même temps, les troupes prussiennes recevaient l'ordre de départ pour le lendemain matin. « Le plaisir de les voir plier bagage les fit traiter ce jour-là avec plus de soin et de libéralité, » ajoute Escuyer, non sans malice[1].

Pourtant les embarras de la ville n'étaient pas finis. Les Prussiens exigeaient qu'on leur livrât un dépôt de tabac évalué à 5.000 ou 6.000 francs. La municipalité représenta, avec fermeté, que ce dépôt appartenait au gouvernement et non à Compiègne. Les Prussiens demandèrent alors 300 matelas, autant de traversins et de couvertures déposés dans le magasin du Palais, parce qu'ils appartenaient, disaient-ils, à Napoléon. On objecta que ces objets étaient la propriété, non de ce dernier, mais de Louis XVIII. Peine inutile. Ils faisaient déjà charger cette literie sur des voitures quand le général Curial intervint auprès de Borstell et parvint à lui faire entendre raison, non sans peine. « Enfin, le général prussien renonça à cet enlèvement, se contentant d'emporter les couvertures qui se trouvèrent dans les écuries ; car il fallait qu'il emportât quelque chose[2]. »

Le mardi 26, à six heures du matin, toute la division prussienne se mit en marche, à la grande satisfaction de tous. Peu après, le maréchal Ney arriva, ainsi que le vicomte de Montmorency, nommé gouverneur du château,

1. VII, 165-168.
2. Escuyer, VII, 168-172.

pour y attendre Louis XVIII. On prépara pour le roi le appartements de l'aile droite de la cour d'honneur, donnant sur la *place d'Armes*[1]. Naguère, ils avaient été occupés par le dauphin et Marie-Antoinette, par Charles IV d'Espagne et par le roi de Wesphalie, Jérôme Napoléon. Que de faits dans cette succession de noms !

Le soir, 300 Suisses de la garde royale arrivèrent en voiture pour la garde du palais, et la ville s'empressa d'armer ses jeunes gens, destinés à former une garde d'honneur. On en réunit 80 dès le premier jour. Le lendemain 27, Compiègne qui, depuis plus de vingt jours, n'avait abrité aucune troupe française, vit paraître, à la grande satisfaction de tous, des détachements venant de Soissons et de Paris.

Le maréchal Ney passa en revue, sur la place d'Armes, la garde d'honneur de la ville. Elle était en uniforme et portait l'écharpe blanche ; on lui désigna ensuite un poste à occuper dans le Palais. On savait que le roi allait coucher à Amiens ce jour-là (28 avril).

Le lendemain 29, dans l'après-midi, les maréchaux d'Empire réunis à Compiègne montaient à cheval et, suivis d'un très nombreux état-major, allaient, ainsi qu'un détachement de la garde nationale à cheval de Paris, à la rencontre de Louis XVIII jusqu'auprès de Monchy. Lorsque le cortège royal apparut en haut de la montagne de Margny, une gerbe de feu donna le signal et le roi fut salué de 101 coups de canon. Il fit son entrée dans la ville vers 6 heures du soir, au milieu d'un enthousiasme inexprimable, nuancé d'un respect religieux.

Il était précédé de la garde nationale à cheval, d'un peloton de gendarmes, de détachements des chasseurs de la garde, de la garde d'honneur du département et de celle commandée par le comte de Pully. Les six chevaux de sa voiture, une modeste berline de voyage, allaient au pas. Il passa ainsi sous un arc de triomphe élevé sur le pont[2],

1. On appelait ainsi la place du Palais.

2. Escuyer, *loc. cit.; Moniteur Universel* du 2 mai, correspondance de Compiègne du 30 avril, et du 4 mai, extrait d'une lettre de Compiègne parue au *Journal des Débats*.

à l'endroit même où se dressait peu de jours auparavant une barricade.

Cette construction improvisée portait des devises et des inscriptions dans le goût (le mauvais goût !) de l'époque. Sur le passage du cortège, toutes les maisons étaient tapissées, les rues jonchées de fleurs et de verdure. Les troupes étaient en petit nombre, mais une foule immense formait une double haie ininterrompue de Margny jusque dans le Palais.

Devant l'église St-Jacques, le roi reçut l'eau bénite de tout le clergé rassemblé, sans quitter sa voiture.

Au Palais, dans la cour d'honneur, les Suisses et les gardes nationaux de la ville, ceux-ci portant en guise de ceinture une large écharpe blanche, étaient rangés sur deux lignes. Des lanciers de la garde se tenaient à l'entrée et des grenadiers au grand vestibule. D'heure en heure des courriers se succédaient, annonçant l'approche du roi. Vers la fin du jour une voiture s'arrête au perron. On l'entoure de toutes parts et l'on voit en descendre un vieillard soutenu par son fils. C'est le prince de Condé et le duc de Bourbon. De vieux serviteurs de la maison, poussant des cris de joie, se jettent sur les mains, sur les vêtements du prince qu'ils baisent avec des sanglots. Le comte de Lostanges se nomme à lui. Condé répond : « Ah oui ! le comte de Lostanges ! vous étiez colonel de mon régiment d'Enghien ! » et il l'embrasse. Il monte ensuite le grand escalier, appuyé au bras de son fils, entre une double haie de grenadiers de la garde, couverts de blessures, la plupart décorés, mais une large cocarde blanche à leur bonnet de peau d'ours. Quelques-uns pleurent en présentant les armes[1] à ces princes, dont le nom même leur était inconnu il y a peu de jours, et qui rentrent en maîtres dans le palais de l'Empereur.

Peu après 6 heures, on voyait déboucher le cortège du roi et sa voiture s'approcher du perron. Il en descendit une dame âgée, une autre plus jeune, un sac de voyage à la main, et enfin un vieillard marchant difficilement. C'étaient Louis XVIII, la duchesse d'Angoulême et Mme de Tourzel,

1. *Moniteur* du 4 mai.

jadis gouvernante des Enfants de France[1]. La duchesse ne cessait de répéter, pleurant et riant tout à la fois. « Que je suis heureuse d'être au milieu des bons Français ! »

Les maréchaux avaient devancé le roi pour le recevoir à sa descente de voiture. Les autorités du département et les notables de la ville l'attendaient également dans la salle des gardes, dans celles des huissiers et du grand couvert; la foule inondait la place d'armes, la cour d'honneur, la salle des colonnes et l'escalier royal. « Une touchante inquiétude se peignait sur tous les visages, en voyant ce bon prince tourmenté par la goutte mettre avec peine pied à terre, monter le grand escalier et traverser les salles avec beaucoup de lenteur soutenu par les bras des princes ; enfin il semblait que tous les spectateurs étaient atteints des mêmes douleurs. Un attendrissement général, étouffant les cris de la joie, les rendait plus sourds, mais en même temps plus touchants...

« La princesse d'Angoulême, après le roi, fixait tous les regards et saluait de tous côtés avec une grâce à laquelle ses malheurs donnaient un nouveau prix... Une musique nombreuse jouait des airs chéris des Français ; toutes les cloches de la ville sonnaient à volée et le canon mêlait ses bruyantes détonations à leurs sons argentins...[2] ».

Les maréchaux conduisirent le roi dans ses appartements et l'un d'eux, Berthier, prononça un discours qui devait produire un singulier contraste dans la bouche de celui auquel Napoléon écrivait, peu de jours avant, *Mon Cousin*. Il parla de l'antiquité des Bourbons, des huit siècles de règne qui en faisaient la plus vieille et la plus glorieuse dynastie du monde ; il évoqua Henri IV nourrissant Paris qu'il assiégeait et termina ainsi : « Vos armées, Sire, dont les maréchaux sont aujourd'hui l'orgueil, se trouvent

1. Escuyer, 172 et suiv. ; *Moniteur* des 2 et 4 mai ; Pellassy de l'Ousle, 263-264.

2. Escuyer, VII, 172-175 ; voir également Pellassy de l'Ousle, 263-264, et Vaulabelle, II, 53-54. Celui-ci a puisé son récit dans le *Moniteur* des 1er et 2 mai, sans le citer.

heureuses d'être appelées par leur dévouement et leur fidélité à seconder vos généreux efforts »[1].

Louis XVIII fit montre d'une grande bienveillance et se laissa successivement présenter les anciens lieutenants de l'Empereur. A chacun il dit quelques mots flatteurs. La présentation terminée, il essaya de se lever. « Plusieurs officiers de sa maison s'avancent pour lui offrir la main fermée; au lieu d'accepter ce secours, il saisit vivement le bras des deux maréchaux les plus proches : « C'est sur vous, messieurs les maréchaux, que je veux toujours m'appuyer; approchez et entourez-moi : vous avez toujours été de bons Français; j'espère que la France n'aura pas besoin de votre épée; si jamais, ce que Dieu ne veuille, on nous forçait à la tirer, tout goutteux que je suis, je marcherais avec vous[2] ». L'impression causée par cet incident fut excellente. Le roi présenta ensuite les maréchaux à sa nièce, au prince de Condé et au duc de Bourbon. Il les retint à dîner.

Une députation du Corps législatif, composée de 25 membres et présidée par le chevalier Brueys de Charles, venait d'arriver. Elle lut au roi l'adresse suivante :

Venez, descendant de tant de rois, monter sur le trône où nos pères placèrent autrefois votre illustre famille et que nous sommes si heureux de vous voir occuper aujourd'hui.

Tout ce que, vainement, nous avions espéré loin de vous, Votre Majesté nous l'apporte; elle vient sécher toutes les larmes, guérir toutes les blessures.

Nous lui devrons plus encore : par elle vont être cimentés les bases d'un gouvernement sage et prudemment balancé. Votre Majesté ne veut rentrer que dans l'exercice des droits qui suffisent à l'autorité royale, et l'exercice de la volonté générale, confiée à ses paternelles mains, n'en deviendra que plus respectable et plus assuré.

A ce singulier morceau oratoire, le roi répondit en termes plus simples et aussi plus heureux :

1. Vaulabelle, II, 54, d'après le *Moniteur* du 2 mai.

2. Vaulabelle, *ibid.* : *Moniteur* du 2 mai ; Escuyer abrège beaucoup ce petit discours.

Messieurs du Corps législatif, je reçois avec la plus vive satisfaction l'assurance de vos sentiments. Ils me sont d'autant plus précieux que j'y vois le gage d'une union parfaite entre moi et les représentants de la nation. De cette union seule peuvent naître la stabilité du gouvernement et la félicité publique, unique objet de vos vœux et de ma constante sollicitude[1].

Le dîner fut servi à huit heures dans la salle du grand couvert, pour quarante convives. Au début, le roi dit: « Messieurs les maréchaux, je vous envoie du Wermouth (*sic*); je veux boire avec vous aux armées françaises ». Le respect les empêcha de répondre par la santé du roi. Conformément aux traditions de la cour de France, le public fut admis toute la durée du repas, ainsi que les jours suivants. Il était si nombreux qu'on eut peine à servir. Après dîner on retourna au salon. Tout le monde voulait se tenir debout. Le roi fit asseoir les maréchaux et les généraux à sa droite. A chacun il dit quelques mots personnels. A Lefebvre, qui était tourmenté par la goutte: « Eh bien, maréchal, est-ce que vous êtes des nôtres? » A Mortier: « M. le maréchal, lorsque nous n'étions pas amis, vous avez eu pour la reine, ma femme, des égards qu'elle ne m'a pas laissé ignorer, et je m'en souviens aujourd'hui ». A Marmont: « Vous avez été blessé en Espagne et vous avez pensé perdre un bras? — Oui, Sire, mais je l'ai retrouvé pour le service de Votre Majesté[2]. »

Compiègne s'était spontanément illuminé; les maisons arboraient des drapeaux blancs fleurdelysés. La nuit se passa en chants et en danses sur la place d'Armes. Les dames de la Halle, mêlées à celles de la ville, firent en grande partie les frais de cette fête.

Le lendemain 20 avril, à six heures du matin, Monsieur, lieutenant général du royaume, arrivait, ainsi que son fils, le duc de Berry. Il travailla jusqu'à onze heures avec le roi.

Celui-ci se rendit alors à la chapelle, par la salle des

1. *Moniteur Universel* des 1er, 2 et 4 mai; Vaulabelle, II, 54; Escuyer, *loc. cit.*

2. *Moniteur* du 4 mai. Outre ces trois maréchaux, Macdonald, Ney, Moncey, Serrurier, Brune, Berthier étaient présents.

gardes, toute pleine d'officiers, de députations et de notables du département. Il était précédé de Monsieur, du duc de Berry, des princes de Condé et de Bourbon, et suivi de la duchesse d'Angoulême. Les cris de : « Vive le Roi ! Vivent les Bourbons ! » ne cessaient de retentir. A la sortie de la chapelle, les dames de la Halle présentèrent au roi un bouquet avec une couronne de lys et de fleurs d'oranger, qu'il reçut avec bonté.

A midi, il admit près de lui les autorités, les députations de plusieurs villes, divers corps d'officiers dont celui de la garde d'honneur. Tous lui furent présentés par le duc de Duras, son premier gentilhomme. Il vit ensuite les personnes venues pour faire leur cour. A chacune, il disait quelques mots flatteurs, surtout aux militaires et aux officiers de la garde nationale. Comme la veille, il portait un habit de ville en drap bleu, que surmontaient deux grosses épaulettes en or à graine d'épinards, malgré sa coupe et sa forme peu militaires. Les jambes, enflées par la goutte, étaient enveloppées de ces larges guêtres de velours rouge bordées d'un petit cordon d'or, alors en usage dans les hautes classes anglaises. La duchesse d'Angoulême était vêtue d'une robe blanche unie et d'un très petit chapeau blanc sans ornement, le tout d'une telle simplicité qu'elle eut recours, pour le rendre plus approprié aux circonstances, à l'une des anciennes dames d'atours de Marie-Antoinette, Mme de Frézals, qui habitait Compiègne[1].

Le dîner eut lieu à six heures du soir ; comme la veille, on admit à circuler autour de la table autant de curieux que la salle en pouvait contenir. A droite du roi étaient la duchese d'Angoulême, le duc de Berry, le prince de Bourbon, le maréchal Moncey et plusieurs généraux ; à gauche, Monsieur, le prince de Condé, Mmes de Serent et de Damas, les maréchaux Ney et Marmont. Le préfet de l'Oise, le sous-préfet et le maire de Compiègne faisaient partie des invités.

1. Pellassy de l'Ousle, 263-264 ; *Moniteur Universel* du 3 mai, Correspondance de Compiègne, 30 avril. D'après les livres de compte de Leroy, fournisseur de la cour, pendant les premiers mois de son retour en France, la duchesse dut renouveler complètement sa garde-robe.

Pendant le dîner, une musique de la garde jouait des airs de circonstance : *Vive Henri IV! Si le roi m'avait donné, Où peut-on être mieux*, fréquemment interrompus par les plus vives acclamations. A huit heures du soir, Monsieur et le duc de Berry repartirent pour Paris, dans une voiture attelée de huit chevaux ; une autre suivait avec une escorte de hussards[1].

Derrière ce décor de fêtes, il se passait des faits graves. Le Sénat n'avait point paru à Compiègne. Louis XVIII, trompé par l'enthousiasme qui l'accueillait, décida de ne pas céder aux exigences de cette assemblée et de prendre possession du trône sans souscrire à aucune condition préalable. C'était la suppression de la déclaration du 6 avril. Le Sénat s'émut et trouva un appui auprès de l'empereur Alexandre. Celui-ci avait exercé trop d'action sur les événements, depuis le 1er avril, pour accepter une opposition ouverte à ses volontés, Il alla, dit-on, jusqu'à proposer d'arrêter Louis XVIII et de ne le relâcher qu'après qu'il aurait donné un consentement sans réserve[2].

Le dimanche 1er mai, toute la population des environs inondait Compiègne. La chapelle du château était ouverte au public, ainsi que les galeries et les salles par lesquelles le roi devait passer pour s'y rendre.

Après vêpres, un *Te Deum* fut chanté à l'église St-Jacques, mais le roi, trop fatigué pour y assister, y envoya « quelques maréchaux » et un grand nombre d'officiers. « Le cantique d'actions de grâce était à peine commencé, que trois postillons arrivent coup sur coup, annonçant l'empereur Alexandre ; bientôt après, on vit paraître une voiture très simple, attelée de six chevaux de poste, escortée seulement d'un grand nombre d'officiers de la garde nationale, qui avaient été à sa rencontre. » Quelques hussards suivaient la voiture. » Ce prince n'avait voulu pour escorte que des Français et, en effet, il pouvait compter

1. Escuyer, VII, 175-179 ; *Le Moniteur* du 3 mai dit de gardes d'honneur.

2. Lettre de M. de Pradt, datée de 1836, citée par Vaulabelle, II, 56.

sur eux comme sur ses propres soldats. « Il n'avait avec lui qu'un de ses généraux (Czernicheff). Lorsque, de cette voiture simple, on vit sortir ce grand homme, des cris longtemps prolongés firent retentir la cour d'honneur et le palais. Ces mots : *Vive l'empereur Alexandre ! Vive le pacificateur de l'Europe !* étaient dans toutes les bouches. Il parut sensible à ce cri unanime.... Il saluait tout le monde en souriant avec autant de grâce que de bonté. Il fut reçu sur le perron par le prince de Condé, qu'il embrassa très affectueusement. Il fut conduit dans l'appartement du roi qui, bien que marchant avec peine, vint le recevoir à la porte de son antichambre. Le soir, on admit dans la salle du couvert un certain nombre de personnes, mais avec plus de discrétion et de réserve.... Un général autrichien, le prince de Lichtenstein, était arrivé peu de temps après l'empereur Alexandre, et sur le soir arriva encore le prince de Suède, Bernadotte.... »

Comme d'ordinaire, Escuyer, dans cette partie de son récit, s'arrête à la surface des choses. En réalité, la démarche de l'empereur Alexandre avait un objectif très sérieux. Son entretien avec Louis XVIII porta presque entièrement sur les concessions à faire aux idées nouvelles. Alexandre tenta vainement de l'y amener. Son royal protégé persista dans l'intention d'accorder la constitution au lieu de l'accepter. Simple question de forme en apparence, en réalité question fondamentale. Malgré ce dirsentiment, le roi et l'empereur arrêtèrent les principales dispositions de la déclaration que Louis XVIII allait dater de St-Ouen le lendemain[2].

1. Escuyer, VII, 175-179 ; Vaulabelle, II, 55 ; *Moniteur* du 4 mai. L'empereur avait quitté Paris à 10 heures du matin. D'après Pellassy de l'Ousle, 261, Alexandre aurait été accompagné par Pozzo di Borgo et non par le général Czernicheff. Au dîner, l'Empereur fut placé entre le roi et la duchesse d'Angoulême. Parmi les invités, figuraient le prince de Bénévent, les maréchaux Ney, Moncey et Marmont, les seuls qui fussent restés à Compiègne (*Moniteur* du 4 mai).

2. Vaulabelle, II, 55 ; Pellassy de l'Ousle, 254. Cette version est confirmée par les *Mémoires de La Fayette*, V, 309. L'Empereur se serait exprimé dans ce sens, en lui parlant, dans une soirée chez Mme de Staël en mai 1814.

Pendant la nuit du 1er au 2, Alexandre repartit pour Paris, non sans une certaine désillusion. Au dîner, le roi s'était assis sur l'unique fauteuil et l'Empereur avait dû se contenter d'une chaise. On le fit remarquer à Alexandre, qui répondit en souriant, dit-on : « Que voulez-vous ? Le petit fils de Catherine n'aurait peut-être pas assez de quartiers de noblesse pour monter dans les carrosses du roi ! » Le 2 mai, à 10 heures et demie, Louis XVIII quittait à son tour Copmiègne pour aller coucher à St-Ouen, avant son entrée dans Paris, qui devait avoir lieu le mardi 3 à midi. Au départ, l'enthousiasme fut aussi vif qu'à l'arrivée et la foule non moins considérable.

Avant de quitter Compiègne, il avait reçu les officiers de la garde d'honneur recrutée parmi les habitants. Ils demandaient la faveur, pour toute leur compagnie, de porter la décoration du Lys, comme la garde nationale de Paris. Ce banal encouragement leur fut accordée, ainsi qu'à tous les fonctionnaires présents [1].

Une autre question d'une pareille gravité avait aussi occupé le roi à Compiègne. Le 29 avril, trois gouverneurs s'étaient présentés à la fois pour le château : le général Laborde, nommé à cette fonction par l'empereur et qui l'avait remplie quelque temps ; le général comte Curial, qu'avait choisi le gouvernement provisoire, et le duc de Montmorency, qui avait la survivance de son père. L'affaire fut soumise au roi, qui décida en faveur du duc. Celui-ci s'installa à l'Hôtel des bâtiments, au bas de la rue de l'Arquebuse [2].

1. Escuyer, VII, 175-179 ; Pellassy de l'Ousle, 265.
2. Pellassy de l'Ousle, 265.

Fin de 1814.

Le 10 mai, le prince de Wittgenstein, arrivait à Compiègne et logeait dans l'hôtel du général Le Seroux[1]. Puis, un grand nombre de troupes traversaient successivement la ville, pour aller cantonner aux environ. Le 15 mai, un dimanche, il arriva d'un seul coup 15,000 hommes qu'il fallut loger à Compiègne ou aux alentours immédiats. Les habitants étaient, depuis longtemps, las de ces passages qui épuisaient leurs maigres ressources[2]. Ils espéraient que celui-là serait le dernier; mais, le 19 mai, il survint encore un bataillon de chasseurs de la garde prussienne ; puis, le 21, jour de son départ, un autre bataillon. On annonçait pour le dimanche 22, une colonne d'artillerie à cheval de la garde royale française. Craignant un conflit, la municipalité tenta de faire partir les Prussiens. Une moitié se dirigea sur Noyon, l'autre resta en ville. Le même soir, une querelle éclatait entre quelques-uns d'entre eux et un sous-officier d'artillerie venu pour le logement. Il était seul et dut s'enfuir; mais, à l'arrivée de la troupe, le lendemain, la rixe se renouvelait. Il y eut des coups de sabres de part et d'autre. Deux Prussiens furent blessés. En un instant, la ville fut en émoi. Des querelles menaçaient d'éclater partout. Le sous-préfet et le maire sollicitèrent de nouveau les officiers prussiens de partir sans délai. Ils s'y décidèrent

1. Cet hôtel, situé rue de la *Baguette*, appartient aujourd'hui à M. René de Songeons. D'après la *Chronologie des maréchaux de France, généraux de division et généraux de brigade* conservée à la Bibliothèque du ministère de la Guerre, il s'agit sans doute du général Seroux (Jean-Nicolas), baron du Fay, général de brigade du 5 février 1799 et général de division du 8 février 1806. Une copie de ses états de services existe aux Archives municipales de Compiègne. Escuyer le désigne sous le nom de Le Seroux.

2. Escuyer VII, 179. D'après un *état général*, signé Saint-Maurice, Compiègne dépensa, du 6 avril au 14 mai, pour la table des officiers du quartier général des troupes alliées, un total de 5.843 fr. 55 (*Arch. munic.*, H. 2, aff. mil., 1814.)

enfin et rassemblèrent leur détachement au delà du pont. A l'entrée, les officiers d'artillerie arrêtaient tous les canonniers désireux de les suivre. « Deux jeunes officiers surnuméraires, saisis de frayeur au bruit qui se faisait dans les rues et croyant qu'on allait les massacrer, commençaient à se lamenter et à se plaindre de leur sort ; mais leurs hôtes les rassurèrent, les firent monter en voiture et les conduisirent au pont. » Enfin, non sans beaucoup de peine, les Prussiens se mirent en route pour Noyon à trois heures du soir[1].

C'est le 4 juin que leur dernier détachement logea dans Compiègne ; il ne comptait que 400 hommes. Ce fut l'occasion d'une nouvelle altercation entre plusieurs soldats et un jeune habitant. Ils prirent d'assaut sa maison, blessèrent sa mère, et il eut peine à fuir après avoir légèrement atteint l'un d'eux. La municipalité dut le faire mettre en prison, autant pour sa sûreté que pour donner satisfaction à ses adversaires.

Le dimanche 5 juin, un *Te Deum* d'actions de grâce fut célébré à l'église Saint-Jacques, en l'honneur de la rentrée des Bourbons. Le Conseil municipal et les notables s'étaient réunis à l'Hôtel de Ville, afin de s'y rendre en corps. On décida de mettre cette circonstance à profit, pour adresser un solennel hommage au maire, M. de Lancry, qui avait déployé les plus rares qualités dans des moments si critiques.

Quand il descendit sur la place avec le cortège, devant la garde nationale et un nombreux public assemblés, M. Penon, « avocat en Parlement et ancien procureur du Roi en l'élection de Compiègne », prit la parole et rendit pleine justice à sa conduite. Le début était caractéristique : « A peine la France a-t-elle été délivrée de l'affreuse tyrannie dans laquelle nous gémissions depuis trop longtemps.... » Il se terminait ainsi, sur un mode non moins solennel : « Je désirerais qu'à l'imitation des anciens Romains, en pareille circonstance, il fût, par acclamation et au nom de la ville entière, décerné à M. de Lancry, maire, une couronne civique ; qu'il en soit dressé acte dans les registres de la municipalité, afin d'en perpétuer le souvenir ; et enfin de prier M. de Lancry de faire de cette couronne un ornement

1. Escuyer, VII, 179-182.

à ses armes[1]. » Un cri général d'approbation accueillit ces périodes sonores. La couronne civique avait été préparée. MM. Poulletier, président du tribunal civil, Le Caron de Mazancourt et Esmangart de Saint-Maurice, conseillers municipaux, la posèrent sur la tête du maire, « aux cris mille fois répétés de *Vive le Roi!* » M. Dalmas, le sous-préfet dont nous avons dit le zèle officieux et la disparition à l'approche de l'ennemi, était revenu occuper son poste dès la fin du danger. Il demanda aussitôt qu'on nommât une députation pour « porter aux pieds du trône » la délibération du Conseil et solliciter l'autorisation d'ajouter la couronne aux armes de M. de Lancry.

La députation fut envoyée, et l'arrêté qui décernait cette récompense déposé au Conseil héraldique, entre les mains de M. Chérin, généalogiste de France, pour être inséré aux archives de la maison de Lancry. Le 20 juillet, le conseil municipal émit le vœu unanime que le lion d'azur faisant partie des armoiries de Compiègne et la couronne civique fussent joints aux armes de la maison de Lancry de Rimberlieu[2]. Copie de cette délibération fut adressée à M. Chérin, et un cachet d'or portant le lion de la ville et la couronne, joints aux ancres de navires qui en occupaient le champ, fut offert à M. de Lancry par le conseil municipal. Peu après, le roi lui donnait la croix de Saint-Louis.

Le vendredi 10 juin, toutes les autorités, sur l'invitation du maire, s'étaient rendues en grande pompe à la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours, pour assister à une messe solennelle célébrée en reconnaissance de la protection accordée à la ville, lors de l'attaque des Alliés. A la suite

1. Escuyer, VII, 182. Le registre des délibérations du conseil municipal, fol. 56, porte en effet ce discours *in extenso*. Son texte diffère de celui d'Escuyer, notamment en ce qu'il mentionne M. Jacques-Charles-François de Lancry « issu d'une famille distiguée, dont la noblesse se perd dans la nuit des temps et qui, depuis plus de deux cents ans, est connue dans cette ville .. »

Ce discours a été imprimé à Compiègne, chez G. Escuyer, rue des Minimes.

2. *Arch. munic.*, registre des délibérations, fol. 61-62; Escuyer. VII, 182-183.

de cette cérémonie, le conseil, sur la proposition de plusieurs membres, arrêta que, désormais, la même solennité aurait lieu le premier lundi d'avril de chaque année.

Le 12 juin seulement, la mairie reçut la nouvelle officielle de la conclusion du traité de paix signé le 30 mai ; elle fut annoncée par vingt coups de canon et par le son des cloches. A six heures précises du matin, un cortège se formait sur la place de l'Hôtel-de-Ville, dans cet ordre :

La gendarmerie et le commissaire de police ;

Les tambours et la musique, un peloton d'infanterie avec le drapeau ;

Le maire, accompagné du sous-préfet (*sic*) et du chevalier de Lancry, commandant les troupes, tous à cheval ;

Les diverses autorités ;

Un peloton d'infanterie et un piquet de cavalerie fermant la marche.

A droite et à gauche, la garde nationale formait la haie. Après avoir fait battre trois bans, le maire lut la proclamation suivante :

Habitants de Compiègne,

La paix vient d'être conclue entre la France, l'Autriche, la Russie, l'Angleterre et la Prusse. Le traité qui la cimente a été signé le 30 mai.

Une paix honorable qui assure d'une manière stable le repos de l'Europe et le vôtre ne pouvait vous être donnée que par vos rois.

Laissez éclater votre allégresse à la nouvelle de ce bienfait, qui réalise déjà une partie du bonheur qui vous attend sous le gouvernement paternel du Prince que la Providence vous a rendu.

Vive le Roi ! Vivent les Bourbons ![2].

Ces cris furent répétés avec transport par la foule. On renouvela le même cérémonial dans tous les quartiers de la ville ; il y souleva pareil enthousiasme. Le cortège revint

1. *Arch. munic.*, registre des délibérations, fol. 58 ; Escuyer, VII, 183-186.

2. *Arch. munic.*, registre des délibérations, folio 59 ; Escuyer, VII, 183-186.

ensuite sur la place de l'Hôtel-de-Ville et fit le tour d'un bûcher qu'on y avait dressé, près du puits. On remit des torches allumées aux principaux fonctionnaires, qui, tous ensemble, y mirent le feu aux cris de *Vive le Roy!* Cent coups de canon avaient été tirés pendant la cérémonie ; la journée se termina par une illumination générale et des danses, suivant la tradition constante[1].

Aucun des documents de l'époque que nous avons eus entre les mains ne révèle le moindre regret à l'occasion de ce traité qui, pourtant, laissait la France amoindrie d'un tiers, en face de voisins dont la puissance s'était grandement accrue. A Compiègne, comme ailleurs, un sentiment dominait tout : le soulagement éprouvé à la disparition d'un état de guerre continuelle, devenu intolérable pour la masse de la nation.

Les fêtes, les cérémonies de tout genre étaient nombreuses cette année-là. Le 22 juin, un service funèbre eut lieu par les soins de la ville en l'honneur de Louis XVI, Louis XVII, Marie-Antoinette et Madame Elisabeth. Les femmes étaient en grand deuil ; la garde nationale portait le crêpe au bras ; ses armes, ses tambours, son drapeau étaient également en deuil. Escuyer la montre « escortant les autorités d'un pas religieux et mesuré, dans le temple tendu de noir jusqu'à la voûte, avec l'écusson aux armes de France sur tous les piliers. » Un cénotaphe placé au centre du chœur était entouré de cent « flambeaux ardents. »

A la suite de cette cérémonie, une députation porta au roi une adresse :

Sire,

La ville de Compiègne vient de nouveau déposer aux pieds du trône de Votre Majesté le tribut de son respect et de son amour. Nous avons les premiers, le 4 avril, adhéré à l'heureuse révolu-

1. *Arch. munic.*, *loc. cit.*; Escuyer, *loc. cit.* La proclamation du traité du 30 mai avait eu lieu le 1er juin à Paris, sur un certain nombre de places, par un héraut représentant le roi d'armes de France. Le préfet, les maires et les adjoins des douze arrondissements de Paris, escortés de détachements de troupes et de gardes nationales, l'accompagnaient (Vaulabelle, II, 89, d'après le *Moniteur universel* du 2 juin).

tion qui a rendu un père à ses enfants. Nous en avons été récompensés, puisque, les premiers aussi, nous avons eu le bonheur de posséder Votre Majesté et son auguste famille. Depuis, Votre Majesté a comblé nos espérances par une paix honorable et par une ordonnance de réforme qui raffermit sur ses bases notre constitution antique. Pleins de confiance dans la haute sagesse et dans les intentions paternelles de Votre Majesté, nous venons la remercier des assurances de bonheur que nous donne le présent et que nous promet l'avenir... Puisse le Ciel prolonger longtemps, pour le bonheur de la France, les jours de Votre Majesté![1]

Le 25 août, la fête du roi donna lieu à l'ordinaire série des cérémonies et des réjouissances publiques: grand'messe solennelle à Saint-Jacques, bal public au jeu de longue paume, près du château, illumination générale[2].

Le 18 septembre, le maire, les adjoints et les conseillers municipaux prêtaient serment d'obéissance et de fidélité au roi. Une ordonnance en date du 26 octobre autorisait les villes à reprendre les armoiries qui leur avaient été attribuées jadis, à la charge de se pourvoir devant la commission du sceau. Il en fut fait ainsi pour Compiègne, sur la demande du conseil municipal[3].

Le roi ne revint pas dans la ville en cette année 1814, mais ses neveux y chassèrent chaque semaine durant toute l'automne. La garde nationale fournissait une garde d'honneur et sa musique jouait pendant le repas du soir. Le régiment de chasseurs du duc de Berry, qui faisait partie de la garde royale, envoyait à la rencontre des princes

1. *Arch. munic.*, registre des délibérations, 24 juin 1814, fol. 60 ; Escuyer, VII, 186-187.

2. *Arch. munic.*, registre des délibérations, 22 août 1814 ; Escuyer, *ibid.*

3. Le 2 octobre eut lieu le remplacement de M. de Cayrol, adjoint, qui reprenait ses anciennes fonctions de Commissaire des guerres, par M. Esmangart de Saint-Maurice. Une autre ordonnance du roi, datée du 30 septembre, nomma dix-neuf notables membres du Conseil général de Compiègne, en remplacement des morts ou en exécution des réglements. Le budget pour 1815 se soldait par un déficit d'environ 32,000 francs provenant en grande partie des réquisitions des Alliés (Escuyer, VII, 190 ; *Arch. munic.*, registre des délibérations.)

un détachement jusqu'à Verberie. Sa musique alternait avec celle de la ville. Chaque fois, le canon annonçait l'entrée des princes au château.

Ils chassaient à courre tantôt le cerf, tantôt le sanglier, et quelquefois à tir dans les taillis des bordures. L'assistance était nombreuse, à cheval ou en voiture; une foule de gens à pied se montraient également. Le 2 novembre, les ducs d'Angoulême et de Berry prirent un sanglier près du Puits-du-Roi et chassèrent ensuite à tir dans le Buissonnet. Le lendemain on lança un grand cerf à la Muette, sans le prendre, malgré plusieurs heures de chasse. Le surlendemain était la fête du duc de Berry. Les officiers de son régiment offrirent un bal auquel furent invités trois cents personnes de la ville. Le duc d'Angoulême, fatigué et indisposé, ne parut pas au dîner. Au contraire, le duc de Berry était fort gai. « Les convives portèrent sa santé; il se montra sensible aux marques d'attachement qu'on lui donna. Il coupait des tranches de gâteau et en jetait gaiement aux convives[1]... »

Le bal des chasseurs du duc de Berry eut lieu à l'hôtel de la Chancellerie, aujourd'hui Palais de Justice. Le prince dansa avec plusieurs dames de la ville. Au milieu de la nuit, on servit un superbe « ambigu », pour lequel les hommes se tinrent debout, à l'exception du duc. Les danses durèrent jusqu'au jour.

Le 4, après le départ des princes, les officiers firent célébrer une messe solennelle en l'honneur de la fête du duc de Berry. « Le dimanche suivant, tout le régiment fut régalé par les bienfaits du prince. Un grand nombre d'oies et de dindons furent distribués aux soldats par chambrées. Ils se réunirent au grand rond (aujourd'hui le Rond-Royal) où ils s'amusèrent une partie du jour à leur couper la tête les yeux bandés et à plusieurs autres sortes de jeux. Le public... se divertit beaucoup de leurs amusements militaires. »

Le 9 novembre, les deux princes chassèrent tout le jour et rentrèrent le soir au bruit de la mousqueterie du régiment, qui faisait l'exercice à feu sur la place d'armes. Le 10,

1. Escuyer, VII, 187-189.

après la revue de ce corps de troupe, on alla courre le cerf et le 11, à six heures du matin, les princes partirent pour Paris, escortés jusqu'à Beaulieu par tout le régiment.

Quelques jours après, le trompette major déserta à cheval, avec armes et bagages. Arrêté près de Louvres, il fut condamné à mort. A la prière des habitants, on dépêcha un courrier à Paris pour solliciter sa grâce ; mais il avait déserté plusieurs fois : elle fut refusée. On le fusilla dans l'avenue de Hurtebise. Ce fut le dernier fait marquant, à Compiègne, de cette année 1814, qui avait apporté à la vieille cité « très fidèle au roi et au royaume » comme dit noblement sa devise, en même temps qu'une gloire nouvelle, les plus cruelles anxiétés pendant plus de trois mois.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Rapport du colonel von Sydow.

Kriegs-Archiv des Grossen Generalstabes, Berlin, IV. E. 4 G. — 5. —

Après plusieurs tentatives inutiles pour s'emparer de Compiègne, alors important pour nous, je reçus l'ordre, avec mon détachement qui se composait du bataillon de fusiliers du 9e régiment d'infanterie de réserve ;

De 2 compagnies des chasseurs de la Prusse orientale (2e et 4e) ;

D'une 1/2 batterie à cheval ;

Du 1er régiment des Hussards du Corps (I. Leib-Husaren-Regt) ;

Du 4e régiment de cavalerie de Landwehr du Kurmark, d'attaquer cette ville par la rive droite de l'Oise le 31 mars, en combinaison avec le colonel de l'armée impériale russe von Geismar, tandis que le généralt major von Krafft l'attaquerait sérieusement le soir du même jour par la rive gauche de l'Oise, en venant de Soissons.

En conséquence, je partis de Noyon le 31 mars à huit heures du matin ; je laissai à Janville le major von Schmeling et le 4e régiment de cavalerie de landwehr, afin qu'il gardât la route de Noyon et qu'il se couvrît par Clairoy (Clairoix) vers Compiègne. Avec le reste de mon détachement, je marchai par R. D. de Coudun (*sic*) sur les hauteurs de Morigny (Margny) qui commandent la ville.

Le soir à deux heures, j'arrivai sur ces hauteurs où je trouvai le colonel von Geismar, qui avait déjà mis l'ennemi en alerte et qui échangeait des coups de feu avec ses tirailleurs répandus dans le village de Moringny (*sic*) et dans les vignes voisines.

Pour attirer complètement sur moi l'attention de l'ennemi,

je fis aussitôt enlever le village de Morigny et les vignes ; je plaçai mes pièces sur la hauteur et dirigeai plusieurs décharges contre la ville. Je tentai ensuite de m'emparer du faubourg de Compiègne qui s'étend du pont au village de Morigny. Mais l'ennemi avait organisé pour la défense la plupart de ses maisons et les occupait fortement, en sorte que je ne pus y parvenir. Dans l'intervalle, la nuit était venue et le général major von Krafft n'avait pas encore paru. Je laissai donc dans le village de Morigny les tirailleurs de mon infanterie, et j'allai bivouaquer avec le reste de mes troupes et avec le colonel von Geismar sur les hauteurs que j'ai mentionnées.

Je m'étais de nouveau convaincu qu'il ne serait pas possible de s'emparer de Compiègne par la rive droite de l'Oise. En effet, l'ennemi avait non seulement construit trois rangées de palissades en avant et en arrière du pont, mais il avait disposé en avant du pont deux retranchements garnis d'artillerie, qui en battaient les abords et que l'on ne pouvait tourner ni attaquer de flanc, en raison de l'existence de maisons massives, crénelées au préalable.

Lorsque, le 1er avril à huit heures du matin, le général major von Krafft attaqua sérieusement la ville du côté de Soissons, j'essayai de battre de flanc l'artillerie ennemie qui défendait ce front de la ville. En outre, pour attirer contre moi une partie des forces de l'adversaire, je le fis déloger du faubourg, des haies et des jardins environnants par les tirailleurs et les chasseurs. Enfin je faisais attaquer de flanc le faubourg dans la direction de Venette. Mais, comme l'ennemi déployait devant moi une infanterie plus forte que la mienne, comme, en outre, il avait l'avantage de combattre abrité en grande partie derrière des murs crénelés, un combat de tirailleurs extrêmement vif commença. Je dus l'entretenir pour empêcher mes adversaires de se reporter contre la véritable attaque.

Plusieurs fois ils tentèrent de sortir de leurs retranchements en avant du pont, dans lesquels ils avaient finalement été rejetés. Constamment ils furent refoulés avec de grosses pertes causées surtout par le feu des chasseurs.

Je me maintins dans le faubourg jusqu'à la nuit, après quoi je me reportais sur les hauteurs de Morigny. L'attaque du général major von Krafft n'avait pas réussi. Je me retirai donc le 2 avril avant le jour sur Ribécourt, en laissant mes postes avancés près de Compiègne.....

Dans ce combat, la perte de mon détachement se monte à

9 tués et 41 blessés; parmi ces derniers, figure le lieutenant von Schuckman, du bataillon de chasseurs de la Prusse orientale.

Crisol (Crisolles[1] ?) le 14 avril 1814.

(Signé) von Sydow.

II

Rapport du général major v. Krafft.

Kriegs-Archiv des Grossen Generalstabes, Berlin, IV. E. 46. 4 —

Son Excellence le général v. Bülow, commandant le corps d'armée, m'a donné l'ordre de marcher contre Compiègne et de tenter de m'en emparer. En vue de cette opération, il m'a confié, sur la rive gauche de l'Oise, 5 bataillons, une batterie de 12 et une batterie de 6, ainsi que quelques centaines de chevaux. Les deux colonels von Geismar et von Sydow devaient en même temps soutenir mon attaque sur la rive droite de l'Oise.

Les nouvelles que l'on avait de Compiègne étaient les suivantes :

La garnison atteignait environ 2.500 à 3.000 hommes avec plusieurs pièces et un peu de cavalerie ; la ville était fortifiée, mais on ne pouvait avoir aucun rapport satisfaisant sur les dispositions particulières de défense prises par le commandant et sur la force de la place. Il fallait attendre les résultats de la reconnaissance de celle-ci, opération rendue difficile par le terrain boisé qui s'étend très près de la ville et par les faubourgs qui l'entourent.

Le 1er avril, au matin, je marchai sur Compiègne par la route de Soisons ; j'en informai le colonel von Sydow en l'invitant à faciliter mon attaque.

La reconnaissance de la ville fut faite avec le concours du major von Reiche, de l'état-major, qui m'avait été affecté dans l'intervalle. Mais ce que je craignais se réalisa ; le résultat ne put être aussi complet qu'il eût été à souhaiter. Pourtant, il permit d'établir d'une façon positive que la prise du château impérial, le point de beaucoup le plus saillant de la ville, serait de la plus grande importance. Sa possession faciliterait l'attaque ultérieure et, au pis-aller, donnerait à nos troupes un point de ralliement

1. Canton de Guiscard, arrondissement de Compiègne.

et un poste où elles pourraient tenir. D'ailleurs, le 31 mars, Senlis et Crespi (Crépy) étaient encore dans les mains de l'ennemi; ces deux villes constituaient un désavantage marqué pour l'attaque, car, de là, il eût été possible de m'attaquer de flanc et par derrière. En outre, il me fallait garder la route de Soissons, pour couvrir tant le pont de l'Aisne à Fontenoy que le blocus de Soissons.

Néanmoins, la prise de Compiègne importait beaucoup à ce moment pour la réussite des opérations du IIIe corps d'armée.

Il ne me resta donc d'autre ressource, avec mes cinq faibles bataillons, que d'attaquer énergiquement sur un front aussi étendu que possible. Je fis choix de la partie de l'enceinte considérée comme de beaucoup la plus importante; cela me permettrait d'appuyer mon flanc droit à l'Oise, en opérant une attaque simulée contre la partie de Compiègne située au nord de la route de Soissons et l'attaque principale sur le château impérial, dans l'espace compris à gauche de cette route jusqu'à l'allée qui aboutit à une des portes de la ville (les Avenues).

En conséquence, je pris les dispositions ci-après :

Dès que les avant-postes ennemis auront été refoulés sur la route de Soissons, la batterie russe du colonel von Machdenko s'établira aussi près que possible de la ville, à droite de la route, et entretiendra un feu vif sur le quartier avoisinant et sur le château impérial. Le bataillon de fusiliers et le 2e bataillon du régiment de Colberg, sous les ordres du colonel von Schmidt, auront à refouler les avant-postes, à couvrir l'artillerie et à attaquer ce front.

En même temps, le 2e bataillon du 9e régiment de réserve, le 1er bataillon du régiment de Colberg, le 1er bataillon du 1er régiment de landwehr de Neumark et la 16e batterie rompront vers la gauche, par la forêt, pour déboucher en face du château impérial. Cette batterie ouvrira de même une vive canonnade. Comme le reste de l'artillerie, elle s'efforcera de frayer la voie à l'infanterie et de lasser l'ennemi, après quoi l'infanterie attaquera vigoureusement sur tous les points. La cavalerie couvrira les ailes, en observant surtout le flanc gauche, vers les faubourgs Saint-Lazare et Saint-Germain, jusqu'à l'Oise. Le peu d'outils dont on pourra disposer pour couper les palissades, etc., sera réparti entre les colonnes.

Conformément à ces prescriptions, l'attaque commença vers neuf heures du matin. Les avant-postes ennemis, attaqués par les tirailleurs de la colonne du major v. Schmidt, furent re-

poussés aux cris de hourrah aussi bien de la forêt que du long mur crénelé du parc jusque vers la ville. A ce moment, le colonel Machdenko établit très habilement sa batterie presque à portée de mitraille de l'adversaire et ouvrit un feu extrêmement vif.

Après une longue canonnade, les tirailleurs de la colonne v. Schmidt trouvèrent l'occasion d'attaquer les fantassins ennemis postés hors de la ville, les refoulèrent et les poursuivirent vers l'enceinte et vers le château. Pour tirer parti de cet avantage, je prescrivis au major v. Schmidt de suivre aussi vite que possible avec le 2e bataillon du régiment de Colberg, mais il ne put arriver à temps pour empêcher l'ennemi de repousser nos tirailleurs, grâce à sa grande supériorité numérique.

Si ce renfort était survenu à l'instant opportun, l'attaque habile de nos tirailleurs, sous le commandement du lieutenant von Gostkowski, aurait très probablement été suivie du plus heureux résultat et nous aurions conquis le château de ce côté, contre tout espoir, avec peu de pertes.

A ce moment, le lieutenant colonel von Reckow commença très vivement son attaque. Le 2e bataillon du 9e régiment de réserve s'avança hardiment sur l'aile droite du château et s'ouvrit un passage jusqu'au pied de la terrasse. Lorsque je vis s'opérer ce mouvement, je donnai le signal de l'assaut général. Deux compagnies et les tirailleurs du 1er bataillon du régiment de Colberg assaillirent le château de front; deux compagnies du bataillon de fusiliers s'emparèrent des maisons situées en avant de la ville sur la route de Soissons et s'établirent sous le mur d'enceinte, après avoir chassé l'ennemi de ses retranchements ; l'artillerie tirait avec la plus grande vivacité ; l'action avait atteint son maximum d'intensité ; les troupes dédaignaient le feu et les obstacles, quels qu'ils fussent ; elles combattaient avec leur bravoure ordinaire et même mieux encore ; elles voulaient s'emparer du château. Mais l'ennemi, qui combattait en grande majorité à couvert, gardait une contenance modèle, se battait très bravement et opposait la résistance la plus obstinée.

Dans ces conditions et comme, de dix heures du matin à quatre heures du soir, les troupes avaient été continuellement sous le feu le plus vif, je me convainquis que Compiègne ne pouvait être pris d'assaut de ce côté, et je me décidais à relever peu à peu mes bataillons du combat, à les tenir jusqu'à la nuit concentrés à l'abri du feu d'artillerie et à observer simplement la ville au moyen d'une chaîne d'avant-postes. Dès que l'obscurité fut venue, je retournai à Cuisse-la-Motte (Cuise-la-Motte), mouvement qui fut exécuté avec calme et en bon ordre.

Mes pertes consistaient en 1 officier (le major von Haas, commandant le 2e bataillon du 9e régiment de réserve), 3 sous-officiers, 31 soldats et 2 chevaux tués ; 8 officiers, 253 sous-officiers et soldats blessés ou disparus.....

Bailleul (Bailleul-le-Soc ?) le 21 avril 1814.

(Signé) VON KRAFFT
général major.

État des pertes de la 6e brigade lors de l'assaut de Compiègne le 1er avril 1814.

1° TROUPES DE LIGNE

1er bataillon du régiment de Colberg : 2 hommes de troupe tués ; 1 officiers, 31 hommes blessés ; total : 1 officier, 33 hommes hors de combat.

2e bataillon du régiment de Colberg : 8 hommes tués ; 2 officiers, 53 hommes blessés ; total : 2 officiers, 61 hommes hors de combat.

Fusiliers du régiment de Colberg : 9 hommes tués ; 2 officiers, 61 hommes blessés ; 2 disparus ; total : 2 officiers, 72 hommes hors de combat.

2e bataillon du 9e régiment de réserve : 1 officier, 5 hommes tués ; 3 officiers, 72 hommes blessés ; 1 disparu ; total : 4 officiers, 78 hommes hors de combat.

1er bataillon du 1er régiment de landwehr de Neumark : 7 hommes tués, 18 blessés, 5 disparus ; total : 30 hommes hors de combat.

16e batterie de 6 : 1 homme tué.

2° DÉTACHEMENTS DE CHASSEURS VOLONTAIRES

Détachement de chasseurs du 1er bataillon du régiment de Colberg : 1 homme tué, 2 blessés ; total : 3 hommes hors de combat.

Détachement de chasseurs-fusiliers du régiment de Colberg : 1 homme tué, 8 blessés ; total : 9 hommes hors de combat.

Total général : 1 officier, 34 hommes tués ; 8 officiers, 245 hommes blessés ; 8 disparus. Au total : 9 officiers et 287 hommes hors de combat[1].

1. L'effectif des bataillons peut être évalué à 500 ou 600 hommes, d'après renseignements pris aux *Kriegs-Archiv*.

DÉPENSES DU DUC DE BOURGOGNE

AU SIÉGE DE COMPIÈGNE, EN MAI 1430

Lors de la Prise de Jeanne d'Arc

PAR

M. Alexandre SOREL

MEMBRE TITULAIRE

On s'étonne aujourd'hui du nombreux personnel de certaines maisons princières. C'était bien autre chose au xve siècle, si l'on en juge par celui que le duc de Bourgogne avait à sa suite, d'après les documents officiels inédits, conservés aux archives du département du Nord.

Tout d'abord ce personnel se composait de ce qu'on appelait la *Chapelle*, savoir :

Un premier chapelain et vingt et un chapelains dépendant de lui. Ils chantaient la messe tous les jours, ainsi que les vêpres et les *Petites Heures*. Le premier chapelain avait cent francs de gages et une robe par an ; les autres touchaient 16 sols parisis chaque jour.

En outre, il y avait des clercs, des sommeliers et des fourriers de chapelle, sans compter un premier et un sous-aumônier, deux aides et deux valets attachés à leur service.

Après la chapelle arrivaient la *Chancellerie* et le *Conseil* lequel se subdivisait en *Conseil étroit*, *Grand Conseil*, *Conseil de guerre*, et *Conseil de finances*.

Le Conseil étroit était composé de six conseillers appartenant à la noblesse, au clergé et à la magistrature. Il se tenait dans l'hôtel même du duc et le suivait partout.

Venaient ensuite les *Chambellans*, les *Chevaliers du corps*, tous de qualité, et la garde proprement dite composée de cinquante hommes d'armes et de vingt hommes de trait. Parmi les chevaliers du corps figurait Messire Enguerrand de Coucy.

Je passe maintenant sur les *Maîtres d'hostel*, les *Clercs des Officiers*, les *Sommeliers* et les *Huissiers de Chambre* pour m'arrêter un instant sur le *Roy des Ribauds*.

C'était, dit Claude Faucher, un officier qui avait charge de mettre hors la maison ceux qui n'y devaient manger ni coucher, et pour cela, il lui fallait faire sa visite tous les soirs dans tous les recoins de l'hôtel. Ses fonctions se rapprochaient beaucoup de celles du *Portier*.

D'après Olivier de la Marche, il devait être le premier levé et logé à la porte du prince ; défense lui était faite d'ouvrir avant que le chef du guet et ses agents ne fussent venus ; puis il ouvrait la porte mais ne laissait entrer aucune personne sans la bien connaître. Le soir, dès la nuit, il allumait à la porte un fallot qu'il devait garder jusqu'à ce que le prince fut couché, puis il visitait toute la maison et quand tout le monde s'était retiré, il fermait la porte et ne laissait plus pénétrer qui que ce fût.

Plus loin, nous rencontrons les huissiers d'armes, les pages, les valets de chambre, les tapissiers, les gardiens de joyaux, les médecins et les chirurgiens.

Le médecin devait veiller à la santé du duc et lorsque celui-ci était à table, il se tenait derrière son fauteuil et observait les viandes qu'on lui servait. Ses gages étaient de 160 fr. par an.

Il y avait en outre six chirurgiens pour l'hôtel, six aides, six barbiers et six aides également, douze clercs et notaires, et douze clercs des offices, sans compter les pages de la musique, les joueurs de harpe et les ménétriers ou violons ; mais la partie la plus curieuse de la maison du duc de Bourgogne est, sans contredit, celle concernant sa table.

En tête se trouvait le premier *panetier* qui, en temps de guerre, commandait à tous ceux qui étaient sous ses ordres.

Lorsque le duc se disposait à se mettre à table, le panetier allait à la *Paneterie* précédé de l'huissier de la salle, qui portait une verge à la main ; là, le sommelier lui don-

nait une serviette qu'il mettait sur son épaule gauche et prenait la salière de table qui était livrée toute couverte et dont on faisait l'essai en sa présence, après quoi il la plaçait sur la table ainsi que le couteau.

C'était le premier panetier qui plaçait les viandes sur cette même table ainsi que les sauces. Il devait servir le tout lui-même aux quatre fêtes annuelles.

On trouve plus loin dans le personnel de la maison du duc de Bourgogne, douze sommeliers de la paneterie. Leur rôle consistait uniquement à couvrir la table de deux nappes et à livrer le pain pour la bouche, ainsi que la moutarde dont on faisait une grande consommation, le fromage, le beurre frais et la crème.

L'*Echansonnerie* se composait d'un premier échanson et d'écuyers échansons, d'un gouverneur des celliers, de douze sommeliers, de gardes-huches, de barilliers, de deux porte-barils et d'un portier de cave qui devait veiller à ce que personne ne put pénétrer là où était le vin du duc.

Aux *Echansons* succédaient les *Ecuyers tranchants*. Le premier de ces dignitaires avait pour mission, lorsque le duc était à table, de couper les viandes et le poisson et de prendre la viande ainsi coupée avec un tranchoir d'argent qu'il mettait devant le duc. Il plaçait ensuite dans une nef qui était sur la table quelques pièces de viandes bouillies et rôties pour les pauvres.

Apparaissent enfin les *Officiers de cuisine*, en tête desquels se trouve le *Grand Queux* accompagné de ses valets. Le grand queux avait une chaise entre le buffet et la cheminée de la cuisine pour s'y reposer et pour observer tout ce qui s'y faisait. Il portait dans sa main une louche avec laquelle il essayait les potages et les bouillons.

Lorsqu'il était averti que le duc voulait se mettre à table, il faisait couvrir son buffet par le saucier qui apportait la nappe et la vaisselle ; ensuite il prenait un habit *honnête*, et ayant une serviette pendante sur l'épaule gauche, il recevait les viandes, les essayait et livrait les plats au maître d'hôtel qui les examinait à son tour et les donnait tout couverts au panetier afin que ce dernier les remît aux gentilshommes de service.

Quant à la cuisine proprement dite, elle comptait six écuyers, un *hasteur* ou garde rôts ayant l'inspection des rôtis, douze aides de hasteur; des piqueurs de viandes, quatre potagers avec leurs aides, des pourvoyeurs, des tourneurs de broche, des souffleurs de cuisine et vingt-quatre enfants chargés de plumer les volailles et de vider les poissons, un saucier et ses aides, six bouchers de cuisine, douze valets de chaudière, douze lavandières et six portiers de cuisine.

Il n'est pas jusqu'à la fruiterie qui avait un officier spécial et six valets sous ses ordres.

Cette nomenclature se termine par un *épicier* chargé de fournir les drogues pour les médecins du duc, les confitures, les dragées et surtout l'*hypocras*. Nous verrons plus loin combien on était alors amateur de ce breuvage.

Puis venaient les aides d'épiciers, les confiseurs et leurs aides, douze charretiers de l'office et douze valets.

C'était principalement en temps de paix, on le comprend que cette véritable armée de serviteurs manœuvrait; mais quand le duc guerroyait, sa suite ne laissait pas que d'être encore très nombreuse. Nous en trouvons la preuve dans les états journaliers des dépenses du duc de Bourgogne devant Compiègne, en 1430, alors que cette ville était assiégée.

On se rappelle, en effet, qu'au mois d'août 1429, Charles VII se trouvant à Compiègne négocia, à l'insu de Jeanne d'Arc qui l'avait accompagné, un armistice avec le duc de Bourgogne; mais la paix ne s'ensuivit pas, et, le 20 février 1430, le même duc se dirigea sur Péronne où il séjourna quelque temps, puis il se rendit à Montdidier et de là à Gournay-sur-Aronde où il s'empara du château dont la défense avait été confiée à Tristan de Maignelay.

Le 1er mai suivant, il entrait à Noyon avec une forte troupe que commandaient Jean de Luxembourg, le comte de Suffolk et le comte d'Arondel. Dans cette troupe figurait un détachement de Portugais.

La ville de Noyon s'était déclarée ouvertement en faveur des Bourguignons. Dès le mois de février 1425, elle avait envoyé vers le duc deux notables pour lui donner l'assurance du dévouement que tous les habitants avaient pour son parti.

Philippe le Bon s'installa à Noyon avec la duchesse, sa femme, et toute sa suite, qui se composait surtout des seigneurs de Lannoy, de Crèvecœur, de Créquy, de Montmorency, de Hornes, de la Viefville, de Toulongeon, de Rochebaron, de Chantemerle, de Courcelles, de Neufville, de Mgr de Soissons, et d'autres encore. Où logea-t-il? On n'a à cet égard, jusqu'ici, rien de certain, mais ce qu'on peut affirmer, c'est qu'il y resta une grande partie du mois de mai 1430.

A cette époque, il songea à s'emparer du château de *Choisy-au-Bac* ou Choisy-sur-Aisne qui devait lui ouvrir l'accès de Compiègne et dont la défense était confiée à Louis de Flavy, frère du gouverneur de cette ville.

On sait la tentative infructueuse que fit Jeanne d'Arc pour délivrer Choisy, et comment elle subit un premier échec à Pont-l'Evêque, alors qu'elle voulait surprendre à rebours les troupes bourguignonnes.

La prise de Choisy décida le duc de Bourgogne à mettre le siège devant Compiègne le 20 mai 1430.

Or, trois jours plus tard (le 23, à six heures du soir), l'héroïque guerrière tombait aux mains de ses ennemis et le duc qui se trouvait alors à Coudun, accourait de suite pour se rendre compte d'une capture aussi importante; puis il allait loger dans l'abbaye de Venette où s'effectuèrent en grande partie les dépenses que mentionnent les pièces qui nous ont passé sous les yeux.

La première, datée du 31 mai 1430, c'est-à-dire huit jours après la prise de la Pucelle, a trait presque exclusivemeut aux dépenses d'écurie, mais elle présente ce double intérêt qu'elle confirme officiellement la présence de Portugais, dénommés *Portingalais*, dans l'armée bourguignonne et qu'elle précise la durée du séjour du duc à Noyon. D'un autre côté elle permet de se rendre compte du prix des fourrages à cette époque. Enfin, elle révèle le nom des gens de la suite à qui les fournitures ont été faites. On y voit figurer entre autre, celui de Huguenin *Pucelle*. Serait-ce, par hasard, un de ceux qui avaient concouru à la prise de Jeanne d'Arc; de là ce surnom? C'est fort possible. Quoi qu'il en soit, le total des dépenses portées dans ce premier état, s'est

élevé à cent huit livres quatre sols, quatre deniers. Ce qui représenterait aujourd'hui environ 4760 francs.

La seconde pièce, datée du 10 juin 1430, comprend les dépenses faites ce même jour tant pour le duc lui-même que pour sa suite. Les fournitures de pain, d'oublies et d'autres pâtisseries, de poisson tel que morue salée, harengs-saurs, de fromage, de cervoise, autrement dit de bière et d'*hypocras* y jouent les principaux rôles.

L'hypocras était une boisson composée de vin, de miel, de cannelle et d'autres substances aromatiques. On en faisait alors une grande consommation.

La recette donnée par Taillevent, le célèbre cuisinier de Charles V, à qui l'on doit le *Viandier*, le premier livre de cuisine imprimé, vers 1490[1], consistait à prendre : pour une pinte (95 centilitres), douze grammes de *cinnamme*, nom scientifique de la cannelle, fine et parée, seize grammes de *mesche*, deux grammes de girofle et six onces (180 grammes) de sucre fin en poudre.

Le mesche, n'était autre que le gingembre. D'après le *Ménagier de Paris*. ce traité d'économie domestique de la fin du XIVe siècle[2], on le distinguait en gingembre de mesche et gingembre coulombin ; le premier ayant l'écorce plus brune était plus mou à trancher au couteau et plus blanc à l'intérieur que le second, lequel d'ailleurs passait pour moins bon et se vendait meilleur marché.

Suivant le docteur Pegge, l'hypocras des riches se préparait avec du gingembre, de l'anis et du sucre ; quant à celui du peuple, il ne se composait que de cannelle, de poivre et de miel clarifié.

Cette liqueur se buvait à jeun ou au commencement des repas.

Les apothicaires en donnaient à leurs pratiques pour leurs étrennes, et de leur côté les échevins ainsi que le

1. MM. le baron Jérôme Pichon et Georges Vicaire en ont donné chez Téchener une nouvelle édition en 1892.

2. Le *Ménagier domestique*, traité de morale et d'économie domestique. composé vers 1393, par un *Bourgeois de Paris*. Edition du baron Jérôme Pichon, Paris, Techener, 1846, 2 vol. in 8°.

prévost de Paris en envoyaient au roi jusqu'à la fin du XVIIIe siècle le premier jour de l'année.

Dans la troisième pièce inédite des dépenses du duc de Bourgogne, lors de sa présence au siège de Compiègne, le 14 juillet 1430, il s'agit encore principalement de fournitures de bouche, de poisson salé pour la garnison, d'anguilles, de beurre, d'épices. On y trouve en outre ce qu'ont coûté des torches, des chandelles de suif, de la cire, et des aumônes faites le même jour par le duc de Bourgogne.

Quelque temps après, ce dernier fut obligé de quitter Compiègne pour se rendre dans le duché de Brabant où de graves événements l'appelaient, et c'est pendant son absence que fut levé, le 25 octobre suivant, le siège mis au mois de mai.

Voici comment s'exprime à cet égard le *Livre des trahisons de France envers la Maison de Bourgogne*, au chapitre CXLVIII^e :

En ce mesme an, au mois d'aoust, trespassa le duc Phelippe de Brabant, auquel le duc Phelippe de Bourgogne succéda par droit héréditaire, et pour ce, tantost et incontinent qu'il sut la mort du dit Phelippe, il laissa le siège de Compiengne et s'en alla prendre possession du duché de Brabant ; mais au mois de novembre ensuivant, tandis que le duc Phelippe estoit en Brabant, le Dauphin (*Charles VII*) quy à loisir avoit assemblé grand armée, envoia secourir la ville de Compiengne quy avoit faulte de vivres. Ils passèrent une nuyt tout parmi la forêt de Compiengne qui fort estoit haye, dont Englès et Picars furent moult esbahy comment *Ermaingnacs* (Armagnacs) avoient si tost despêchié le chemin, mais tout le commun du pays par où ils passoient, estoit en leur aide, et conduisoit lor armée le maréchal de Boussach et plusieurs autres. Quand les Anglès virent saillir de la forêt si grosse et si puissant armée, ils furent moult surpris et se retrayrent en bel aroy en leur bastille. Les Ermaignacs ne les osoient approchéer pour lors chevaux, car ils tiroient merveilleusement au *Moncheau*[1].

Les gens du Dauphin conduisirent grand foison de chariots

1. Le moncheau ou monceau, était une élévation de terre sur laquelle on s'exerçait à tirer. *Tirer au monceau* devait donc avoir le même sens qu'aujourd'hui l'expression *tirer à la butte.*

en la ville et quand ils les eurent ravitaillié il ne lor chaloit de riens, car bien scavoient qu'il n'y avoit pas puissance en l'ost pour les combattre. Ils assaillirent la bastille du costé de devers Picardie dont estoit cappitaine le sire de Créquy qui fût par vive force pris et mis à grande finance. Les Anglès se retirèrent vers Normandie car bien perchurent que peu y pourfiteroient puisque la ville estoit ravitaillié et messire Jean de Luxembourg s'en retira à Montdidier.

Par plusieurs fois avoit sailly la garnison de Compiengne dont nous n'avons encoires fait mention et où, à chascune fois, la ditte pucelle estoit faisant des escarmouches et rompant le bois, tant que ung jour, par force d'armes, elle fut prise et ravie d'un des archiers du bastard de Wandonne son cappitaine, lequel en fit présent aux Englès qui en firent aussi grand feste que s'ils eussent gaigné tout l'or du monde, et tantot la menèrent à Rouen où elle fu, comme dit ci dessus, brulée sur le marchiet devant tout cascun[1].

Ce récit intervertit les rôles. En effet, ce n'est pas une troupe de renfort qui est venue par la forêt, au secours de la ville assiégée; c'est au contraire, l'armée ennemie qui a tenté de s'emparer d'une bastille qui se trouvait dans le faubourg Saint-Lazare, sur la route conduisant à la forêt; et c'est à la défense énergique que lui opposèrent tout à la fois la garnison et la population composée en grande partie de femmes, qu'a été dû l'échec des assiégeants. D'où la levée du siège.

Quoi qu'il en soit, les moindres détails qui se rattachent à cette époque mémorable et à l'épisode rendu à jamais célèbre par la prise de Jeanne d'Arc, présentent un intérêt exceptionnel. Aussi, avons-nous pensé que les détails relatifs à la maison du duc de Bourgogne méritaient d'être signalés.

1. Biblioth. nat. B. L. 656, 66.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

(*Inédites*)

PREMIÈRE

Mercredi XXXIe et darrain jour de may l'an mil CCCC et XXX, monseigneur le Duc de Bourgoingne tout le jour au siège devant Compiengne : Frans, XVI sols parisis.

Escurie par Hugues Du Blé.

Avene de garnison compté le XXIXe jour de ce mois.

De laquelle l'en a huy délivré IIII^{xx}XII chevaux.

Et fait VII surcroiz.

Foing de garnison compté le XXVIIIe jour de ce mois.

Duquel l'en a huy délivré XVI chevaux.

Foing d'achat.

Doulcet a paié pour II taiz de foing, jauge de Noyon, le faiz au pris de XVI sols, valent XXXII sols.

Duquel foing l'en a huy livré II chevaux.

Et délivré l'en du faiz XXXV chevaux.

A lui pour avoir fait chargier ledit foing XVIII deniers.

La Barbe de Nedonchel pour la journée de ses III chevaux, IX sols.

Compaignon Grave pour semblable, IX sols.

Candel pour semblable, III sols.

Clipson pour la journée entière de III chevaux pour herquet, VI sols.

Anthoine de Rochefort, pour semblable de II chevaux, III sols.

Loys la Trompette, pour semblable, IIII sols.

Jaquet le Faulconnier, pour semblable de son cheval, II sols.

Jehan Le Vaz, pour semblable, II sols.

L'oste de monseigneur à Noyon, pour les despens des chevaux de monseigneur qui ont illec demourez au séjour par XXV jours de ce mois, à II sols VIII deniers chacun cheval par jour, valent XVI livres XIII sols IIII deniers.

A lui pour semblable d'un autre cheval pour mondit seigneur par XVIII jours de ce dit mois audit pris, valent XLVIII sols.

A lui pour semblable d'autres II chevaux pour mondit seigneur, par XXIIII jours audit pris, valent VI livres VIII sols.

A lui pour les despens de bouche d'un varlet qui a gardé lesdits II chevaux par lesdits XXIIII jours, à II sols par jour, valent XLVIII sols.

A lui pour les despens de VI chevaux des *Portingalois*[1], par XII jours, qui semblablement sont demourrez au séjour audit Noyon, audit pris de II sols VIII deniers pièce, valent IIII livres XVI sols.

A lui pour semblable d'autres IIII chevaux desdits Portingalois, par les XII darrains jours de ce mois audit pris, valent LVI sols.

A lui pour les despens de bouche de II varlés desdits Portingalois qui audit Noyon ont gardé lesdits chevaux par XXIIII jours, à II sols chascun par jour, valent IIII livres XVI sols.

A lui pour semblable d'un autre varlet desdits Portingalois par XII jours de cedit mois, à II sols par jour, valent XXIIII sols.

A lui pour les despens de IIII des paiges de monseigneur par XVI jours, à II sols VIII deniers chascun par jour, valent VIII livres.

A lui pour les despens de Pietre, le palefrenier d'un varlet de sommier de Jacot le mareschal que par plusieurs et diverses fois ilz ont faiz en ce mois quant ilz ont esté audit Noyon pour le fait desdits chevaux de monseigneur et pour deux seaulx dont l'en a abreuvé lesdits chevaux, les parties desdits despens veues et déclairées aux comptes, XLII sols.

A lui pour appoticairerie pour les chevaux de mondit seigneur, XIII sols VIII deniers.

A Colquin, varlet de chevaux de mondit seigneur, pour les despens de bouche de lui II° de personnes qu'il a esté audit Noyon pour garder lesdits chevaux de monseigneur par XXV jours, au pris de III sols chacun par jour, valent VII livres X sols.

Jehan le palefrenier, pour ses neccessitez de ce mois, X sols.

Guillot le palefrenier, pour semblable, X sols.

A lui, pour lumière cedit mois, XXIIII sols.

Lorin, varlet de pied, pour ses neccessitez de ce mois, X sols.

1. Portugais.

Rane, pour semblable, X sols.
Lebrun, pour semblable, X sols.
Piètre de Prusse, pour semblable, X sols.
Neelquin, pour semblable, X sols.
Willequin, varlet d'estable, pour semblable, X sols.
Thomas, varlet de destriers, pour semblable, X sols.
Thierry, pour semblable, X sols.
Thibaut, aide de destriers, pour semblable. X sols.
Parisot, varlet de sommiers, pour semblable, X sols.
A lui, pour lumière ce mois, X sols.
Martin Potien, pour ses neccessitez de ce mois, X sols.
Watelet Payelle, varlet de sommiers, pour semblale, X sols.
Henry Garnier, varlet de sommiers, pour semblable, X sols.
Robin Cresson, varlet de sommiers, pour semblable, X sols.
Hennequin le Hardi, pour semblable, X sols.
Raguelot Charreton et son compaignon, pour semblable, XX sols.
A lui, pour lumière de ce mois, X sols.
Huguenin Pucelle et son compaignon, pour leurs neccessitez de ce mois, XX sols.
Jehan Girard et son compaignon, pour semblable, XX sols.
Guillaume Charreton et son compaignon, pour semblable, XX sols.
Jacot Fauldart, pour ses neccessitez de ce mois, X sols.
A lui, pour son alée de ce présent siège à Villers le-Duc, en Borgoingne, lui et son cheval, par XIII jours, LXXVIII sols.
Heynne Hak, pour ses neccessitez de ce mois, X sols.
Alain le Boteleur, pour semblable, X sols.
Girard Larmurier, pour semblable, X sols.
Jacot le Mareschal, pour semblable, X sols.
A luy, pour VII^{xx} IIII fers et demi ferrez pour les chevaux de monseigneur à XII deniers pièce, valent VII livres IIII sols VI deniers.
A lui, pour plusieurs parties d'appoticairerie, icelles veues aux comptes, XXXV sols.
Jehan le Brun, varlet de forge, pour ses néccessitez de ce mois, X sols.
Willequin, chevaucheur, pour ses neccessitez de ce mois, X sols.
Rasses de Marre, chevaucheur, pour semblable, X sols.
Hennequin Malart, chevaucheur, pour semblable, X sols.
Henry Dieu le fist, chevaucheur, pour semblable, X sols.

Piètre le palefrenier, pour son alée de ce siège à Villers-le-Duc en Bourgoingne, lui et son cheval par XIII jours à VI sols par jour, valent LXXVIII sols.

Doulcet a paié pour les despens de bouche de IIII des paiges de monseigneur, qu'ilz ont faiz audit Noyon par VI jours de ce mois, LXVI sols.

Goscart le sellier, pour plusieurs parties d'ouvraiges de son mestier par lui faiz, bailliez et livrez pour les chevaux de monseigneur, lesdites parties veues aux comptes, CI sols III deniers.

Argent CVIII livres IIII sols IIII deniers [1].

(Chambre des Comptes de Lille, B. 3398, pièce en parchemin).

DEUXIÈME

Samedi X^e^ jour de juing l'an mil CCCC et trente monseigneur le Duc de Bourgoingne tout le jour au siège devant Compiengne, franc XVI sols parisis.

Panneterie par le bastart d'Oye.

Pain de bouche.

De Perrin Dardenne II^c^ IIII^xx^ X douzaines pour garnison.

De lui pain de commun IIII^c^ douzaines.

Duquel pain de bouche l'en a huy despensé LXX douzaines.

Et du commun C douzaines.

Doulcet a paié pour cuisine, VII sols.

Jehannin Briffaut pour façon d'oublies, XII deniers.

Pierre le Bairier pour VII loz de moustarde à II sols VIII deniers le lot, XVIII sols VIII deniers.

Argent XXVI sols VIII deniers.

Eschançonnerie par Loys de Chantemerle.

Vin de garnison compté le XXIXe jour du mois précédent, huy despensé VI muids.

1. D'après les évaluations faites par M. C. Leber dans son *Essai sur l'appréciation de la fortune au moyen âge*, la *livre* de 1423 équivalait en 1847 à QUARANTE-QUATRE FRANCS, le *sol* à DEUX FRANCS VINGT CENTIMES et le *denier* à DIX-SEPT CENTIMES, ce qui donnerait *approximativement* pour la somme ci-dessus, un total d'environ 4760 francs.

Le même auteur cite une quittance délivrée en 1438, par *Poton de Saintrailles* le compagnon de Jeanne d'Arc, pour 100 livres tournois (soit 44000 fr. de l'argent en 1847) qu'il avait reçues des Etats Limousins, en récompense de services rendus au pays.

Cervoise de garnison.
Jehan Despeaulx pour une pinte d'yppocras V sols VI deniers.
Somme du vin despensé VI muids.
Argent V sols VI deniers.

Cuisine par Loys d'Ivrigny et Luc Beaume.
Richart le Juif pour I^m d'œuf, IIII livres X sols.
A lui pour II frommaiges de gain, VI sols.
A lui, pour XVI frommaiges de service, XXI sols IIII deniers.
Somme, CXVII sols IIII deniers.
Perrin d'Ardenne pour façon de XVIII douzaines de pâtisserie, XXII sols VI deniers.
Toussain Menoste pour II sommes et demie de marée, XII livres X sols.
Harens sors de Boulogne de garnison, huy despensé III^c.
Morues salées de garnison, huy despensé IIII.
Doulcet a paié pour beurre fraiz, XIIII sols III deniers.
A lui, qu'il a paié pour potagerie, IIII sols.
Le saulcier, pour verdure, II sols.
Espices, verjus, vinagre de garnison.
Somme, XX livres X sols I denier.

Fruicterie, par Jehan Damand.
Cire de garnison, comptée le IXe jour du mois précédent, huy despensé :
En torches, II libvres VIII onces.
En chandelles, III libvres VII onces.
Doulcet a paié pour fruit, X sols.
Chandelles de suif pour garnison huy despensé, VIII libvres.
Somme de cire despensée, VI libvres III onces.
Argent, X sols.

Escuirie, par Hugues Dublé.
Avene de garnison, comptée le VIIe jour de ce mois.
De laquelle on a huy délivré CI chevaux.
Et fait un seurcrois.
Foing de garnison compté le Ve jour de ce dit mois.
Duquel l'en a huy délivré VII chevaux.
Autre foing de cheval.
Doulcet a payé pour II faiz de foing, jauge de Noyon, le fais au prix de XVI sols, valent XXXII sols.
Duquel l'en a huy délivré XI chevaux.
Et délivré l'en du fais XXXV chevaux.

A lui qu'il a payé pour avoir fait chargier ledit foing, XVIII deniers.

Jehan.....[1] pour II° de.....[1], XXIIII sols.

La Barbe de Nedonchel, pour la journée de ses III chevaux, IX sols.

Compaignon Grave, pour semblable, IX sols.

Anthoine de Rochefort, pour semblable de II chevaux, IIII sols.

Loys la Trompette, pour semblable de II chevaux, IIII sols.

Jacquet le Faulconnier, pour semblable de son cheval, II sols.

Candel, pour semblable de son cheval, III sols.

Argent IIII livres IIII sols VI deniers.

Fourrière, par Gonneville.

Aumosnes faictes par monseigneur ce jour, X sols.

Gonneville a payé pour may et herbe vert, IIII sols.

Jehan Despeaux, pour IIII libvres et demi d'espices de chambre, XLIX sols VI deniers.

Robert le Flamencq, pour III charettes de bois, XXX sols.

Somme IIII livres XVI sols VI deniers.

Somme du jour, comprins gaiges sans garnison, compté par par messire Jacques de la Viesville, LXXVIII livres IIII sols III deniers parisis[2].

(Chambre des comptes de Lille, B. 3398, pièce en parchemin.)

TROISIÈME

Venredi XIIII° jour de juillet, l'an mil CCCC et trente, monseigneur le Duc de Bourgoingne, tout le jour au siège devant Compiengne, franc, XVI sols parisis.

Panneterie par le bastard D'Oye.

Pain de bouche.

De Perrin Dardenne IIII^xx IIII douzaines.

De lui pain de commun, VI^xx douzaines.

1. Parties effacées.

2. D'après les évaluations faites en 1847 par M. C. Leber, ainsi qu'il a été dit ci dessus, cette somme équivalait, il y a *cinquante ans*, à plus de *trois mille quatre cents francs*.

Doulcet a paié pour cuisine VII sols II deniers.
A lui qu'il a paié pour beurre fraiz II sols VIII deniers.
Jehan Briffault pour façon d'oublies XII deniers.
Moustarde de garnison.
Argent X sols X deniers.

Eschançonnerie par Loys de Chantemerle.
Vin de garnison compté le XIe jour de ce mois huy despensé VIII muids.
Jacot Michiel pour une pinte d'yppocras V sols VI deniers.
Cervoise de garnison.
Somme du vin despensé VIII muids.
Argent V sols VI deniers.

Cuisine par Cauchette et Luc.
Richart le Juif pour VIII^c d'œf, LXXII sols.
A lui pour IIII frommaiges de gain, XII sols.
A lui pour XXI frommaiges de service, XXVIII sols.
Somme CXII sols.
Gille . . . . . [1], pour VI^xx XVI anguilles par marchié fait, CXVI sols.
Jehan Petit pour ung sextier de poix vielz, XII sols.
Toussain Lance pour III sommes de marée, XV livres.
Doulcet a paié pour beurre, porée, persil, ognons et poz de terre, XXI sols IIII deniers.
Gillet Lecoq a paié pour poz de terre et saulces XVI deniers.
Perrin Dardenne pour XIII douzaines de patisserie, XVII sols VI deniers.
Le saulcier pour verdure, II sols.
Morues sallées de garnison, huy despensé, XX.
Saumon sallé et beurre de garnison.
Espices, verjus, vinaigre et sel de garnison.
Somme XXIX livres II sols II deniers.

Fruicterie par Jehan Damand.
Cire de garnison comptée le IXe jour d'avril précédent, huy despensé :
En torches III libvres VI onces.
En chandelles et mestiers V libvres VII onces.
Doulcet a paié pour fruit XVII sols.
Chandelles de suif de garnison huy despensé X libvres.

1. Partie illisible.

Somme de cire despensée VIII libvres XIII onces.
Argent XVII sols.

Escurie par Hugues Dublé.
Avene de garnison comptée le jour précédent,
De laquelle l'en a huy délivré IIII^xx^V chevaux.
Et fait un surcrois.
Foing de garnison compté ledit jour précédent,
Duquel l'en a huy délivré XVIII chevaux.
La Barbe de Nedonchel, pour la journée de ses III chevaux, IX sols.
Candel, pour semblable de son cheval, III sols.
Loys la Tromqette, pour semblable de II chevaux, IIII sols.
Jacquet le Faulconnier, pour semblable, II sols.
Argent, XVIII sols.
Fourriére, par Gonneville.
Aumosnes faites par monseigneur ce jour, X sols.
Gonneville a payé pour herbe vert II sols.
Somme, XII sols.
Somme du jour, comprins gaiges sans garnison, compté par messire Jacques de la Viesville, IIII^xx^I livres III sols VI deniers parisis.

(Chambre des comptes de Lille, B. 3398, pièce en parchemin.)

QUATRIÈME [1]

1430. — États journaliers de la dépense de l'hôtel du duc de Bourgogne.

Dimanche 7 mai 1430, le duc de Bourgogne diner à Noyon, souper et coucher au siège, devant le pont de Choisy.
Jeudi 11 mai, tout le jour en l'*ost* devant le pont de Choisy.
Samedi 13 mai, *idem*.
Mardi 16 mai, *idem*.
Mercredi 17 mai, *idem*.
Mardi 30 mai, tout le jour au siège devant Compiègne.

1. Déjà publiée dans l'*Inventaire sommaire* des archives départementales du Nord, par M. Jules Finot, archiviste. Lille, 1895, t. VIII, p. 6 et 7.

Etat des gages du personnel de la maison du duc : messire Hue de Lannoy, 18 sols ; de Crèvecœur, *idem ;* Jean de Créquy, 12 sols ; le bègue de Lannoy, 12 sols ; Philippe de Montmorency, *idem ;* Jean de Hornes, *idem ;* Jacques de la Viefville, *idem ;* André de Toulongeon, *idem ;* Antoine de la Rochebaron, *idem ;* le bâtard Doye, 9 sols ; Bertrand de Rommerel, *idem* ; Piérot le Nepveu, *idem ;* Loys de Chantemerle, *idem ;* Jean de Cortenay, *idem ;* Loys de la Viefville, 9 sols ; Bertrandon, 9 sols ; Philippe de Courcelles, *idem ;* Jemblart de Neufville, *idem ;* Récoulet de Bussul, *idem ;* Francois de Menthon, 9 sols ; Loys d'Ivrigny, 6 sols ; Luc Beaume ; monseigneur de Soissons, 24 sols ; maître Jean de Gand, 18 sols ; maître Thomas Bonesseaul, *idem ;* maître Jean Hébert, *idem* ; maître Christian Hauteau, *idem ;* Jean Rigolet, 6 sols ; maître Jean Cothereaul, 18 sols ; maître Jean Lavantaige, *idem* ; maître Henry Detroye, *idem ;* messire Forteguerre, 9 sols ; messire Sohier, 6 sols ; messire Hugues Michot, *idem ;* Berthelot Bricoy, 4 sols ; Jean de Villers, *idem ;* Jean de Borres, *idem ;* Jean de Fretin 6 sols ; Jean Pape, *idem ;* Drouet Ridet, *idem ;* Jean de Ploviot et Jean de Noslant, 12 sols ; Jean de Savoie, 6 sols ; Richart le Thieullier, *idem ;* Etienne Le Rat, *idem ;* Jean Damard, *idem ;* Gonneville, 6 sols ; Bouloigne, 9 sols ; Amiot Noppe, *idem ;* Ymbert Coustain, 6 sols ; Cardinet de Crespin, *idem ;* Pierre David, *idem ;* Jean Machefoing, *idem ;* Jean Despeaux, *idem ;* Perrin Bossuot, 6 sols ; Foret, tapissier, *idem ;* Hue de Bouloigne (peintre), *idem ;* maître Richard le barbier, *idem ;* Jean de Bourgogne *idem ;* Henriet Vide, *idem ;* le roi de Flandre, *idem ;* le roi d'Artois, *idem ;* Christophe, trompette, *idem ;* Paulin, *idem ;* Audry, *idem ;* Anthoine, *idem ;* Wanezie, ménestrel, *idem ;* Caillet, *idem ;* Thibaut, *idem ;* Bourgogne le héraut, 3 sols ; Hennequin le Camus, *idem ;* Haynne de la garde-robe, *idem ;* Hennequin, aide, *idem ;* Jacquet Fichet, *idem ;* Jean Pintat, *idem ;* Jean Aubry, *idem ;* Paule, huissier de salle, *idem ;* Jean Bossuot, *idem ;* Jeannin Briffaut, *idem ;* Busquin, *idem ;* Hennequin de Cologne, *idem ;* le petit Plouvot, *idem ;* Drouet, le potagier, *idem ;* Jean Bidaut, *idem ;* Perrenet, souffleur ; Gervaise et Bistop, *idem ;* Jean Leblanc, *idem ;* Girard le Coq, *idem ;* Gillet le Coq, *idem ;* Philippe de la fruiterie, *idem ;* le Bourguignon, *idem ;* Jaquet Coussin, *idem ;* Jean de Han, *idem ;* Villequin Blocq, 18 sols ; Coppin Delebelde, 6 sols ; Jean Claux, *idem ;* Haynne le Coq, *idem ;* Hennequin Aloux, *idem ;* Guisquin Romain, 6 sols ; Haynne de Droissacre, *idem ;* Jean Teste, *idem ;* Antoine le Moyennec, *idem ;* Henry van Eken, 9 sols ; Jehannet l'Arnhier, *idem ;* Jean

Baston, 6 sols; Jaquot de Rosay, *idem;* Perrin de Gournay, *idem*, Noël Blocquiel, *idem;* Monnequin Crotel, *idem;* Jean Noël, *idem;* Pierrins Dubos, *idem;* Jean Paiement, *idem;* Fremin de Monceaulx, *idem;* Jean Du Four, *idem;* Jean Dain, *idem;* Pierre Broulin, *idem;* Jean de Wasmes, *idem;* Thomassin Danvillers, *idem;* Jaquot de Croisilles, *idem;* Pierotin Graveloiz, *idem;* Piérot Labite, *idem;* Guillaume Huart, *idem;* Lyonnet Colant, *idem;* Jean Didier, *idem;* Hugues Lescalier, *idem;* Hennequin Bommy, *idem*. Total des gages : 45 livres 15 sols [1].

Mercredi 31 mai 1430, le duc de Bourgogne, tout le jour au siège de *Compiègne*.

Jeudi 1er juin, *idem*.

ÉTAT DE LA DÉPENSE DE L'HOTEL, comptée au franc valant 16 sols parisis :

Paneterie : 220 douzaines de pains de bouche et 300 douzaines de pains de commun, 8 sols de moutarde, façon d'oublies ; total 30 sols 8 deniers, sans compter les provisions.

Echansonnerie : 7 muids de vin de garnison, 1 pinte d'hypocras; cervoise de garnison; total, 7 muids de vin et 5 sols 6 deniers.

Cuisine : 1 bœuf, 2 veaux, 42 moutons, tripes et graisse, 4 oisons, 1 lièvre, un chapon de *palier*, 68 poules, 8 paires de pigeons, la façon de 4 douzaines de pâtés, fèves nouvelles, persil et groselles, *potaigeries*, verdure; total, 55 livres 13 sols 6 deniers.

Fruiterie : cire de garnison, en torches : 4 livres 4 onces ; en chandelles et mortiers : 4 livres 7 onces; fruit : 8 livres de chandelles de suif de garnison ; total, 8 livres 11 onces de cire et 9 sols.

Ecurie : avoine de garnison pour 95 chevaux avec 7 *surcroiz* (picotins), foin de garnison pour 18 chevaux, chevaucheurs ; total en argent, 4 livres 17 sols.

Fourrière : aumônes, 16 sols; voyage de Clais le Cousturier à Noyon pour faire un manteau pour le duc; total, 26 sols.

Total de la dépense dudit jour, 113 livres 1 sol 8 deniers.

1. Dans cet état les gages du personnel se montaient alors à environ 2000 francs par jour.

LES FONTS BAPTISMAUX ET LE LUTRIN

DE VANDELICOURT

PAR

M. l'Abbé GALLOIS

MEMBRE TITULAIRE

Quand on a traversé Margny-sur-Matz en suivant le chemin de Ressons au Pont-du-Matz, on passe à quelques centaines de mètres d'une église. On ne s'en douterait guère, si parfois le son d'une cloche ne venait frapper les oreilles. Derrière un rideau d'arbres et de taillis se cache, près de la rivière, l'église de Vandelicourt. Elle est presque isolée : les habitations ont quitté le marais pour se reporter sur la colline voisine.

Cette église n'a rien de remarquable à l'extérieur : une nef basse[1], surmontée d'un clocher sans caractère, couvert d'ardoises : un chœur surélevé à l'époque de la Renaissance, remanié depuis : un portail reconstruit en 1880, où l'on a eu soin d'enchâsser un des deux médaillons Renaissance qui ornaient l'ancien.

A l'intérieur, on trouve quelques sculptures intéressantes. Deux attirent surtout l'attention : les fonts baptismaux qu'on trouve à l'entrée et le lutrin qui orne le chœur.

Ce sont deux œuvres de la Renaissance, mais de conservation différente.

1. 2m50 sous l'entablement.

I. Les Fonts. — Les fonts sont en pierre dure, d'un grain assez gros. Ils affectent la forme d'une coupe hexagonale portée sur un tronçon de tige de même forme. Chacune des six faces, toutes bordées d'un épais galon perlé à cheval sur l'arête, porte une ornementation différente. Le salpêtre, les accidents, l'insouciance des ouvriers chargés des scellements ont porté atteinte à la pureté des lignes, ont fait disparaître quelques détails ; mais avec un peu d'imagination (les archéologues ont la réputation de n'en pas manquer), il est facile de les reconstituer.

La face qui se présente la première, quand on entre dans l'église par la petite porte, est un médaillon représentant en bas-relief un personnage barbu, coiffé d'un chapeau garni de plumes recourbées en volute. Ce médaillon est accosté de trois coquilles.

La seconde en allant à gauche, porte un rosier fleuri dans un pot à anses. Une partie du galon qui sépare cette face de la troisième a été mutilée. (Voir planche I.)

Celle-ci porte un écusson, timbré de la partie supérieure d'une coquille. Il est difficile d'en lire le blason. (C'est peut-être une panoplie composée d'une rondache appuyée sur trois lances ou plutôt les armoiries de la confrérie de Saint-Jacques : une coquille sur trois bâtons de pèlerin.)

La quatrième face est ornée de palmettes irrégulières qui suivent le galon et qui s'avancent jusqu'au milieu.

La cinquième face présente à son bord supérieur trois palmettes de petite dimension (une plus grande au milieu, aux deux coins une petite). A la partie inférieure est une rosace à huit pointes. Au milieu, une grande guirlande portée par deux amours nus qui se poursuivent.

La sixième face comme la quatrième est entourée de palmettes, mais d'un dessin différent. Les palmettes de *senestre* couvrent les deux tiers de la surface, tandis que celles de *dextre* sont très étroites.

Un bâti en chêne, qui reçoit une porte à charnières, surmonte la coupe en pierre.

Le réservoir destiné à recevoir l'eau baptismale est cylindrique, avec une petite loge pratiquée dans la paroi pour les boîtes aux Saintes Huiles : il n'y a pas de conduit commu-

niquant avec le sol. A côté, se trouvait une piscine sur laquelle on tenait l'enfant[1]. Auprès du portail on trouve arrachée, une colonne cylindrique, surmontée d'une sorte de corniche, le tout grossièrement travaillé, qui a servi à cet usage. Cette piscine n'est point contemporaine des fonts : elle aura été faite pour remplacer la piscine primitive brisée.

La hauteur de ces fonts est de 0m70, la plus grande largeur de ses pans est de 0m45. Le tronçon de fût qui les supporte, est élevé de 0m12 et chaque pan a 0m25.

II. Le Lutrin. — Le lutrin est mieux conservé.

Il est en chêne sculpté et se compose d'un aigle aux ailes éployées monté sur une boule qui pivote sur un piédestal prismatique triangulaire.

Le piédestal est posé sur un plancher triangulaire qui, par un caprice ou par la maladresse du menuisier, au lieu de former un triangle équilatéral, n'a que 0m80 d'un côté tandis que les deux autres en ont 0m85.

Sur ce plancher s'élève un prisme triangulaire dont les angles sont soutenus par des contreforts gothiques. Ces contreforts reposent sur des pièces de bois équarries formant socles, dont la partie saillante est arrondie. Ces pièces quadrangulaires sont assemblées à d'autres pareilles qui font une base aux panneaux dont il sera question. Ces contreforts à trois retraits ont tous les caractères du xve siècle : moulures prismatiques, frontons en accent circonflexe, clocheton pyramidal à crochets.

Au bas de chacun des panneaux qui forment les trois faces, au-dessus de la pièce quadrangulaire dont nous avons parlé se trouve un socle aux moulures ioniques (plinthe, filet, doucine et baguette), supportant une plate-bande. Les panneaux sont entourés d'abord d'une moulure prismatique du même style que les contreforts puis d'un filet formant un parallélogramme dans le haut duquel est inscrit une

1. Cette disposition se retrouve dans les environs : à Margny-sur-Matz, à Monchy-Humières, aux anciens fonts de Thiescourt si remarquables, etc.

demi-circonférence figurant une niche. Dans cette niche est un bas-relief représentant une statue sur un piédestal.

Les sujets des trois bas-reliefs sont les trois vertus théologales, conformes au type adopté par la Renaissance.

En face est la Foi sous la figure d'une femme au regard calme, tenant fermement une croix dans ses deux mains.

A gauche, c'est l'Espérance, les mains jointes dans l'attitude de la prière, les yeux tournés vers le ciel.

A droite, la Charité porte un petit enfant sur le bras gauche et tend la main droite à un enfant plus grand qui se réfugie auprès d'elle. L'artiste a donné à ces enfants des lèvres proéminentes : est-ce pour faire entendre qu'ils appartiennent à des races inférieures?

Ces bas-reliefs sont surmontés d'une corniche et d'une doucine renversée.

Sur cette plate-forme est un monceau de fruits (pommes, poires et raisins), d'où surgissent, comme des fleurs monstrueuses, trois faunes adossés, accroupis les mains sur les genoux. Ces faunes, dont la tête, les membres supérieurs et le buste sont de l'homme, les ailes diaprées, du papillon, les membres inférieurs, du bouc, tiennent du végétal par la partie intermédiaire. L'artiste y a laché bride à son imagination déréglée.

Sur la tête de ces faunes est une sorte de tablette triangulaire ornée de moulures, supportant un court cylindre, également mouluré, dans lequel s'enfonce la tige sur laquelle pivote la boule et l'aigle qui la surmonte. L'aigle supporte de ses aîles un pupitre en fer forgé. Ses membres inférieurs ont été refaits vers 1860 et sont un peu maigres. Cependant leur maigreur n'est pas déplacée ; elle exprime l'effort de l'oiseau pour soutenir sa charge. (Voir planche II.)

La hauteur du piédestal est de $0^{m}85$, la largeur de chacune de ses faces est de $0^{m}35$. Les panneaux ont $0^{m}55$ sur $0^{m}20$. Les faunes ont $0^{m}25$. L'aigle avec la boule qui le supporte $0^{m}70$.

L'ensemble est d'un aspect élégant. Les détails sont traités avec soin et talent. En cette œuvre, la Renaissance a mis le cachet de son génie gracieux.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

ÉGLISE DE VANDELICOURT

FONTS BAPTISMAUX

ÉGLISE DE VANDELICOURT

Hauteur 1m80

LUTRIN

Lith. Bourson, Compiègne

V. Cauchemé del.

UNIV. OF MICH.

IMPRESSIONS FLORENTINES

D'UN PAYSAN PICARD AU XVIIIe SIÈCLE

PAR

Le Baron de BONNAULT

MEMBRE TITULAIRE

Il n'est guère de touriste qui se mette en route sans avoir en main un guide Murray, Joanne ou Baedeker, suivant qu'il est anglais, français ou allemand. Ce livre à couverture verte, bleue ou rouge, est un indice de nationalité qui trompe rarement et cette statistique est loin de nous donner la plus modeste des revanches. Je ne pouvais, en allant à Florence, manquer à la règle commune, mais il m'a semblé intéressant d'y joindre le journal écrit il y a deux siècles par un paysan de nos environs. N'était-il pas piquant de suivre un tel guide dans la ville la plus artistique du monde? N'y aurait-il pas plaisir à contrôler ses impressions, et vous-mêmes, après y avoir pris quelque intérêt, ne me sauriez-vous pas gré de garder ainsi, loin de vous, ce souci des choses locales qui est le trait caractéristique et la raison d'être des Sociétés comme la nôtre.

Mon guide n'était pas pour moi un inconnu, et quelques-uns d'entre vous se souviennent peut-être d'avoir fait avec lui le voyage de Carlepont à Saint-Jacques de Compostelle[1], pèlerinage plus méritoire que pieux, car ce garçon

1. Voir notre *Pèlerinage d'un paysan picard à S. Jacques de Compostelle, au commencement du XVIIIe siècle*, in-8°, Montdidier, 1890.

tailleur, âgé de 22 ans, Guillaume Manier, allait à pied, mais était entraîné par le désir, presque le besoin, de quitter le pays. L'amour des voyages lui vint, comme l'appétit en mangeant, et rentré en France, après une absence de quatre mois, sans revenir au village natal, il partit de Saintes pour l'Italie le 25 janvier 1727, avec un seul compagnon originaire également de Carlepont. Deux mois après, ayant traversé, toujours à pied, le midi de la France et le nord de l'Italie, ils arrivaient à Florence le 29 mars.

La description de cette ville commence par un détail assez vulgaire, qui me semble digne d'inspirer toute confiance en la sincérité du narrateur. Le premier souci de tout voyageur qui débarque dans une ville, n'est-il pas de se procurer un gîte et ce choix plus ou moins heureux n'exerce-t-il pas toujours une grande influence sur son humeur et sur ses impressions, même les plus artistiques? Mais qu'il s'avise plus tard de prendre le public pour confident, jamais il n'aura la bonhomie d'en convenir et la franchise de commencer sa description par celle de son hôtel. Notre paysan n'a pas de ces pruderies littéraires et débute bravement par nous indiquer les ressources que Florence offrait alors aux pèlerins étrangers :

« Il y a pour eux trois hôpitaux, celui de Milan[1] et celui S. Thomas d'Aquin[2] dotés et servis par les chevaliers de Malte, plus un troisième fondé par un grand seigneur du pays, spécialement réservé aux voyageurs atteints de la fièvre ou feignant de l'avoir, pourvu que ce soit pendant le mois de mars. Ils y sont bien logés, bien nourris, pendant quinze jours et plus, et reçoivent encore à leur sortie un secours de 10 livres ».

Nos compatriotes se rendent d'abord à l'hôpital de Milan et présentent leurs patentes, « parce qu'on n'y reçoit que les étrangers d'au delà des montagnes du Piémont, comme les Français ». Vérification faite, ils sont admis dans le cloître, sur l'ordre du prieur. A l'heure du souper, ils trouvent, « pour les servir, plus de quinze chevaliers de Malte qui se

1. Via S. Gallo.
2. Via della Pergola.

tiennent tant au dedans qu'au dehors de la salle, tête nue, l'épée au côté et le tablier par devant. A l'entrée, un de ces chevaliers présente à deux mains un grand bassin d'argent, un second muni d'une aiguière de même métal verse l'eau chaude sur les mains du pèlerin, un troisième tend une serviette pour les essuyer, un quatrième vous conduit à la place que vous devez occuper ».

Que voilà bien la touchante hospitalité des temps antiques, telle qu'on ne la rencontre plus que dans les monastères et telle qu'elle nous couvrit de confusion quand, bien jeune, arrivant à l'abbaye de Solesmes, nous fûmes l'objet de pareilles prévenances de la part du père abbé et de ses religieux.

Mais revenons à nos pèlerins. Après que le prieur eut dit les grâces, tous s'assirent à table, tête nue, une serviette sur les genoux : toutes choses qui surprennent notre paysan, peu habitué à autant de politesse et de confortable. Mais voici qu'ils sont servis par des chevaliers de Malte, à raison d'un chevalier pour deux pèlerins et qu'on leur donne pour souper « une bonne soupe, un plat de morue par personnne, un autre de salade, un demi-quarteron de noix, du pain, deux pommes et du vin exquis à discrétion. On boit dans des gobelets à deux anses que les chevaliers remplissent et vous portent jusque sous le menton, si bien que le gobelet n'est jamais vide que pendant le trajet de la bouche à la table ».

Le menu était digne du service, car il ne faut pas oublier que nous sommes en carême, et après ce festin « les pélerins sont conduits dans la salle où sont les lits et où se fait la prière, puis l'on se déshabille dans une autre salle et l'on se couche dans de bons lits, sur des couchettes en fer, auprès desquelles un chevalier de Malte monte la garde toute la nuit ». Une telle faction était méritoire, plus peut-être que celles faites devant les Turcs. En tous cas, ce n'était pas un titre de vanité vaine que d'être chevalier de Malte, et leurs vrais successeurs me semblent aujourd'hui les membres de l'hospitalité de nuit.

Le lendemain, bien reposé, ayant reçu pour déjeuner une pagnotte de pain que notre compatriote met soigneu-

sement en réserve, libre d'aller où il veut, il commence à visiter la ville. Il se promène d'autant plus allègrement, qu'un déserteur français rencontré par hasard lui a donné une paire de souliers et que, dit-il, « cette ville n'est pas nommée à tort Florence la Belle. Ses rues sont pavées de grandes dalles de marbre sur le modèle des grands chemins de Rome, c'est-à-dire de pierres ayant trois ou quatre pieds de long et de large, même davantage, et plus épaisses que nos pavés de France. Aussi les charettes n'y roulent pas, seuls les carosses des princes ont ce privilège et tous les transports se font sur des claies pour conserver la beauté de ces dalles de marbre ».

Le Président de Brosses, qui compare également ce pavé à celui des anciens chemins romains, le trouve au contraire fort mauvais pour ceux qui vont en voiture, mal entretenu, et produisant, une fois rompu, de profondes ornières[1]. L'aimable conservateur du musée du Bargello, le professeur Supino, qui a bien voulu m'aider à vérifier ces notes, s'est montré aussi surpris qu'incrédule à l'endroit d'une coutume aussi singulière. Cependant, ce sont là des choses qu'on n'invente pas et sur lesquelles on est vite renseigné. Or notre paysan est un observateur assez avisé pour écrire : « Cette ville est remplie de superbes palais et les rues de statues, de sorte que l'on ne fait pas un pas, que les yeux ne trouvent de quoi les arrêter fixement sur toutes sortes de différents objets agréables ». Peut-on mieux exprimer le charme de Florence! Ceux qui l'ont subi, au point d'avoir peine à le rompre, qui ont passé tant d'heures délicieuses dans ces rues où les œuvres d'art vous arrêtent à chaque pas, trouveront là l'explication de ces longues flâneries où les journées s'écoulent sans avoir rempli le programme des curiosités obligatoires.

Mais le Picard a l'esprit net, et celui-ci ne se laissera pas longtemps détourner de son but. Voici en quels traits sobres et précis il résume d'abord le chapitre des renseignements généraux : « Florence est une des plus illustres villes du monde ; archevêché, duché et capitale de la Toscane,

1. Lettres sur l'Italie, 1re édition, II, 3.

très marchande surtout en soie, bien que ce commerce soit surtout établi dans deux ou trois rues seulement. L'Arno passe au milieu de la ville, la séparant en deux parties égales reliées par quatre ponts de pierre[1]. Cette rivière s'est fait un lit où elle coule paisiblement et le peuple est fort courtois. A l'entour de cette ville est une grande plaine avec des campagnes à perte de vue extrêmement fertiles et fleuries presque en toutes saisons ».

Il y aurait bien ici quelques réserves à faire, et les voyageurs que l'Arno a empêchés de dormir le trouveront d'humeur moins agréable que les habitants.

Manier, qui au sortir de l'hôpital avait reçu une pagnotte de pain pour son déjeuner, s'était bien gardé d'y toucher ; car en bon pèlerin, il voulait profiter du repos de Florence pour faire ses dévotions. Par souci de la vérité, j'ai cru devoir rappeler qu'il avait quitté son village, quelque peu contraint et forcé. Mais il ne s'agissait que d'une petite dette contractée pendant qu'il servait dans la milice et qu'il était pour le moment hors d'état de rembourser. Donc, rien de déshonorant ; et notre pèlerin n'en était pas moins un garçon honnête et religieux, comme l'étaient la plupart de nos paysans au cours de ce XVIIIe siècle trop flétri, parce qu'on le juge uniquement d'après quelques individualités brillantes et tapageuses.

Après s'être adressé à un confesseur français, chanoine régulier de Saint-Antoine, Manier, muni de son billet de confession, vint communier à l'Annunziata. Les touristes n'y vont guère que pour les fresques d'André del Sarto et surtout pour sa célèbre Madone au Sac. Notre paysan n'en parle pas. Par contre, le nom de ce couvent, ses richesses, la vénération dont il jouit auprès du peuple de Florence, combien d'étrangers ignorent que tout celà est dû à une peinture du XIIIe siècle représentant l'Annonciation et exécutée sur l'ordre du bienheureux Bonfils Monaldi, premier général de l'ordre des Servites ? Notre pèlerin ne l'oublie pas : « En entrant dans l'église, nous avons vu à gauche une

1. Depuis cette époque, la ville s'est surtout développée sur la rive droite et deux nouveaux ponts ont été bâtis, le *ponte Sospeso* et le *ponte in ferro*.

superbe chapelle ornée richement en cette manière : premièrement l'autel est très grand et très beau ; dans le milieu un tableau représente la figure de Jésus-Christ sous une vitre enchâssée dans un cadre d'argent. A côté, plusieurs petits anges d'argent, avec dix ou douze chandeliers de même matière. Au pied de l'autel, deux chandeliers d'argent gros d'un pied et demi et hauts de six. Autour de la chapelle, une balustrade fort haute. Dessus, à un pied de distance, vingt-six pots d'argent, treize servant de chandeliers, treize garnis de fleurs également en argent. Au-dessus sont suspendus vingt-deux lampions de même métal. Plus trois autres lampes plus grosses de chaque côté de l'autel et par devant une autre en or ou en argent doré, en face de l'image de la Vierge peinte par saint Luc ».

Il s'agit évidemment de la peinture donnée par Bonfils Monaldi, attribuée à saint Luc comme beaucoup d'œuvres d'art fort anciennes et considérée depuis comme une image miraculeuse. Actuellement encore, les fidèles, les lumières et les ex-voto s'entassent si nombreux à l'entour, qu'il serait bien difficile de la voir, quand même on obtiendrait de soulever le rideau qui la dérobe à tous les regards. Elle fut découverte il y a quelques années, à la suite d'un tremblement de terre, mais il fut impossible de la photographier.

De son temps, Manier évalue à « plus de quatre cents les petites figures d'enfants, dons des personnes guéries miraculeusement. Toutes ces figures symétriquement rangées sur des planches disposées à cet effet représentent des bras, des cuisses, des jambes, des têtes d'enfants au maillot, même de grandes personnes et de dames ».

Il est assez curieux de rapprocher de cette description celle du P. Héliot, dans son *Histoire des Ordres monastiques*, mais si la comparaison est à l'avantage de notre paysan, elle excèderait la patience du lecteur.

Suivons plutôt Manier à sa sortie de l'église, sur la place qui s'ouvre devant l'Annunziata. Elle est bordée à gauche par l'hospice des Enfants trouvés, bien connu des touristes pour sa façade décorée de médaillons par André della Robbia, charmante série d'enfants au maillot, les *Innocenti*. Notre paysan ne les remarque pas, tandis qu'il décrit avec soin la

statue équèstre du grand-duc Ferdinand, élevée au milieu de la place sur un socle en marbre blanc et tournant le dos à l'Annunziata. Notre Picard dit bravement le cul et ajoute: « Le cheval a le pied gauche levé. Le duc tient les rênes de la main gauche et de la droite le bâton ducal long de deux pieds et demi dont l'extrémité touche son genou. »

Une telle précision est méritoire; mais n'est-il pas singulier qu'elle s'applique à une statue en somme assez banale et néglige ces délicieuses terres cuites dont le naturel et la grâce semblent devoir être appréciés par tout le monde? Raisonner ainsi serait mal connaître l'instinct populaire. Plus le sens artistique lui échappe, plus la matière et le sujet prennent de l'importance. Aussi, pour ce paysan avisé mais sans culture, que sont des marmots de faïence auprès de la statue en bronze d'un grand-duc à cheval! Les deux fontaines voisines plus chargées que belles achèvent de captiver son attention. C'est un genre de monument qui a toujours pour lui un attrait particulier: « Entre l'Annunziata et le cheval de bronze sont deux belles fontaines vis-à-vis l'une de l'autre. Les bassins sont de forme ovale, avec les bouts faits en gueule de poisson servant à l'écoulement de l'eau. Au-dessus sont les statues de deux diables jusqu'aux reins, poissons pour le reste, dont les queues s'entrelacent tandis que leurs gueules lancent de l'eau ». Cette description est exacte et le sculpteur a même tiré un singulier parti de ce mélange de créature humaine et de monstre marin, donnant à ces têtes d'homme des moustaches en nageoires de poisson.

Mettre de l'ordre dans une description est chose difficile, surtout lorsqu'on veut être exact et complet. Enumérant les églises, Saint-Marc, Sainte-Croix, Sainte-Marie Nouvelle, Saint-Jean, Saint-Esprit, Saint-Laurent, notre pèlerin reprend à trois endroits différents sa description de la cathédrale, le Dôme ou Santa Maria del Fiore. « Belle église, grande et spacieuse, bâtie tout en marbre depuis le pied jusqu'au faîte, par assises de différentes couleurs, une noire, une rouge et une blanche, avec un dôme au milieu environné de très belles galeries de marbre. La coupole est après celle de Rome la plus grande et la plus haute qui soit en

Italie ; elle a 300 pieds de haut et il faut monter 568 degrés pour parvenir au sommet, où se voit une pomme dorée si grosse qu'elle peut contenir plus de 20 personnes. Le pavé est de petites pièces en marbre, les piliers de pierre commune et sombre, les chapelles très riches, le chœur en marbre exquis. Sur le grand autel est représentée la Cène de Notre-Seigneur, au-dessus six beaux chandeliers et sept lampes d'argent, sur les piliers autour du chœur les douze apôtres.

« Près de cette église, une tour carrée tout en marbre qui est un des plus beaux édifices de l'Italie, enrichie de magnifiques statues, de plusieurs ordres de fenêtres supportées par des colonnes de marbre cannelées à la corinthienne. Là, sont les cloches qui servent à appeler le peuple au service.

« Le bâtiment qui est sur le devant, de forme ronde, est un ancien temple des païens dédié au dieu Mars, actuellement à Saint Jean-Baptiste. Son pavé est de marbre fort menu, avec un vaisseau de pierre de grand prix où l'on baptise les enfants. Les trois portes d'airain, où se voient plusieurs histoires en relief, sont les plus belles qu'il y ait au monde, spécialement celle du côté du Dôme ».

Ces trois édifices, le Dôme, le Campanile et le Baptistère sont trop connus pour qu'il soit utile de rectifier cette description d'ailleurs assez exacte. Le contraste entre la brillante décoration extérieure du Dôme et l'intérieur trop sombre a justement frappé cet ignorant. Des trois portes du baptistère, il préfère celle à laquelle Michel-Ange accordait la préférence, la jugeant digne de fermer le Paradis ; mais notre homme ne fait assurément que répéter ce qu'il aura entendu à ce sujet ainsi que sur la fausse origine du baptistère. N'est-il pas singulier que quelques années plus tard un savant, le Président de Brosses, écrive sans hésiter : « c'est un ancien temple de Mars métamorphosé en baptistère contre l'intention des fondateurs[1] ».

Plus que toutes les autres églises de Florence, Manier admire Saint-Laurent « dont l'église et la chapelle le sur-

1. Lettres sur l'Italie, II, 12.

passent en tout ». Il prend la peine de copier l'inscription latine placée sur le pavé, au centre de la coupole, pour rappeler que cette tombe si simple est celle du Grand Côme, nommé par décret public le Père de la patrie ; surtout il est ébloui par la chapelle des Princes, « ce qu'il y a de plus beau en Europe. Tout y est de jasque de Sicile et de Corsegne (*sic*), de pierre de touche, d'un marbre truité fort rare que l'on appelle pierre pouilleuse, d'albâtre d'Orient de toutes couleurs, de lapis de Perse et autres pierres fort rares... Cette chapelle a coûté plus de 12 millions d'or ».

Allez donc faire comprendre, après cela, à un pauvre campagnard et même à un milliardaire américain, que cette chapelle, si somptueuse, n'est en vérité qu'un monument sans intérêt et qu'il y a plus à admirer, dans la chapelle voisine, la Nouvelle Sacristie, simplement en marbre blanc et noir, mais dessinée et sculptée par Michel-Ange.

Avec notre Picard, il n'y a pas du moins à craindre les enthousiasmes factices, simple écho des cicerone italiens trop prodigues d'admiration. Il n'est pas homme à s'en faire accroire et, en entrant au palais du grand-duc, dans les célèbres galeries des Uffizi, il écrit modestement : « C'est là où l'on trouve de quoi se satisfaire pour la peinture. Il n'y en a guère de plus belle à Rome. Si l'on a de la passion pour la sculpture, on en voit de tous les temps. C'est particulièrement dans la galerie du Grand-Duc que l'on voit toutes les beautés. Il y a des bustes et statues au nombre de 250 qui passent jusqu'au prodige. Autour de cette galerie sont cinq chambres pleines d'armes toutes exquises tant pour l'ouvrage que pour la matière : une arquebuse tout en or, une nombreuse vaisselle d'or et d'argent, des bijoux, des tableaux et en particulier un chandelier d'ambre, sur une table la représentation d'une ville faite de diverses pierres précieuses, un cabinet décoré de jaspe, lapis, topazes fort gros et d'émeraudes, enfin, contre le mur, tout l'état du grand-duc fort bien représenté en peinture ».

Dix ans plus tard, le président de Brosses signalera également, dans ces cabinets ouvrant sur la galerie des Uffizi, le gros mousquet au canon tout en or, la haute colonne torse d'albâtre oriental, le lustre d'ambre, les nom-

breux meubles-cabinets, le plan de Livourne en pierres précieuses avec la mer de lapis-lazuli. Malheureusement, Manier néglige la Tribune, comme réservée sans doute à ceux qui ont de la passion pour la peinture et la sculpture. Mais il prend soin de nous rappeler que ce palais ne sert que pendant l'hiver au grand-duc qui en possède un autre de l'autre côté de l'Arno, où il se rend par une galerie suspendue au-dessus du fleuve et des maisons particulières.

Suivons-le au palais Pitti, dans ces jardins dont il nous fait une description digne des contes de fées. Ce ne sont que « grottes tapissées intérieurement de nacre et de corail, remplies de divinités et d'animaux de toutes sortes, où l'eau jaillit de tous côtés et où quatre jeux d'orgues font entendre la plus touchante harmonie. L'allée bordée d'orangers, les plus beaux de l'Italie, conduit à des parterres de fleurs qui changent avec les saisons. Plus loin sont les bains du prince ; des volières remplies d'oiseaux depuis les pigeons d'Inde jusqu'aux autruches ; les écuries ; les remises avec le carrosse de mariage aux roues d'acier, aux étoffes presque tout d'or ; enfin la ménagerie contenant lions, tigres, ours, léopards, loups-cerviers et toutes sortes de bêtes sauvages qu'on fait voir pour peu de choses. » Dix ans plus tard, un savant parlementaire s'amusera, lui aussi, à voir le théâtre des combats d'animaux et la ménagerie où il y a une lionne qui rapporte comme un barbet, un tigre d'une grosseur démesurée et beau comme un ange, avec deux petits tigrons qui sont bien du plus méchant caractère de tigre que l'on puisse se figurer[1].

L'intérieur du palais n'émerveille pas moins notre visiteur car « dans la salle à manger et dans les chambres du prince et de la princesse, tout est d'or et d'azur, avec d'innombrables portraits des ducs et princes de Toscane. » Ici je dois avouer une déconvenue. Me souvenant de la façon dont notre compatriote avait su à Madrid écouter et redire les commérages qui couraient sur la famille royale, j'attendais quelques détails au moins piquants sur le triste souve-

1. De Brosses, Lettres II, 27.

rain qu'était alors ce Jean-Gaston de Médicis, dernier héritier d'une grande race. Malade et insouciant des intrigues qui se nouaient en vue de recueillir sa succession, il passait presque constamment au lit les quelques années qui lui restaient à vivre, uniquement désireux de combler de présents ses favoris et de ne voir ainsi autour de lui que des visages joyeux. Mais Manier se montre d'une réserve désolante. N'a-t-il su recueillir aucun bruit, ou n'ose-t-il s'en faire l'écho !

Après les palais du prince, il en cite quelques autres : « un vieux palais où le grand-duc réside quelquefois » et qui doit être le palais Ricardi ; celui des Strozzi qu'il appelle palais des Stroces ; le palais Salviati qui est actuellement le palais Cepparello, via del Corso ; enfin celui de la défunte mère de nos derniers rois de France que je ne saurais identifier[1]. Chemin faisant, avec quelque désordre comme il arrive quand on veut noter trop de choses vues trop vite, il remarque sur « une place (qu'il ne nomme point) une Vierge élevée sur un piédestal haut d'environ 40 pieds ». Cette prétendue Vierge, je m'y suis trompé, doit être une statue de la Justice, en porphyre, vêtue après coup d'un manteau de bronze, placée sur une haute colonne de granit provenant des thermes de Caracalla à Rome et érigée sur la place de la Trinité près de l'église de ce nom. « Près de la halle (qui est du reste dans le même quartier), une fontaine sort de terre pour entrer dans le corps d'un sanglier de cuivre qui la rend par les narines. Il est sur ses pattes de devant, le train de derrière couché ». C'est la reproduction du sanglier antique qui occupe le centre du vestibule, aux Uffizi, comme pour en garder l'entrée. « Plus loin sur une autre colonne, près d'une église, est élevé St. Ovide ». D'après M. Supino, ce serait au contraire un des Macchabées.

Ces identifications sont fort délicates et parfois impossibles à établir. A la porte du Palazzo Vecchio, on voit « deux hommes, l'un avec un fusil sur l'épaule, l'autre un bâton à

1. Catherine de Médicis était née au palais Pitti, mais est-il question d'elle ?

la main dont il se sert pour battre un homme qu'il tient sous lui ». Dans le second on reconnaît sans peine l'Hercule terrassant Cacus, de Baudinelli ; mais dans l'homme portant un fusil sur l'épaule je n'aurais jamais osé voir le David de Michel-Ange, transporté depuis au musée des Belle Arti [1]. D'autres groupes sont absolument inintelligibles. Ainsi à côté de l'Hercule, que peut indiquer cette phrase : « Là sont les trois sibylles, ou plutôt la charité, enlacées l'une dans l'autre en marbre blanc » ? Viennent ensuite le Mercure, la Judith, le Ravissement des Sabines. Plus de difficulté, nous sommes sous l'admirable Loggia di Lanzi et nous reconnaissons le Persée de Benvenuto Cellini, que ses pieds ailés ont fait prendre pour un dieu, le bronze de Donatello et le groupe de Jean de Bologne popularisé par tant de reproductions. Ce terme de *Ravissement* appliqué aux Sabines ne vaut-il pas mieux que celui plus habituel d'*Enlèvement* ? Il prête à un double sens qui n'est pas sans malice, chez un paysan gaulois.

Ces pages paraîtront un peu longues, et l'on aura peine à croire que Manier ait pu noter tant de choses pendant un court séjour à Florence. N'aurait-il pas simplement copié quelque manuel? J'ai cherché, et en parcourant divers ouvrages français et italiens[2], j'ai acquis la conviction que même dans nos guides modernes beaucoup plus exacts, on ne trouverait pas des détails aussi précis et aussi minutieux. J'en donnerai comme dernière preuve, la description de la fontaine située sur la place de la Seigneurie et j'abrègerai par pitié pour le lecteur.

Au centre du bassin, Neptune dominant un groupe de tritons est traîné par quatre chevaux marins ; et sur le bord qui comprend huit côtés, quatre grands et quatre petits, sont groupés des satyres, des hommes, des femmes et des enfants. Manier ne se contente pas de ces indications géné-

1. Je dois encore ce renseignement à M. Supino que je ne saurais trop remercier de sa complaisance.

2. *Nouveau voyage d'Italie*, par Misson, quatrième édition, 3 vol. in-12. La Haye, 1702. — *Nouveaux mémoires ou observations sur l'Italie*, par Grosley, 3 vol. in-12. Londres, 1764. — *Guida* per osservare con metodo le rarita e bellezze della citta di Firenze, 8e édition, 1804.

rales qu'on trouverait dans un guide, il passe en revue les différents groupes.

Dans le premier, qui touche le palais de la Seigneurie, « une déesse est couchée tout de son long sur un poisson, accoudée sur la main droite et présentant de la gauche un écusson placé au coin du bassin. A côté, deux satyres également de bronze, lèvent les mains en l'air derrière la déesse; celui à sa gauche tient dans la main un poisson et ses jambes depuis le mollet finissent en pieds de bœuf ».

Dans le second groupe, du même côté et en avant du premier, « une autre déesse assise sur un poisson tient dans sa main une coquille d'émeraude, limace de mer (*sic*). Le satyre à sa droite a la main levée derrière sa tête, celui à sa gauche tient dans ses jambes un oiseau de mer sur lequel il pose sa main gauche. Au-dessus, deux anges tiennent un écusson.

Dans le troisième, également en avant et à gauche du second, « un vieillard assis sur un dauphin porte la main derrière son cul. Le satyre à sa gauche a des pieds d'homme, les mains pleines de fleurs et regarde en l'air. Celui à sa droite a des pieds de bœuf, et la main sur l'épaule du vieillard. Au-dessus, deux petits cupidons portent un écusson ».

Dans le quatrième, en arrière et sur le même plan que le premier, « un jeune homme assis sur un dauphin tient dans la main droite un carquois rempli de coquillages (lisez : une conque marine). Le satyre à sa droite a les mains derrière le dos, et celui à sa gauche les mains dans les jambes et tous deux ont des pieds d'homme ».

Avec des naïvetés et des maladresses tout est minutieusement décrit, le sexe des personnages, leur âge, leur attitude, les moindres objets qu'ils tiennent, et cela groupe par groupe, avec une exactitude qui m'a confondu. On ne saurait trouver de pareils détails dans aucun livre et il a fallu les noter sur place. On peut estimer que le sujet n'en valait pas la peine, mais il est impossible de refuser quelque mérite à un voyageur peu lettré et disposant de courts loisirs. Il faudrait n'avoir jamais voyagé, pour méconnaître ce qu'il

faut d'énergie et de constance pour tenir ainsi un journal jour par jour. Je l'ai reproduit fidèlement sans autre changement que quelques coupures.

Sans doute on regrettera qu'il ait rien dit sur les arts qu'on vient surtout étudier et admirer à Florence. Moi-même j'ai voulu combler cette lacune, mais en consultant les écrivains les plus célèbres, j'ai trouvé dans cette lecture une consolation inattendue, ou plutôt une singulière excuse pour notre paysan. Tous ces lettrés voient si rarement les choses telles que nous les sentons! Le vieux Montaigne ne semble prendre d'intérêt qu'aux surprises enfantines réservées aux visiteurs des jardins, jets d'eau qui leur partent dans les jambes à l'improviste, ou bien encore aux grossiers appas de de la grande duchesse Bianca Capello. De Brosses, plus avisé, ne peut admirer les palais de Florence « dont l'appareil est rustique et qui manquent de colonnades ». La masse sévère du Palais-Vieux avec son élégante tourelle du guetteur n'est qu'une vieille bastille surmontée d'un grand vilain donjon. Pour cet amateur de peinture, qui envoie à ses amis de véritables catalogues annotés, l'art florentin est le dernier de tous. Il lui préfère de beaucoup l'école de Bologne! De nos jours, un de nos meilleurs écrivains, qui était à la fois un penseur singulièrement indépendant et un professeur d'esthétique, Hippolyte Taine, a écrit deux volumes de voyage en Italie. Relisez-les et vous verrez combien le souci d'exalter la Renaissance et ses tendances païennes rend oublieux et injuste envers des artistes charmants comme Mino da Fiesole, Benozzo Gozzoli et tant d'autres. Actuellement la vogue et aux primitifs. Que de gens se pâment devant des fresques presque invisibles, parce que leur mauvais état les fait juger anciennes. En parcourant les galeries de Florence, on constate qu'il n'est pas de peintre plus copié aujourd'hui que Botticelli. N'y a-t-il pas là une exagération, dans laquelle tombent les connaisseurs aussi bien que le public qu'ils prétendent diriger et dont à leur tour ils subissent l'influence? Quelle est en réalité la part de chacun dans le goût d'une époque? Parler d'art ne serait-ce pas simplement ramasser les idées de son temps et s'exposer à ne plus être compris de la génération suivante?

Est-ce que le beau n'aurait pas d'autres règles que la mode? Nos enthousiasmes les plus sincères ne seraient-ils que la résultante de nos habitudes? On en vient à douter de tout, et l'on n'est plus tenté de demander au brave Manier des impressions artistiques. Ce serait chercher des oranges sur un pommier picard.

LES ARMOIRIES DE COMPIÈGNE

PAR

M. Francis de ROUCY

MEMBRE TITULAIRE

Si l'art héraldique ne semble pas d'origine démocratique, les armoiries néanmoins ne sont pas restées le privilège exclusif des nobles. Certaines villes, des corporations même d'artisans, (sans parler des Congrégations religieuses), avaient aussi leur blason, ou tout au moins leur emblême. Bien des roturiers portaient des écussons fort réguliers ; d'autres, en prenaient à leur fantaisie, parfois aussi bien compris que les écus de noble origine. Avec la multiplicité des fêtes, des concours de musiques, de fanfares, d'orphéons, de pompiers, les armoiries de villes devenant les emblêmes de ces sociétés, se sont transformées en une sorte d'effigie de chaque cité, si l'on peut ainsi parler.

Les armoiries des villes n'ont donc perdu ni de leur importance, ni de leur intérêt. Bien au contraire, sur les bannières, dans les grandes gares, dans les monuments municipaux ou scolaires, les écussons se multiplient. Ils deviennent un motif de sculpture et d'ornementation tout trouvé. Malheureusement beaucoup de ces décorations manquent de goût, lors même qu'elles n'altèrent ou n'estropient pas brutalement les blasons véritables et réguliers, qu'elles prétendent reproduire. La ville de Compiègne n'a pas entièrement échappé à ces incorrections ; comme beaucoup d'autres, elle a subi l'inconvénient de ces ignorances et de ces à peu près.

Pour nous faire mieux comprendre, sans paraître repro-

COMPIÈGNE. — Armoiries complètes

1

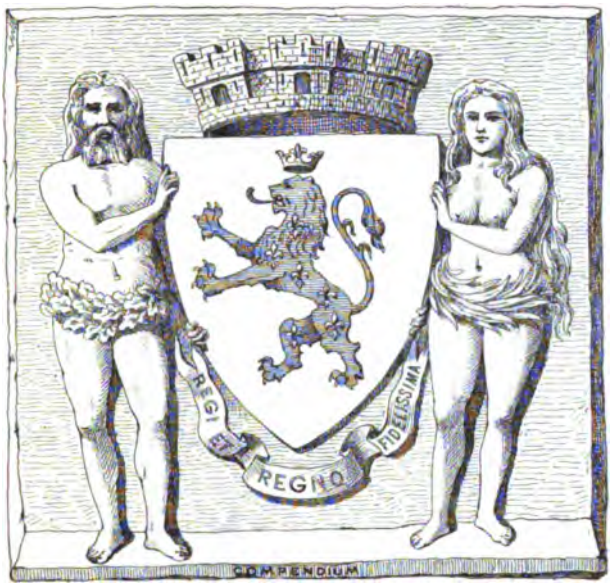

Cartouche

sculpté

2

En-tête de lettres (Armes)

3

4

Timbre de Mairie

COMPIÈGNE

D'argent au lion d'azur, onglé et lampassé de gueules, fleurdelysé d'or de six pièces et couronné du même.

DEVISE (1218) : *REGI ET REGNO FIDELISSIMA.*

TENANTS : *Un homme et une femme au naturel, ceinturés l'un de feuilles de chêne, l'autre de roseaux.*

Cliché Bureau Compiègne — V. Cauchemé, del.

cher des vétilles à notre municipalité, citons un exemple qui ne la concerne en rien. L'enseigne d'un excellent épicier forain... *Aux armes de Compiègne* étale fièrement sur un cartouche de tôle vernie un *écusson rouge* de proportions défectueuses, chargé d'un *lion* doré *genre caniche*. L'écusson ainsi compris est certes plus rutilant à l'œil que le modeste argent et que le doux azur compiégnois ; il n'a qu'un défaut principal (bien mince ?) celui de n'être *en aucune façon* le blason de Compiègne. La ville, sans être jamais tombée dans d'aussi complètes inexactitudes, sans avoir commis d'aussi grossières ignorances, a cependant altéré ses armoiries, en timbrant son papier d'un dessin absolument défectueux. La vignette, à son tour, a entraîné des erreurs d'architectes.

Chose incorrecte, la devise : *Regi et Regno fidelissima* s'étale *en plein dans* l'écusson, en manière d'arceau, au-dessus d'un lion qui fait le beau comme un chien savant, lion qui est par trop *grimpant,* mais en même temps tire une langue à rendre jalouses, aussi bien la trompe d'un éléphant que celle d'un papillon (toutes proportions gardées). Rien de plus *raté* que ce timbre. — Une erreur analogue vient d'être commise sur le pignon gothique de l'ancien Hôtel-Dieu, rue Jeanne-d'Arc. L'architecte et le sculpteur, hommes certainement consciencieux, n'ont pu que reproduire fidèlement le modèle imposé. — On a oublié que Viollet-Leduc en innovant l'aigle impériale dans la restauration de Pierrefonds, n'a pas été chercher ses modèles sur les pièces de cent sous, ou sur les panonceaux des notaires du Premier Empire. Cet artiste consommé a pris soin de copier le parfait modèle d'une aigle à la fois gothique et héraldique et de le placer dans la *targe* du moyen âge. Le défaut du *trop nouveau* blason de l'ancien Hôtel-Dieu peut d'ailleurs se corriger ; le relief trop saillant permet facilement de reprendre le travail de l'écu et du lion. Quant à la couronne murale inconnue ou inusitée il y a trois cents ans, rien de plus simple que de la retirer pour la replacer avec avantage dans quelque ornementation moderne où elle serait de mise. La tradition reporte l'origine de nos armoiries municipales à Philippe-Auguste qui les aurait concédées en 1218 à l'occa-

sion de la bataille de Bouvines, où les Compiégnois s'étaient particulièrement distingués.

Il y a du reste beaucoup d'armoiries de Compiègne facilement visibles ; quelques-unes *anciennes*, la plupart tout *récemment exécutées*.

Armoiries *relativement anciennes* : — 1° sur le canon et la couleuvrine du musée Vivenel, (que M. de Marsy considérait comme le type le plus ancien) ; — 2° débris de rempart fixé jadis à l'ancienne porte du collège, et reproduit en vignette dans l'ouvrage de M. Pellassy de l'Ousle sur le Palais : Préface, page XI ; — 3° au Musée Vivenel : Cartouche de bateau en bois sculpté, (époque de Louis XVIII) ; — 4° Plaque de cierge du valet de ville (au même musée) sur tôle, de médiocre exécution ; — 5° le *dessin colorié de Papety* dans le cabinet du maire ; malgré le talent du peintre, le lion est défectueux et manqué ; les armoiries sont complètes avec leurs tenants sauvage et sauvagesse (probablement des forestiers ?) ; — 6° Relief sculpté à la Porte-Chapelle ; réfection et restauration datant de plusieurs années d'après une ancienne sculpture (1560).

Nous voici arrivés aux œuvres *contemporaines et récentes* ; — 7° le Collège actuel ; la moins criticable des sculptures de notre époque ; suffisamment exacte, elle ne jure pas avec le style de l'entrée ; — 8° à la Poste, simple cartouche ; — 9° au Fourneau économique ; — 10°, 11°, 12° Ecoles : rue Vermenton, rue St-Nicolas et rue de Harlay. A cette dernière porte, signalons en passant une petite erreur ; sur l'un des piliers, le lion regarde à senestre (droite du spectateur), ce qui est défectueux, la position d'une pièce héraldique restant immuable. — 13° Sur la façade de la Sous-Préfecture (exécution suffisante). — 14° Dans la chapelle des Dames de la Compassion, un bon modèle au bas de la verrière de droite l'écusson seul sans accessoires, mais d'un dessin correct avec un lion vraiment héraldique.

Nous pouvons sans sortir de notre ville, signaler deux bons spécimens de sculpture héraldique : 1° à la porte de l'ancien arsenal, à droite de l'Hôtel de Ville, les armes de France et de Navarre, reproduites d'après celles qu'il a fallu démolir ; — 2° l'écusson anglais de Mrs Barrighton, au clo-

cher de l'église anglicane de Saint-André aux Avenues. On peut s'inspirer de la facture de ces armoiries.

Comme conclusion, nous nous permettrons de souhaiter : 1° d'une façon générale que la ville recommande à ses architectes de ne pas altérer le blason compiégnois et leur facilite la tâche en leur fournissant un bon modèle. — 2° Qu'elle fasse exécuter chez un graveur un bloc, puis un cliché plus correct, pour timbrer plus correctement aussi ses papiers et imprimés administratifs. (Le premier soin à prendre sera de retirer la devise de l'écusson). — 3° Pour guider le graveur que la ville se donne le luxe, d'une *petite aquarelle type,* œuvre en collaboration d'un bon dessinateur et d'un connaisseur, comme l'était par exemple notre regretté président de la Société française d'archéologie. Une fois ce type admis, on évitera de le modifier et de s'en écarter.

Voici pour terminer les *Armes de Compiègne* : suivant J. Pellassy de l'Ousle, *Histoire du palais de Compiègne,* Imprimerie Impériale, 1862, 1 vol. in-4° de 372 pages, frontispice et page 314 : (*Dictionnaire héraldique* de Grandmaison : voyez aussi *armorial* de Chevillard).

D'argent au lion grimpant d'azur (1), chargé de six fleurs de lys d'or et couronné (2) de même, armé (3) et lampassé (4) de gueules.

Devise : *Regi et Regno fidelissima* (5) *Tenants :* (6) un homme et une femme forestiers non vêtus, portant chacun une ceinture de feuillages. *Couronne* murale (7).

Vulgairement : Ecusson argenté ; (la forme varie suivant le siècle) ; lion bleu (1) debout légèrement oblique, de profil ; (inutile de le dire grimpant ; c'est sa position héraldique naturelle) ; la tête tournée à gauche du spectateur, (droite de l'écusson) ; chargé de *six* fleurs de lys dorées, sur le corps ; la tête surmontée d'une couronne d'or (2) (soit à l'antique, à cinq pointes), soit fleurdelysée (à trois fleurs de lys) — les ongles (armé) (3), et la langue (lampassé) (4) rouges. La Devise doit être reproduite intégralement (5) ; l'abréviation : *Regno fidelissima,* lui donnerait une physionomie plus moderne mais serait en réalité une altération. Notre confrère M. Fleuret nous a signalé et M. de Marsy nous avait dit avoir rencontré : *Deo, regi et regno,* etc.

L'écusson est tenu par un homme et une femme (6). Le premier, sorte d'homme des bois, à droite de l'écusson, tient une massue, peut avoir une peau d'animal sur les épaules ou à la ceinture ; la femme à gauche (droite du spectateur), a les cheveux épars. Ces deux Tenants ont leur nudité atténuée par une ceinture de feuillages, si la peau d'animal et les cheveux n'y suffisent pas. — (7) La Couronne murale, accessoire d'invention relativement récente, est actuellement passée en habitude régulière, mais on devra l'éviter dans les restaurations des monuments antérieurs à Louis XIV.

Enfin, l'on peut aussi placer sous l'écusson une branche de chêne et une palme de roseau rappelant que Compiègne est situé entre la rivière et la forêt.

UNIV. OF MICH.

PRÉSIDENT SOREL

LE PRÉSIDENT SOREL

SA MORT, SES FUNÉRAILLES

Malade depuis longtemps, mais trompant ses amis et sa famille même par son énergie, le président Sorel s'est éteint brusquement, le 28 août 1901, dans sa campagne de la Bosse dont il aimait tant la fraîcheur et l'ombrage et où le repos n'était pour lui qu'une studieuse retraite. Sur son désir formel, son corps a été rapporté à Compiègne pour être inhumé au cimetière du Nord. Après un premier service dans l'église de la Bosse, trop petite pour contenir les nombreux amis qu'il s'était faits dans le village et aux environs, ses funérailles ont été célébrées à Saint-Antoine, sa paroisse, le 2 septembre.

Pour retracer cette existence si bien remplie et couronnée par une fin chrétienne, pour exprimer les regrets unanimes causés par une telle mort, nous laisserons la parole à ceux qui lui ont rendu hommage sur sa tombe et à la première réunion de la Société historique. Ils l'ont fait, avec cette autorité que donne une longue collaboration dans les œuvres diverses auxquelles le président Sorel avait consacré ses éminentes facultés.

Discours de M. de Maintenant,

Président du Tribunal civil.

Cinq ans à peine se sont écoulés depuis le jour où un hommage public était rendu par M. le président Cazin et par moi aux éminentes qualités de M. le président Sorel, qui s'éloignait du Tribunal en y laissant tant de regrets ! Il était

encore plein de forces, plein de santé ; la vieillesse ne l'avait atteint ni dans son corps, ni dans son esprit, et l'on ne pouvait croire qu'il fût arrivé à l'âge de la retraite. Il n'avait certainement pas en lui le germe d'une de ces maladies latentes, dont les premières manifestations restent incomprises, et qui causent tant de soudaines et cruelles séparations.

Et cependant, on pourrait avoir cette pensée en le voyant, cinq ans après, si rapidement enlevé à l'estime générale, à l'affection de ses nombreux amis, à la tendresse si attentive et si dévouée d'une femme et d'une fille dont tous les cœurs partagent, en les respectant silencieusement, les suprêmes douleurs...

M. le président Sorel trouvait une seconde famille dans ses collègues et dans les membres du Barreau avec lesquels il aimait tant à s'entretenir. Au plus ancien d'entre eux, au magistrat qui, depuis 27 ans, a connu, apprécié et aimé son collègue respecté, il appartient de venir, au nom du Tribunal et du Barreau, rendre encore un hommage public au jurisconsulte et au magistrat de haut mérite qu'était M. Sorel.

A l'âge de 45 ans, membre remarqué de l'ordre des avocats de Paris, attaché à la rédaction du journal *le Droit*, ayant écrit plusieurs ouvrages dont la doctrine fait autorité, il arrivait en 1871, au tribunal de Compiègne, avec un grand renom.

Il y arrivait, avocat de la veille, avec l'amour profond de la justice qui s'inspire d'indulgence et d'équité, dans les limites tracées par la loi, et avec l'amour d'un libéralisme vrai, sage, élevé, qui est l'honneur des membres du Barreau attachés à leur belle profession ; il y arrivait aussi avec un esprit aimable, enjoué, plein de souvenirs gais et charmants ; avec, dans l'accueil, une affabilité dont j'aime à témoigner en face de ceux qui étaient alors trop jeunes pour en faire leur modèle.

C'est ainsi que, jusqu'au 10 août 1878, il exerça ses fonctions de juge auprès du Président de Roucy, dont il resta toujours l'ami fidèle, dont je m'honore aussi d'avoir été le collègue, et qu'il était digne de remplacer sur le siège honoré déjà par les Présidents Lanusse, du Lac, et tant d'au-

tres ; c'est ainsi qu'il occupa jusqu'en juillet 1896, le fauteuil de la présidence et dirigea le tribunal de Compiègne avec une science si juridique, un jugement si sagace, une autorité si respectée.

Ce respect, cette estime qui l'entouraient, le désignèrent au choix du gouvernement, qui l'avait déjà fait chevalier de la Légion d'honneur, et qui l'envoya partager les travaux importants de la Commission chargée de réviser le tarif des notaires. Il touchait alors à la fin de sa carrière.

L'heure de la retraite venue, avec l'activité que son esprit avait besoin de déployer, il continua à s'occuper de travaux juridiques, littéraires et archéologiques, mais sans se dérober aux devoirs de famille que lui créa une perte immense dont il resta profondément affecté.

La Providence éprouve les cœurs vaillants, mais la Foi les soutient en les élevant vers les célestes espérances. C'est dans ces sentiments d'édifiante piété que s'est éteint doucement notre regretté président Sorel, laissant à tous ceux qui l'entouraient le souvenir d'un homme bon, juste et grand, et d'une âme plus grande encore, parce qu'elle sut s'élever, par la foi chrétienne, jusqu'aux hauteurs du Ciel. Tel est le souvenir, mêlé, hélas, à de trop justes regrets, que nous, ses collègues et ses collaborateurs, nous garderons fidèlement et qui survivra dans la mémoire de tous.

Discours de M. le baron de Bonnault

Secrétaire de la Société historique.

Messieurs,

Il n'est personne ici qui ne se sente atteint par la mort du président Sorel. Magistrature, finance, armée, instruction publique, il a laissé partout la trace de son activité et de son intelligence relevées encore par une exquise bonté. Mais nulle part, il ne sera plus regretté qu'à la Socité historique de Compiègne, objet de sa constante prédilection.

Il y a quinze mois à peine, quand il l'avait vue frappée par une perte irréparable, son affection et son dévouement s'étaient accrus au point de triompher du mal qui le minait déjà. Nous l'espérions du moins, alors qu'il nous donnait tout ce qui lui restait de force et de vie. Et voici qu'aujourd'hui, après Marsy, c'est Sorel que nous pleurons.

S'il ne fut pas des nôtres dès sa fondation, c'est qu'en 1868, Alexandre Sorel habitait encore Paris, où il exerçait la profession d'avocat et tenait une place prépondérante dans la rédaction du *Droit*. Mais il était trop dans la tradition de notre vieille magistrature pour ne pas joindre à ses occupations professionnelles le culte des lettres et de l'histoire. Aussi, en 1871, quand il revint, comme juge, dans cette ville à laquelle le rattachaient tant de liens de famille et de souvenirs d'enfance, la Société historique fut heureuse de compter parmi ses membres titulaires l'historien du couvent des Carmes et du château de Chantilly pendant la Terreur. Dès 1874, elle le choisissait pour président. Depuis cette époque, à différentes reprises et pendant plus de dix ans, il remplit ces fonctions et réalisa si bien l'idéal du président, que le règlement nous semblait bien sévère quand il nous forçait à lui donner un successeur. Plus d'un, en occupant sa place, pensait n'y faire qu'un intérim et ne songeait qu'à la lui rendre bientôt. La nature, le travail et l'habitude professionelle lui avaient donné cette parole élégante et facile, toujours prête à jeter tout son lustre sur nos modestes réunions ou à clore nos débats par un de ces arrêts sans appel, parce qu'ils étaient toujours inspirés par la vérité, formulés avec finesse et tempérés de bienveillance.

Mais ce n'était là que le côté décoratif de son rôle. Que d'autres services il nous a rendus ! Démarches répétées pour obtenir notre reconnaissance d'utilité publique, amélioration de nos statuts, recrutement de nouveaux membres, encouragements et conseils prodigués aux travailleurs, organisation d'excursions, correction et mise au point de tant de volumes parus grâce à ses efforts ! Dans ces derniers temps surtout, depuis la perte d'un secrétaire incomparable, le président Sorel semblait se multiplier avec une hâte fié-

vreuse, comme s'il avait eu le triste pressentiment de sa fin prochaine. Je le revois dans son cabinet, encombré de documents toujours si bien classés, impatient de ce qui restait à faire et semblant dire, comme son héroïne Jeanne d'Arc : « Usez de moi, car je ne durerai plus longtemps. » Ce n'est ni l'heure ni le lieu d'énumérer ses nombreux travaux. Ceux sur le droit ne m'appartiennent pas, et je suis heureux de mon incompétence, car ma tâche restera assez lourde.

Revenu à Compiègne, il reprit ses études favorites sur les choses et les hommes de la Révolution, en se limitant à notre ville et à notre département. Victimes, bourreaux ou simples fantoches boursouflés, il les a tous interrogés sur preuves authentiques et jugés sans parti pris, comme sans indulgente faiblesse, en honnête homme, en libéral sincère, en lettré délicat, crevant d'un mot tant de discours ampoulés.

A Paris, il avait retracé les scènes tragiques du couvent des Carmes ; à Compiègne, il retrouva les Carmélites plus touchantes peut-être, véritables martyres conduites à l'échafaud en haine de la foi et chantant des cantiques sous le couperet de la guillotine. Le livre qu'il leur a consacré restera comme l'un des plus solides documents versés au procès de leur canonisation.

Mais ce fut surtout Jeanne d'Arc qui passionna son intelligence et captiva son cœur. Il avait un véritable culte pour notre héroïne nationale, pour cette grande figure avec laquelle on chercherait vainement une ressemblance dans l'histoire de tous les peuples modernes et pour laquelle il faut remonter jusqu'à la Bible, sans trouver ce charme virginal apporté au monde par le christianisme. Mais là encore le culte du président Sorel resta éclairé et raisonné. Nulle démarche ne lui coûta pour trouver la vérité, et nulle considération ne put le retenir pour la dire tout entière. *Semper et ubique veritas* n'était pas simplement une devise d'*ex libris*, mais une règle absolue dans tous les ouvrages qu'il a composés. Après avoir fouillé les archives, visité et précisé tous les lieux où Jeanne d'Arc a passé, réuni sur elle une collection de livres aussi complète que possible, le président Sorel a écrit sur la prise de Jeanne d'Arc à Compiègne

un livre qui est un monument plus vrai et plus durable que les innombrables statues élevées à l'héroïne. Peu de pages de notre histoire sont aussi douloureuses. Mais, si Jeanne a commencé à Compiègne sa cruelle passion qui devait trouver son Golgotha sur la place de Rouen, elle lui doit l'auréole qui entoure sa figure inspirée, et le martyre reste le premier mérite des saints.

La fin de M. Sorel a été digne de sa vie toute d'honneur et de dévouement. La vérité qu'il avait cherchée partout et toujours, ne pouvait manquer d'ouvrir son cœur aux consolations de la foi chrétienne, et il m'est doux de penser que, laissant sur cette terre une femme et une fille tendrement aimées, il a dû retrouver là haut, pour l'introduire auprès de Dieu, ces saintes et nobles femmes, qu'il avait glorifiées, Jeanne d'Arc et les Carmélites de Compiègne.

Discours de M. Dubucquoy

Président de l'Association des Anciens Élèves du Collège.

Messieurs,

Aux deuils trop nombreux qui, cette année, sont venus successivement frapper l'Association des Anciens Élèves du Collège de Compiègne, s'ajoute, aujourd'hui, une perte irréparable dont nous ressentons tous la douloureuse amertume, et qui provoque parmi nous, comme chez tous ceux qui connaissaient M. le président Sorel, des regrets aussi sincères qu'unanimes.

Avec lui, nous voyons disparaître, en effet, celui qui fut, à l'aube naissante de notre Association, l'ouvrier de la première heure, son principal fondateur, et, après Aubrelicque, son premier président.

Vous connaissez, par les orateurs qui viennent de vous retracer sa carrière en des termes dont l'élévation répond si bien à son caractère, comment le Président Sorel avait su

partager, son activité entre tant d'œuvres qui tenaient dans sa vie, comme dans son cœur, une place si grande.

Notre Association était de ce nombre. Et si elle n'occupait pas la première place, elle peut du moins, revendiquer un droit d'ancienneté que le temps ne saurait prescrire, dont l'origine remonte à l'époque des premières études de M. Sorel, et qui tient sa source de la communauté d'existence vécue dans notre Collège de Compiègne et des sentiments qu'animent toujours les souvenirs de la vingtième année.

C'est en obéissant à ces sentiments que M. Alexandre Sorel, dès 1872, poursuivait avec plusieurs de nos anciens camarades, ses condisciples, la création de l'Association qui le pleure aujourd'hui, à laquelle il n'a jamais cessé de rester attaché par les liens de la plus fidèle sympathie, et qui, pendant plus de 30 ans, fut une de ses plus chères préoccupations.

C'était pour lui un véritable bonheur de se remettre en mémoire sa vie de Collège et d'évoquer le souvenir de ses professeurs et de ses anciens condisciples.

Il considérait aussi que le meilleur témoignage de reconnaissance qu'on pouvait rendre à l'établissement où l'on a passé sa première jeunesse, où l'on a goûté les douceurs de la véritable camaraderie, c'est de s'intéresser à ceux qui nous succèdent, de leur prodiguer nos sympathies et de les encourager à maintenir étroitement unies la prospérité de notre Collège et celle de notre Association.

A cinq reprises différentes, en 1874, 1878, 1894 et 1898, le choix de ses camarades, ou pour mieux dire de ses amis, le porta à la présidence.

Nous savions tous, en effet, que sous sa direction sage et ferme, avec l'autorité et la sûreté de jugement que lui donnait son expérience des hommes et des choses, notre Société ne pouvait avoir de plus vigilant gardien ni de plus fidèle défenseur.

Qui de nous ne se le rappelle, présidant nos réunions avec sa bonne grâce finement enjouée, remontant le cours des années écoulées et se plaisant à faire revivre ses souvenirs de jeunesse comme pour dorer d'un rayon de printemps le doux automne de sa vie.

Sa parole, inspirée par une idée de généreuse solidarité, animée par un sentiment de bonté naturelle et servie par les ressources d'un esprit délicat, savait attirer, convaincre et retenir.

Ecoutez, comment il exhortait les jeunes, lors de sa dernière présidence, il y a deux ans à peine :

« Et maintenant, mes chers amis, disait-il, permettez-moi de faire un chaleureux appel à nos jeunes camarades. Nous autres, nous sommes le passé, et nos rangs s'éclaircissent tous les jours. Aussi pourrions-nous presque dire à la génération actuelle comme les anciens gladiateurs du cirque : *Morituri te salutant!* Mais on nous rendra cette justice que nous n'avons jamais cessé de témoigner notre vif attachement à notre vieux collège si bien rajeuni aujourd'hui.

« Les jeunes, au contraire, personnifient non seulement le présent mais encore, et surtout l'avenir. Qu'ils le maintiennent donc dans ces bonnes traditions que nous avons si vaillamment défendues ; qu'ils resserrent de plus en plus les liens de la camaraderie et qu'ils se souviennent toujours de ce vieil adage qu'on est malheureusement trop porté à oublier aujourd'hui : « *L'union fait la force* ».

L'union ! c'était le but qu'il s'était proposé en réunissant dans un même sentiment tous ceux qui, comme lui, avaient puisé aux mêmes sources les enseignements du devoir de fraternité.

La force ! c'était le secours et l'appui que son cœur généreux avait eu la bonne pensée d'apporter à ceux qui, après s'être armés au même Collège pour le combat de la vie, tombent sur la route, vaincus par le sort, mais toujours dignes de leur origine et de notre affection.

Cette devise que vous nous avez indiquée, mon cher Président, nous la recueillons comme un pieux héritage et nous saurons la pratiquer. Nous aurons, pour le faire, l'exemple de votre inaltérable dévouement, le souvenir de votre constante affection ; et, mieux que sur le marbre et l'airain, votre nom restera gravé dans nos cœurs.

Discours de M. Lara,

Vice-Président de la Croix-Rouge.

Messieurs,

Je viens au nom de la Société de secours aux blessés militaires, de Compiègne, rendre un public hommage de reconnaissance à notre regretté Président, pour le dévouement avec lequel il a accepté la lourde tâche de reconstituer notre Société. L'ardent patriotisme dont il était animé lui a permis de surmonter la difficulté, toujours grande, d'obtenir de ses concitoyens un concours efficace pour cette œuvre de haute humanité.

Sans doute, les bonnes volontés ne manquaient pas, mais devant la quiétude du présent, beaucoup se réservaient de n'apporter leur concours qu'au moment critique.

Il a fallu, à ces oublieux des rudes leçons du passé, rappeler que rien ne s'improvise utilement, que ce n'est que par une sage et prévoyante préparation, par le concours soutenu de tous, que peut être menée à bien cette création d'un hôpital de 200 lits dont le Comité de Compiègne aura la charge.

Par sa parole persuasive, ainsi que l'extrême affabilité de son caractère, M. le Président Sorel s'était acquis des concours précieux ; s'il a été frappé trop tôt pour voir l'achèvement de son œuvre, il a pu du moins en établir les premiers fondements d'une façon assez solide pour qu'on en puisse espérer, dans l'avenir, la réussite.

La Société de secours aux blessés militaires, douloureusement frappée par cette mort, gardera précieusement votre souvenir, mon cher Président, elle n'oubliera jamais l'homme dévoué, aimable, universellement estimé, le patriote qui fut à sa tête.

Puisse l'expression de ces sentiments adoucir les regret d'une famille si cruellement éprouvée.

Au nom du Comité, je vous dis adieu, mon cher Président, ou plutôt au revoir.

Discours de M. Pion

Directeur de la Banque de France.

Mesdames, Messieurs,

Ceux qui ont eu le privilège de vivre depuis des années dans l'intimité du président Sorel, ou de le suivre côte à côte dans sa longue et féconde carrière, toute de droiture et d'honnêteté, ont été plus à même, que je n'aurais su le faire, de vous retracer sa vie et de vous dépeindre les rares qualités de son esprit et de son cœur. Mais, était-il vraiment besoin de le connaître depuis longtemps, pour apercevoir cette affabilité qui le rendait si sympathique à tous. La sûreté de son jugement, l'élévation de son caractère, tout en un mot, attirait vers lui. Aussi, quand le gouvernement de la Banque de France se préoccupait, il y a trois ans à peine, de constituer le Conseil d'administration de notre nouvelle succursale, le nom du président Sorel s'imposait-il tout naturellement à son choix.

Travailleur infatigable, esprit érudit et fin, caractère toujours conciliant, il était l'âme de nos réunions, auxquelles il n'a jamais manqué d'assister, quoique bien malade déjà. Le vide laissé parmi tous sera grand et ceux qui l'ont connu ne l'oublieront jamais.

Homme de devoir et de cœur avant tout, il l'a prouvé jusqu'au bord de la tombe, quand, avec une rare énergie, dans la plénitude de ses admirables facultés, entouré de sa famille et des gens de sa maison, il a voulu leur faire ses derniers adieux, leur donner ses derniers conseils, et aussi et surtout l'exemple d'une fin vraiment digne de sa vie.

C'est au nom du gouvernement de la Banque de France, au nom du conseil d'administration de la succursale et en mon nom personnel, que je viens ici mêler nos regrets bien douloureux et bien sincères à ceux de sa chère famille et de ses nombreux amis.

Adieu, mon cher censeur, mon excellent collaborateur, adieu.

SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE

15 Novembre 1901

Allocution de M. Cauchemé,

Vice-Président.

Messieurs,

A la fin du mois de mai de l'année dernière, notre Société était atteinte dans sa vitalité même, par la perte presque foudroyante, de son éminent secrétaire général, M. le comte de Marsy ; aujourd'hui, après quelques mois de séparation et de vacances réglementaires, nous avons à déplorer la mort de notre dévoué et sympathique président.

Par les coups portés au cœur, par les vides pour ainsi dire irréparables, laissés dans nos rangs, il semble que la mort s'acharne à briser non seulement nos affections les les plus chères, mais encore l'existence même de notre Société.

Nous pouvons le dire hautement, M. Sorel, par sa grande intelligence, par ses qualités vraiment supérieures pour le commandement et la direction, s'imposait à tous ; nous éprouvions une certaine fierté en le voyant à notre tête aussi bien dans nos séances que dans nos excursions. Sa présence au milieu de nous donnait toujours un véritable intérêt aux délibérations prises, et souvent nous restions plusieurs heures sous le charme de sa conversation.

Tout parle de lui dans ce bel édifice de notre municipalité et rappelle son esprit d'ordre et d'initiative : cette salle de nos réunions, la bibliothèque, les archives, le musée ; enfin

rien de ce qui touche notre ville ne le trouvait jamais indifférent. Tout en recherchant dans le passé de la France les grands faits de notre histoire nationale, il aimait à noter et à classer ce qui avait un intérêt pour Compiègne ; il prenait plaisir à connaître l'origine de nos monuments et des demeures intéressantes de la ville ; c'était pour lui un véritable bonheur de recueillir un document rappelant un épisode de l'histoire de notre localité ; l'époque de la grande révolution surtout l'attirait.

Depuis un an environ, alors que le mal, qui devait nous le ravir, faisait son apparition, M. Sorel, sentant peut-être la gravité de sa maladie, avait pris à cœur de compléter et de mettre à jour, par la publication, plusieurs manuscrits laissés dans les cartons de nos archives. C'est ainsi que le neuvième *Bulletin* apparaissait, que le deuxième volume de nos *Excursions* était distribué à tous avec le fascicule des Procès-verbaux, et que le dixième *Bulletin* se trouve actuellement à l'impression.

Tous ces documents laissés à la postérité, nous les devons à la dernière phase d'activité de notre dévoué et cher Président. Il a fallu, de sa part, un véritable courage et une volonté ferme pour arriver à réunir, malgré son état de souffrance, tant de renseignements précieux pour l'avenir de notre Société.

Après tout ce labeur, M. Sorel, pouvait espérer prendre quelques moments de repos, en allant, avec sa famille, passer un mois ou deux à la campagne ; mais là, la mort le guettait et nous ne devions plus le revoir.

Parmi les discours prononcés le jour de ses funérailles et rappelant sa longue et belle carrière de magistrat et d'administrateur, une parole autorisée et amie, celle de M. le baron de Bonnault, se faisait l'interprète de nous tous et rappelait, en termes élevés, les services rendus à notre Société par son éminent Président. Dans cette circonstance, je remercie sincèrement notre dévoué secrétaire et lui exprime toute ma reconnaissance.

Messieurs, M. Sorel, par son dévouement absolu à la prospérité et à l'avenir de la Société historique, par sa vie si bien remplie, restera un exemple pour nous ; son souve-

nir nous groupera plus nombreux encore dans nos réunions et, par nos travaux de recherches sur l'histoire du passé, nous saurons honorer et vénérer sa mémoire.

Avant de lever la séance en signe de deuil, qu'il me soit permis, au nom de votre Bureau et de la Société tout entière, de faire parvenir à la veuve de M. Sorel et à sa fille attristées, avec nos sentiments de sincères condoléances, l'expression de notre respectueuse et profonde sympathie.

Pour faire suite à mes quelques paroles, M. de Bonnault, dont nous apprécions tous l'érudition, a préparé un travail documenté sur la vie et les œuvres de M. Sorel ; avant notre séparation, je vous demande de vouloir bien l'entendre.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

PAR LE BARON DE BONNAULT

Jamais depuis la fondation de la Société historique de Compiègne, la mort n'avait frappé des coups aussi cruels et aussi répétés : à quinze mois d'intervalle, après Arthur de Marsy qui avait été un de nos fondateurs et était resté la cheville ouvrière de l'œuvre, Alexandre Sorel qui avait présidé à son couronnement en la faisant reconnaître d'utilité publique. Aussi, malgré les nombreux discours prononcés sur sa tombe, et même après l'adieu si ému que vient de lui adresser son fidèle collaborateur le vice-président, M. Cauchemé, il m'a semblé qu'il était du devoir de votre secrétaire de mentionner les travaux et le rôle si actif de celui qui restera pour nous le Président modèle.

Alexandre Sorel était né à Paris, le 15 juillet 1826, mais bien des liens le rattachaient à notre ville et il aimait à parler du vieil oncle, l'avoué aux sévères habitudes d'autrefois, chez lequel il ne passait pas moins de joyeuses vacances. La santé de son père l'empêcha de terminer ses

études au lycée Saint-Louis ; les médecins prescrivaient le bon air de la campagne ; Compiègne avec sa forêt était tout indiqué, et notre collège y gagna, en 1844, un de ses plus brillants élèves de philosophie. A la distribution des prix, le 14 août 1845, Alexandre Sorel fut classé second en dissertation française, avec un simple accessit, car on se montrait peu prodigue de couronnes, mais il remporta le prix de dissertation latine et celui d'histoire naturelle. C'est surtout en histoire que j'aurais voulu connaître le rang du futur Président de la Société historique, mais à cette époque, l'histoire ne figure plus au programme des philosophes !

De ce court passage au collège de Compiègne, Sorel garda un souvenir fidèle, car à la fin de sa carrière, il aimait à revenir sur ses impressions d'écolier et savait les évoquer devant ses successeurs, avec autant de bonhomie que de finesse. Par un sentiment de coquetterie bien légitime, pour s'éviter la déplaisante épithète de *Laudator temporis acti*, il se plaisait à louer le présent et parlait de la cage plus que de ceux qu'elle renferme[1]. N'était-il pas d'avis que, malgré tant de changements introduits sous couleur de progrès, nos jeunes écoliers effleurent trop de sujets pour retenir autre chose que des mots, emportent du collège le dégoût d'études trop hâtives et ignorent cette forte culture classique, qui chez le président Sorel relève et embellit les moindres écrits.

C'est à elle, autant qu'à ses études de droit complétées par la pratique laborieusement acquise dans les études d'avoués, qu'il dut la distinction si enviée d'être choisi, en 1854, comme secrétaire par la conférence des avocats de Paris. Il partageait cet honneur avec un homme auquel la politique a donné la célébrité et le pouvoir, quitte à les lui faire chèrement payer, car elle en a fait l'instigateur de nos querelles religieuses, et certain article de loi est resté attaché à son nom, comme un numéro au front.

Alexandre Sorel n'aurait pas voulu d'une pareille renommée, et tout en poursuivant sa carrière d'avocat, entrait, un

1. *Le collège de Compiègne, il y a cinquante ans et aujourd'hui.* Distribution des prix du 1er août 1893.

an plus tard, en 1855, à la rédaction du journal *Le Droit*. Il en devint bientôt un des principaux rédacteurs et jusqu'à la fin de sa vie, il ne manquait pas de lui adresser, chaque quinzaine, un article bibliographique sur les ouvrages nouveaux de droit, de littérature ou d'histoire.

Avocat, écrivain, suppléant du juge de paix dans le VIIIe puis dans le XIIIe arrondissement de Paris, il ne crut pas avoir encore suffisamment payé sa dette à la patrie, et il aimait à raconter que lieutenant de la garde nationale, à une époque où ce n'était pas une simple affaire de parade, il avait fait en uniforme, après les journées de juin 1848, un petit voyage en Angleterre. Les ovations ne furent pas ménagées aux sauveurs de l'ordre social, et l'accueil enthousiaste des Anglais fit oublier les malaises de la traversée à ceux de nos miliciens qui avaient le cœur plus faible sur mer que sur les barricades. Pendant la guerre de 1870, l'ancien lieutenant de garde nationale exerça les fonctions de capitaine rapporteur au 3e secteur que commandait l'infortuné général Clément Thomas, assassiné quelques mois après par les Communards.

Paris, brûlé par leurs mains criminelles, privé surtout de ses curieuses archives de l'Hôtel-de-Ville et de la Préfecture de police que Sorel avait si souvent consultées, semble n'avoir plus d'attrait pour lui, et le 13 juillet 1871, il revient à Compiègne où son illustre ami, M. Dufaure, l'a nommé juge en remplacement de M. de Roucy élevé à la présidence du tribunal.

Depuis lors, pendant trente ans, Alexandre Sorel ne quittera plus notre ville, et j'ose le dire, il nous appartient. Sans doute ses collègues de la magistrature nous ont fait sentir, à l'accent de leurs regrets, combien ils avaient été heureux et fiers de le voir siéger à leurs côtés et à leur tête, comme juge puis comme président, jusqu'au jour où la fatale limite d'âge le fit descendre de son siège, en pleine possession de ses facultés. Sans doute aussi d'autres œuvres peuvent le réclamer : Société de gymnastique, Association des anciens élèves du Collège de Compiègne, Société de secours aux Blessés militaires, Conseil de la Banque de France, Administration de la Bibliothèque et du Musée,

partout enfin où l'on recherche l'intelligence et où le dévouement trouve son emploi, Alexandre Sorel tiendra sa place et presque toujours la première ; mais nulle part, je le répète, il ne sera chez lui, comme à la Société historique ; ce sera sa chose, sa consolation dans les épreuves, et, s'il n'en est pas pour certaines douleurs que la tendresse la plus délicate ne peut guérir, le remède suprême trouvé dans le travail.

Déjà il appartenait à la Société historique, comme membre correspondant, depuis la séance du 26 avril 1870, où ce titre lui fut conféré sur la proposition de M. Aubrelicque, mort depuis sénateur et maire de Compiègne. Ses titres étaient nombreux : outre des travaux sur le droit et d'autres qui s'y rattachent mais rentrent plutôt dans les ouvrages sur la chasse comme *Les Dommages causés par le Gibier* (1861), et *Le Droit de suite* (1864), Sorel avait déjà commencé ses études sur la Révolution et publié, en 1862, *Stanislas Maillard;* en 1863, *Le Couvent des Carmes et le Séminaire de Saint-Sulpice;* en 1865, *Compiègne et Murat.*

Membre titulaire dès le mois de novembre 1871 et désigné en même temps pour faire partie de la commission de publication, il tient à payer aussitôt sa dette de reconnaissance autrement que par un banal remerciement. En janvier 1872, il nous fait sa première communication sur *Les changements de noms imposés pendant la période révolutionnaire, à la ville de Compiègne, à ses rues et aux localités voisines.*[1] Compiègne devint alors Marat-sur-Oise et la rue des Anges celle des Sans-Culottes. La plaisanterie est médiocre, mais il ne faut pas se montrer difficile à une époque où le goût semble proscrit comme aristocrate.

Depuis lors, utilisant à notre profit sa connaissance approfondie de l'histoire de la Révolution et ses nombreuses recherches faites dans les archives aujourd'hui détruites de l'Hôtel de Ville de Paris et de la Préfecture de police, notre confrère se cantonne dans les sujets qui touchent notre région et c'est ainsi qu'il publie successivement : en 1872 *Le*

1. Bulletin de la Société historique t. I, p. 232.

Château de Chantilly[1] et *La Fête de l'Etre suprême à Compiègne*[2]; en 1876, *Les Carmélites de Compiègne devant le tribunal révolutionnaire*[3]; en 1878, *L'envoi d'une pierre de la Bastille à Compiègne par le patriote Palloy*[4]; en 1890, une *Notice sur Desmarests* qui devint directeur de la sûreté sous l'Empire[5]; une autre en 1891, sur *Le bourreau Desmorest*[6]; en 1892 *Bertrand Quinquet*[7]; en 1893, *L'arrestation de Berthier de Sauvigny*[8]; en 1896, *Les Fêtes révolutionnaires à Compiègne*; en 1897 *La vie de Stanislas le Féron*[9], sorte de la Fayette Compiégnois, comme Bertrand Quinquet fut chez nous un Robespierre au petit pied; en 1898 *Compiègne sous le gouvernement républicain* et *La Mission d'André Dumont*[10].

L'attrait palpitant de cette dramatique époque ne saurait cependant absorber complètement notre laborieux collègue. Il semble se délasser en traitant des sujets d'une actualité moins sujette aux discussions irritantes. La notice sur *les Mystères représentés à Compiègne au Moyen Age*, lue en 1873, est en quelque sorte la préface de celle consacrée aux frères *Arnoul et Simon Gréban*[11], auteurs du célèbre Mystère des Actes des Apôtres. L'étude sur *Philippe, de Beaumanoir et Gautier Bardin*[12] (février 1874), d'après le travail d'Henri Bordier, répond aux préoccupations du magistrat, ainsi que l'analyse des *Registres d'audience de police à Compiègne au XVIIIe siècle*, et la curieuse lecture sur *les Procès faits à des animaux pendant le Moyen Age* (avril 1874 et mars 1875)[13]. Rien de ce qui touche aux mœurs de nos

1. *Le château de Chantilly pendant la révolution*, in-8°, Paris, Hachette, 1872.
2. Bulletin de la Société historique, t. I, p. 331.
3. Bulletin de la Société historique, t. IV, p. 113.
4. Bulletin de la Société historique t. VI, p. 64.
5. Procès-verbaux de la Société historique 1888-1891, p. 111.
6. Procès-verbaux de la Société historique 1888-1891, p. 160.
7. Bulletin de la Société historique, t. IX, p. 102.
8. Procès-verbaux, t. IX, p. 87.
9. Bulletin de la Société historique, t IX, p. 53.
10. Procès-verbaux, t. VII, p. 35.
11. Bulletin, t. II, p. 35 et 321.
12. Bulletin, t. II, p. 283.
13. Bulletin, t. III, p. 21 et 269.

pères ne saurait laisser le Président Sorel indifférent, jusqu'au jeu de la *Choule,* encore en honneur dans les campagnes voisines (décembre 1893). Cependant, son intérêt redouble quand il rencontre les premières manifestations du mouvement qui précipite les esprits à la veille de la Révolution, l'historien, qui en a retracé les terribles explosions, se double alors d'un penseur inquiet qui prévoit pour l'avevenir de nouvelles conséquences plus terribles peut-être. C'est ainsi qu'après le tableau des *Corporations ouvrières de Compiègne* avant 1789, il analyse leurs doléances. Toujours exact, il a besoin d'ouvrir un chapitre spécial pour l'imprimerie, car il n'oublie pas que, depuis le XVIe siècle, les imprimeurs ont obtenu par arrêt du Conseil de ne pas être confondus avec les ouvriers mécaniques[1].

J'ai hâte d'arriver à ce que devait être pour le Président Sorel le culte de sa vie, à cette Jeanne d'Arc, dont il aurait voulu être *le Loyal Serviteur*. Avec quel soin pieux, il visite et décrit sa maison natale de Domremy[2]; avec quel bonheur toujours nouveau il retourne à Orléans pour parler d'elle avec le vénérable abbé Desnoyers, le fondateur du musée de Jeanne d'Arc ! Pour Compiègne, il restera son historien définitif, précisant aussi bien les maisons qu'elle a habitées[3] pendant ses deux séjours antérieurs au funeste siège de 1430, que la date et l'emplacement où l'héroïne fut prise ; faisant avec une rare impartialité la part des responsabilités de chacun, déchargeant Flavy du crime de trahison, flagellant l'égoïsme et l'envie des conseillers de Charles VII; heureux, enfin, de rendre hommage au courage et au patriotisme de nos pères qui ne désespèrent pas, quand tout semble les abandonner, même le secours d'en haut avec Jeanne prisonnière, et voient enfin, au bout de cinq mois, l'ennemi vaincu lever le siège, à la date annoncée par Jeanne d'Arc[4]. Rien de ce qui se rattachait à ce mémorable événement ne pouvait laisser Sorel indifférent, et, à la veille de sa mort, il

1. Bulletin, t. IX, p. 188.
2. *La maison de Jeanne d'Arc à Domremy*, in-8, Paris 1886.
3. Bulletin, t. VII, p. 251.
4. *La prise de Jeanne d'Arc devant Compiègne*, in-8°, Paris 1889.

corrigeait les épreuves d'un curieux document sur *Les Dépenses du duc de Bourgogne pendant le Siège et l'état de sa Maison*, qui figurera dans notre prochain *Bulletin*[1]. Aussi, avait-il réuni sur Jeanne d'Arc une bibliothèque aussi complète que possible, qu'il a tenu à léguer tout entière à la Ville de Compiègne, pour y entretenir le culte de son héroïne. Mais ce n'étaient pas seulement les lettrés qu'il voulait lui conquérir. Depuis plusieurs années, en ce triste anniversaire de mai, on pouvait voir par les rues de la ville le Président Sorel, ne dédaignant pas de guider une bande d'écoliers, filles et garçons, les conduisant par le chemin que Jeanne avait suivi avant de tomber aux mains de l'ennemi, et là, avec toute son érudition, se mettant à la portée de ces petits à force de bonhomie, leur apprendre à vénérer l'ange du patriotisme. Le savant était devenu apôtre.

Aussi, le Saint-Père, qui venait de déclarer Jeanne vénérable, ne pouvait manquer de reconnaître les services d'Alexandre Sorel, en le nommant chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand. Déjà, il était chevalier de la Légion d'honneur, et il aimait à raconter comment, toujours à propos de Jeanne d'Arc, cette distinction lui avait été accordée. On me pardonnera d'entrer ici dans des détails que je tiens de la bouche de notre Président et qui me semblent ajouter un trait de plus à sa physionomie.

Réalisant un vœu émis en 1876 par notre confrère le vicomte du Puget, la ville de Compiègne allait inaugurer, en 1880, la statue de Jeanne d'Arc sur la place de l'Hôtel-de-Ville, et il est permis de remarquer en passant que cette fête devait porter bonheur à ceux qui y prirent part. Le ministre qui l'a présidée, peu connu alors, est devenu bientôt après président de la République ; le maire, M. Chovet, a été nommé sénateur et, chose plus remarquable peut-être dans une époque d'instabilité comme la nôtre, est toujours maire de Compiègne ; l'abbé Lécot, chargé de prononcer le panégyrique de l'héroïne, a reçu le chapeau de cardinal. Seul, le chevaleresque promoteur du monument à

1. Analysé dans les Procès-verbaux, t. V, p. 60.

Jeanne d'Arc semble avoir été oublié. Mais n'est-ce rien que de voir enfin son vœu réalisé, quand on a l'habitude de porter ses espérances à des hauteurs que la réalité atteint rarement? Sorel, le fidèle de Jeanne d'Arc, reçut alors ses faveurs par un intermédiaire inattendu. Une députation compiégnoise était allée à Paris, comme cela se fait d'ordinaire, pour attirer quelques décorations sur les principaux personnages de la fête. Le ministre, Jules Ferry, se montra d'autant mieux disposé que, connaissant surtout à Compiègne son ancien collègue de la conférence des avocats, il le crut appelé à bénéficier de la faveur. Quand il apprit qu'elle devait échoir à un magistrat d'un autre ordre que l'ordre judiciaire, il l'accorda de bonne grâce, mais ne se départit pas de ses intentions bienveillantes envers le président Sorel, et c'est ainsi qu'au mois de janvier suivant, il était décoré à cause de Jeanne d'Arc par Jules Ferry! Le contraste faisait sourire notre spirituel confrère qui, pour ne pas affaiblir le piquant de l'affaire, cachait ses nombreux titres avec autant de soin que d'autres en apportent à les faire valoir.

Pour tracer cette énumération bien incomplète des œuvres de Sorel, je n'ai eu, sauf pour quelques travaux du début, qu'à feuilleter nos procès-verbaux et nos bulletins, mais je dois avouer que, bien souvent, je me suis laissé entraîner à relire ces pages qui nous avaient charmés autrefois. Elles n'ont pas vieilli. C'est qu'à de minutieuses recherches, à une enquête impartialement conduite, Alexandre Sorel savait joindre une grande clarté d'exposition, un goût délicat dans le choix des détails et l'art des rapprochements, ce style enfin exempt d'emphase et de tout cet alliage impur qu'il a finement flétri dans une causerie sur *l'abus de l'argot*,[1] avec la secrète indignation d'un véritable lettré. Pour bien sentir le charme littéraire qui relève tout ce qu'il a écrit, mieux vaut peut-être laisser de côté ses œuvres principales. La *Prise de Jeanne d'Arc*, les *Carmélites de Compiègne*, les *Massacres des Carmes* sont de ces sujets dont la grandeur tragique suffit seule à empoigner le lecteur. Relisez plutôt

1. Causerie faite à la Société de Saint-François Xavier, en 1881.

cette notice consacrée à Mme Pain[1]. Qu'y a-il ? Une femme artiste, mais en somme douée d'un joli talent d'amateur, mariée à un pauvre rimailleur, plus médiocre encore comme homme, comme mari et comme père ; entre eux, un malheureux enfant, dont la vie compromise avant sa naissance par la fameuse machine infernale, ne servira qu'à faire éclater le dévouement maternel ; à l'entour, quelques amis attirés par l'amour de la musique et retenus par la force des habitudes, dans un milieu où les distractions sont rares. Avec des éléments aussi modestes, mais grâce à un mélange exquis de sensibilité et de bonhomie, Sorel a su composer un petit tableau plein d'attrait pour ceux, peu nombreux, dont il réveille les souvenirs, plus intéressant encore pour les nouveaux venus qu'il introduit dans un de ces petits cénacles d'antan, moitié artistiques, moitié littéraires.

Si Sorel l'a si bien décrit, n'est-ce pas qu'il faisait un peu sa propre histoire? S'il ne jouait pas du violoncelle, et si la calotte de soie noire, qu'il arborait dans l'intimité, n'avait pas l'éclat du turban qui ombrageait la tête de Madame Pain, il ne savait pas moins, une fois par semaine, attirer chez lui quelques amis, capables de passer la soirée sans remuer des cartes, simplement à causer. Je crois même que ces petites réunions étaient décorées, non sans malice par quelques-uns, du nom de Soirées littéraires. L'épigramme portait à faux, car toute prétention en était bannie et je ne puis résister au plaisir d'évoquer le souvenir de ces petites réunions, où nouveau venu dans votre ville, il y a plus de vingt ans, j'ai appris à la fois à connaître les premiers éléments de votre histoire locale et les hommes qui en faisaient la passion dominante de leur vie. C'était le futur cardinal Lécot, alors simple curé de Saint-Antoine, mais libre de bouquiner à l'aise et de déchiffrer à loisir l'énigme de Saint-Accroupy ; le président de Roucy, esprit original, précis et sagace, fouilleur infatigable, doué d'une pénétration qui semblait un flair particulier, mais malheureusement dédaigneux de réunir et de résumer le résultat de tant de découvertes précieuses ; Méresse, connaissant

1. Bulletin de la Société historique t. VIII, p. 49.

mieux que personne les dessous du vieux Compiègne, mais gardant dans sa pensée quelque chose d'obscur et d'embrouillé comme les replis de tous ces vieux souterrains, ou se laissant entraîner par une imagination éprise de reconstitutions douteuses et de symbolismes discutables; près de lui son compagnon, j'ose dire son mentor, dans la recherche de nos vieilles pierres tombales, Jules du Lac, magistrat de vieille roche et numismate de passion, tenant de cette double influence l'habitude des recherches patientes, le besoin des résultats sévèrement contrôlés et, par-dessus tout, le goût de la mesure; Arthur de Marsy, véritable encyclopédie vivante et toujours à jour, causeur discret, marquant d'un trait ineffaçable la physionomie des choses et des hommes ; le maître de maison enfin, Sorel, affable et souriant non sans malice, ayant pour chacun un mot aimable ou pour tous une historiette lestement contée, sans craindre le mot gaulois qui faisait si fort esclaffer nos pères.

J'ai tâché de vous rappeler ce que fut l'homme et l'écrivain ; le président de la Société historique, nul ne l'a oublié, et je serai bref. Président en 1874, 1881 et 1889, puis pendant cinq ans, de 1892 à 1897, alors qu'il eut à négocier notre reconnaissance d'utilité publique, il l'était encore en 1900 et 1901, toujours vaillant et plus actif que jamais, malgré la maladie qui le minait, comme s'il avait eu conscience que nous ne jouirions pas de lui longtemps. A vrai dire, il nous semblait si bien fait pour ce rôle, que lorsque le règlement lui imposait un successeur, celui-ci ne croyait faire qu'un intérim. Du premier jour où il avait pris séance parmi nous, en janvier 1872, il indiquait nettement ce que devait être une société comme la nôtre et le service qu'il en attendait. Si les Bénédictins, nous disait-il, ont pu produire des œuvres aussi remarquables, ils le doivent assurément aux grands hommes qu'ils comptaient dans leur ordre, mais aussi à la collaboration constante de tous leurs membres. L'un d'entre eux s'était-il chargé d'un travail considérable, ses frères lui adressaient de toutes les maisons de l'ordre les renseignements et les documents qu'ils pouvaient rencontrer. C'est ce concours fraternel que chacun devrait trouver

dans une société comme la nôtre ; et Sorel ne se contentait pas de le dire, il prêchait d'exemple, ouvrant libéralement sa riche bibliothèque et ses volumineux dossiers au profit de ceux qui venaient le consulter, guidant, encourageant les débutants surtout.

Dans nos séances, il a mis constamment à notre service sa parole élégante et facile, sachant tour à tour rappeler avec des accents émus et élevés le souvenir des confrères disparus, remercier les travailleurs avec une délicatesse qui doublait le prix de l'éloge, et même encourager ceux trop lents ou trop défiants pour rien produire. Hors de Compiègne, aux réunions des sociétés savantes, et même à l'étranger, il nous a souvent représentés avec un éclat qui donnait à notre Société une importance hors de proportion avec celle de notre ville ; partout enfin, nous étions heureux et fiers de l'avoir à notre tête, et la dernière fois qu'il y parut, dans notre excursion du 26 juillet, vous n'avez pas oublié avec quel tact il sut remercier nos hôtes et leur souhaiter, avec quelle bonne grâce, que le château élevé sur les ruines du couvent des Bons-Hommes restât pour les malheureux la Bonne Maison.

Hélas! un mois après, dans cette campagne de La Bosse, où il était heureux de retrouver le grand air et des loisirs pour travailler, le mal implacable qui le minait le terrassait brusquement. Mais toujours digne et ferme, avec une solennité que le voisinage de la mort grandit, il réunissait sa famille et ses serviteurs pour témoigner hautement devant tous de sa foi chrétienne.

J'ai négligé bien des détails, car après avoir réuni de nombreuses notes, j'ai plutôt laissé parler mon cœur. Et cependant, je crois en avoir dit assez pour conclure que, mort, notre cher Président nous rendra un dernier service. Son souvenir planera longtemps sur nos séances ; qu'il y reste comme un de ces portraits d'ancêtres religieusement conservés dans les familles et dont la vue rappelle et enseigne aux descendants toute une vie de travail, de dévouement et d'honneur !

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Décret de reconnaissance d'utilité publique	V
Statuts de la Société	VII
Liste des Présidents et des Vice-Présidents	XIV
Etat de la Société au 1er mai 1901	XV
Sociétés savantes et Etablissements publics	XXIX
Publications de la Société	XXXI
Le comte de Marsy, sa mort, ses funérailles	XXXIII
Compiègne en 1814, par M. le lieutenant-colonel Palat	1
Dépenses du duc de Bourgogne, au siège de Compiègne, en mai 1430, lors de la prise de Jeanne d'Arc, par M. Alexandre Sorel	147
Les Fonts baptismaux et le Lutrin de Vandelicourt, par M. l'abbé Gallois	165
Impressions florentines d'un paysan picard au XVIIIe siècle, par M. le baron de Bonnault	169
Les Armoiries de Compiègne, par M. Francis de Roucy	184
Le président Sorel, sa mort, ses funérailles	189